



Document de référence 2010

Groupe Steria SCA



Ce document intègre le rapport financier annuel

→ créativité

→ simplicité

→ indépendance

→ respect

→ ouverture

Sommaire

1	Présentation du Groupe	8
1.1	Historique du Groupe	10
1.2	Les principaux marchés L'Environnement concurrentiel	12
1.3	Les métiers du groupe Steria	13
1.4	Le modèle de production	16
1.5	Les clients	17
1.6	La stratégie	19
1.7	La politique de l'innovation Recherche et Développement	20
1.8	Les investissements	21
2	Gouvernement d'Entreprise	22
2.1	Un mode de gouvernance impliquant les salariés actionnaires	24
2.2	Deux types d'associés	25
2.3	Les organes de direction et de contrôle : le Gérant, le Comité exécutif, le Conseil de surveillance	27
2.4	Rémunération et avantages alloués aux organes de direction et de contrôle	28
2.5	Autres renseignements concernant les mandataires sociaux	33
2.6	Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	41
2.7	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Groupe Steria S.C.A.	54
2.8	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	56
3	Politique sociale et Ressources Humaines	60
3.1	Effectifs et recrutement	62
3.2	Rémunération	63
3.3	Formation	64
3.4	Mobilité	65
3.5	Relations sociales	65
3.6	Intéressement des salariés au développement du Groupe	66
3.7	Chiffres clés	68
4	Responsabilité d'Entreprise - Développement durable	70
4.1	Politique et organisation de la Responsabilité d'Entreprise Steria	72
4.2	Les quatre domaines Steria de Responsabilité d'Entreprise	73
5	Facteurs de risques	80
5.1	Risques liés au marché et à l'activité	82
5.2	Risques juridiques	86
5.3	Risques financiers	87
5.4	Politique de gestion des risques	90
5.5	Couverture de risques - Assurances	91
6	Examen de la situation financière et des résultats	92
6.1	Rapport d'activité	94
6.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2010	96
6.3	Comptes sociaux au 31 décembre 2010	153
7	Informations générales - Capital social	180
7.1	Renseignements juridiques concernant la Société	182
7.2	Organisation Juridique du Groupe	184
7.3	Capital social	186
7.4	Actionnariat	195
7.5	Documents accessibles au public	200
8	Responsable du Document de référence	202
	Responsable du Document de référence	204
	Responsables du contrôle des comptes	205
	Tableaux de concordance	206
	Tableau de concordance du Document de référence	208
	Tableau de concordance du rapport financier annuel	212
	Statuts de Groupe Steria SCA	214



Document de référence 2010

Rapport financier annuel



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15/04/2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- le rapport de gestion, les comptes annuels, les comptes consolidés, les rapports d'audit et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce et conclues par Groupe Steria SCA pour l'exercice 2008 tels que présentés aux pages 55 à 157 (incluses) du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29/04/2009 sous le numéro D.09-333 ;
- le rapport de gestion, les comptes annuels, les comptes consolidés, les rapports d'audit et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce et conclues par Groupe Steria SCA pour l'exercice 2009 tels que présentés aux pages 62 à 163 (incluses) du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29/04/2010 sous le numéro D.10-0360.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du Document de référence.

Les Documents de référence ci-dessus visés sont consultables sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site de l'émetteur (www.steria.com).

➔ Profil du Groupe et chiffres clés

Résultats annuels consolidés 2010

		2008	2009	2010
Chiffre d'affaires	M€	1 765,7	1 630,0	1 692,7
Marge opérationnelle ⁽¹⁾	M€	135,5	118,9	120,4
En % du chiffre d'affaires	%	7,7%	7,3%	7,1 %
Résultat opérationnel ⁽²⁾	M€	110,0	92,0	81,9
Résultat net part du groupe	M€	51,6	48,2	42,9
En % du chiffre d'affaires	%	2,9%	3,0 %	2,5%
Résultat net courant ⁽³⁾ part du groupe	M€	75,9	70,4	70,9
Résultat net courant ⁽³⁾ dilué par action	€	2,42	2,23	2,19
Capitaux propres	M€	545,5	634,5	723,3
Dette financière nette	M€	253,3	187,0	101,2
Effectif moyen (équivalent temps plein) ⁽⁴⁾		18 775	18 916	18 674

(1) Avant amortissement d'actif incorporel lié au regroupement d'entreprises. Elle tient compte en 2010 de la suppression de la Taxe Professionnelle en France dont la charge correspondante comptabilisée en 2009 était de 6,8 M€. La marge opérationnelle est l'indicateur clé du Groupe. Elle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles, celles-ci étant égales au total du coût des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), des frais commerciaux et des frais généraux et administratifs.

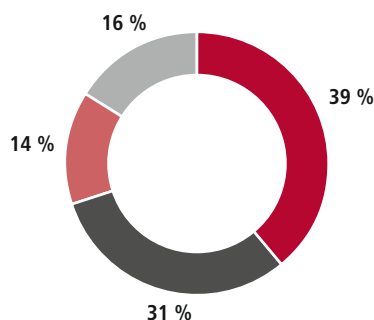
(2) Le résultat opérationnel intègre, les coûts de restructuration, les plus values de cession, les charges liées aux avantages à composante actions consentis à des collaborateurs et les autres produits et charges opérationnels.

(3) Résultat net part du groupe retraité, après impact fiscal, des autres produits et charges opérationnels, des amortissements d'actifs intangibles et des actifs d'impôts différés non reconnus.

(4) Équivalent Temps Plein : Effectif tenant compte du pourcentage d'activité des collaborateurs à temps partiel. Exemple : un collaborateur à 80 % est compté pour 0,8 ETP.

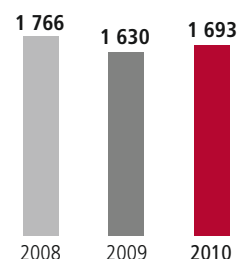
➔ Profil du groupe et chiffres clés

Chiffre d'affaires par pays en 2010

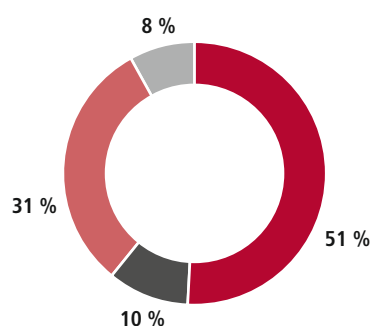


- ➔ Royaume-Uni
- ➔ France
- ➔ Allemagne
- ➔ Autre Europe

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)

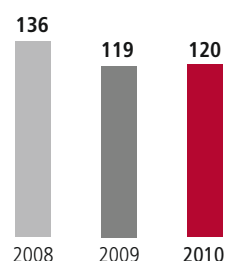


Chiffre d'affaires par métier en 2010



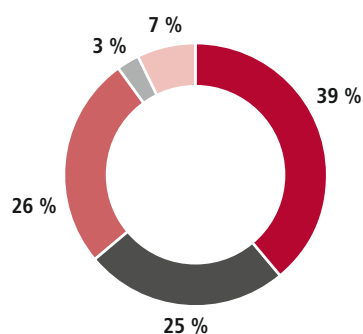
- ➔ Conseil/Intégration de système
- ➔ Tierce Maintenance Applicative
- ➔ Gestion des Infrastructures Informatiques
- ➔ Business Process Outsourcing

Marge opérationnelle* (en millions d'euros)



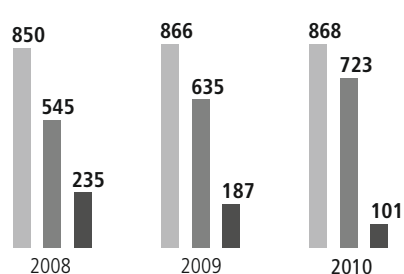
(*) Avant amortissement des actifs incorporels identifiés lors de regroupements d'entreprises

Chiffre d'affaires 2010 par secteur d'activité



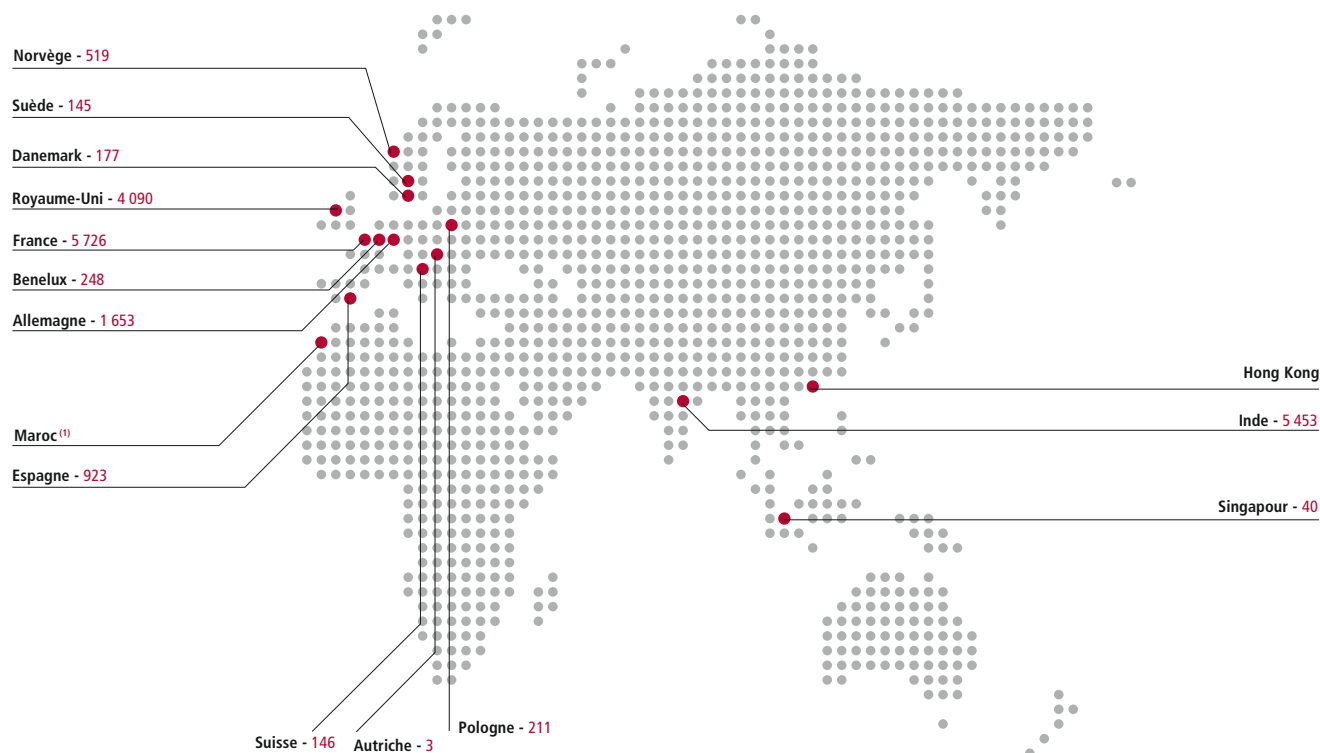
- ➔ Secteur public
- ➔ Finance
- ➔ Utilities (Énergie, Télécommunications, Transport)
- ➔ Grande distribution
- ➔ Industrie et autres

Bilan (en millions d'euros)



- ➔ Capitaux employés
- ➔ Capitaux propres
- ➔ Dette financière nette

Implantations Groupe et effectifs au 31/12/2010



(1) Steria détient une JV à 50 % à Casablanca regroupant 26 personnes ainsi qu'une implantation à Rabat (dont les effectifs sont classés dans l'effectif France) regroupant 53 personnes.

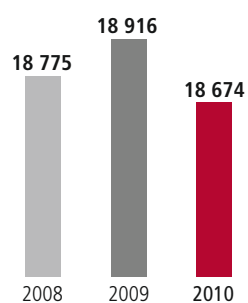
19 334

Effectifs Groupe

16

Implantations

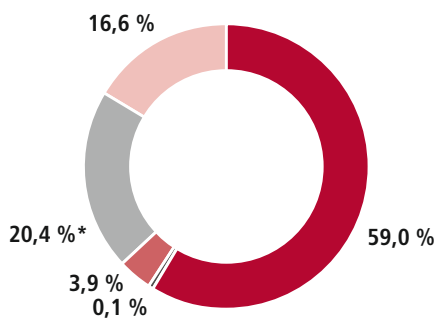
Effectif moyen – Équivalent Temps Plein*



* Équivalent Temps Plein : effectif tenant compte du pourcentage d'activité des collaborateurs à temps partiel. Exemple : un collaborateur travaillant à 80 % est compté pour 0,8 ETP.

Information sur le capital et l'évolution du cours de l'action

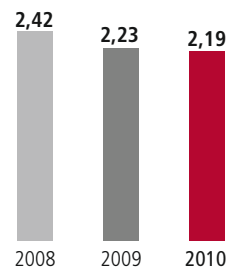
Répartition du capital au 31/01/2011



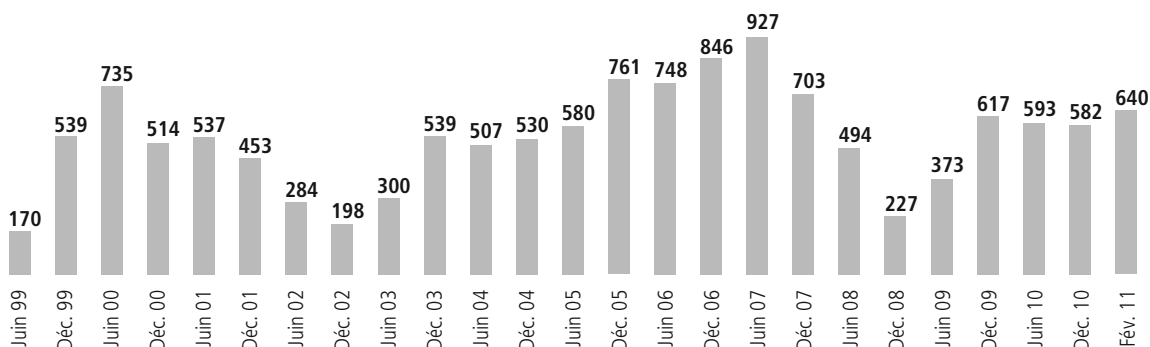
- ➔ Institutionnels
- ➔ Autocontrôle
- ➔ Famille Carteron (Fondateur)
- ➔ Salariés*
- ➔ Individuels et non attribué

* Dont : les « SET Trust » et « XEBT Trust » (4,72 % du capital), trusts soumis au droit anglais dont les actifs ont vocation à promouvoir l'actionariat salarié.

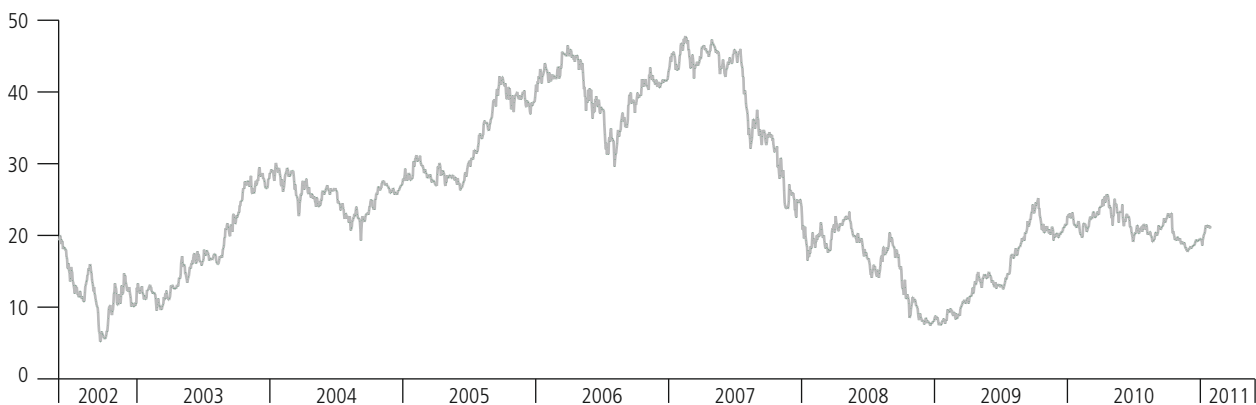
Evolution du bénéfice net courant dilué par action (en euros)



Capitalisation boursière depuis juin 1999 (en millions d'euros)



Évolution du cours de l'action au 01/02/2011 (en euros)



Gouvernement d'entreprise

Gérant :

- François Enaud

Comité Exécutif Groupe :

- François Enaud
Gérant Exécutif Groupe Steria SCA
- Laurent Lemaire
Senior executive Vice-Président, Directeur Financier et Transformation du Groupe
- John Torrie
Senior executive Vice-Président, Directeur Général Royaume-Uni et Inde, en charge de l'industrialisation et de la supervision du marché espagnol
- Olivier Vallet
Senior executive Vice-Président, Directeur Général de Steria France, en charge de l'innovation et de la supervision des marchés Scandinavie et Bélux
- Mukesh Aghi
Executive Vice-Président, Directeur Général Asie, Directeur Commercial Groupe en charge des partenariats
- Johan Vermeule
Executive Vice-Président, Directeur des Ressources Humaines Groupe et de l'actionnariat salarié
- Karine Brunet
Executive Vice-Président, Directrice des lignes de services industrielles du Groupe Steria
- Patricia Langrand
Executive Vice-Président, Directrice du business development et du marketing
- Oliver Nazet
Executive Vice-Président, Directeur Général de Steria Mummert Consulting, Allemagne
- Kjell Rusti
Executive Vice-Président, Directeur Général de Steria Scandinavie
- Emilio Yoldi
Executive Vice-Président, Directeur Général de Steria Espagne

Commissaires aux comptes :

- ERNST & YOUNG et Autres
41 rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
- PIMPANEAU & ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL
23 rue Paul Valéry
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 120 000
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

Conseil de Surveillance :

- Jacques Bentz
Président du Conseil,
Gérant de Tectnet Participations
- Éric Hayat
Vice-Président du Conseil,
Président du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Modernisation des déclarations sociales
- Patrick Boissier
Président-Directeur Général de DCNS
- Séverin Cabannes
Directeur Général Délégué du Groupe Société Générale
- Élie Cohen
Économiste, Directeur de Recherche au CNRS, Professeur à Sciences PO-CAE
- Pierre-Henri Gourgeon
Directeur Général du Groupe Air France - KLM
- Jacques Lafay
Président du FCPE Steria
- Charles Paris de Bollardiére
Secrétaire du Conseil de Total SA
- Jean Carteron
Président d'honneur du Conseil

Associé Commandité :

- Soderi SAS
Représentant les actionnaires salariés du Groupe

1

“Présentation du Groupe

1.1	Historique du Groupe	10
------------	-----------------------------	-----------

1.2	Les principaux marchés L'Environnement concurrentiel	12
------------	---	-----------

1.3	Les métiers du groupe Steria	13
------------	-------------------------------------	-----------

1.3.1	Conseil	13
1.3.2	Intégration de Systèmes	13
1.3.3	Tierce Maintenance Applicative	14
1.3.4	Gestion des Infrastructures Informatiques	14
1.3.5	Business Process Outsourcing (BPO)	14
1.3.6	Évolution de la répartition du chiffre d'affaires par métier	15

1.4	Le modèle de production	16
------------	--------------------------------	-----------

1.5	Les clients	17
------------	--------------------	-----------

1.6	La stratégie	19
------------	---------------------	-----------

1.7	La politique de l'innovation Recherche et Développement	20
------------	--	-----------

1.8	Les investissements	21
------------	----------------------------	-----------

➔ 1.1 Historique du Groupe

- | | |
|--|--|
| <p>1969 Création de Steria par Jean Carteron : la SSII se spécialise dans les grands contrats.</p> <p>1973 Signature du contrat d'automatisation de l'Agence France Presse.</p> <p>1978 Début de l'internationalisation de Steria : création d'une filiale en Suisse.</p> <p>1981 Maîtrise d'œuvre du projet Télétel 3V qui marque le lancement du Minitel en France.</p> <p>1986 Signature du plus gros contrat à l'exportation remporté par une SSII française : l'informatisation complète de la Banque Centrale d'Arabie Saoudite.</p> <p>1987 Renforcement stratégique du positionnement de Steria sur l'intégration de systèmes et l'infogérance.
Réalisation de projets de grande envergure comme l'automatisation de la conduite de la ligne A du RER.</p> <p>1990 Création de filiales et de bureaux en Allemagne, en Espagne, en Arabie Saoudite.</p> <p>1993 Élaboration du système d'information de l'aéroport de Djakarta.</p> <p>1994 Steria remporte des contrats significatifs auprès de grands comptes comme la réalisation du système de gestion de la Centrale des Règlements Interbancaires.</p> <p>1998 François Enaud est nommé Président-Directeur Général du Groupe.</p> <p>1999 Introduction sur le Marché de la Bourse de Paris.</p> <p>2000 Acquisition des sociétés Tecsi et Groupe Equip.
Acquisition de l'activité infogérance d'Experian.</p> <p>2001 Acquisition de l'essentiel des activités de service de BULL en Europe (Integris) : Royaume Uni, Allemagne, Danemark, Norvège, Suède, Belgique, Luxembourg, Suisse et Espagne.</p> <p>2002 Direction Générale du Groupe : Séverin Cabannes rejoint le Groupe en juin 2002 en qualité de Directeur Général Adjoint. Il est nommé Directeur Général Délégué par décision du Conseil d'administration de Steria SA en date du 11 juin 2003.</p> <p>2003 Ouverture du plan d'épargne entreprise aux salariés européens du Groupe.</p> | <p>2005 Acquisition de la société Mummert Consulting en Allemagne (à effet du 1^{er} janvier 2005).

Signature du contrat OMNI (<i>Offender Management National Infrastructure</i>), au Royaume-Uni, pour 365 millions d'euros sur 10 ans.</p> <p>2006 Entrée du 10.000^{ème} collaborateur du Groupe.

Trophées de l'Innovation Orange Business Services - Syntec Informatique : Steria remporte le prix « Solutions de Mobilité, Solutions Nouvelles Technologies ».

Steria récompensé meilleur employeur du secteur des NTIC en Scandinavie.</p> <p>2007 Évolution des Statuts pour mise en œuvre d'une « gouvernance participative » impliquant les salariés actionnaires.

Signature avec le Ministère des Finances français du contrat « Chorus », le plus important projet SAP en France.

Ouverture de deux centres « <i>nearshore</i> » en Pologne et au Maroc

Acquisition de Xansa le 17 octobre 2007 permettant au Groupe de faire progresser son chiffre d'affaires à près de 1,9 milliards d'euros et de doubler ses effectifs pour atteindre près de 19 000 personnes dont 5 000 en Inde.</p> <p>2008 Steria est reconnu pour sa politique innovante en matière d'actionnariat salarié : Steria remporte le « Grand Prix 2008 de l'Actionnariat Salarié dans la catégorie SBF 250 » et le « Prix spécial de la Meilleure Progression » pour ses actions menées depuis deux ans pour le développement de l'actionnariat salarié auprès de ses collaborateurs.

Steria s'est vu récompensé par le « <i>Social and Corporate Governance Awards</i> » décerné à la bourse de Mumbay pour son programme éducatif envers les populations défavorisées en Inde.</p> <p>2009 Steria fête ses 40 ans d'existence.

Remise du prix du « Meilleur projet BPO de l'année » à Steria par l'association britannique NOA (<i>National Outsourcing Association</i>) récompensant les services délivrés au Ministère de la Santé britannique, au travers de la joint-venture NHS Shared Business Services.</p> |
|--|--|

Steria est classé par NelsonHall (dans son étude *BPO Market Assessment*, 2009-2013) n°1 sur le marché européen du BPO *purchase-to-pay* (comptes fournisseurs) et n°3 dans la catégorie BPO F&A (*finance and accounting*) multi-process.

Signature avec SFR d'un contrat d'infogérance global pour un montant d'environ 100 M€ sur 4 ans. Il s'agit du plus gros contrat remporté par Steria France depuis sa création.

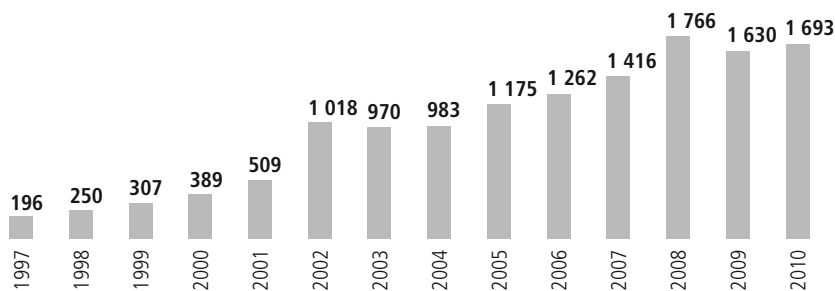
1500 actionnaires salariés supplémentaires – participation à hauteur de 19 % au capital du Groupe

Prix de la meilleure politique de Responsabilité sociale en Inde décernée par la fondation NASSCOM et la Bourse de Bombay.

2010 Steria signe avec la police de Cleveland en Angleterre un contrat de £175 M qui en plus de l'externalisation des enjeux informatiques de cette force de police locale comprend l'externalisation de la gestion d'une partie de ses processus métiers (gestion de la salle de contrôle / commande). Grâce à ce contrat, Steria permettra à la police de Cleveland de réaliser par rapport à la situation antérieure £50 M d'économies sur une période de 10 ans.

Steria remporte pour la deuxième fois le « Grand Prix de l'Actionnariat Salarié dans la catégorie SBF 250 ».

Évolution du chiffre d'affaires du Groupe Steria depuis 1997 (en millions d'euros)



➔ 1.2 Les principaux marchés L'Environnement concurrentiel

Le marché des services informatiques en Europe de l'Ouest

Les services informatiques en Europe de l'ouest représentent un marché de 141 milliards d'euros en 2010⁽¹⁾ (en excluant les ventes de matériel informatique et de progiciels ainsi que les services de maintenance associés).

Ce marché présente trois caractéristiques principales :

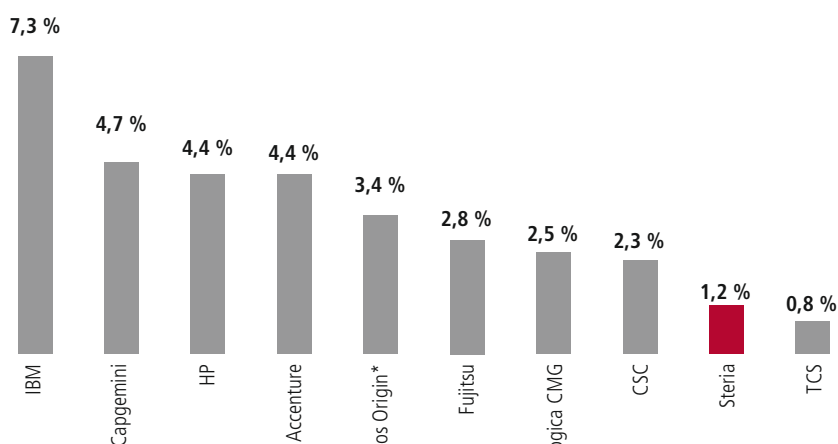
- trois pays (le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France) concentrent à eux seuls 62 % des dépenses en Europe⁽¹⁾. Steria réalise sur ces trois pays 84 % de son activité en 2010 ;
- les activités d'infogérance (au sens large, c'est-à-dire comprenant les activités de gestion applicative, de gestion d'infrastructure et de « Business Process Outsourcing ») représentent 53 % de ces

dépenses⁽¹⁾. Cette proportion est similaire chez Steria qui y réalise 49 % de son chiffre d'affaires. À noter que le Business Process Outsourcing représente un marché de 21 milliards d'euros en Europe de l'Ouest⁽¹⁾, soit 15 % du marché total ;

- enfin, les secteurs les plus demandeurs de services informatiques sont les banques et les compagnies d'assurance ainsi que les organismes publics. Ils totalisent 43 % des dépenses en Europe⁽¹⁾. Steria réalise sur ces deux secteurs 64 % de son chiffre d'affaires.

Une des principales caractéristiques du marché des services informatiques en Europe est d'être très fragmenté avec un nombre important d'acteurs.

Part de marché des 10 premiers acteurs globaux de services informatiques en Europe de l'Ouest (sur la base des chiffres d'affaires 2009)



(*) Atos Origin + Siemens ≈ 4,5 %

Avec 1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaires à fin 2010, et une part de marché de plus de 1 %, Steria figure parmi les plus importantes sociétés de services informatiques européennes.

(1) Source Rapport Gartner avril 2010.

➔ 1.3 Les métiers du groupe Steria

Les systèmes d'information sont perçus par les dirigeants d'entreprises privées ou d'organismes publics comme un des leviers majeurs pour optimiser la performance, gagner des parts de marché, gérer le respect de la réglementation et réduire les risques. L'infrastructure et les applications informatiques constituent un actif essentiel pour les aider à accompagner les transformations auxquelles ils doivent procéder pour s'adapter à un environnement en changement rapide.

Le Groupe Steria a pour vocation de fournir aux grandes entreprises et aux organismes publics des solutions leur permettant de s'adapter aux

évolutions rapides de leur environnement économique ou réglementaire. Présent dans 16 pays et fort de plus de 19 000 collaborateurs à fin décembre 2010, le Groupe Steria répond à de telles demandes non seulement en proposant des services de transformation des processus métiers de ses clients (Conseil IT, Conseil métier, Intégration de systèmes), mais également grâce à sa capacité à prendre en charge la gestion de ses systèmes et de ses processus (Maintenance Applicative, Gestion des Infrastructures Informatiques, *Business Process Outsourcing*).

1.3.1 Conseil

Les consultants ont pour mission d'assister les clients dans leur choix en matière de systèmes d'information, que ce soit en termes de définition des besoins, d'architecture de systèmes ou de mise en œuvre de solutions optimales en matière d'organisation et de transformation de leurs grandes fonctions (finances, ressources humaines, achats...) et de leurs processus métier. Les consultants qui assurent ces missions sont des professionnels expérimentés qui maîtrisent les spécificités des

secteurs sur lesquels ils interviennent. Ils participent à l'élaboration des offres du Groupe Steria et sont intégrés aux secteurs de marché opérationnels pour faciliter les synergies et crédibiliser l'approche, ce qui constitue une vraie différence de modèle par rapport à la très grande majorité des grandes SSII où les activités de Conseil sont généralement gérées de façon indépendante.

1.3.2 Intégration de Systèmes

L'intégration de systèmes se définit comme la conception et la réalisation, avec la responsabilité de la maîtrise d'œuvre, d'un système complet intégrant des développements spécifiques et des éléments hétérogènes provenant de fournisseurs différents. Cette prestation comprend donc la sélection de progiciels, le paramétrage et l'intégration de ces progiciels, le développement de « briques » de programmes spécifiques, le développement d'interfaces avec les applications présentes chez le client, l'optimisation du système d'information du client dans sa nouvelle configuration, et l'accompagnement au changement.

Afin d'améliorer les opérations quotidiennes de ses clients, le Groupe Steria s'appuie sur des expertises métiers développées à l'échelle européenne pour un certain nombre de secteurs d'activités sur lesquels

la Société s'est spécialisée. Il s'agit d'offres verticales pour les services publics, la finance, les télécommunications, les services et les transports qui combinent une connaissance approfondie du métier du client et des solutions packagées dédiées à la transformation ou la gestion d'un processus métier particulier. La transformation des processus de ses clients peut également rendre nécessaire l'utilisation de compétences plus techniques que le Groupe propose au travers des offres horizontales innovantes (*Enterprise Information Management, Right Testing, Customer Relationship Management, Business Process Management, Sécurité*, etc.).

Au 31 décembre 2010, les activités de conseil et d'intégration de systèmes représentaient 51 % du chiffre d'affaires du Groupe.

1.3.3 Tierce Maintenance Applicative

La tierce maintenance applicative a pour objet de maintenir en conditions opérationnelles selon un niveau de service prédéfini, tout ou partie du parc applicatif composant le Système d'Information d'une entité. La maintenance proprement dite de l'application est la supervision des étapes du cycle de vie du logiciel. La maintenance effectuée peut être de deux ordres :

- une maintenance corrective matérialisée, notamment, par le traitement des anomalies, la formation...

- une maintenance évolutive (ou adaptative) : mises à jour, prise en compte de nouvelles dispositions légales, adaptation à un nouvel environnement technique, économique, social...

Les activités de maintenance applicative représentent à fin 2010 environ 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

1.3.4 Gestion des Infrastructures Informatiques

Steria assure tout ou partie de l'exploitation des infrastructures informatiques en délivrant des prestations telles que :

- le *service desk* : assistance technique et métier auprès des utilisateurs ou des *help desk* client ;
- la supervision des infrastructures systèmes et réseaux ;
- l'administration et l'exploitation des infrastructures systèmes et réseaux ;

- l'hébergement des infrastructures au sein de *data centres* et les plans de continuité de services associés.

Les activités de gestion des infrastructures informatiques représentent à fin 2010 31 % du chiffre d'affaires du Groupe.

1.3.5 Business Process Outsourcing (BPO)

Le *Business Process Outsourcing* consiste à prendre en charge en lieu et place du client, l'exploitation et l'exécution d'une partie ou de l'ensemble d'une fonction de l'entreprise. Steria intervient dans trois principaux domaines :

- l'exploitation des fonctions Finance & Administration (F&A) ;
- l'exploitation des fonctions Ressources Humaines, notamment autour de l'administration du personnel ;
- l'exploitation de processus métiers spécialisés, comme par exemple l'exploitation et l'exécution des processus d'une salle de Contrôle/Commande pour des forces de Police, la gestion de la détection des fraudes sur cartes bancaires pour des établissements financiers, la gestion des cartes de fidélités pour des acteurs de la grande distribution...

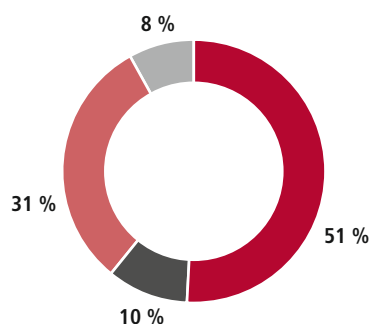
Steria détient une position de référence en Europe sur le marché du *Business Process Outsourcing*. Le Groupe exploite notamment la plus grande plateforme de services partagés en Europe traitant de processus financiers (NHS SBS) et a été le premier prestataire de services informatiques à prendre en charge l'exploitation d'une partie des processus métiers d'une force de Police (Police de Cleveland au Royaume-Uni) en Europe. Steria a par ailleurs été classé par Nelson Hall (dans son étude *BPO Market Assessment, 2009-2013*) n°1 sur le marché européen du BPO P2P (*Business Process Outsourcing purchase-to-pay* ou comptes fournisseurs) et n°3 dans la catégorie BPO F&A (finance and administration) multi-process.

Les activités de *Business Process Outsourcing* représentent à fin décembre 2010, 8 % du chiffre d'affaires du Groupe et plus de 130 clients.

1.3.6 Évolution de la répartition du chiffre d'affaires par métier

	2008		2009		2010	
	M €	% CA	M €	% CA	M €	% CA
Conseil et Intégration de systèmes*	1 084	61 %	1 043	64 %	1 036	61 %
Gestion des Infrastructures Informatiques et BPO	681	39 %	587	36 %	656	39 %
Total	1 766	100 %	1 630	100 %	1 693	100 %

(*) Y compris TMA (tierce maintenance applicative).



- Conseil/Intégration de système
- Tierce Maintenance Applicative
- Gestion des Infrastructures Informatiques
- Business Process Outsourcing

➔ 1.4 Le modèle de production

Le Groupe a développé un modèle de production international, industrialisé et intégré.

Il repose sur des centres de services spécialisés en gestion d'infrastructure, en développement d'application et en tierce maintenance applicative. Ces centres sont situés en France, au Maroc, en Pologne et en Inde. 30 % des effectifs du groupe au 31 décembre 2010 sont localisés sur des zones *offshore* ou *nearshore*. Le *Global Delivery Model* de Steria permet de proposer des solutions combinant une approche industrielle de la production et un *sourcing* sélectif avec la possibilité de fournir tout ou partie des prestations depuis des centres *offshore* (Inde) et *nearshore* (Pologne ou Maroc).

Au-delà du modèle de production mondial et de la répartition géographique des effectifs qui en résulte, l'organisation de la production est totalement intégrée : la responsabilité des ressources entrant dans la réalisation d'un projet est confiée à une seule personne ayant une responsabilité trans-géographique quelle que soit la localisation des ressources de production utilisées.

Ce modèle intégré est l'aboutissement d'une expérience de plus de douze ans de construction et d'intégration entre l'*onshore*, le *nearshore* et l'*offshore*. À ce titre, le modèle de production industriel de Steria peut être considéré comme l'un des plus avancés parmi les sociétés de services informatiques en Europe. Ce facteur constitue un avantage concurrentiel significatif.

Afin de garantir à ses clients un niveau de qualité optimum et une productivité en constante amélioration, Groupe Steria développe une stratégie de coordination globale de l'ensemble des plateformes de production. Il s'agit des centres de production sécurisés, des activités mutualisées de tierce maintenance et de recette applicative et des centres de support utilisateurs. Ces centres de services mutualisés partagent au maximum des outils et processus communs pour un service standardisé à travers le monde.

Le Groupe dispose de centres de services mutualisés :

- pour le support technique (à Roanne en France, Warrington au Royaume-Uni, Noida en Inde, Katowice en Pologne) ;
- pour l'administration des infrastructures (à Louvain en Belgique, Copenhague au Danemark, Nanterre et Sophia-Antipolis en France, Madrid en Espagne, Oslo en Norvège, Londres au Royaume-Uni, Stockholm en Suède, Noida en Inde) ;
- pour l'intégration de systèmes (à Vélizy en France, à Casablanca au Maroc et en Inde mais aussi en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Scandinavie et en Suisse).

Les centres de service du Groupe Steria sont interconnectés, assurant ainsi une redondance en termes de production de services et permettant de combiner la production *onshore* (Europe de l'Ouest) et *offshore* et *nearshore* (Inde et Pologne).

Les équipes de développement du Groupe travaillent en conformité avec les dernières normes de qualité en vigueur dans la profession : CMMI pour la gestion de projet et l'assurance qualité des développements informatiques, avec l'objectif d'atteindre l'homologation niveau 5, pour les processus de conception, de correction et d'évolution des applications.

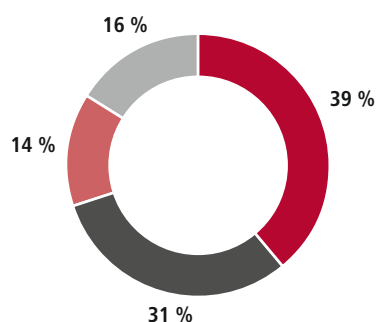
Steria poursuit une politique active de partenariat, d'une part avec de grands éditeurs de progiciels et, d'autre part, avec des clients, des industriels ou même d'autres sociétés de services informatiques, parfois au sein de structures dédiées. Par ailleurs, Steria entretient des relations avec un réseau de sociétés spécialisées qui interviennent en sous-traitance dans le cadre des projets qui lui sont confiés. Le recours à cette sous-traitance concerne tant les projets en intégration de systèmes que les projets d'infogérance.

→ 1.5 Les clients

La clientèle du Groupe est essentiellement constituée de très grands comptes faisant partie des plus importantes organisations publiques ou privées des pays dans lesquels le Groupe est présent.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (exercice 2010)

(en milliers d'euros)	France	Royaume-Uni	Allemagne	Reste de l'Europe	Total Groupe
Chiffre d'affaires	532	655	237	268	1 693
% du Chiffre d'affaires	31 %	39 %	14 %	16 %	100 %

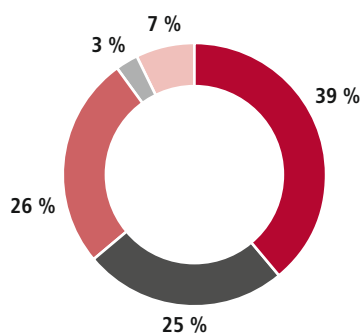


- Royaume-Uni
- France
- Allemagne
- Autre Europe

Les vingt clients les plus importants du Groupe Steria représentent environ 37 % du chiffre d'affaires, le premier client représentant 5,4 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Évolution de la répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

	2008		2009		2010	
	M €	% CA	M €	% CA	M €	% CA
Secteur Public	653	37 %	639	39 %	663	39 %
Banque & Assurances	477	27 %	414	25 %	431	25 %
« Utilities » (Énergie, Transport, Télécommunications)	424	24 %	399	25 %	440	26 %
Distribution	88	5 %	86	5 %	48	3 %
Industrie et Autre	124	7 %	93	6 %	112	7 %
Total	1 766	100 %	1 630	100 %	1 693	100 %



- ➔ Secteur public
- ➔ Finance
- ➔ Utilities (Énergie, Télécommunications, Transport)
- ➔ Grande distribution
- ➔ Industrie et autres

➔ 1.6 La stratégie

Au cours des dix dernières années, la stratégie du Groupe a reposé sur le développement d'une position de *prime contractor* de façon à assurer visibilité et éligibilité pour prendre en charge les grands projets de transformation informatique des grands clients du secteur public et du secteur privé.

En 2010, avec près de 1 700 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 19 000 collaborateurs répartis sur 16 pays, Steria figure parmi les 10 plus importants acteurs globaux de l'industrie des services informatiques en Europe⁽¹⁾.

Couvrant toute la chaîne de valeurs des systèmes d'information des entreprises, et doté d'un modèle de production *offshore* figurant parmi les plus développés de l'industrie, Steria a acquis auprès de ses clients le statut d'un acteur de premier rang. Parmi ses grands concurrents, Steria se distingue par son aptitude à accompagner ses clients sur la durée et à nouer avec eux des relations de confiance qui reposent sur sa capacité à s'engager sur un résultat tout en gardant la flexibilité et l'adaptabilité nécessaires favorisant la mise en œuvre de ses offres de services.

Le modèle organisationnel décentralisé qui positionne le centre de décision au plus près des clients fait ainsi de Steria un partenaire privilégié qui combine la proximité et l'agilité du « local » d'un côté, l'efficacité et la productivité du « global » de l'autre.

Fort de cette position, la stratégie de Steria est résolument une stratégie de croissance qui vise à gagner de la part de marché.

Cette stratégie de croissance passera tout d'abord par une concentration accrue sur les forces du Groupe et les segments de marchés où il a développé des compétences et des savoir-faire particuliers.

Ce ciblage se traduit par le choix de trois marchés prioritaires, le secteur public comprenant l'administration centrale et régionale et les services publics comme le social et la santé, les services financiers (banque et assurance) et les opérateurs de réseaux (énergie, transport, télécoms...).

Sur le plan géographique, le marché historique du groupe est celui de l'Europe occidentale où il s'est hissé dans le top 10 et pour lequel l'accroissement de parts de marchés reste une priorité. Au-delà de l'Europe, le Groupe vise un développement sur la zone Asie afin de profiter de sa dynamique de croissance et d'investissement. Les efforts y seront concentrés sur l'Inde et la région de Singapour où Steria bénéficie déjà d'une présence locale reconnue.

En termes de leviers, le Groupe travaille sur deux principaux axes.

1/ Développement des domaines d'excellence et d'expertises ciblées afin d'augmenter la valeur ajoutée des offres :

- mise en place d'une démarche structurée de capitalisation et de partage des expertises entre les pays déployée sur chacun des segments de marché sous la forme de *Business Communities* qui

regroupent en un réseau transversal aux géographies les principaux contributeurs ;

- formalisation, pour chacun des segments de clientèle, de « Domaines d'Excellence » sur lesquels le Groupe est capable de mettre en avant un positionnement spécifique au regard d'un enjeu stratégique pour le client ;
- montée en puissance de l'activité de conseil dans un modèle intégré, à l'image de celui qui caractérise le positionnement du Groupe en Allemagne.

2/ Industrialisation du service rendu :

Il s'agit de développer des lignes de services industrielles assurant aux clients, au terme d'une opération de transformation, des gains de productivité quantifiables et la qualité de service.

Cette stratégie de lignes de services industrielles est déployée sur les trois niveaux du système d'information : l'infrastructure, les applications et les processus. L'offre de ces lignes de services (*Infrastructure Management, Application Management, Testing et Business Process Outsourcing*) ainsi que leur industrialisation sont assurées globalement au niveau du Groupe au travers des « agences ». Elles sont vendues localement et « délivrées » globalement à partir des centres de services industriels distribués sur différentes géographies (Europe, Inde, Pologne et Maroc).

Le succès de la stratégie de croissance repose avant tout sur l'attractivité et la pérennité du modèle de Steria.

L'attractivité du Groupe dépasse le champ de ses savoir-faire et de ses solutions. Elle est fondée sur l'identité culturelle et les valeurs qui font la différence de Steria. Cette « signature » Steria repose sur les deux dimensions originelles de l'entreprise et est placée au cœur de la stratégie du Groupe :

- **L'Excellence :**
Depuis son origine Steria s'est spécialisé dans la réalisation de projets au forfait. Nous nous engageons auprès de nos clients sur des résultats en termes de performance et de qualité de service. Le Groupe a su ainsi développer un savoir-faire reconnu en matière de conduite de projets complexes grâce aux 1 800 chefs de projets dont il dispose et qui bénéficient d'un cursus international de formation.
- **L'Humain :**
La simplicité, l'ouverture et le respect sont des valeurs enracinées dans la culture de l'entreprise. Elles sont vécues et reconnues tant par les collaborateurs que par les clients dans les enquêtes réalisées à fréquence régulière.

La part importante que représente l'actionnariat salarié dans la structure du capital de l'entreprise (5 000 collaborateurs

(1) À l'exclusion des sociétés de services « captives » de groupes industriels et des sociétés de services n'ayant pas un profil global.

actionnaires détenant plus de 20 % du capital) et le modèle de gouvernance participative des salariés qui lui est associé⁽¹⁾ permet aux collaborateurs actionnaires de pouvoir influencer leur destinée et garantit aux clients la pérennité de la stratégie.

Enfin, il s'agit également de réconcilier développement et Responsabilité sociale. Steria a créé une Fondation dédiée à la lutte contre la fracture numérique et l'exclusion et sa politique de soutien à l'éducation des plus démunis en Inde permet notamment au Groupe d'associer ses clients dans ses actions pour un développement responsable de ses activités.

➔ 1.7 La politique de l'innovation Recherche et Développement

L'innovation est essentielle dans la stratégie de différenciation du Groupe et dans son positionnement vis-à-vis de ses clients. Ce point devient d'autant plus essentiel face à des clients qui font de l'innovation un critère de sélection de leurs partenaires. Afin d'y répondre efficacement, Steria a pris un certain nombre d'initiatives. Il a notamment été créée une « agence de l'innovation » (« Group Innovation Agency ») dont l'objet est d'animer et de diffuser une culture d'innovation au sein du Groupe. Le Groupe a également fait le choix de thèmes privilégiés sur lesquels les enjeux de l'innovation sont particulièrement forts tels le *cloud computing*, la mobilité, la sécurité et le *green*.

L'ambition du Groupe est de proposer des services innovants grâce à l'utilisation de technologies nouvelles ou de processus novateurs.

Pour concrétiser cette ambition, le Groupe s'est fixé un certain nombre d'objectifs :

- « découvrir » : encourager une culture créative qui laisse libre cours aux idées nouvelles ;
- « se focaliser » : identifier les succès potentiels à un stade précoce et investir ;
- « réaliser » : porter les idées nouvelles sur le marché en démontrant leurs avantages ;
- « créer » : créer des solutions innovantes en réponse à des besoins nouveaux au sein de notre environnement ;
- « échanger » : créer des passerelles entre les besoins d'innovation identifiés et les porteurs de solutions potentiels.

« Découvrir »

L'objectif est d'encourager les équipes à concevoir des idées innovantes en les invitant à participer à des concours d'innovation. Un concours de l'Innovation est ouvert chaque année à tous les employés du Groupe et recueil des candidatures de toutes les entités du Groupe. En 2009, ces concours ont donné lieu à 164 propositions innovantes dans les

domaines-clés des « Business Communities » du Groupe. Le Comité Exécutif Groupe a retenu quatre finalistes, attribuant le prix 2010 au concept de « Stratégie décisionnelle virtuelle » qui propose une solution de stratégie décisionnelle adaptée au marché basée sur une infrastructure « cloud » (cloud infrastructure).

« Se focaliser »

Les investissements du Groupe en matière d'innovation sont concentrés sur les solutions qui sont sources de nouveaux services ou de valeur ajoutée. Au Royaume-Uni par exemple, les équipes ont collaboré avec le Ministère du Travail et des retraites (pensions) afin de développer un système de reconnaissance vocale « Jobs by Phone » destinée aux chercheurs d'emploi. Ce système automatisé d'une grande simplicité offre une alternative économique au contact client en face à face. Cette application a souligné le rôle que peut jouer l'innovation dans la réduction des coûts tout en confirmant le potentiel de développement de nouveaux services au sein du ministère.

« Réaliser »

Le Groupe a établi à Singapour un centre d'innovation international dédié aux solutions de mobilité. La solution innovante d'immatriculation des véhicules développée pour la Police de Singapour illustre la capacité des équipes à déployer une technologie mobile de pointe se traduisant par des résultats pratiques pour les clients.

« Créer »

Les solutions mises en place à l'aéroport de Heathrow au Royaume-Uni illustrent la capacité du Groupe à identifier les besoins de ses clients en termes d'innovation. À Heathrow, Steria a développé un système de régulation des taxis couvrant l'ensemble de cette plate-forme mondiale de transport. En associant la technologie RFID à l'expertise du Groupe en gestion de trafic, Steria a créé un service qui canalise l'activité des taxis, gérant les refacturations aux opérateurs et améliorant la prise en charge des passagers tout en canalisant et optimisant le flux.

(1) Pour plus de détail sur l'actionnariat salarié, se référer aux paragraphes 3.1. et 5.2.1. du présent Document de référence.

« Échanger »

Afin de faciliter les échanges, le Groupe a investi dans une plate-forme collaborative de développement d'idées, qui permet au Groupe de piloter la créativité, de constituer des équipes virtuelles pour le développement de solutions spécifiques et d'identifier les tendances novatrices majeures.

S'appuyant sur ces objectifs, l'innovation est placée au cœur de la gouvernance du Groupe et est considérée comme essentielle pour son positionnement sur le marché et sa stratégie de croissance.

➔ 1.8 Les investissements

Les principaux investissements réalisés par les sociétés du Groupe, en dehors des acquisitions de sociétés et/ou de locaux/terrains (point développé ci-après), concernent le matériel informatique, les achats de licences de logiciels, d'outils, que ce soit pour les besoins internes afin d'améliorer la capacité de production et développer l'industrialisation ou que ce soit pour permettre de délivrer des contrats clients (cf. note 4.3 en annexe aux comptes consolidés). Ces investissements sont essentiellement financés sur fonds propres.

Concernant l'immobilier, la politique de la société est par principe de privilégier l'utilisation de bureaux et sites de production en location simple. À l'exception des deux sujets traités ci-après (crédit-bail du siège social et terrain en Inde), le groupe n'a pas pour vocation à être propriétaire de ses locaux et/ou bureaux.

L'option d'achat de l'immeuble du siège social à Vélizy en France faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail signé en juin 1990 a été exercée en 2010. Cet immeuble a donc été acquis par le Groupe à la valeur résiduelle fixée dans le contrat de crédit-bail.

Le Groupe est aussi détenteur de bâtiments et terrains en Inde avec une valeur nette au 31 décembre 2010 qui s'élève à 24,5 millions d'euros.

Groupe Steria a dépensé les montants suivants en investissements industriels au cours des trois dernières années :

Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

	2008	2009	2010
	% CA	% CA	% CA
investissements industriels	1,7 %	1,4 %	1,5 %

Ces montants incluent notamment les investissements en capacité de production, les investissements relatifs au processus d'industrialisation du Groupe, les investissements en outils internes et en matériels informatiques et les investissements dédiés aux clients dans le cadre des contrats.

Principaux investissements en cours

Au 31 décembre 2010, les principaux investissements approuvés pour 2011 concernent des projets de rationalisation et d'optimisation des locaux du Groupe en région parisienne, à Toulouse et à Noïda en Inde.

2

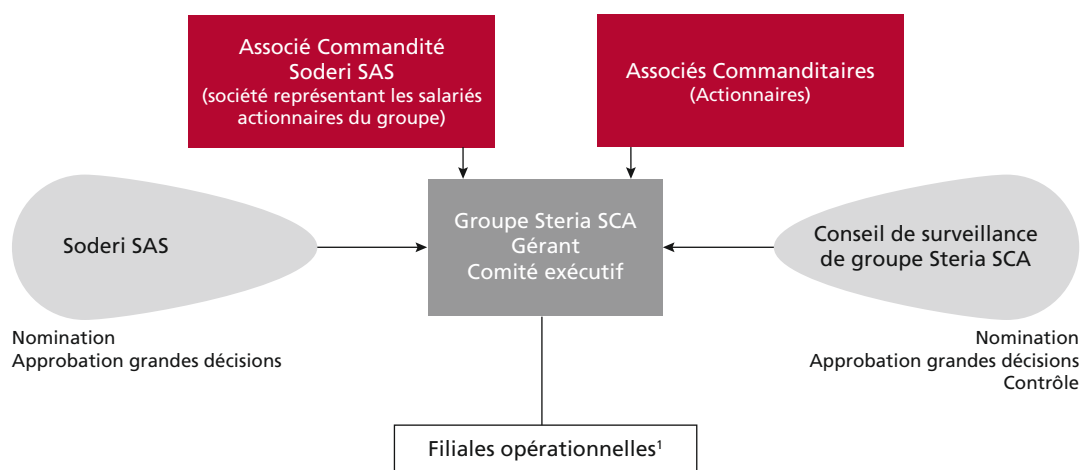
“Gouvernement
d'Entreprise



2.1	Un mode de gouvernance impliquant les salariés actionnaires	24	2.6	Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et sur/les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	41
2.1.1	Une structure utilisant la société en commandite par actions pour impliquer les salariés actionnaires dans la gouvernance	24	2.6.1	Code de gouvernement d'entreprise	41
2.1.2	Un Gérant unique non commandité dont la rémunération est fixée par les actionnaires	25	2.6.2	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance	42
2.1.3	Une dissociation claire entre les organes de Direction et de Contrôle	25	2.6.3	Principes et règles de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux	47
2.2	Deux types d'associés	25	2.6.4	Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales	48
2.2.1	Les associés commanditaires (les actionnaires)	25	2.6.5	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	49
2.2.2	L'associé commandité : Soderi	25	2.7	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Groupe Steria S.C.A.	54
2.3	Les organes de direction et de contrôle	27	2.8	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	56
2.3.1	Le Gérant	27			
2.3.2	Le Conseil de surveillance	27			
2.3.3	Le Congrès	28			
2.4	Rémunération et avantages alloués aux organes de direction et de contrôle	28			
2.4.1	Le Gérant	28			
2.4.2	Les membres du Comité exécutif	31			
2.4.3	Les membres du Conseil de surveillance	31			
2.5	Autres renseignements concernant les mandataires sociaux	33			
2.5.1	Déclarations	33			
2.5.2	Mandats et fonctions	34			

→ 2.1 Un mode de gouvernance impliquant les salariés actionnaires

2.1.1 Une structure utilisant la société en commandite par actions pour impliquer les salariés actionnaires dans la gouvernance



1. Renvoi est fait à l'organigramme juridique simplifié Groupe figurant au paragraphe 7.2 ci-après.

Groupe Steria a mis en place un système de gouvernance particulièrement innovant, voire unique, dont la vocation est d'être un levier puissant de différenciation, de développement et d'attractivité de l'entreprise. Cette gouvernance utilise de façon originale la structure juridique des sociétés en commandite par actions (SCA) où l'associé commandité est une société par actions simplifiée dénommée Soderi, qui représente exclusivement les salariés actionnaires du Groupe,

L'idée est d'utiliser le cadre juridique de la société en commandite par actions afin de permettre aux salariés ayant décidé de devenir actionnaires de leur entreprise de participer à la gouvernance de leur entreprise.

Une telle gouvernance a pour but de promouvoir un esprit entrepreneurial au sein des salariés du groupe dans la mesure où ils constituent un atout majeur dans une activité de services où le principal actif de l'entreprise est son « capital humain ». Elle favorise l'implication et l'engagement des

collaborateurs et constitue un atout significatif en termes d'attractivité pour le Groupe sur le marché de l'emploi.

Elle permet, en effet, de proposer, aux salariés existants et futurs, un projet qui dépasse largement la seule dimension de la fonction qui leur est confiée. Un tel projet intègre une dimension entrepreneuriale permettant aux salariés actionnaires de prendre part à la définition de la stratégie du Groupe.

Ce modèle de gouvernance reposant sur un actionnariat salarié fort, représentant environ 20 % du capital du groupe, s'est vu récompensé à deux reprises par la Fédération Française des Associations d'actionnaires salariés et anciens salariés (FAS). Cette Fédération a décerné à Steria en 2008 le « Grand Prix 2008 de l'actionnariat salarié » et le « Prix Spécial 2008 » de la meilleure progression en matière d'actionnariat salarié et en 2010 « le grand prix de l'actionnariat salarié 2010 des sociétés du SBF 250 ».

2.1.2 Un Gérant unique non commandité dont la rémunération est fixée par les actionnaires

Contrairement aux sociétés en commandite par actions habituelles, Groupe Steria n'a pas pour vocation à protéger un fondateur ou un management dans la mesure où le Gérant et l'associé commandité sont deux personnes différentes.

Le Gérant est désigné par les actionnaires sur proposition du Conseil de surveillance après accord de l'associé commandité. Son mandat est limité à une durée maximum de 6 années, renouvelable.

La rémunération du Gérant est présentée et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition du Conseil de surveillance. Ce principe légal permet non seulement d'assurer une grande transparence vis-à-vis des actionnaires sur la rémunération versée au Gérant mais encore de leur attribuer un réel pouvoir de décision à cet égard.

2.1.3 Une dissociation claire entre les organes de Direction et de Contrôle

La Gouvernance du Groupe Steria repose sur une dissociation entre les pouvoirs de Direction du groupe assumée par un Gérant unique non commandité, et les pouvoirs de contrôle confiés à un Conseil de surveillance totalement séparé de la Direction, et reportant directement aux actionnaires.

→ 2.2 Deux types d'associés

2.2.1 Les associés commanditaires (les actionnaires)

Les associés commanditaires apportent des capitaux. Ils sont propriétaires des actions de la société. Ils sont réunis au moins une fois par an en Assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire afin de statuer sur les résolutions soumises à leur approbation et notamment pour nommer le

Gérant, approuver sa rémunération, nommer les membres du Conseil de surveillance ainsi que les Commissaires aux comptes et approuver les comptes annuels. Leur responsabilité est limitée au montant de leurs apports. Ils perçoivent une part des bénéfices sous forme de dividendes.

2.2.2 L'associé commandité : Soderi

L'associé commandité est représenté par la société par actions simplifiée Soderi dont l'originalité est de regrouper la collectivité des salariés actionnaires du Groupe.

En contrepartie de sa responsabilité indéfinie et solidaire, Soderi perçoit une rémunération spécifique fixée par les statuts de Groupe

Steria (article 19) à 1 % du bénéfice net consolidé (part du groupe) pour l'exercice considéré jusqu'à ce que ce prélèvement atteigne 600 000 euros, et à 0,5 % au-delà. Cette rémunération s'est élevée ainsi à 516 010 € en 2009 et à 481 886 € en 2010.

Les associés de Soderi doivent détenir plus de 5 % du capital de Groupe Steria

Conformément aux statuts de Groupe Steria (article 1) les associés de Soderi doivent posséder directement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) au moins 5 % du capital de la société Groupe Steria. Si cette condition venait à ne plus être respectée, la Gérance serait tenue de convoquer une Assemblée générale extraordinaire afin de modifier cette condition, désigner un nouvel associé commandité ou changer la forme juridique de la société Groupe Steria.

La qualité d'associé de Soderi est réservée, selon ses statuts, aux salariés, retraités ou dirigeants de Groupe Steria ou de ses filiales, possédant directement ou par l'intermédiaire d'un FCPE des actions nominatives de Groupe Steria.

Les personnes répondant aux conditions visées ci-dessus ont le droit de souscrire ou d'acquérir une action de la société Soderi pour chaque action nominative de groupe Steria détenue directement ou indirectement, sans pouvoir acquérir plus d'actions Soderi que d'actions Groupe Steria, dans la limite d'un montant maximum de 100 000 actions Soderi par associé.

Conformément aux statuts de Groupe Steria (article 13.10) le Conseil de surveillance est chargé de vérifier que la condition statutaire pour que Soderi reste associé commandité est remplie. Le suivi de la participation des associés de Soderi au capital de groupe Steria est effectué par le responsable de l'actionnariat salarié du Groupe qui rend compte au Conseil de surveillance de l'évolution de cette participation lors de chaque séance du Conseil.

Missions

L'associé commandité ne participe pas à la gestion de la société mais dispose selon les statuts, de pouvoirs spécifiques :

- il donne un avis préalable sur les grandes orientations stratégiques du Groupe, sur les opérations ayant une incidence notable sur le capital, les financements et la trésorerie de la société Groupe Steria et de ses filiales et de manière plus générale sur toutes questions d'intérêt général ;

- il donne son accord préalable pour les engagements importants tels que définis à l'article 14.10 des statuts, de même que pour toute décision relevant d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire des actionnaires, autre que celles relatives à la nomination et la révocation des membres du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes ainsi qu'à la fixation ou la modification de la rémunération du Gérant ;
- il donne son accord sur la nomination du Gérant et a le pouvoir de le révoquer après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance.

La société Soderi a également pour mission d'animer et de développer l'actionnariat salarié au sein du groupe Steria. Pour ce faire, elle a mis en place des outils de communication et de formation dédiés aux salariés actionnaires du Groupe et participe à la mise en place des plans d'actionnariat salarié proposés aux collaborateurs du Groupe.

Gouvernance

La société Soderi est dirigée par un Président assisté d'un Conseil d'administration composé à ce jour de 17 membres, dont 6 femmes, élus par les associés de Soderi. Le caractère international du groupe se reflète dans la composition du Conseil, avec la présence de membres scandinaves, anglais, indiens, allemands et français.

Les mandats des administrateurs de Soderi sont renouvelables par moitié tous les 2 ans.

Le Conseil d'administration élit en son sein un Président pour le représenter.

Depuis le 1^{er} février 2007, Yves Rouilly est Président de Soderi.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple dès lors que sont présents ou représentés au moins les deux tiers des administrateurs en fonction.

Ces règles de gouvernance spécifiques visent à assurer que les décisions de Soderi sont prises collégialement, de manière concertée et équilibrée.

Le capital de Soderi au 31 décembre 2010 s'élève à 106 931 € divisé en 2 673 277 actions. Le montant de ses capitaux propres, à cette même date est de 852 307 €.

➔ 2.3 Les organes de direction et de contrôle

2.3.1 Le Gérant

La société est dirigée par un Gérant unique, non commandité.

Le Gérant est nommé par l'Assemblée des actionnaires sur proposition du Conseil de surveillance et après accord de l'associé commandité pour une durée de 6 ans maximum, renouvelable.

Il est révocable selon la procédure fixée par les statuts annexés au présent document. Dans tous les cas de vacance de la Gérance qui résulteraient des cas visés par les Statuts, la Gérance est assurée, de plein droit par l'associé commandité qui peut alors déléguer tout ou partie des pouvoirs nécessaires pour la gestion de la Société et doit mettre en œuvre au plus tôt la procédure de nomination du nouveau Gérant.

La Gérance de Groupe Steria est assurée par François Enaud.

La rémunération du Gérant est présentée et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires sur proposition du Conseil de surveillance. La rémunération versée au Gérant est détaillée au paragraphe 2.4.1.

Le Gérant agit dans l'intérêt général de la Société, dans la limite de son objet social, et dans le respect des pouvoirs qui sont attribués par la loi

ou les statuts au Conseil de surveillance, aux Assemblées générales des actionnaires et à l'associé commandité. Les orientations stratégiques et les décisions majeures du Gérant telles que définies dans les Statuts (acquisitions, cessions, investissements importants) sont soumises à l'accord préalable du Conseil de surveillance et du Commandité, comme précisé ci-après.

Dans l'exercice de sa mission de Direction, le Gérant est assisté d'un Comité exécutif composé, depuis le 1^{er} janvier 2011 de 3 « Senior exécutive Vice-présidents » qui se réunissent chaque semaine, et de 7 « Exécutive Vice-présidents », dont 2 femmes. Ce Comité exécutif se réunit chaque mois. Il permet une représentativité de l'ensemble des activités du groupe, des géographies, des métiers, ainsi que des fonctions marketing, finance et ressources humaines.

La composition du Comité exécutif est détaillée en page 7 du présent Document de référence.

Les principes de fixation de leur rémunération ainsi que le montant global de ces rémunérations figurent au paragraphe 2.4.2.

2.3.2 Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est chargé du contrôle permanent de la gestion de la Société pour le compte des actionnaires.

Il examine les comptes sociaux et les comptes consolidés et émet un avis sur toute augmentation ou réduction de capital proposée par la Gérance aux actionnaires.

Il peut proposer au cours de l'existence de la Société, sauf cas de vacance, la nomination ou le renouvellement de tout Gérant qui sera décidée par l'Assemblée générale ordinaire, après accord de l'associé commandité. Il peut avoir l'initiative de la demande de révocation de tout Gérant, demande qui doit alors être notifiée à l'Associé commandité et suivre les règles et procédures prévues aux statuts.

Il propose, sur avis du Comité des nominations et rémunérations, la rémunération de la Gérance à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui approuve ou non sa proposition.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance donne son avis préalable sur les grandes orientations stratégiques de la Société, les opérations ayant une incidence notable sur le capital, les tendances et la trésorerie de la Société et de ses filiales et les opérations affectant significativement la répartition du capital social de la Société.

L'accord préalable du Conseil de surveillance est requis pour les engagements importants définis à l'article 13.10.3 des Statuts.

Il fait à l'Assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur la conduite des affaires sociales et les comptes de l'exercice écoulé. Il fait également un rapport à toute Assemblée générale extraordinaire.

Il peut convoquer toute Assemblée générale des actionnaires.

La composition, les missions et les règles de fonctionnement du Conseil de surveillance sont décrites dans le rapport du Président du Conseil de surveillance figurant au paragraphe 3.7.2 ci-après.

2.3.3 Le Congrès

Une procédure de gestion des différends pouvant naître entre le Conseil de surveillance et l'associé commandité est organisée par les statuts. En cas de divergences de vues entre ces deux organes, un congrès composé à parts égales de membres non salariés du Conseil de surveillance de la

Société et de membres désignés par l'associé commandité est constitué et se réunit afin de permettre à ses membres d'arriver à un accord, par voie de consensus. Le congrès peut également être saisi par le Gérant sur des questions particulières.

➔ 2.4 Rémunération et avantages alloués aux organes de direction et de contrôle

2.4.1 Le Gérant

Rémunération

La rémunération du Gérant est présentée et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires sur proposition du Conseil de surveillance.

Les principes votés par les actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2008 sont restés applicables en 2010, à savoir :

- une rémunération fixe de 400 000 euros ;
- une rémunération variable de 300 000 euros, pour 100 % des objectifs annuels atteints, ces objectifs étant fixés par le Conseil de surveillance, sur avis du Comité des nominations et rémunérations.

En cas de dépassement des objectifs, le montant de la rémunération fixe et variable est plafonné à 850 000 euros.

La rémunération du Gérant au titre des années 2010 et 2009 n'a pas évolué par rapport à celle de 2008.

Les objectifs liés à la partie variable pour 2010, fixés par le Conseil de surveillance, se répartissent comme suit :

- 70 % du montant de la part variable est lié à la performance du groupe (chiffre d'affaires, marge opérationnelle, génération de flux de trésorerie), pondéré par un coefficient fonction de l'évolution relative du cours de l'action Steria sur l'année 2010 par rapport à un indice composé de cours d'actions de sociétés cotées du secteur informatique européen.
- 30 % du montant de la part variable est lié à des objectifs qualitatifs basés sur la stratégie du groupe.

La rémunération perçue par le Gérant au titre de 2010 s'est élevée à 737 152 euros dont 400 000 euros de rémunération fixe et 337 152 euros

de rémunération variable (soit 112 % du montant nominal de la part variable tel que validé par le Conseil de Surveillance du 24 mars 2011 après avis du Comité des nominations et rémunérations).

François Enaud ne perçoit aucune rémunération et ne bénéficie d'aucun avantage de société contrôlée par Groupe Steria.

Attribution d'actions gratuites ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Actions gratuites de performance

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 28 mai 2010 dans sa quinzième résolution, le Conseil de surveillance, sur avis du Comité des nominations et rémunérations a autorisé l'attribution de 12 000 actions gratuites de performance au Gérant, soumises à des conditions de présence et de performance liées à l'évolution de la marge opérationnelle du groupe sur une période de trois ans courant à partir de l'exercice 2010.

Le Conseil de surveillance a pris acte du respect par la société des conditions posées par l'article L 225-197-6 du code de commerce pour l'attribution d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux

En outre, le Gérant s'est vu attribuer définitivement 7 150 actions gratuites de performance au titre du plan d'attribution d'actions gratuites du 19 décembre 2007. Ces actions gratuites de performance étaient également soumises à des conditions de présence et de performance liées à l'évolution de la marge opérationnelle du groupe sur une période de trois ans courant à partir de l'exercice 2007.

En vertu des dispositions de l'article L 225-197-1 II alinéa 4 du code de commerce et conformément à l'avis du Conseil de surveillance après consultation du Comité des nominations et rémunérations, le Gérant devra conserver 30 % au moins des actions définitivement attribuées pendant toute la durée de son mandat.

Options de souscription et/ou d'achat d'actions

Aucune autorisation d'attribution d'option de souscription et/ou d'achat d'actions n'est en vigueur, aucun plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été mis en place au sein du Groupe depuis 2005.

Au cours de l'exercice 2010, François Enaud a exercé 16 346 options de souscription d'actions au titre du plan n° 6 du 11 avril 2003, au prix unitaire de 11,93 €.

Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, François Enaud a pris l'engagement de ne pas mettre en place d'instruments de couverture des risques attachés aux actions gratuites et options de souscription d'actions qui lui ont été attribués.

Régime de retraite supplémentaire

François Enaud ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.

Absence de contrat de travail et indemnité de cessation de fonctions

Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 13 avril 2010, a pris acte du souhait de François Enaud de mettre fin au contrat de travail suspendu dans ses effets, le liant à la société Steria SA, afin de se conformer à la recommandation AFEP/MEDEF relative au principe de non cumul entre contrat de travail et mandat social, sans attendre le renouvellement de ce dernier.

Après avoir pris en compte le long parcours de François Enaud au sein du Groupe avant d'accéder aux fonctions de Gérant du Groupe qu'il occupe aujourd'hui et en contrepartie de l'abandon des avantages liés à son contrat de travail au cas de résiliation de ce dernier, le Conseil de surveillance a décidé de permettre au Gérant de bénéficier d'un droit à indemnisation dans certains cas de cessation de son mandat de Gérant, et ce dans les conditions suivantes :

L'indemnité serait due suite à un départ non volontaire (révocation ou non renouvellement du mandat du Gérant) ou une démission consécutive à un changement de contrôle, sauf cas de faute grave ou lourde. Elle ne serait pas due dans les hypothèses d'un départ en retraite non contraint ou de démission non consécutive à un changement de contrôle.

Le montant de l'indemnité serait calculé en fonction des trois critères de performance suivants appréciés sur toute la durée du mandat du Gérant.

1^{er} critère : Croissance :

La croissance du chiffre d'affaires du Groupe devra être supérieure à la croissance moyenne du chiffre d'affaires des sociétés de services informatiques en Europe (référence Gartner) sur la Période de référence.

2^e critère : Marge opérationnelle :

La progression du taux moyen de la marge opérationnelle, (moyenne sur les 3 dernières années), devra être d'au moins 5 % par an, en moyenne, sur la Période de référence.

3^e critère : Résultat net courant dilué par action (« Current Fully diluted EPS ») :

La progression du Résultat net courant dilué par action (moyenne sur les 3 dernières années) devra être supérieure à 10 % par an, en moyenne, sur la Période de référence.

Il convient de préciser que le mandat du Gérant ayant débuté en 1997, les indices de référence à prendre en compte pour le calcul des critères de performance sont ceux de l'exercice 1997, la période de référence commençant à cette date.

- Si les 3 critères ci-dessus sont respectés : 100 % de l'indemnité sera versé ;
- Si 2 des 3 critères ci-dessus sont respectés : 66 % de l'indemnité sera versé ;
- Si 1 critère est respecté : 33 % de l'indemnité sera versé ;
- Si aucun critère n'est respecté : aucune indemnité ne sera versée.

Sous réserve de la réalisation des conditions de performance, l'indemnité versée ne pourrait excéder deux années de la rémunération brute, fixe et variable, du Gérant. La base de calcul de « l'année de rémunération » serait (i) la rémunération fixe annuelle de l'année au cours de laquelle interviendra la cessation de ses fonctions et (ii) la moyenne des deux dernières rémunérations variables annuelles versées antérieurement à la date de cessation des fonctions.

Dans l'hypothèse d'une cessation de fonctions consécutive à un changement de contrôle de la société, et sauf cas de faute grave ou lourde, l'indemnité ne pourra être inférieure à une année de rémunération, quelle que soit l'atteinte des critères de performance, afin notamment d'indemniser l'ancienneté de François Enaud dans la société.

Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale du 28 mai 2010 au titre des conventions réglementées en application de l'article L 225-42-1 du Code de commerce.

Elle a pris effet à cette date. La résiliation du contrat de travail liant François Enaud à Steria SA est intervenue à cette même date.

Tableaux récapitulatifs

Tableau récapitulatif des rémunérations du Gérant

François Enaud	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants calculés au titre de 2009	Montants versés en 2009*	Montants calculés au titre de 2010	Montants versés en 2010*
Rémunération fixe (brute avant impôts)	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Rémunération variable	332 000 €	210 000 €	337 152 €	332 000 €
Jetons de présence	néant	néant	néant	néant
Avantages en nature	1 528 €	1 528 €	néant	néant
Total	733 528 €	611 528 €	737 152 €	732 000 €

(*) Rémunération fixe de l'année - Part variable de l'année N-1 versée en année n.

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non concurrence
François Enaud	Non	Non	Oui*	Non

(*) Voir détail au paragraphe « absence de contrat de travail et indemnité de cessation de fonctions » ci-dessus.

Actions gratuites de performance attribuées au Gérant en 2010 et soumises à conditions

Autorisation	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Assemblée générale du 28 mai 2010	Plan n°8 du 6 juillet 2010	12 000	211 920 €	6 juillet 2013	6 juillet 2015*	Cf. paragraphe « actions gratuites de performance » ci-dessus

(*) Sous réserve du respect des conditions de conservation précisées au paragraphe « actions gratuites de performance » ci-dessus.

Actions gratuites de performance acquises par le Gérant en 2010

Autorisation	N° et date du plan	Nombre d'actions acquises durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Assemblée générale du 15 juin 2005	Plan n°4 du 19 décembre 2007	soit 71,5 % des actions attribuées 7 150	165 675 €	20 décembre 2010	20 décembre 2012*	Cf. paragraphe « actions gratuites de performance » ci-dessus

(*) Sous réserve du respect des conditions de conservation précisées au paragraphe « actions gratuites de performance » ci-dessus.

Actions gratuites de performance devenues disponibles en 2010

N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Plan n°1 du 13 septembre 2005	7 082	non

2.4.2 Les membres du Comité exécutif

Les membres du Comité exécutif, tout en assurant des responsabilités au niveau du groupe, conservent leurs fonctions au sein de l'entité dont ils dépendent. Chaque membre est ainsi rémunéré par la société à laquelle il appartient.

Rémunération, parts fixe et variable

La rémunération des membres du Comité exécutif comprend une part fixe et une part variable.

La part variable est déterminée en fonction d'objectifs fixés par le Gérant et examinés par le Comité des nominations et rémunérations du Conseil de surveillance. Ces objectifs sont liés à la performance du Groupe (chiffre d'affaires, rentabilité, génération de flux de trésorerie et réussite des projets stratégiques transverses) ainsi qu'à des objectifs individuels liés à leur mission ou à la performance de l'entité à laquelle ils sont rattachés.

Pour 2010 ces objectifs se répartissent en moyenne, pour 38 % sur la performance du Groupe et pour 62 % sur des objectifs individuels.

L'ensemble des membres du Comité exécutif, dans sa configuration de 2010 (6 membres), a perçu une rémunération brute globale de 2 479 682 euros en 2010, dont 1 661 139 euros de rémunération fixe et 818 543 de rémunération variable.

Attribution d'actions gratuites ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Les membres du Comité exécutif bénéficient d'actions gratuites de performance attribuées au titre des plans d'attribution d'actions gratuites mis en place au titre des outils de motivation et de fidélisation des principaux managers du Groupe.

L'ensemble des membres du Comité exécutif, dans sa configuration de 2010 (6 membres), a perçu en 2010, 37 000 actions gratuites de performance. Ces actions sont soumises à des conditions de présence et de performance liées à la croissance du chiffre d'affaires ou à l'évolution, de la marge opérationnelle du groupe appréciée sur une période de 3 années à compter de 2010.

Aucune autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions n'est en vigueur, aucun plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été mis en place au sein du Groupe depuis 2005.

2.4.3 Les membres du Conseil de surveillance

Jetons de présence

L'enveloppe des jetons de présence est votée en Assemblée générale. L'enveloppe autorisée par l'Assemblée générale du 6 juin 2008, applicable pour 2010, est de 170 000 euros. La répartition des jetons de présence est décidée par le Conseil de surveillance sur avis du Comité des nominations et rémunérations.

Les jetons de présence sont constitués d'une partie fixe, différente selon les membres, et d'une partie variable liée à la présence aux séances du Conseil de surveillance et des comités spécialisés, fixée à 1 000 euros par séance.

Jacques Bentz, Président du Conseil de surveillance, Éric Hayat, ancien salarié de Groupe Steria et Jacques Lafay, salarié de Steria SA ne perçoivent pas de jetons de présence.

Autres rémunérations versées aux membres du Conseil de surveillance

Au titre d'un contrat de prestations de services conclu avec la société Tecnet Participations, dont Monsieur Jacques Bentz est Gérant, cette dernière a facturé la somme totale hors taxes de 84 962 euros pour les prestations réalisées au titre de l'exercice 2010.

Au titre d'un contrat de prestations de services conclu avec la société Éric Hayat Conseil, dont Monsieur Éric Hayat est Gérant, cette dernière a facturé la somme totale hors taxes de 105 000 euros au titre des prestations réalisées au titre de l'exercice 2010.

Monsieur Jacques Lafay, membre du Conseil de surveillance représentant le FCPE du Groupe, a perçu, en 2010, du fait de son contrat de travail avec Steria SA, au titre de ses fonctions de Directeur du Développement Transport, une rémunération fixe de 106 800 euros et une rémunération variable de 29 868 euros.

Attribution d'actions gratuites ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Aucune action de performance n'a été attribuée aux membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2010. Aucune action de performance attribuée antérieurement n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2010.

Aucune autorisation d'attribution de stocks options n'est en vigueur, aucun plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été mis en place au sein du Groupe depuis 2005.

Tableaux récapitulatifs des rémunérations versées aux membres du Conseil de surveillance

Membres du conseil de surveillance	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Jacques Bentz		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations ⁽¹⁾	57 116 €	84 962 €
Séverin Cabannes		
Jetons de présence	18 500 €	18 500 €
Autres rémunérations	-	-
Élie Cohen		
Jetons de présence	25 000 €	26 000 €
Autres rémunérations	-	-
Patrick Boissier		
Jetons de présence	17 500 €	16 500 €
Autres rémunérations	-	-
Pierre-Henri Gourgeon		
Jetons de présence	14 500 €	19 500 €
Autres rémunérations	-	-
Éric Hayat		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations ⁽²⁾	139 000 €	105 000 €
Jacques Lafay		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations ⁽³⁾	128 370 €	136 668 €
Charles Paris de Bollardière		
Jetons de présence	24 500 €	27 500 €
Autres rémunérations	-	-

(1) Au titre de la convention de services entre Tecnet Participations et Groupe Steria SCA.

(2) Au titre de la convention de services entre Éric Hayat Conseil et Steria SA.

(3) Au titre de son contrat de travail avec Steria SA.

→ 2.5 Autres renseignements concernant les mandataires sociaux

2.5.1 Déclarations

Liens familiaux

François Enaud, Gérant de Groupe Steria SCA et Patrick Boissier, membre du Conseil de surveillance sont cousins germains. Il n'existe aucun autre lien familial entre les membres de la Gérance et du Conseil de surveillance

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite, d'incrimination et ou de sanction publique

À la connaissance de la Société au jour de la rédaction du présent Document de référence, aucun membre de la Gérance ou du Conseil de surveillance n'a :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des 5 dernières années ;
- été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société au jour de la rédaction du présent Document de référence, aucun des membres de la Gérance ou du Conseil de surveillance n'est en conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société, des membres du Conseil de surveillance et de la Gérance et leurs intérêts privés ou d'autres intérêts.

Absence d'arrangements ou d'accords avec les principaux actionnaires, clients ou fournisseurs

À la connaissance de la Société au jour de la rédaction du présent Document de référence, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, les clients ou les fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil de surveillance ou la Gérance a été sélectionné en cette qualité.

Absence de restrictions à la cession de participation dans le capital

À la connaissance de la Société au jour de la rédaction du présent Document de référence, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de surveillance ou la Gérance concernant la cession de leur participation dans le capital de la société, autre que celle attachée aux actions qui leur ont été attribuées gratuitement.

Conventions passées entre la société et l'un des membres du Conseil de surveillance ou la Gérance

À l'exception des conventions mentionnées au paragraphe 3.4.3 ci-dessus et dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, aucune convention n'a été passée entre la société et les membres du Conseil de surveillance ou la Gérance.

2.5.2 Mandats et fonctions

La Gérance

François ENAUD - 50 ans

Mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe :

Gérant Exécutif Groupe Steria SCA
Président-Directeur général et administrateur de Steria SA
Président et Administrateur de Steria Holdings Limited (Royaume-Uni)
Administrateur de Steria Limited (Royaume-Uni)
Administrateur de Steria Services Limited (Royaume-Uni)
Administrateur de Steria UK Limited (Royaume-Uni)
Membre du conseil de surveillance de Steria Mummert Consulting AG (Allemagne)

Hors Groupe :

Administrateur d'Arkema (France)
Président du Conseil d'administration de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (France)

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Au sein du Groupe :

Président et administrateur de Steria Iberica (Espagne)
Président et administrateur de Steria Solinsa (Espagne)
Cogérant de Steria GmbH Langen (Allemagne)

Hors Groupe :

Cursus :

Diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur civil des Ponts et Chaussées – Chevalier de la Légion d'Honneur – François Enaud est Président-Directeur général de Steria depuis 1998.

Le Conseil de surveillance

Jacques BENTZ - 69 ans

Mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe :

Président du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA
Membre du Conseil de surveillance de Steria Mummert Consulting AG

Hors Groupe :

Gérant de Tecnet Participations EURL (depuis 1996)
Administrateur d'Ipanema Technologies SA
Administrateur de TDF SA
Président du Conseil de surveillance de Linedata Services
Membre du Comité directeur de l'Institut Montaigne

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Au sein du Groupe :

Hors Groupe :

Président du Conseil de surveillance de Danet GmbH
Gérant de SAI-Danet GmbH [groupe Danet]
Membre du Conseil d'administration de Danet SA
Vice-Président et membre du Conseil de Ineum Conseil et Associés
Administrateur de SVP Management & Participations

Cursus :

Ancien élève de l'école Polytechnique – Chevalier de la Légion d'Honneur – Jacques Bentz est Gérant de Tecnet Participations depuis 1996. Il a occupé différentes fonctions de direction : Président de Tecsi (1996-2000), Président de GSI (1993-1995), Directeur Général de GSI (1986–1993).

Patrick BOISSIER - 61 ans

Mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe :

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Hors Groupe :

Président-Directeur général de DCNS
Membre du Conseil de surveillance de Vallourec, SA à directoire et Conseil de surveillance
Membre du Conseil d'administration de l'Institut Français de la Mer, association reconnue d'utilité publique par décret du 15/06/1979
Membre du Conseil d'administration du Musée de la Marine

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Au sein du Groupe :

Hors Groupe :

Directeur Général de CEGELEC
Membre du Directoire de Cegelec Holding SAS
Président de la Chambre des Constructeurs de Navires
Membre du Conseil d'administration d'AKER YARD SA
Président-Directeur général des Chantiers de l'Atlantique, Alstom Leroux Naval et Ateliers de Montoir, filiales du Groupe Alstom
Membre du Conseil d'administration de SPERIAN Protection (ex Bacou Dalloz)

Cursus :

Ancien élève de l'école Polytechnique – Patrick Boissier est, depuis le 14 janvier 2009, Président de DCNS. Il était précédemment Directeur Général de CEGELEC (de 01/09/2007 au 31/12/2008) ; Président-Directeur général des Chantiers de l'Atlantique (de 1997 à 2007) ; Vice-Président-Directeur général de Tréfimétaux (1987-1993) ; Directeur Général de la branche chauffage et climatisation d'Elfi (1994-1997) ; Président du Conseil de surveillance de Chaffoteaux & Maury (1994-1997).

Séverin CABANNES - 52 ans**Mandats et fonctions actuels :****Au sein du Groupe :**

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Hors Groupe :

Directeur Général Délégué du Groupe Société Générale

Administrateur du CREDIT DU NORD

Administrateur de AMUNDI

Administrateur de TCW

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :**Au sein du Groupe :**

Directeur Général délégué de Steria SA

Président et administrateur de Steria Iberica (Espagne)

Président et administrateur de Steria Solinsa (Espagne)

Président et administrateur de Steria Suisse

Administrateur de Steria SA/NV (Belgique)

Administrateur de Steria Benelux SA/NV (Belgique)

Administrateur de Steria Infogérance

Administrateur de Steria A/S (Norvège)

Administrateur de Steria A/B (Suède)

Administrateur de Steria A/S (Danemark)

Administrateur d'Imelios

Représentant permanent de Steria SA au conseil d'administration d'Imelios

Représentant permanent de Steria SA au conseil d'administration de BSGE CONSEIL

Représentant titulaire de Steria SA aux assemblées générales du GIE EUROCEIS

Administrateur de Steria SA

Membre du Conseil de surveillance de Steria Mummert Consulting AG

Administrateur de Steria Holdings Limited

Administrateur de Steria Limited

Hors Groupe :

Administrateur de NAPAC SA

Président du Comité d'audit et Membre du Conseil de surveillance de la Komerční Banca (République Tchèque)

Administrateur de GENEFIMMO

Administrateur de la Société Générale Globale Solution Centre (Inde)

Cursus :

Ancien élève de l'École Polytechnique, Ingénieur civil des Mines – Séverin Cabannes a précédemment exercé les fonctions de Directeur Général délégué de Steria SA et Directeur Général du Groupe Steria (2002 à fin 2006) ; Directeur Financier et membre du Comité de

Direction générale du Groupe Société Générale (2001-2002) ; Directeur de la Stratégie, puis Directeur Général Adjoint, Directeur Financier

Élie COHEN - 61 ans

Mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe :

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Hors Groupe :

Chercheur scientifique, Directeur de recherche au CNRS

Professeur à Sciences PO

Directeur de recherche au groupe d'analyse des politiques publiques puis au Cevipof du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Administrateur de Pages Jaunes

Administrateur d'EDF Énergies Nouvelles

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Au sein du Groupe :

Hors Groupe :

Membre du Conseil d'analyse économique du Premier Ministre (1997).

Administrateur de Vigéo

Administrateur d'Orange

Cursus :

Diplômé lauréat de l'IEP Paris (Section Économique et financière - 1972), Docteur en Gestion (Université Paris Dauphine) et Docteur en Science Politique (titulaire d'une HDR), Élie COHEN a entrepris une double carrière de chercheur et d'enseignant du supérieur. Maître de Conférences puis Professeur, Élie COHEN a enseigné

- à l'IEP (Macro-Eco, Micro-Eco, Économie Publique, Politiques publiques, Gestion publique)

- à l'ENS Ulm (Sociologie des Organisations) à l'ENA (Économie industrielle)

- à Harvard (Political Economy)

- au Collège des Ingénieurs (Stratégies industrielles et financières)

Auteur de multiples articles dans des revues scientifiques, Élie Cohen a publié plusieurs ouvrages d'Économie industrielle et de Politiques Publiques.

Pierre-Henri GOURGEON - 65 ans

Mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe :

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Hors Groupe :

Directeur Général du groupe Air France KLM

Administrateur d'Air France-KLM au Conseil d'administration d'Air France

Vice-président d'Amadeus GTD (Société Espagnole).

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Au sein du Groupe :

Administrateur de Steria SA

Hors Groupe :

Président du Conseil de surveillance d'Amadeus France SNC

Président-Directeur général et Administrateur d'Amadeus de France Service SA

Administrateur des Autoroutes du Sud de la France

Cursus :

Ancien élève de l'École Polytechnique ; Ingénieur de l'École nationale supérieure de l'aéronautique – Pierre-Henri Gourgeon a exercé précédemment les fonctions de Directeur des programmes militaires (1985-1988) à la Société nationale d'études et de constructions de moteurs d'avions (Snecma) ; Conseiller pour l'aéronautique civile du cabinet de Michel Delebarre (Ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer) (1988-1990) ; Directeur Général de l'aviation civile (DGAC) (1993) ; Au sein du groupe Air France, Pierre-Henri Gourgeon a successivement été Président-Directeur général du groupe Servair (1993-1996), d'Esterel (1996-1997) ; Conseiller du Président-Directeur général (1996-1997) ; Directeur Général adjoint, chargé des affaires internationales et du développement (1997-1998) ; Directeur Général exécutif (depuis 1998), Directeur Général Air France KLM (depuis janvier 2009).

Éric HAYAT - 70 ans**Mandats et fonctions actuels :****Au sein du Groupe :**

Vice Président et Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Hors Groupe :

Président du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Modernisation des déclarations sociales » (depuis 2000)

Administrateur de Rexecode

Membre du Conseil de surveillance de l'ACOSS

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :**Au sein du Groupe :**

Président du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Représentant permanent de Steria SA au Conseil d'administration de Medsoft (Tunisie)

Administrateur de Steria SA

Hors Groupe :

Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)

Président du Centre d'Observation Économique de la CCIP (depuis 2001)

Vice-Président du CODIL (Comité d'habilitation) de la FNTC (Fédération Nationale des Tiers de Confiance)

Administrateur de l'Agence Nationale des Services à la Personne

Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Cursus :

Ingénieur diplômé de l'École Supérieure d'Aéronautique – Éric Hayat a été Vice-Président (1989), puis Président (1991 – 1997) de la Fédération Syntec (Conseil, management, ingénierie, formation, informatique) ; Président du Groupe de propositions et d'actions (GPA) innovation (depuis 1999) du Conseil national du patronat français (CNPFP) devenu (1998) Mouvement des entreprises de France (Medef). Éric Hayat a été Cofondateur (1969), Directeur commercial (1976), puis Directeur général adjoint (1979) de Steria SA.

Jacques LAFAY - 63 ans

Mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe :

Directeur du Développement Transport de Steria SA
Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA
Président du Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement Entreprise Steria (depuis mars 2006)
Membre du Conseil d'administration de SODERI (Associé commandité de Groupe Steria)

Hors Groupe :

Président de PROAVIA (French Airport & ATC Technology Trade Association)

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Au sein du Groupe :

Hors Groupe :

Cursus :

Ingénieur Électronicien (ISEP) – 1970 ; Ingénieur spécialisé de l'ENSAE (Ecole Supérieure Nationale de l'Aéronautique et de l'Espace) – 1971 ; Master of Science Engineering Economics Systems Dept, Stanford University (USA) – 1973. Jacques Lafay est salarié du groupe Steria depuis 1973.

Charles Paris de Bollardi re - 55 ans

Mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe :

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Hors Groupe :

Secr taire du Conseil de Total SA

Pr sident de SOCAP SAS

Administrateur de la Soci t  Financ  re d'Auteuil

Administrateur de Petrofina

Administrateur de Total Pensions Belgium

Mandats et fonctions exerc s au cours des cinq derni res ann es :

Au sein du Groupe :

Hors Groupe :

Tr sorier du Groupe Total

Membre du Conseil d'administration de Socap SAS

Pr sident de Total Treasury SAS

Pr sident de la Financ  re Haussmann Messine

Pr sident de Total Finance

Pr sident de Total Finance Exploitation

Pr sident du Conseil d'administration de Total Capital

Directeur G n ral de Total Capital

Administrateur de Total Capital

Administrateur au Conseil d'administration de Total Capital Canada Ltd

Directeur G n ral de Sofax Banque

Pr sident du Conseil d'administration de Sofax Banque

Administrateur de Sofax Banque

G rant de Constance International SARL

Pr sident de Petrofina International Group SA

Administrateur au Conseil d'administration de Petrofina International Group SA

G rant de Rouvray Immobilier

Cursus :

Ing nieur dipl m  de l' cole Sup rieure d' lectricit 

→ 2.6 Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport établi conformément aux dispositions de l'article L 226-10-1 du code de commerce, a été préparé par le Président du Conseil de surveillance en collaboration avec les directions fonctionnelles

concernées. Il a été approuvé par le Conseil de surveillance dans sa séance du 25 février 2011.

2.6.1 Code de gouvernement d'entreprise

Comme décidé par le Conseil de surveillance dans sa séance du 19 décembre 2008 et porté à la connaissance du public par voie d'un communiqué publié et déposé sur le site internet de la société le 22 décembre 2008, la société se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008 résultant de la consolidation des rapports AFEP/MEDEF d'octobre 2003, janvier 2007 et octobre 2008 (les « Recommandations AFEP/MEDEF ») complété de sa recommandation du 19 avril 2010. Ce code peut notamment être consulté sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr).

Le Conseil de surveillance procède chaque année à une revue de conformité aux Recommandations AFEP/MEDEF dans le cadre de l'examen et l'approbation du présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L 225-68 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions de ce Code qui ne sont pas appliquées par la Société.

Il est précisé que les Recommandations AFEP/MEDEF ont été élaborées par référence aux sociétés anonymes et que par conséquent la société les applique dans la mesure où elles sont applicables et transposables de manière pertinente et efficace à une Société en Commandite par Actions.

2.6.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

Composition du Conseil de surveillance

Au 31 décembre 2010, le Conseil de surveillance est composé de :

	Titre	Membre Indépendant*	Nombre de mandats au sein de sociétés cotées	Membre du Comité	Première nomination	Renouvellement	Échéance du mandat	Actions nominatives détenues	Age
Jacques Bentz (Président)	Gérant de Tecnet Participations Conseil en technologies de l'information	non	2	— Stratégique — Audit — Nominations & Rémunérations	08/2000	06/2008	06/2012	13 318	69 ans
Éric Hayat (Vice Président)	Président du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Modernisation des déclarations sociales »	non	1	— Stratégique	03/1999	06/2008	06/2012	135 038	70 ans
Patrick Boissier	Président- Directeur général DCNS	non	2	— Stratégique	06/2004	05/2010	05/2014	303	61 ans
Séverin Cabannes	Directeur Général Délégué du Groupe Société Générale	non	3	— Audit	02/2007	----	06/2011	6 626	52 ans
Élie Cohen	Économiste Directeur de recherches au CNRS	oui	3	— Stratégique	05/2000	06/2008	06/2012	5 540	61 ans
Pierre-Henri Gourgeon	Directeur Général du Groupe Air France KLM	oui	2	— Nominations & Rémunérations	06/2004	05/2010	05/2014	150	65 ans
Jacques Lafay	Président du FCPE du Groupe	non	1	-----	06/2006	06/2008	06/2012	2 556	63 ans
Charles Paris de Bollardière	Secrétaire du Conseil de Total SA	oui	2	— Audit — Nominations & Rémunérations	05/2000	06/2008	06/2012	220	55 ans

(*) Selon critères d'indépendance définis par les recommandations AFEPI/MEDEF, revus chaque année par le Conseil de surveillance sur avis du Comité des nominations et des rémunérations.

Groupe Steria SCA a choisi d'avoir un Conseil pluridisciplinaire, composé de personnalités ayant des compétences et des expériences complémentaires. Les membres du Conseil de surveillance sont donc choisis pour leur compétence, leur expertise, leur diversité, leur disponibilité et leurs valeurs. L'apport d'expertise financière et industrielle est apparu notamment clef. Le Conseil de surveillance a souhaité faire évoluer sa composition et accueillir, à brève échéance, au moins un nouveau membre répondant à des critères d'indépendance, de féminisation et d'internationalisation.

La nomination d'un nouveau membre répondant à ces critères sera proposée à l'Assemblée générale du 13 mai 2011.

La société est donc, sous réserve du vote de la proposition par l'assemblée générale, en conformité tant avec recommandation de l'AFEPI/MEDEF du 19 avril 2010 qu'avec les dispositions de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance.

Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

La durée des mandats des membres du Conseil de surveillance est fixée par les statuts à 6 années maximum.

En pratique, chacun des membres du Conseil a été nommé ou renouvelé pour une durée de 4 années. Leur renouvellement est échelonné sur les années 2011, 2012 et 2014.

Il n'existe pas de limite statutaire au renouvellement des mandats.

En vertu des dispositions statutaires, les membres du Conseil doivent détenir au minimum 150 actions de la Société. La moitié au moins des membres doit être âgée de moins de 65 ans.

Les mandats exercés par chacun sont décrits dans la partie 2.5.2 du présent Document de référence.

Indépendance des membres du Conseil

Un membre du Conseil de surveillance est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction.

Les critères d'indépendance appliqués sont ceux définis par les recommandations AFEP/MEDEF, à savoir :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou mandataire social de sa société mère ou salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société contrôlée où dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être lié ou avoir été lié au cours du dernier exercice directement ou indirectement à un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche (au sens de l'article R 621-43-1 du code monétaire et financier) avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Chaque année, le Comité des nominations et rémunérations puis le Conseil de surveillance vérifient la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance. Suite à cette revue, le Conseil de surveillance a retenu que 3 membres sur 8 membres sont indépendants selon la définition AFEP/MEDEF.

Missions du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la société.

Il peut, à cet effet, se faire communiquer par la Gérance, toute information ou tout document utile pour l'exercice de sa mission générale de contrôle.

Il fait à l'Assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur la conduite des affaires sociales et sur les comptes de l'exercice. Il fait également un rapport à toute Assemblée générale extraordinaire.

Il peut convoquer l'Assemblée générale des actionnaires.

Il intervient également dans les circonstances suivantes :

- il examine les comptes sociaux et les comptes consolidés, ainsi que le budget ; il auditionne les Commissaires aux comptes ;
- il émet un avis sur toute augmentation ou réduction de capital proposée par la Gérance aux actionnaires ;
- il peut proposer au cours de l'existence de la société, sauf cas de vacance, la nomination ou le renouvellement de tout Gérant qui sera décidée par l'Assemblée générale ordinaire, après accord de l'associé commandité ;
- il peut avoir l'initiative de la demande de révocation de tout gérant, demande qui doit alors être notifiée à l'associé commandité et suivre les règles et procédures prévues aux statuts ;
- il propose, sur avis du Comité des nominations et rémunérations, la rémunération de la Gérance à l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires, qui approuve ou non la proposition ;
- il émet un avis préalable auprès de la Gérance, sur :
 - a) les grandes orientations stratégiques de la Société : plans à moyen et long terme, budgets consolidés, politique d'acquisition, acquisitions significatives, investissements significatifs ;
 - b) les opérations ayant une incidence notable sur le capital, les financements et la trésorerie de la Société et de ses filiales ;
 - c) les opérations affectant significativement la répartition du capital social de la Société.
- il donne son accord préalable avant tous les engagements importants tels qu'énumérés ci-après :
 - a) tout emprunt de la Société dès lors que la totalité des emprunts excède 50 % du montant de la situation nette comptable consolidée du Groupe Steria, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la "Situation Nette") ;
 - b) la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la Société, dès lors que l'ensemble des créances garanties représentent plus de 50 % du montant de la Situation Nette consolidée du Groupe,
 - c) toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelle que forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 20 % du montant de la Situation Nette consolidée du Groupe,
 - d) toute décision ayant pour objet ou pour effet d'entraîner, immédiatement ou à terme, la perte de la majorité dans le capital d'une filiale, directe ou indirecte, de la société représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Groupe Steria SCA, tel que ce chiffre d'affaires résulte des derniers comptes consolidés du Groupe.

Il vérifie que les conditions prévues par l'article 1 des statuts, pour que la Société Soderi soit ou reste associé commandité de la société Groupe Steria SCA sont remplies.

Fonctionnement du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance a adopté un Règlement Intérieur décrivant tant la déontologie et les règles à respecter par ses membres (loyauté, bonne foi, confidentialité, assiduité, professionnalisme), que la mission, les obligations et les règles de fonctionnement du Conseil (conditions de nomination des membres, information, description des 3 comités créés au sein du conseil). Il définit également la notion de « membre indépendant » et rappelle les règles liées aux informations privilégiées. Les membres du Conseil sont soumis aux règles de déontologie boursière reprises, avec le calendrier de communication financière de l'année et les dates des périodes de fenêtre négatives, dans un code interne de « Déontologie Boursière » (*Insider Code*).

Le Règlement Intérieur peut être consulté sur le site internet de la société.

Les convocations aux séances du Conseil sont adressées au moins 8 jours avant chaque réunion, sauf circonstances exceptionnelles justifiant d'un délai de convocation plus court.

Afin de permettre à chaque membre du Conseil une disponibilité maximale, le planning des réunions est fixé en fin d'année pour l'année suivante.

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Conseil de surveillance portant notamment sur l'examen des comptes annuels et semestriels.

Depuis le 13 octobre 2005, date d'entrée de Groupe Steria SCA dans l'Unité Économique et Sociale (U.E.S.) du Groupe, deux représentants du Comité d'Entreprise sont invités à participer aux réunions, conformément à la réglementation en vigueur.

L'identité des membres absents figure dans chaque procès-verbal.

La Société communique aux membres du Conseil, préalablement aux réunions, le procès-verbal de la séance précédente, de même que les éléments nécessaires à l'examen des différents points figurant à l'ordre du jour proposé.

Le Conseil est assisté d'un secrétaire permanent en la personne du Directeur Juridique du Groupe.

Chaque réunion, en fonction de la période à laquelle elle a lieu, fait l'objet d'un ordre du jour standard minimum.

La durée, en 2010, des réunions de Conseil a été en moyenne de 4 heures.

Travaux du Conseil de surveillance en 2010

Le Conseil s'est réuni 8 fois au cours de l'année écoulée. Le taux de participation, au cours de l'année 2010, a été de 92,18 %. Ce taux a été de 100 % en ce qui concerne les membres indépendants.

En 2010, le Conseil de surveillance a eu à traiter des principaux sujets suivants :

- Point sur l'activité du Groupe ;
- Examen des comptes sociaux et consolidés 2009 ;

- Préparation de l'Assemblée générale annuelle - approbation du rapport du Président sur le contrôle interne ;
- Proposition de rémunération du Gérant sur avis du Comité des nominations et rémunérations ;
- Décision d'attribution d'une indemnité de cessation de fonctions au Gérant sous réserve de ratification par l'Assemblée générale ;
- Examen des comptes semestriels et du rapport financier semestriel ;
- Examen des comptes rendus des comités ;
- Examen du plan stratégique du Groupe ;
- Plan d'actions gratuites de performance 2010 ;
- Opération d'augmentation de capital réservée aux salariés 2010 ;
- Examen de la situation financière- trésorerie ;
- Évolution de la composition du Conseil ;
- Évaluation du Conseil ;
- Examen du budget 2011.

Le Conseil est particulièrement attentif à la stratégie du Groupe, aux résultats, au suivi de la trésorerie, à l'élaboration du budget, aux projets de croissance externe et aux risques.

Évaluation du Conseil de surveillance

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil procède annuellement à son évaluation.

Lors de son évaluation réalisée en décembre 2009 le Conseil de surveillance a souhaité faire évoluer sa composition et accueillir, à brève échéance, au moins un nouveau membre répondant à des critères d'indépendance, de féminisation et d'internationalisation.

Ses réflexions se sont poursuivies en 2010 à ce sujet et ont abouti à la sélection d'un nouveau membre répondant à ces critères dont la nomination sera proposée à l'Assemblée générale du 13 mai 2011.

En 2010, le Conseil de surveillance a consacré un point spécifique à son évaluation lors de la séance du 17 décembre 2010. Il a marqué sa satisfaction quant à l'objectif fixé en 2009 de faire évoluer sa composition.

Il a par ailleurs relevé les améliorations apportées à son fonctionnement, notamment quant à l'information des membres du Conseil sur les activités du groupe par les Directeurs généraux de la France et du Royaume-Uni sur leurs activités en vue d'une meilleure appréhension du BPO ainsi que de l'offshore.

Moyens du Conseil de surveillance

La société met à la disposition du Conseil de surveillance les moyens nécessaires à la tenue de l'organisation des réunions et la mise en œuvre des actions de formation. Il lui assure, si nécessaire, le concours des différents services du Groupe.

Les Comités du Conseil de surveillance

Le Conseil a créé en son sein 3 Comités :

- le Comité stratégique ;
- le Comité des nominations et rémunérations ;
- le Comité d'audit.

Chaque Comité a nommé un Président et un secrétaire de séance. Les comptes-rendus sont rédigés par le secrétaire. Ils sont approuvés, remis au Président et présentés lors du Conseil de surveillance suivant la réunion du Comité. Ils sont conservés à la Direction juridique du Groupe.

Le Comité stratégique

Composition et fonctionnement du Comité stratégique

Le Comité stratégique est, au 31 décembre 2010, constitué de 4 membres :

- Éric Hayat, Président du Comité ;
- Jacques Bentz ;
- Patrick Boissier ;
- Élie Cohen.

Les membres de ce Comité ont été renouvelés par le Conseil de surveillance du 12 mars 2010 pour une durée de 3 années, sous réserve de la durée de leur mandat au Conseil.

Missions du Comité stratégique

Le Comité stratégique examine les orientations de développement et de positionnement du Groupe à moyen et long terme :

- projet d'acquisitions/cessions ;
- lignes de Métiers ;
- stratégie d'offres ;
- évolution technologique ;
- *business model*.

Il examine et évalue les conséquences financières des hypothèses étudiées.

Le Comité stratégique ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte qu'au Conseil de surveillance sous la forme de recommandations ou d'informations.

Travaux du Comité stratégique en 2010

Le Comité stratégique s'est réuni à 3 reprises en 2010 afin de procéder à l'examen :

- du plan stratégique 2010-2014 ;
- des revues stratégiques par *Business Communities* menées au sein du Groupe au cours du mois de juin ;

Le taux de participation à ces réunions a été de 83,3 %.

Le Comité des nominations et rémunérations

Composition et fonctionnement du Comité des nominations et rémunérations

Le Comité des nominations et rémunérations est, au 31 décembre 2010, constitué de 3 membres :

- Pierre-Henri Gourgeon, Président du Comité ;
- Jacques Bentz ;
- Charles Paris De Bollardiére.

Les membres de ce Comité ont été renouvelés par le Conseil de surveillance du 12 mars 2010 pour une durée de 3 années, sous réserve de la durée de leur mandat au Conseil.

Le Comité des nominations et rémunérations ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte qu'au Conseil de surveillance sous la forme de recommandations ou d'information.

Il se réunit aussi souvent que nécessaire. Il peut entendre le Gérant, tout membre du comité exécutif, en particulier le Directeur des Ressources Humaines du Groupe, tout dirigeant de filiale. Il peut également entendre toute personne susceptible de l'aider dans sa mission. Il rend compte au Conseil de surveillance de ses travaux en temps utile pour permettre au Conseil de délibérer utilement et lui présenter ses avis, propositions et recommandations. Il peut engager des frais externes avec l'accord de la Gérance et du Conseil de surveillance.

La Société met à la disposition du Comité des nominations et rémunérations les moyens nécessaires à la tenue de l'organisation des réunions et lui assure, si nécessaire, le concours des différents services du Groupe.

Missions du Comité des nominations et rémunérations

La mission du Comité est de :

- éclairer le Conseil de surveillance sur les rémunérations globales et avantages de toutes natures des membres du Comité exécutif du Groupe et formuler toutes recommandations utiles pouvant être transmises au Président du Conseil de surveillance ;
- éclairer, faire toutes propositions au Conseil de Surveillance sur la rémunération de la Gérance ;
- étudier toute candidature au poste de membre du Conseil de surveillance de la Société, s'assurer de leur compétence et de leur disponibilité, comme de leur honorabilité, formuler des avis et recommandations au Conseil ;
- étudier les plans de succession concernant le Gérant et les membres du Comité exécutif et formuler au Conseil de surveillance tous avis et recommandations utiles pouvant être transmise à la Gérance ;
- examiner et évaluer les situations de conflits d'intérêts déclarées par les membres du Conseil de surveillance et apprécier si elles sont de nature à procurer à l'intéressé un avantage ou à créer un préjudice à la société. Émettre tous avis et recommandations utiles au Conseil de surveillance sur les mesures à prendre sur le traitement de ces conflits d'intérêts ;

- faire toutes propositions au Conseil sur la composition et le fonctionnement des autres Comités ;
- étudier les plans de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que les plans d'attributions d'actions gratuites de performance de la société et formuler toutes propositions, recommandations et avis au Conseil.

Travaux du Comité des nominations et rémunérations en 2010

Le Comité des nominations et rémunérations s'est réuni à 5 reprises en 2010 en vue de traiter les principaux sujets suivants :

- i) rémunération (fixe et variable) de la Gérance ;
- ii) rémunération des membres du Comité Exécutif ;
- iii) cessation du contrat de travail du Gérant et attribution d'une indemnité de cessation de fonctions au Gérant en cas de départ ;
- iv) sélection d'un nouveau membre du Conseil de surveillance ;
- v) plan d'attribution d'actions gratuites de performance 2010 ;
- vi) opération d'augmentation de capital réservée aux salariés 2010 ;
- vii) point sur l'indépendance des membres du Conseil de surveillance ;
- viii) examen du plan de succession du Groupe ;
- ix) mise en place d'une procédure de déclaration et d'évaluation des conflits d'intérêts des membres du Conseil de surveillance.

Le taux de participation à ces réunions a été de 100 %.

Le Comité d'audit

Composition et fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité d'audit est, au 31 décembre 2010, constitué de 3 membres :

- Charles Paris De Bollardièrre, Président du Comité ;
- Jacques Bentz ;
- Séverin Cabannes.

Les membres de ce Comité ont été renouvelés par le Conseil de surveillance du 12 mars 2010 pour une durée de 3 années, sous réserve de la durée de leur mandat au Conseil.

La composition du Comité d'audit a été fixée par le Conseil de surveillance compte tenu des compétences particulières de Charles Paris de Bollardièrre, Président du Comité, et Séverin Cabannes en matière comptable et financière, eu égard aux fonctions et responsabilités exercées par eux dans ces domaines au sein de grands groupes.

En outre, le Président du Comité d'audit répond aux conditions d'indépendance telles que définies dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Ses règles de fonctionnement sont précisées dans un règlement intérieur spécifique au Comité d'audit.

Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 12 mars 2010 a constaté qu'un membre sur les trois membres composant le comité d'audit avait la qualité de membre indépendant, appréciée au regard des critères fixés

dans les Recommandations AFEP/MEDEF et que la société n'était pas totalement conforme sur ce point, auxdites Recommandations.

Le Comité d'audit ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte qu'au Conseil de surveillance sous la forme de recommandations ou d'informations.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent que nécessaire, à l'initiative de son Président, et au moins deux fois par an pour examiner les comptes semestriels et annuels avant que ces comptes ne soient soumis au Conseil de surveillance.

Le Comité d'audit peut entendre la Gérance, ainsi que les membres du Comité exécutif, le directeur financier et les membres de la direction financière du Groupe et des filiales. Il peut également entendre tout membre de la direction des filiales de la société Groupe Steria SCA. Il recueille les observations des Commissaires aux comptes éventuellement hors la présence de la Gérance ou des dirigeants des filiales. Il peut se faire communiquer et discuter avec eux du programme de vérification des comptes sociaux et consolidés.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil de surveillance de ses travaux en temps utile pour permettre au Conseil d'examiner les comptes et lui présente ses avis, propositions et recommandations.

Le Comité d'audit ne peut engager de frais externes sans l'accord de la Gérance et il doit également recueillir l'accord du Conseil de surveillance.

Missions du Comité d'audit

Ses missions sont principalement de :

- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, examiner le périmètre des comptes consolidés et, le cas échéant, les raisons conduisant à ne pas y inclure certaines sociétés ;
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels, sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ; examiner le programme d'audit interne du groupe et le plan des interventions des Commissaires aux comptes ;
- approfondir les connaissances du Conseil de surveillance en matière d'identification, de traitement et d'évaluation raisonnable des principaux risques encourus par le Groupe, examiner les risques et les engagements hors bilans significatifs ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux comptes, la fixation de leurs honoraires, proposer les candidatures et veiller au respect des règles visant à préserver l'indépendance des Commissaires aux comptes, se faire communiquer le montant de l'ensemble des honoraires de toutes natures versés aux Commissaires aux comptes et, le cas échéant, aux réseaux auxquels ils appartiennent ;

- vérifier la fiabilité des prévisions de trésorerie du Groupe et des systèmes de gestion de trésorerie, le suivi des engagements financiers significatifs et la politique d'endettement ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil de surveillance, ainsi que toute question de conflit d'intérêt dont il a connaissance, donner un avis sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce.

Travaux du Comité d'audit en 2010

Le Comité d'audit s'est réuni 6 fois en 2010 pour traiter notamment des sujets suivants :

- Étude des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et des comptes semestriels ;

- examen du rapport du Président sur le contrôle interne ;
 - montant des dividendes à verser au titre de l'exercice 2009 ;
 - suivi des plans d'actions d'audit et de contrôle interne
 - examen du plan d'audit interne 2010 ;
 - examen du processus d'élaboration de l'information financière et du plan d'actions en résultant ;
 - examen de la situation de trésorerie du Groupe et notamment des covenants bancaires et des couvertures de taux de change ;
 - examen de la situation des fonds de pension ;
 - point sur le financement du Groupe ;
 - examen des mandats des Commissaires aux comptes
- Le taux de participation à ces réunions a été de 89 %.

2.6.3 Principes et règles de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

2.6.3.1 La Gérance

Eu égard aux règles de gouvernance mises en œuvre par la société décrites ci-dessus, tous les éléments de la rémunération de François Enaud, Gérant non commandité, sont fixés par l'Assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil de surveillance après avis du Comité des nominations et rémunérations.

Rémunération, parts fixe et variable

La rémunération fixe et variable du Gérant est fixée par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil de surveillance après avis du Comité des nominations et rémunérations.

Les objectifs liés à la partie variable, fixés par le Conseil de surveillance, après avis du Comité des nominations et rémunérations, se répartissent comme suit pour 2010 :

- 70 % du montant de la part variable est lié à la performance du groupe (chiffre d'affaires, marge opérationnelle, génération de flux de trésorerie), pondéré par un coefficient fonction de l'évolution relative du cours de l'action Steria sur l'année 2010 par rapport à un indice composé de cours d'actions de sociétés cotées du secteur informatique européen ;
- 30 % du montant de la part variable est lié à des objectifs qualitatifs, reposant principalement sur la définition de la stratégie du Groupe et sa mise en œuvre.

Régime de retraite supplémentaire

François Enaud ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.

Indemnité de cessation de fonctions

Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 13 avril 2010, a décidé qu'il serait mis fin au contrat de travail liant François Enaud à la société Steria SA, suspendu dans ses effets. En contrepartie de l'abandon des avantages liés à ce contrat de travail au cas de résiliation de ce dernier, le Conseil a décidé de permettre au Gérant de bénéficier d'un droit à indemnisation dans certains cas de cessation de son mandat de Gérant de la Société. Cette indemnité de cessation de fonctions, soumise à des conditions de performance, ne pourrait excéder deux années de la rémunération brute, fixe et variable, du Gérant.

Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale du 28 mai 2010 au titre des conventions réglementées en application de l'article L 225-42-1 du Code de commerce et a fait l'objet d'une mention dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes. Elle a pris effet à cette date. Le contrat de travail liant François Enaud à Steria SA a également pris fin à cette date.

Cette indemnité de cessation de fonctions est conforme aux Recommandations AFEP/MEDEF, à l'exception des deux points suivants :

- conformément à ces Recommandations, l'indemnité n'est due qu'en cas de départ contraint du Gérant. Toutefois la règle du cumul du départ contraint et consécutif à un changement de contrôle ou de stratégie n'est pas retenue ;

- le montant de l'indemnité versée en cas de départ consécutif à un changement de contrôle est, dans tous les cas, sauf faute grave ou lourde, fixée à un montant minimum d'une année de rémunération.

Ces exceptions ont été retenues par le Conseil de surveillance afin de compenser la cessation du contrat de travail de François Enaud, jusqu'alors suspendu, et de tenir compte de son ancienneté et de son long parcours au sein du groupe avant sa nomination en qualité de mandataire social.

Attribution d'actions gratuites de performance ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

L'attribution d'actions gratuites de performance au Gérant, quant à son principe et au nombre d'actions susceptible d'être attribué, est décidée par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil de surveillance après avis du Comité des nominations et rémunérations.

Les actions gratuites allouées au Gérant sont soumises à des conditions de présence et performance liées généralement à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe sur une période trois ans à compter de l'attribution.

En vertu des dispositions de l'article L 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce et conformément à l'avis du Conseil de surveillance après consultation du Comité des nominations et rémunérations, le Gérant doit conserver 30 % au moins des actions définitivement attribuées pendant toute la durée de son mandat.

La rémunération du Gérant est détaillée au paragraphe 2.4.1 du présent Document de référence.

2.6.3.2 Les Membres du Conseil de surveillance

Jetons de présence

L'enveloppe des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance est votée en Assemblée générale. La répartition des jetons de présence est décidée par le Conseil de surveillance sur avis du Comité des nominations et rémunérations.

Les jetons de présence sont constitués d'une partie fixe, différente selon les membres et d'une partie variable liée à la présence au Conseil de surveillance et aux Comités.

Le montant des jetons de présence perçu par chacun des membres du Conseil de surveillance est détaillé au paragraphe 2.4.3 du présent Document de référence.

Autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance

Monsieur Jacques Lafay, membre du Conseil de surveillance représentant le FCPE du Groupe, est titulaire d'un contrat de travail avec la société Steria SA, en qualité de Directeur du Développement Transport et perçoit une rémunération à ce titre.

La société Éric Hayat Conseil dont Monsieur Éric Hayat est Gérant, a conclu un contrat de prestations de services avec Steria SA, renouvelé en 2010, portant sur des prestations d'assistance au développement de l'activité de grands clients, en particulier du secteur public. Cette convention est soumise à la procédure des conventions réglementées.

La société Tecnet Participations dont Monsieur Jacques Bentz est Gérant, a conclu une convention de prestation de services avec Groupe Steria SCA portant sur des prestations d'assistance à la société et à ses filiales dans leur développement et en particulier à l'international lors des acquisitions et des conclusions de partenariats. Cette convention est soumise à la procédure des conventions réglementées.

Le montant des rémunérations exposées ci-dessus est détaillé au paragraphe 2.4.3 du présent Document de référence.

2.6.4 Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les modalités de participations des actionnaires aux Assemblées générales sont décrites à l'article 17 (assemblées d'actionnaires) des Statuts figurant en dernière partie du présent Document de référence.

2.6.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

2.6.5.1 Périmètre et référentiel du contrôle interne

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne du Groupe (incluant la société Groupe Steria SCA, holding, et les sociétés qu'elle contrôle et qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale).

Le groupe Steria retient la définition du contrôle interne du « Cadre de Référence de l'Autorité des Marchés Financiers en matière de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » publié en juillet 2010.

Selon la définition de l'Autorité des Marchés Financiers, le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

2.6.5.2 Méthodologie d'élaboration du contrôle interne

Le Groupe se réfère à la fois au cadre conceptuel défini par le COSO, ainsi qu'au Cadre de Référence de l'AMF pour élaborer son système de contrôle interne.

2.6.5.3 Actions de progrès en matière de contrôle interne

Dans le cadre de l'amélioration continue de son système de contrôle interne et de respect du cadre de référence de l'AMF, Steria a sensiblement renforcé depuis 2008 son dispositif, grâce notamment à :

- la publication d'un manuel de contrôle interne Groupe (*Book of Internal Control Rules*, BOICR) à destination de ses entités opérationnelles. Sa mise en œuvre, débutée en 2008, s'est poursuivie depuis, notamment au travers d'une procédure d'autoévaluation, initiée dans la majorité des entités opérationnelles du Groupe ;
- la diffusion en 2008 d'un code d'éthique, en sus du code de déontologie des règles boursières, traduit dans la langue de chacune des filiales, adressé à une large communauté de managers et mis à disposition sur l'intranet du Groupe ;

- la mise en place en 2008 d'une nouvelle charte d'audit interne du Groupe ;
- l'augmentation de la fréquence et du nombre de ses missions grâce à l'externalisation de certaines missions d'audit interne auprès d'un prestataire indépendant de renommée internationale ;
- l'accroissement de la taille du département d'audit interne du Groupe ;
- la mise en place d'un système de « reporting contrôle interne », à destination du management de la Société et du Comité d'audit.

2.6.5.4 Description synthétique du dispositif de contrôle interne mis en place

Cette section vise à décrire brièvement l'organisation du système de contrôle interne de l'entreprise, autour des 5 principes clés définis par le COSO, que sont : l'environnement de contrôle, les activités de gestion des risques, les activités de contrôle, les processus d'information et de communication, et le pilotage des activités de contrôle.

Organisation et responsabilités

En cohérence avec l'organisation de Steria, les principaux acteurs responsables du contrôle interne au sein du groupe sont :

- la Gérance assistée du Comité Exécutif du Groupe ;
- les Directions fonctionnelles Groupe (Ressources Humaines, Finances, Opérations, Juridique...) en charge, dans leurs domaines respectifs, de formaliser les procédures de contrôle interne en accord avec le cadre Groupe et d'animer leur mise en application ;
- les entités opérationnelles locales chargées, sous la responsabilité du Directeur financier local, assisté de correspondants « contrôle interne » locaux, de mettre en place une politique de contrôle interne cohérente avec le cadre défini par le Groupe.

La Direction du Contrôle et de l'Audit Interne est en charge du pilotage global, de la cohérence et du respect du dispositif de contrôle interne du Groupe.

Le Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA est également un acteur du contrôle interne du Groupe eu égard à sa mission en tant qu'organe social, supporté par le Comité d'audit créé en son sein.

Environnement de contrôle

Les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe s'inscrivent dans un environnement de contrôle interne dont les éléments fondamentaux sont :

- le code d'éthique du Groupe. Ce document précise les grands principes éthiques auxquels adhère le Groupe. Il traite notamment de la manière dont Steria envisage les affaires et des comportements

à adopter en cas de situation de conflit d'intérêts. Ce document est sous la responsabilité du Gérant ;

- une politique de formation visant à sensibiliser tout nouveau salarié aux politiques et procédures du Groupe et à s'assurer que les salariés disposent à tout moment d'un niveau de compétence en adéquation avec leurs responsabilités ;
- une politique de rémunération équitable, basée sur des objectifs atteignables ;
- une allocation claire des responsabilités, qui se traduit par la mise en place de procédures de délégation de pouvoir et de responsabilité, établies par la Direction Générale sous le pilotage de la Direction Juridique, en relation avec les autres directions fonctionnelles compétentes, dont la Direction des Ressources Humaines. Ces procédures définissent les limitations de pouvoirs et de responsabilités des différents niveaux de management du Groupe, notamment en matière d'engagements vis-à-vis des clients, des fournisseurs, des partenaires et des collaborateurs ;
- une politique de recrutement exigeante ;
- une politique d'évaluation régulière des performances, et de sanction en cas de non-respect des règles édictées par le Groupe ;
- des Systèmes de Management par la Qualité au niveau des Area Units, qui mettent en œuvre les bonnes pratiques professionnelles de l'activité de Steria et les directives de la Direction Générale en les traduisant en procédures locales adaptées.

Gestion des risques

Pour élaborer son système de gestion des risques, le Groupe se réfère au « cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers en matière de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » publié en juillet 2010.

La cartographie des risques majeurs du Groupe a été révisée en 2010 et présentée au Comité d'audit à l'issue de la démarche suivante :

- les objectifs de l'entreprise ont été formulés sur la base des publications externes de Steria et des messages internes de la direction générale ;
- les événements susceptibles d'empêcher l'atteinte de ces objectifs ont été identifiés lors de réunions avec les différents responsables de processus ;
- les risques ont été évalués en examinant leurs conséquences potentielles notamment financières, humaines, juridiques ou de réputation ;
- la réponse aux risques combine les méthodes d'évitement des opérations risquées (décision d'arrêt sur une avant-vente par exemple), de partage des risques (assurance, partenariat), et de renforcement des dispositifs de contrôle.

En matière d'information et de communication, le Groupe suit notamment l'ensemble des risques sur projets, des risques juridiques, des risques financiers et des risques ressources humaines, ainsi que des litiges clients lors de Comités risques mensuels rassemblant les directeurs fonctionnels Groupe (contrôle de gestion, finance, juridique, ressources humaines, opérations, système d'information, contrôle interne).

Sur la base d'un modèle commun, chaque entité opérationnelle locale établit un rapport de risques en amont de la réunion du Comité risques Groupe. Chaque directeur fonctionnel analyse les risques de son champ fonctionnel et les partage lors du Comité. Le Comité transmet une synthèse à la Direction Générale accompagnée de plans d'action.

Enfin, en matière de pilotage d'ensemble du dispositif, la liste des risques du Groupe, ainsi que les plans d'action associés, sont actualisés notamment par les évaluations relatives à la mise en œuvre du contrôle interne, et par les rapports des missions d'audit internes conduites dans le Groupe.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont formalisées au sein des politiques et procédures émises au sein du Groupe.

Le Groupe dispose d'un référentiel commun (le BOICR, *Book of Internal Control Rules*) en matière de contrôle interne, définissant précisément les activités de contrôle interne requises qui sont transposées ensuite dans les politiques et procédures des entités opérationnelles du Groupe. Ce document fait l'objet d'un processus d'autoévaluation annuel, amorcé en 2009. Le département d'audit interne du Groupe réalise également de manière régulière des tests afin d'évaluer le caractère effectif des procédures de contrôle interne. L'ensemble des résultats de ces tests, et les plans d'action afférents, sont documentés dans un outil spécifique (la base GIAMS – Group Internal Audit Management System) développé par le Groupe.

Au niveau de la gestion des projets, il convient de signaler que le Système Qualité de chaque entité opérationnelle joue également un rôle important en matière de définition des contrôles communs obligatoires. À ce titre, toutes les entités opérationnelles du Groupe sont certifiées ISO 9001.

La majeure partie de ces activités de contrôle est effectuée au niveau des entités opérationnelles, sous la responsabilité conjointe du Directeur Général et du Directeur Financier de l'entité. Cette responsabilité se traduit notamment par la signature d'une lettre d'affirmation portant sur la sincérité des comptes de leur entité.

Information et Communication

Les outils d'information et de communication interne du Groupe sont notamment constitués :

- de l'intranet du Groupe et de la plateforme de « knowledge management » du Groupe ;
- de l'intranet local de chaque pays ;
- des espaces collaboratifs facilitant les synergies et le partage d'information entre entités opérationnelles.

L'intranet du Groupe constitue un portail d'information homogène pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Il permet un accès facile aux outils courants tels que les politiques et procédures Groupe (incluant le manuel de contrôle interne), les informations groupe, l'annuaire interne, les messages de la direction... Il est doté d'un moteur de recherche sur l'ensemble des intranets des entités opérationnelles.

Chaque pays possède en outre un intranet local sur lequel sont en général accessibles le Système de Management par la Qualité du pays ainsi que les politiques et procédures locales.

Le Groupe rassemble par ailleurs, en général deux fois par an, ses principaux managers. Ces événements sont mis à profit pour partager les principales valeurs du Groupe, travailler les grandes orientations stratégiques, faire adhérer aux enjeux et objectifs de développement du Groupe et procéder à la diffusion des messages relatifs au respect et à l'application des règles Groupe.

Pilotage et surveillance du contrôle interne

Le pilotage et la surveillance du contrôle interne de Steria repose :

- sur une information des principaux acteurs de l'entreprise des règles existantes à travers la disponibilité de l'information sur les intranets et d'échanges lors de réunions de coordination organisées par la Direction du Contrôle et de l'Audit Interne et par les Directions fonctionnelles du Groupe ;
- le reporting régulier des actions de progrès auprès notamment du Comité d'audit et du Directeur Financier du Groupe. Depuis 2009, la Société a notamment mis en place un processus d'autoévaluation de son système de contrôle interne (basé sur le manuel de contrôle interne). Par ailleurs, la Direction Générale et les Directeurs Financiers de chaque entité opérationnelle reçoivent depuis 2010 un rapport trimestriel de suivi de la mise en œuvre des plans d'action « contrôle interne », élaboré par le département d'audit et de contrôle interne du Groupe ;
- un contrôle indépendant de la qualité du contrôle interne à l'occasion de missions d'audit internes.

L'animation de ce processus est assurée et coordonnée par la Direction du Contrôle et de l'Audit Interne.

2.6.5.5 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable du groupe Steria

Cette section a pour objectif de décrire de manière détaillée les procédures de contrôle interne comptable et financier mises en place au sein de Steria, et prenant en compte le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers, d'une manière adaptée au contexte décentralisé du Groupe.

Dispositions générales

Le pilotage de l'organisation comptable et financière de Steria est assuré par le Directeur Financier du Groupe, qui reporte directement au Gérant.

Chaque entité opérationnelle comprend une Direction financière décentralisée, rattachée hiérarchiquement au Directeur Général de l'entité opérationnelle et reportant fonctionnellement au Directeur Financier Groupe.

Le Directeur Consolidation et Contrôle de Gestion Groupe, rattaché au Directeur Financier du Groupe, anime fonctionnellement les équipes comptables et du contrôle de gestion des entités opérationnelles. Il dispose de contrôleurs de gestion Groupe dédiés par zone géographique qui s'assurent de la cohérence des informations reçues et de l'application des principes de gestion.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe utilisent un manuel de principes et de procédures comptables unique élaboré par la Direction du Contrôle de Gestion et de la Consolidation Groupe.

L'ensemble des filiales effectue une clôture semestrielle et des arrêts mensuels. Le calendrier des arrêts et clôtures est défini annuellement par la Direction Consolidation et Contrôle de Gestion Groupe.

Le Groupe dispose d'un processus de prévisions structuré, au cours duquel chaque entité opérationnelle revoit mensuellement sa vision du déroulement de l'exercice et ses implications sur les principaux indicateurs financiers de l'entreprise. Ces informations, une fois discutées et validées lors d'une revue mensuelle de performance, sont ensuite agrégées au niveau Groupe et communiquées à la Direction Générale.

Le Système d'information comptable et financière du Groupe s'appuie sur des progiciels du marché :

- un PGI (Progiciel de Gestion Intégrée) commun à l'ensemble des entités du groupe, à l'exception de la filiale allemande Steria Mummert Consulting, pour la saisie, le calcul et la restitution des informations comptables et de gestion. Ce système traite les données liées aux projets, aux clients et aux fournisseurs. Cette solution permet d'avoir un paramétrage unique pour toutes les règles de gestion, les contrôles et les états du groupe ;
- un outil de reporting dont une part importante des données est interfacée avec le PGI ;
- un outil de consolidation des comptes ;
- le plan de compte utilisé dans le système d'information Groupe est commun à l'ensemble des entités opérationnelles, à l'exception de l'entité Steria Mummert Consulting. Cette dernière utilise cependant dans son PGI un plan de compte et des règles comptables en cohérence avec les données IFRS utilisées pour le reporting et la consolidation Groupe de façon à assurer une homogénéité des informations financières et comptables au niveau du Groupe.

Les différents acteurs impliqués dans les processus d'élaboration des informations comptables et financières sont en premier lieu les responsables de la production de l'information financière au niveau de chaque entité juridique, c'est-à-dire les Directeurs Financiers des entités opérationnelles qui sont pleinement responsables du respect des procédures et règles comptables du Groupe, et de la réglementation comptable, juridique et fiscale locale.

Les informations financières de chaque entité, traitées sur le système d'information comptable et financier du Groupe, sont disponibles et accessibles à l'ensemble des acteurs du Groupe dûment habilités.

Application et maîtrise des règles comptables

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe se doivent, sous la responsabilité de leurs Directeurs Financiers, d'appliquer les principes et de procédures comptables du Groupe.

Des échanges réguliers ont lieu entre les équipes comptables centrales et les équipes des entités opérationnelles pour s'assurer de la bonne compréhension et d'une juste application des normes. En cas d'évolutions majeures du référentiel, le Groupe met en place des modules spécifiques de formation.

Le Système d'informations du Groupe intègre des contrôles applicatifs permettant de garantir l'application de certaines normes, soit par automatisation complète de certaines entrées, soit par la génération d'alertes en cas d'incohérence.

Le système de contrôle interne du Groupe, qui donne lieu à des auto-évaluation régulières complétées par des missions d'audit interne, comporte des contrôles spécifiques portant sur l'application des règles comptables les plus sensibles.

Les Directeurs Financiers et les Directeurs Généraux des entités opérationnelles cosignent, par ailleurs, annuellement, un document certifiant de l'application des normes comptables du Groupe et de l'exactitude des informations fournies.

Organisation et sécurité du système d'information comptable et financière

Une équipe de maîtrise d'ouvrage, rapportant au Directeur Consolidation et Contrôle de Gestion Groupe, a pour objectif d'assurer que le système d'information comptable et financière répond en permanence aux besoins et aux exigences fonctionnelles du Groupe et au référentiel comptable IFRS.

La maîtrise d'œuvre, qui reporte au Directeur Financier du Groupe, a en charge la réalisation des évolutions fonctionnelles et la maintenance et l'exploitation opérationnelle du système. Aucune modification ne peut être apportée au système directement par les entités opérationnelles du groupe sans la validation préalable de l'équipe maîtrise.

Trois types d'évolutions peuvent être nécessaires :

- les corrections d'anomalies relevées en exploitation, qui sont livrées au fil de l'eau après une phase de test sur un environnement informatique différent du système en exploitation ;
- les évolutions, qu'elles soient liées à des demandes des utilisateurs, à l'évolution du Groupe ou de la réglementation, font l'objet d'un processus de demande d'évolution et de traitement. Un outil logiciel soutient et documente ce processus ;
- les expressions de besoin en terme d'évolutions fonctionnelles sont produites par l'équipe de maîtrise d'ouvrage de la Direction Contrôle de Gestion et Consolidation (pour veiller notamment à ce que les contrôles clés nécessaires au respect des règles comptables soient intégrés dans le système), en collaboration avec les représentants des utilisateurs des entités opérationnelles ;
- ces éléments sont ensuite pris en compte par la maîtrise d'œuvre qui en assure la traduction technique sous forme de spécifications (pour garantir la cohérence technique du système). Le paramétrage du PGI,

ainsi que les éventuels développements, sont assurés par une équipe de maintenance applicative de l'organisation industrielle de Steria. Les livraisons sont organisées en paliers et font l'objet d'une recette utilisateurs sur un environnement informatique différent du système en exploitation avant de passer en production informatique ;

- les projets de grande ampleur, tels les migrations d'entités opérationnelles, font l'objet d'une organisation ad hoc associant la maîtrise d'ouvrage et les pays concernés.

L'exploitation du système est confiée à l'organisation industrielle globale de Steria, de manière à bénéficier des facilités liées à l'environnement de sécurité physique, à la conservation des données et à la continuité de l'exploitation.

La procédure d'exploitation pour les clôtures mensuelles comprend un certain nombre d'étapes avec des points de contrôle et des alertes sur le déroulement du processus, ceci afin de respecter le calendrier de clôture et les contrôles fixés par la maîtrise d'ouvrage.

Le Groupe porte une attention particulière au renforcement continu de la maîtrise des droits d'accès à son système d'information comptable et financier. Au niveau des entités opérationnelles, la gestion des accès est sous la responsabilité du Directeur Financier.

Une revue et une mise à jour systématique des droits d'accès est faite annuellement en début d'exercice en complément des évolutions permanentes réalisées en cours d'année pour répondre aux mouvements opérés dans les équipes.

Par ailleurs, toute intervention sur le système est horodatée dans un journal avec l'identification de l'utilisateur.

Contrôle budgétaire et de gestion

Le contrôle budgétaire et de gestion interne s'appuie sur un processus de revues mensuelles (*Reporting Reviews*) aux différents niveaux opérationnels de l'organisation :

- au niveau entités opérationnelles, organisé par le Directeur Général et le Directeur Financier pour analyser avec les responsables des secteurs la situation de leur activité ;
- au niveau Groupe, organisé par le Directeur du Contrôle de Gestion et de la Consolidation Groupe, en présence du Directeur Général et du Directeur Financier d'entité, du Directeur Financier Groupe et du Gérant afin de faire une revue de la marche des affaires de l'entité. La situation des différentes entités opérationnelles est synthétisée chaque mois au niveau Groupe dans un rapport établi par le Directeur du Contrôle de Gestion Groupe.

Lors de ces revues de performances, les indicateurs clés de pilotage de l'activité sont systématiquement analysés et comparés aux objectifs budgétaires :

- le détail de la situation financière de l'entité considérée et sa comparaison au budget ;
- l'évolution du chiffre d'affaires, des marges et de la rentabilité ;
- le taux d'emploi des ressources facturables et le taux de structure ;
- la synthèse de l'activité commerciale ;
- le suivi des risques ;

Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

- la génération de flux de trésorerie, les investissements industriels et le besoin en fonds de roulement.

Le suivi des indicateurs de trésorerie et de gestion du cash donnent lieu à une revue détaillée complémentaire mensuelle pour chaque entité opérationnelle, en présence du Directeur Corporate Finance Groupe, du responsable de la trésorerie Groupe, du Directeur Financier de l'entité opérationnelle et de son trésorier.

Ces différentes revues intègrent systématiquement un processus de ré estimation des projections.

Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Consolidation réalise des comptes consolidés trimestriels.

- les procédures comptables communes à toutes les filiales intégrées conformément aux règles IFRS et le *mapping* des plans de compte avec le plan de compte unique de consolidation garantissent la fiabilité et l'homogénéité de l'information financière et comptable ;
- la remontée de l'information et son traitement en consolidation s'appuient sur des solutions informatiques du marché. Les filiales du Groupe complètent leur liasse de consolidation. Cette liasse standard leur permet de contrôler la cohérence de leurs états financiers, de détailler les flux comptables de l'exercice et de fournir des informations complémentaires (échéanciers, engagements hors bilan, effectifs, informations fiscales...);
- des instructions de consolidation sont envoyées trimestriellement : elles détaillent le planning de consolidation de la période, les travaux que doivent effectuer les filiales lors des arrêts et rappellent le fonctionnement de la liasse de consolidation. Les travaux de consolidation à effectuer par le service de consolidation sont détaillés dans un manuel de procédure de consolidation.

Intervention des Commissaires aux comptes

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Consolidation valide le calendrier et prend connaissance du plan d'audit (procédures réalisées) et des points d'audit relevé par les Commissaires aux comptes du Groupe :

- elle assure le suivi des travaux d'audit externe des Commissaires aux comptes, la coordination des travaux des Commissaires aux comptes locaux et examine le compte rendu de ces travaux ;

- elle coordonne les missions accessoires en s'assurant de leur cohérence avec les réglementations en vigueur ;

- elle centralise les budgets d'intervention ;

Ces missions sont assurées en étroite collaboration avec la Direction de l'Audit Interne du groupe.

Le Comité d'Audit procède également à la revue du budget des Commissaires aux comptes du Groupe.

Contrôles des comptes consolidés avant publication

En préparation de la publication des comptes consolidés, la Direction Générale et la Direction Financière :

- valide les options de clôture ; prend connaissance, auprès des Commissaires aux Comptes, de leurs travaux et de leurs conclusions et définit la communication financière et les termes des communiqués financiers.

Le Conseil de surveillance prend connaissance de l'ensemble des éléments ci-dessus qu'il valide avant publication des comptes. Il s'appuie sur les travaux préparatoires du Comité d'Audit.

2.6.5.6 Perspectives – suite des travaux

Steria est engagé dans un processus d'amélioration continue de son contrôle interne et de son dispositif de gestion des risques. Dans ce cadre, la société prévoit essentiellement en 2011 :

- de poursuivre les actions d'audits afin de continuer à faire évoluer le contrôle interne ;
- d'améliorer le degré de formalisation des contrôles informatiques embarqués dans les applications du Groupe ;
- de poursuivre les actions de communication visant à assurer une bonne connaissance des politiques et procédures du Groupe par l'ensemble des acteurs de l'entreprise.

Le Président du Conseil de surveillance
Jacques Bentz

➔ 2.7 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Groupe Steria S.C.A.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Steria S.C.A. et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

PIMPANEAU ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Lelong

Denis Thibon

→ 2.8 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 226-10 du Code de commerce.

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

2.1. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

■ Avec la société Tecnet Participations

2.1.1. Convention de prestations de services

Nature et objet

Votre société a conclu une convention de prestations de services par laquelle la société Tecnet Participations dont Monsieur Jacques Bentz est gérant, assiste votre société et ses filiales dans son développement, en particulier à l'international lors des acquisitions et des conclusions de partenariat.

Modalités

La société Tecnet Participations a facturé à votre société un montant de € 84.962,40 hors taxes au cours de l'exercice 2010.

2.1.2. Convention de domiciliation

Nature et objet

La société Steria S.A. (filiale contrôlée par votre société) a conclu une convention de domiciliation par laquelle elle fournit à la société Tecnet Participations des locaux à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) et un ensemble de services liés au travail de bureau.

Modalités

La société Steria S.A. a consenti cette convention de domiciliation à titre gracieux au cours de l'exercice 2010.

■ Avec la société Eric Hayat Conseil

Nature et objet

La société Steria S.A. (filiale contrôlée par votre société) a renouvelé en date du 1er février 2008 une convention de prestations de services par laquelle la société Eric Hayat Conseil, dont Monsieur Eric Hayat est gérant, effectue du conseil en stratégie, et en particulier en politique d'acquisition de l'Area Unit France, et d'assistance au développement de l'activité « grands clients », en particulier du secteur public, tertiaire et télécoms.

Modalités

La société Eric Hayat Conseil a facturé à la société Steria S.A. un montant de € 105.000 hors taxes au cours de l'exercice 2010.

2.2. Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de la conclusion, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 28 mai 2010, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 15 avril 2010.

■ Avec Monsieur François ENAUD, gérant de votre société

Nature et objet

Votre société a décidé de permettre à Monsieur François ENAUD de bénéficier d'un droit à indemnisation dans certains cas de cessation de son mandat de gérant de la société.

L'indemnité sera due au gérant suite à un départ non volontaire (révocation ou non-renouvellement du mandat de gérant) ou une démission consécutive à un changement de contrôle, sauf cas de faute grave ou lourde. Elle ne sera pas due dans les hypothèses d'un départ en retraite non contraint ou de démission non consécutive à un changement de contrôle.

Modalités

Le versement de cette indemnité est subordonné à l'atteinte des trois conditions de performance appréciées sur toute la durée du mandat du gérant et liées à l'évolution du chiffre d'affaires, de la marge opérationnelle du groupe ainsi que du résultat net courant dilué par action. Son montant est plafonné à deux années de rémunération brute, fixe et variable.

Dans l'hypothèse d'une cessation de fonctions consécutive à un changement de contrôle de la société, et sauf cas de faute grave ou lourde, l'indemnité ne pourra être inférieure à une année de rémunération, quelle que soit l'atteinte des critères de performance, afin notamment d'indemniser l'ancienneté du gérant.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

PIMPANEAU ET ASSOCIES

Denis Thibon

Olivier Lelong

3

“Politique sociale et Ressources Humaines



3.1	Effectifs et recrutement	62	3.6	Intéressement des salariés au développement du Groupe	66
	Effectifs 31 décembre 2010 par zone géographique	62	3.6.1	Participation, Intéressement et plan d'épargne entreprise	66
	Évolution du recrutement	62	3.6.2	Attribution gratuite d'actions de performance	66
3.2	Rémunération	63	3.6.3	Actionnariat salarié	67
3.3	Formation	64	3.7	Chiffres clés	68
3.4	Mobilité	65			
3.5	Relations sociales	65			

Par sa politique et ses actions dans le domaine des Ressources Humaines, le Groupe souhaite donner aux collaborateurs du Groupe les clés pour mettre en œuvre leur compétence et expertise au bénéfice de ses clients.

Steria a retenu un modèle de gouvernance où les salariés- actionnaires sont associés aux principales décisions stratégiques du Groupe, favorisant l'implication des collaborateurs dans la vie de l'entreprise. Cette gouvernance spécifique et unique représente un atout majeur pour une société de services où le principal actif de l'entreprise est son « capital humain ».

Les valeurs fondatrices du Groupe – respect, ouverture d'esprit, indépendance et créativité – font son identité. Leur mise en œuvre au quotidien fédère les pays et les activités du Groupe. Ces valeurs guident le Groupe lors de la réalisation de ses missions et pour réussir la coopération avec l'ensemble des parties prenantes.

Sur la base de ces valeurs fondamentales, l'équipe des Ressources Humaines travaille sur plusieurs priorités : recruter, développer, promouvoir, motiver, récompenser.

➔ 3.1 Effectifs et recrutement

Effectifs 31 décembre 2010 par zone géographique

France	5 726
Royaume Uni	4 090
Inde	5 453
Allemagne & Autriche	1 656
Espagne	923
Scandinavie	841
Belgique & Luxembourg	248
Pologne	211
Suisse	146
Singapour	40
Total Groupe	19 334

Évolution du recrutement

	2008	2009	2010
Recrutements	4 958	2 425	5 004

En 2010, Steria a procédé au recrutement de 5 004 salariés (dont 55 % de débutants) :

France	773
Allemagne et Autriche	210
Royaume-Uni	459
Inde	2 479
Autres pays	571

Dans la plupart des pays, le Groupe a constaté en 2010 une hausse des besoins en matière de recrutement. Cette tendance s'explique par différents facteurs selon les pays.

En France par exemple, elle a été essentiellement portée par la croissance interne. Pour faire face à la croissance interne enregistrée en France, le Groupe a accéléré le niveau de recrutement au cours de l'année 2010 pour atteindre 773 nouveaux salariés. Les procédures internes de cooptation se sont révélées être un outil de recrutement très efficace puisque 32 % des nouvelles recrues ont été recommandées par un salarié de Steria.

Au Royaume-Uni, ces nouveaux besoins découlent de changements organisationnels et de la croissance enregistrée dans certains domaines précis.

En Inde, le nombre important de recrutements en 2010 s'explique pour l'essentiel par l'augmentation du *turn over*. Le nombre de départs volontaires a augmenté dans presque tous les secteurs industriels du pays. L'augmentation du *turn over* dans le secteur de l'informatique a été confirmée par le NASSCOM, entité commerciale de la chambre du commerce indienne pour les secteurs informatique et de la sous-traitance. Steria a déployé des programmes ciblés afin de réduire le *turn over*. Parallèlement, Steria a renforcé ses initiatives de recrutement ciblé pour maintenir la qualité des services proposés à ses clients.

Au Royaume-Uni, Steria a concentré ses procédures de recrutement dans les domaines du *testing* et de l'architecture système, ainsi que pour des

postes commerciaux. Les profils présentant une expertise en *business intelligence* et *knowledge management* ainsi que des compétences en matière d'archivage de données (*data storage*) sont de plus en plus recherchés. Pour répondre aux attentes croissantes des clients en matière d'adaptabilité, les recrutements ont porté en priorité sur de nouveaux salariés parfaitement mobiles.

Il convient également de noter que le Groupe a pu attirer l'attention de nombreux candidats potentiels grâce à une importante campagne de communication, au cours de laquelle la parité homme/femme et le recrutement de personnes présentant un ou des handicaps ont fait l'objet d'une attention particulière.

Lorsque nécessaire, le Groupe a lancé des programmes adaptés afin de diminuer le recours aux fournisseurs externes et de leur substituer des ressources permanentes.

Le recrutement de jeunes diplômés est une composante majeure de la stratégie de recrutement déployée par Steria dans l'ensemble du Groupe. En Scandinavie, des partenariats solides ont été établis avec des universités de premier plan. Un programme de recrutement des diplômés a été conçu pour attirer de jeunes talents au sein du Groupe. Ce programme a permis de développer les compétences de jeunes diplômés et de favoriser la coopération entre les différents pays scandinaves.

Pour améliorer la qualité de la communication en ligne du Groupe avec les candidats potentiels, des projets reposant sur l'utilisation des nouveaux médias sociaux ont été lancés.

→ 3.2 Rémunération

Élément central de sa stratégie de rémunération, Steria propose à ses salariés un dispositif compétitif de rémunération et d'avantages sociaux. La politique du Groupe en matière de rémunération vise à reconnaître les talents en récompensant à la fois la performance individuelle et la performance collective. Pour rester compétitif, Steria mène régulièrement des enquêtes et des études comparatives portant sur les rémunérations et les avantages sociaux.

Une politique de rémunération fixe et variable est mise en œuvre pour certains collaborateurs afin d'encourager la performance. Ainsi, la rémunération des responsables de la gestion financière, des chargés de compte, des consultants et des directeurs de projet, ainsi que de certains postes fonctionnels comporte une partie variable.

L'essentiel de cette rémunération variable repose sur la réalisation d'objectifs annuels individuels et collectifs. Les objectifs correspondants sont fixés par la hiérarchie et revus annuellement. Les objectifs quantitatifs sont basés sur les chiffres du budget et sont tous mesurables. Les objectifs des managers opérationnels sont fixés en tenant compte des orientations générales de l'entreprise en matière de croissance, de

rentabilité et de génération de trésorerie, ainsi que des programmes de transformation du Groupe.

Les objectifs 2010 des membres du Comité Exécutif ont été déterminés en fonction de la performance du Groupe (chiffre d'affaires, rentabilité, dette financière et réussite des projets stratégiques transverses), ainsi que de la performance de l'entité dont ils ont la responsabilité. Ces objectifs sont fixés par le Gérant et après examen du Comité des nominations et des rémunérations du Conseil de surveillance du Groupe Steria.

La rémunération du Gérant est présentée en détail au paragraphe 3.4.1. du présent Document de référence.

Pour les autres managers opérationnels, les objectifs comprennent une composante liée à la performance collective (chiffre d'affaires, rentabilité et trésorerie) et une composante liée à l'atteinte d'objectifs individuels (chiffre d'affaires, rentabilité, génération de trésorerie et programmes de transformation, tels que l'offshore, liés à leur entité).

Le système de rémunération variable est revu chaque année en tenant compte de l'évolution des stratégies opérationnelles et des

défis spécifiques à relever. La relation directe entre la performance de l'entreprise et de chaque salarié et le niveau de rémunération variable constitue l'un des principaux facteurs de réussite pour le Groupe.

Les politiques d'augmentation de la rémunération, y compris des composantes fixes et variables, sont définies chaque année en s'appuyant

sur les directives données pour l'ensemble du Groupe et en tenant compte des conventions collectives locales. L'étude des augmentations de salaire annuelles repose sur la performance de l'entreprise et les conditions de marché.

➔ 3.3 Formation

La formation constitue le socle sur lequel les salariés peuvent s'appuyer pour réellement développer leurs compétences et optimiser leur potentiel. Le *Global Career Framework* de Steria aide les salariés à définir et réaliser leurs objectifs de développement personnel. Grâce à ce nouveau cadre, Steria dispose d'une base de données harmonisée des compétences et des connaissances sur laquelle le Groupe peut s'appuyer pour identifier les ressources nécessaires à ses projets et pourvoir aux postes vacants. Il permet également de définir les besoins

en matière de niveaux d'expertise et de compétences et d'accompagner les salariés dans la définition de leurs objectifs de carrière. Il constitue donc un pilier essentiel de la stratégie du Groupe en matière de formation et de développement. Dans certains domaines, Steria a lancé le développement d'un modèle cadre de formation par type de carrière pour s'assurer qu'à chaque poste existant au sein du Groupe correspond une recommandation de plan de formation.

	2009	2010
Nombre de jours de formation pour l'ensemble des salariés	33 852	50 949
Nombre moyen de jours de formation par salarié	1,8	2,6
Coûts de formation	9,484 millions d'euros	13,039 millions d'euros

« Steria Academy »

La « Steria Academy » est l'école de formation du Groupe.

Cette formation est destinée aux directeurs de projets internationaux de haut niveau dans l'ensemble du Groupe. En 2010, le premier module d'un nouveau cursus vente et marketing a été élaboré et mis en œuvre. L'objectif global de ce cursus est d'améliorer la planification comptable et d'évoluer vers des relations commerciales plus stratégiques.

Pour la conception et la mise en œuvre des modules de formation, le Groupe sollicite souvent des membres seniors de ses équipes. « Steria Academy » joue ainsi un rôle de plateforme pour le transfert des connaissances et un meilleur déploiement des pratiques et des outils communs. Ce mode d'organisation favorise le travail en réseau et la création de relations transversales.

Le programme « Ambassadeurs Steria » est une autre initiative déployée par le Groupe à l'échelle mondiale. L'objectif de ce programme est de permettre aux participants de s'approprier la stratégie de Steria et de comprendre en quoi le Groupe se distingue de ses concurrents. Le programme « Ambassadeurs » repose sur la diffusion d'informations ciblées sur Steria dans l'ensemble du Groupe. Disponible sur l'intranet du Groupe, son contenu est ainsi une référence permanente pour les participants.

Les programmes de formation au sein des différentes entités

Au sein des entités locales, la Direction des Ressources Humaines et de la formation s'attache à développer les compétences techniques et les technologies innovantes, ainsi que les compétences comportementales et managériales.

À titre d'exemple, au Royaume-Uni, un nouvel ensemble de modules baptisés *management essentials*, *core management* et *stepping into leadership* a été mis en œuvre en 2010 et a regroupé plus de 200 participants. De plus, une version locale du cursus vente et marketing a été déployée avec succès.

En Norvège, Steria a mis en place des cursus de formation comprenant des modules dédiés aux compétences en conseil, à la gestion de projet et à l'architecture système.

En France, grâce à la restructuration du département de formation, des services offrant une plus grande valeur ajoutée et une assistance opérationnelle plus efficace ont pu être proposés. L'Institut de formation interne implanté à Vélizy garantit la bonne gestion des services de formation proposés en interne, dont le *Steria Project Institute*, entièrement dédié aux responsables et directeurs de projets, la *Steria University for Sales* pour les compétences en matière de vente, et la

formation S2A à l'attention des architectes. Ces services comprennent également des formations et des supports d'*e-learning* pour des domaines d'expertise spécifiques.

Pour assurer le développement des compétences des futurs leaders du Groupe en Allemagne, Steria a lancé un programme de leadership nouvelle génération. Pendant 18 mois, les jeunes managers sont confrontés à différentes situations dans le domaine du leadership et de l'efficacité personnelle. Au cours de la formation, les participants s'investissent dans un projet, sous le parrainage d'un cadre senior. Ils ont

ainsi la possibilité de démontrer les compétences qu'ils ont développées lors du cursus. Afin de renforcer son expertise SAP, le Groupe a mis en place différents programmes accélérés qui contribueront à former la prochaine génération de spécialistes SAP en interne. Suivant un calendrier très court, les participants reçoivent une formation SAP spécifique sanctionnée par une certification SAP. Les premiers groupes de salariés ont suivi et terminé avec succès la formation consacrée à SAP pour les stratégies opérationnelles.

→ 3.4 Mobilité

En tant que prestataire de services international, Steria incite ses salariés à créer un réseau de coopération dans le monde entier et à collaborer avec les équipes de différentes zones géographiques. L'objectif de Steria est de proposer en permanence des services de haute qualité à ses clients internationaux, quelle que soit leur implantation. Le Groupe a poursuivi avec succès la mise en place de procédures opérationnelles et de réseaux de communautés qui relient les collaborateurs à travers

ses entités, afin de proposer des solutions intégrées aux clients selon un schéma de livraison global. Pour Steria, les possibilités de mobilité interne et dans les différentes zones géographiques permettent aux salariés d'élargir leur connaissance de l'activité et leurs compétences, et aide le Groupe à garantir le transfert des connaissances entre ses entités.

→ 3.5 Relations sociales

Plusieurs accords collectifs sont en vigueur au sein du Groupe. Ils ont été instaurés en conformité avec la législation locale selon les pays. Toute prolongation et tout renouvellement de ces accords doit faire l'objet de négociations locales.

Steria a mis en place des forums de représentation des salariés dans la plupart des entités locales. Pour les sujets qui concernent plusieurs pays, un « European Working Council » a été créé. En 2010, celui-ci s'est réuni à deux reprises.

Parmi les thèmes abordés en 2010, figuraient notamment les objectifs-clés du Groupe et les résultats financiers, ainsi que les principaux outils et procédures RH tels que le *Steria Global Career Framework*, l'enquête menée auprès des salariés et le déploiement d'un système d'information RH dédié. Les réunions se déroulent toutes en anglais et en français, avec un service de traduction. Des notes de synthèse des réunions ainsi que les présentations utilisées sont mises à la disposition de tous les salariés sur la page du « European Working Council » accessible depuis le site Internet du Groupe Steria.

➔ 3.6 Intéressement des salariés au développement du Groupe

3.6.1 Participation, Intéressement et plan d'épargne entreprise

Les accords relatifs à la participation des salariés aux résultats et à la performance de leur entreprise diffèrent selon les pays en fonction des législations locales.

En France, un accord de participation et un accord d'intéressement ont été conclus en juin 2010 avec les organisations syndicales pour la période 2010 – 2013 et mis en place au niveau de l'Unité Économique et Sociale composée des sociétés Groupe Steria SCA et Steria SA.

Par la signature de ces accords, les salariés français bénéficient désormais et pour la première fois, en complément du dispositif légal de participation, d'un nouveau dispositif d'intéressement permettant de renforcer leur association à la performance de l'entreprise. Le montant

de l'intéressement est calculé sur la base du résultat d'exploitation de l'exercice concerné en fonction du niveau d'évolution du chiffre d'affaires d'une part et du résultat opérationnel d'autre part.

Un Plan d'Épargne Groupe est par ailleurs ouvert aux salariés français qui ont ainsi la possibilité d'investir, à tout moment, soit en actions groupe Steria, soit dans un fonds monétaire soit dans un fonds solidaire.

Parmi les 20,4 % d'actions de Groupe Steria appartenant aux salariés du Groupe, tous pays confondus, 12,46 % de ces actions sont détenus par l'intermédiaire du FCPE.

3.6.2 Attribution gratuite d'actions de performance

Afin de fidéliser les principaux managers et les hauts potentiels du Groupe, Steria a mis en place une politique spécifique visant à les associer plus étroitement aux résultats du Groupe par des dispositifs d'attribution gratuite d'actions de performance.

Des plans d'actions gratuites de performance sont ainsi mis en place chaque année au profit de ces managers et hauts potentiels. L'attribution des actions gratuites est soumise à des conditions de présence et de performance reposant sur l'évolution de la marge opérationnelle ou de la croissance du groupe appréciée généralement sur une période

de trois années. Les actions attribuées font l'objet d'engagements de conservation de durée variable suivant les pays, étant précisé que le Gérant et les membres du Comité Exécutif sont tenus de conserver respectivement 30 % et 20 % des actions définitivement attribuées pendant toute la durée de leurs fonctions.

Ces plans sont décrits en annexe 4.6 aux comptes sociaux figurant au paragraphe 6.3 du présent Document de référence

Ils remplacent, depuis 2005, les plans d'options de souscriptions et/ou d'achat d'actions mis en place avant cette date.

3.6.3 Actionnariat salarié

Dès sa création en 1969, Steria a mis en place un mode de gouvernance original décrit au paragraphe 3 du présent Document de référence, associant les actionnaires salariés au développement et à la réussite du groupe.

Les salariés constituent encore aujourd'hui le premier actionnaire du Groupe, avec une participation, au 31 janvier 2011, de 20,4 % du capital⁽¹⁾, soit un des niveaux les plus élevés observés dans les sociétés cotées françaises.

Afin de développer cette participation des salariés au capital, Steria met en place, chaque année, un plan d'actionnariat salarié, comportant des offres diverses adaptées aux particularités locales, notamment fiscales.

C'est ainsi qu'en 2010 un plan d'actionnariat a été déployé au sein de 13 pays du groupe, comprenant :

- une augmentation de capital réservée aux 18 300 collaborateurs situés dans ces 13 pays, comportant deux offres :
 - une offre classique assortie d'un abondement de l'entreprise sous forme d'actions gratuites,

- une offre à effet de levier avec un rendement minimum garanti.

Dans les deux cas, les actions acquises par l'intermédiaire du FCPE, sont soumises à une obligation de conservation de 5 ans.

Le montant total des souscriptions à ces deux offres s'est élevé à plus de 8 M€ ;

- la poursuite du *share incentive plan* (de droit anglais) mis en place en 2008 ayant permis aux collaborateurs anglais et indiens de souscrire en 2010, avec un abondement sous forme d'actions gratuites, à 75 306 actions. Ces actions sont souscrites par l'intermédiaire d'un trust de droit anglais dénommé « SIP trust », détenant au 31 janvier 2011 242 648 actions représentant 0,81 % du capital ;
- la mise en place début 2011 d'un *share incentive plan* réservé aux collaborateurs indiens, à des conditions particulières prenant en compte les spécificités locales, avec un abondement sous forme d'actions gratuites.

(1) Y inclus les anciens salariés et les trusts anglais, à savoir les « SIP trust », « SET Trust » et « XEBT Trust ». Pour plus de détails sur ces Trusts, se référer aux précisions ci-après ainsi qu'au paragraphe 8.2.1 du présent Document de référence.

→ 3.7 Chiffres clés

Chiffres clés	2008	2009	2010
Effectif moyen	18 775	18 916	18 874
Nombre de jours de formation	30 972	33 852	50 949
Coûts de formation	11 022 K€	9 484 K€	13 039 K€
Recrutements	4 958	2 425	5 004
Turn over*	16 %	9,7 %	16,5 %
Age moyen des salariés	35,9 ans	36,7 ans	37,1 ans

(*) Le *turn over* se calcule de la façon suivante : somme des départs volontaires de collaborateurs en Contrat à Durée Indéterminée et CDD sur l'année divisée par l'effectif au 31 décembre de l'année précédente.

Taux moyen d'inter-contrats

Le taux moyen d'inter-contrats sur l'année 2010 a été de 1,1 %. Il s'agit du nombre de personnes totalement disponibles rapporté au nombre total de collaborateurs sur la période. Par « personnes totalement disponibles », il faut entendre les collaborateurs sans aucune affectation prévue à court terme (c'est à dire dans la semaine suivante) à l'exclusion des collaborateurs en structure (management, secrétariat, commercial...) et de ceux qui sont absents (vacances, maladie, formation).

La comparaison du taux moyen d'inter-contrats de l'année 2010 avec celui des années 2009 et 2008 n'est pas pertinente du fait du manque de fiabilité des données de ces deux dernières années, suite à l'acquisition de Xansa fin 2007.



4

“ Responsabilité d'Entreprise - Développement durable



**4.1 Politique et organisation
de la Responsabilité
d'Entreprise Steria****72**

**4.2 Les quatre domaines Steria
de Responsabilité d'Entreprise 73**

- 4.2.1 Ressources Humaines :
agir en employeur responsable 73
- 4.2.2 Responsabilité économique :
pour une gestion responsable
de notre entreprise à l'égard des clients 75
- 4.2.3 Environnement : participer et soutenir
activement un monde durable pour tous 75
- 4.2.4 Communautés : donner plus
d'indépendance aux personnes
défavorisées 77

La société Steria a été fondée en 1969 par Jean Carteron, tant dans une optique de projet social que dans celle d'une entreprise où actionnariat salarié rime avec culture de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la solidarité, donnant ainsi naissance à une gouvernance unique.

Steria continue à construire et à améliorer ce modèle de gouvernance en gérant son activité de manière à encourager le développement durable, le respect et l'égalité entre actionnaires, ainsi que la vocation sociale authentique de la société.

La Responsabilité d'Entreprise est l'un des éléments de la stratégie du Groupe et fait partie intégrante de ses différents champs d'activité tels que les solutions apportées aux clients, la gestion des Ressources Humaines, l'environnement ou encore les relations avec les communautés locales.

➔ 4.1 Politique et organisation de la Responsabilité d'Entreprise Steria

Steria est membre du Pacte Mondial, initiative lancée par l'Organisation des Nations unies en 2004 afin d'encourager les entreprises à promouvoir dix principes universels en matière de droits de l'homme, de conditions de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption (www.unglobalcompact.org).

Suite à cet engagement, Steria a développé son propre code d'éthique en 2008. Il est disponible sur le portail Intranet du Groupe, afin que chaque salarié soit conscient du rôle qu'il joue dans le respect quotidien des normes d'éthiques spécifiques définies par le Groupe dans le cadre de ses activités.

La Responsabilité d'Entreprise couvre quatre domaines :

- la responsabilité économique ;
- les collaborateurs ;
- l'environnement ;
- la solidarité.

Le Gérant est responsable de l'approche globale en matière de Responsabilité d'Entreprise et chaque membre du Comité exécutif supervise un domaine spécifique. Une équipe composée des responsables de réseaux pour chaque domaine est chargée de la mise en application des plans d'action au sein du Groupe et sous le contrôle d'un Directeur de Programme.

Cette organisation garantit un flux d'information régulier au sein du Groupe, la mise en application concrète des actions à tous les niveaux, ainsi que la tenue de débats au niveau de la direction de la Société concernant les problématiques liées au développement durable.

Steria a mis en place un Comité Consultatif sur la Responsabilité d'Entreprise pour bénéficier d'avis extérieurs. Ce Comité est composé d'experts indépendants du Gouvernement, de sociétés privées, d'organisations non gouvernementales et de responsables de réseaux Responsabilité d'Entreprise. En 2010, le Comité Consultatif s'est réuni à trois reprises et a accueilli un nouveau membre spécialiste de la Responsabilité d'Entreprise. Les thèmes évoqués ont été les suivants : la gouvernance, les objectifs, la notation, la communication, la charte fournisseurs.

Afin d'améliorer l'intégration des bonnes pratiques actuelles, Steria est membre de l'Institut du Mécénat Social (IMS), réseau français dédié à la Responsabilité d'Entreprise qui regroupe 200 entreprises internationales.

Enfin, en 2010, Steria est arrivé en cinquième place dans la catégorie « services » de l'indice de développement durable Gaïa lancé en 2009 sur la Bourse de Paris pour les valeurs moyennes. Le Groupe a également amélioré ses scores de notation sociale Vigeo et se place en quatrième position dans le secteur des services informatiques pour 2010.

➔ 4.2 Les quatre domaines Steria de Responsabilité d'Entreprise

4.2.1 Ressources Humaines : agir en employeur responsable

4.2.1.1 La gouvernance participative

Dès sa création en 1969, Steria a mis en place un système original de gouvernance qui implique les actionnaires salariés. Steria a donné à cette gouvernance une forme concrète en rassemblant la communauté des salariés actionnaires au sein de Soderi, pilier de la gouvernance participative. Cette gouvernance est décrite au paragraphe 3.2 du présent Document de référence.

Aujourd'hui, le principal actionnaire du Groupe reste les salariés qui détiennent 20,4 % du capital*.

En 2010, comme au cours des années précédentes, un nouveau plan d'actionnariat salarié, baptisé *Group Employee Saving Plan*, a été lancé dans le but d'augmenter significativement le nombre d'actionnaires salariés et d'accroître le nombre d'actionnaires de Soderi, en cohérence avec l'évolution du Groupe.

Suite à cette opération d'actionnariat salarié, la part du capital de Steria détenu par les collaborateurs a progressé de 0,7 point.

Nombre de nouveaux actionnaires : 442.

Cette année, Steria a remporté le « Grand Prix de l'actionnariat salarié 2010 » dans la catégorie SBF 250, prix déjà décerné à l'entreprise en 2008. Ce prix reconnaît une fois encore les efforts déployés par Steria pour promouvoir un actionnariat salarié fort et l'implication des actionnaires salariés dans la gouvernance de leur société via Soderi, la société qui représente leurs intérêts. Le jury s'est montré impressionné par le rôle double que joue l'actionnariat salarié de Steria, celui-ci se fondant à la fois sur l'esprit d'entreprise (pour les décisions stratégiques) et le patrimoine (promotion de la croissance sur la base de la performance de l'action).

4.2.1.2 Une politique Groupe sur le Handicap

Adoptée en 2009, la politique Groupe sur le Handicap a été présentée dans différents pays en 2010. Chaque pays dispose désormais d'une personne responsable de sa mise en application. Cette politique souligne l'engagement de Steria en matière d'égalité professionnelle pour tous les salariés, y compris les collaborateurs potentiels souffrant d'un handicap. Pour ce faire, la stratégie du Groupe vise à respecter les normes définies par la *Web Content Accessibility Guidelines* (WCAG) relatives aux sites intranet et Internet et notamment leur accessibilité aux salariés handicapés.

En matière de handicap, différentes initiatives sont prises à l'échelle nationale. Au Royaume-Uni, les équipes RH ont commencé à sensibiliser les managers au *Disability Discrimination Act*, directive européenne visant à lutter contre les discriminations à l'égard des personnes handicapées. En Inde, nos équipes participent à des salons de l'emploi pour personnes handicapées. En Norvège et en Espagne, les postes à pourvoir chez Steria sont publiés sur un site spécifiquement réservé aux personnes handicapées. En Espagne, un accord a été signé avec la principale organisation sur le handicap afin que Steria puisse s'approvisionner en fournitures de bureau auprès d'elle.

En France, l'accord passé avec Agefiph, une organisation gouvernementale qui œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans le secteur privé, a été renouvelé pour deux ans. Il comprenait en 2010 :

- 4 sessions de formations organisées pour les managers qui encadrent des salariés handicapés dans leurs équipes ;
- une attention particulière afin de retenir les personnes handicapées, les encourager à se faire connaître et à accéder à leurs droits ;
- des actions de communication : les campagnes d'information se sont poursuivies avec notamment une thématique spécifique pendant la semaine du handicap en novembre et la participation à des salons de recrutement. Pendant la journée *One Day Challenge*, événement solidaire annuel de Steria, l'attention s'est portée sur le thème du handicap et les fonds récoltés ont été reversés à une œuvre de bienfaisance qui lutte pour l'accessibilité des personnes handicapées à l'outil informatique.

En 3 ans (de 2008 à 2010), le nombre de personnes handicapées au sein des effectifs de Steria France a plus que doublé. Des négociations ont été entamées en fin d'année avec les représentants du personnel pour la mise en place en 2012 d'un accord d'entreprise sur le handicap.

Une initiative innovante lancée en 2009 consistait à former 10 personnes handicapées aux nouvelles technologies de l'information en partenariat avec GTM Ingénierie. Ces personnes ont été recrutées par Steria et poursuivent leur formation une semaine par mois. Ce projet a été évalué par le Syntec, Syndicat professionnel français représentant le secteur des services informatiques, et une reconduction de cette initiative basée sur les programmes de formation est prévue.

À chaque fois que cela a été possible, Steria a veillé à adapter l'environnement de travail des personnes handicapées, notamment par le biais de la Fondation Steria : travail à domicile, adaptation des

* Y inclus des trusts anglais, à savoir « SET Trust » et « XEBT Trust ». Pour plus de détails sur ces Trusts, se référer au paragraphe 8.2.1 du présent Document de référence.

postes de travail aux handicaps, accès prioritaire aux programmes de formation. Civikey, un clavier virtuel pour les personnes souffrant de handicap moteur, est désormais intégré à tous les nouveaux ordinateurs en France. Civikey est le fruit d'un partenariat entre l'hôpital de Garches, situé près de Paris, l'école d'ingénieurs In'Tech Info et la Fondation Steria – Institut de France.

Steria a développé la sous-traitance auprès d'institutions qui emploient des personnes handicapées dans les domaines du recyclage d'équipements IT, de la restauration et de la distribution postale.

4.2.1.3 Politiques liées à l'égalité homme/femme et à l'âge

L'engagement du Groupe en faveur de la diversité intègre la promotion des femmes et des seniors.

En termes de parité, l'objectif de Steria était qu'en 2010, les Comités Exécutifs de toutes les entités de Steria comportent au moins une femme. Cet objectif a été réalisé.

En Espagne, un programme de deux ans a été lancé en 2009 afin de garantir des possibilités d'évolution équivalentes pour les femmes et les hommes salariés. Steria Espagne a adopté cette initiative gouvernementale afin de devenir l'une des premières entreprises de services informatiques à élaborer un plan d'action dans ce domaine. Elle comprend une analyse approfondie de la situation et une enquête menée auprès des collaboratrices. Parmi les thèmes abordés dans ce programme, figurent le congé maternité, les emplois du temps favorisant la vie de famille et la « position » des femmes en matière de recrutement et de promotion, la prévention du harcèlement sexuel.

En Scandinavie, des efforts significatifs sont déployés afin d'augmenter le pourcentage de femmes dans le secteur informatique. En Norvège, Steria soutient une association de l'Université des Sciences et Technologies de Trondheim dont le but est d'inciter les étudiantes à faire carrière dans ce secteur. En Suède, où notre taux de femmes managers atteint les 66 %, Steria a établi un partenariat avec Womentor, une association bien implantée dans le secteur.

En France, le taux de femme au Comité exécutif dépasse 50 %. Un audit a été mené en France, en avril 2010 en matière d'égalité homme/femme sur le lieu de travail. Des réunions sont mises en place avec les partenaires sociaux afin de parvenir à un accord en 2011.

En France, une attention particulière a été accordée aux problématiques liées à l'âge. Suite aux réunions qui se sont tenues avec les partenaires sociaux en 2009, le plan d'action pour 2010-2012 se focalise sur le maintien des seniors à leur poste (à partir de 55 ans). Les entretiens sur les performances et le développement comprennent un volet spécifique, dédié à l'information en matière de droits à la retraite, à la présentation des différentes options de formation, aux souhaits du salarié en matière de mobilité, au projet professionnel, à la description des opportunités de mentorat et à la formation des managers dans ce domaine.

L'équilibre professionnel

À l'échelle du Groupe, l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle a été abordé dans le cadre du programme de Responsabilité d'Entreprise. En 2010, Le Groupe a développé une « boîte à outils » pour les managers dont les collaborateurs sont exposés au stress. Elle sera déployée début 2011. Selon les pays, le thème de l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle est traité dans différents programmes de formation. En Norvège, le sujet est abordé à la fois lors du séminaire d'intégration et des ateliers de leadership. Au Royaume-Uni, un programme de formation sur la gestion du temps a été créé par la direction recrutement et formation, et des modules d'e-learning sont également consacrés à cette question. Tous les pays disposent désormais de solutions destinées à soutenir les salariés dans les moments difficiles et la majorité des pays a mis en place des services d'assistance téléphonique s'appuyant sur un personnel médical externe pour leurs salariés. En France, une autre approche a été retenue : 100 salariés ont été formés afin de soutenir leurs collègues en cas de besoin et leur offrir une aide personnalisée.

En France, le programme « Zen' IT » a été lancé à l'été 2009, suite à un audit qualité sur les conditions de travail et le bien-être des salariés réalisé par une société extérieure. Un Observatoire, composé de représentants des comités d'hygiène et de sécurité de l'ensemble des 12 sites, a travaillé avec les managers sur des plans d'action pour l'année 2010, qui sont aujourd'hui en cours de mise en œuvre ou de finalisation :

- la création d'un poste d'assistant social dès janvier 2011 ;
- la formation des salariés impliqués dans le processus : les équipes ressources humaines, les représentants hygiène et sécurité, les managers ;
- une « boîte à outils » spécifique destinée aux managers afin de les sensibiliser aux risques liés au stress au travail ;
- la mise en place, en collaboration avec la Direction de la Santé au Travail, d'une procédure de suivi pour les salariés.

En Norvège, l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle ainsi que l'autogestion sont intégrés aux formations obligatoires pour tous les consultants.

En Espagne, un plan d'équilibre entre vie professionnelle et personnelle a été lancé en 2009 et propose aux salariés des conditions plus favorables que celles imposées par la législation en vigueur. Par exemple, différentes options de congés sans solde sont proposés aux salariés, les frais de Sécurité sociale étant pris en charge par Steria.

En Inde, plusieurs politiques ont été mises en place afin de garantir le bien-être des salariés sur leur lieu de travail : travail à domicile, congés obligatoires, travail à temps partiel, crèches et garderies pour les enfants, programmes de formation sur la gestion du stress et centres de fitness en interne et infrastructures dédiées aux loisirs (bibliothèques ou espaces de tennis de table...).

Indicateurs (issus des recommandations du GRI)

	2009	2010
Pourcentage de salariés recevant des évaluations régulières de leur performance et de développement de carrière	83,25 %	91,54 %
Pourcentage de salariés couverts par des conventions	68 %	69,5 %

4.2.2 Responsabilité économique : pour une gestion responsable de notre entreprise à l'égard des clients

Tous les services fournis par Steria contribuent à l'optimisation de la performance des clients, augmentent leurs parts de marché, garantissent leur respect des réglementations et limitent leurs risques. Les clients de Steria comptent sur le Groupe pour les accompagner dans leurs activités. Le rôle de Steria est de les aider à mener leurs projets à bien, à tenir leurs engagements et à se conformer aux obligations en matière de normes et de législation. Les solutions proposées par le Groupe ont donc un impact sur le quotidien de millions de personnes en participant, par exemple, à la création des meilleurs systèmes de soin, à des moyens de transport plus fiables et à des services publics encore plus efficaces.

Pour veiller à ce que tous les managers et salariés s'approprient les valeurs de Steria, plusieurs mesures ont été prises afin de les sensibiliser davantage au respect de la déontologie. Le mode de gestion des activités du Groupe est clairement lié à ses valeurs et la réputation de Steria sur le marché est liée au comportement, au degré d'implication et aux

compétences des collaborateurs de Steria. C'est pourquoi il est crucial de les orienter concernant les activités du Groupe, en s'appuyant sur une direction de la déontologie qui intègre les pratiques commerciales éthiques.

Une charte éthique a été adoptée en 2009. Issue des valeurs de Steria, elle définit le modèle de fonctionnement, les engagements pris par Steria en termes de Droits de l'homme et de diversité, de normes de travail, de lutte contre la fraude, conflits d'intérêts, de protection des informations de l'entreprise et l'environnement.

La charte éthique est accessible à tous les salariés depuis le site intranet du Groupe.

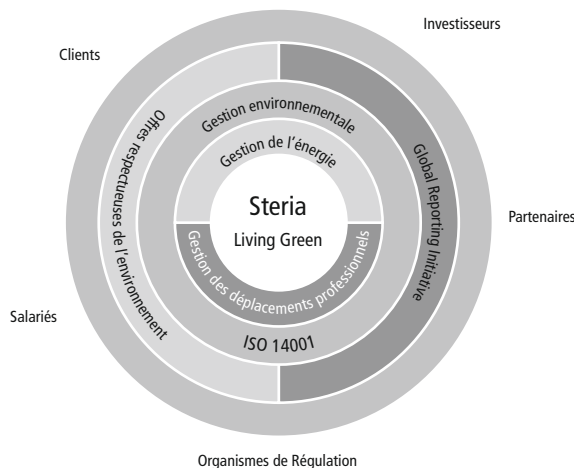
Outre la charte éthique de l'entreprise, le *Book of Internal Control Rules*, référentiel commun en matière de contrôle interne, est disponible sur l'intranet du Groupe.

4.2.3 Environnement : participer et soutenir activement un monde durable pour tous

Le développement durable, et plus particulièrement les changements climatiques, est aujourd'hui l'un des grands défis mondiaux à relever, qui affectera probablement toutes les sphères de la société et influencera le mode de fonctionnement des entreprises. En tant qu'entreprise responsable engagée pour un développement durable, Steria adopte le positionnement général : être leader tout en montrant la voie à suivre, soutenir les clients grâce à un leadership réfléchi et proposer des services de conseil et des solutions pour les défis environnementaux auxquels ils sont confrontés. Aujourd'hui, Steria s'engage, de la Direction Générale jusqu'aux premiers échelons de l'entreprise, à amener l'organisation à penser, s'organiser et fonctionner collectivement et conjointement en tant qu'entreprise véritablement écologique.

Les orientations stratégiques sur l'environnement sont soutenues par le Comité Exécutif et un responsable de réseau qui en est le garant. Un directeur de programme est également chargé de la mise en œuvre des orientations sur l'environnement au sein des sociétés du Groupe Steria. Le responsable de réseau et le directeur de programme ont créé un Comité environnement de Groupe (CEG) composé de représentants des entités qui sont responsables de la mise en œuvre de la politique dans leurs propres pays. Au total, plus de 800 cadres tous niveaux confondus s'engagent de façon proactive en faveur des orientations sur l'environnement dans tous les pays.

Les six objectifs environnementaux de Steria



Être respectueux de l'environnement : chaque salarié comprend et s'implique activement dans l'entreprise pour une vie plus respectueuse de l'environnement en faveur d'un développement plus durable. Dans ce domaine, les initiatives portent sur un recyclage plus important et plus adapté, l'économie des ressources en eau, la réduction des impressions, une plus grande utilisation des technologies de conférence téléphonique et vidéo et le soutien au programme ISO 14001.

Gestion des déplacements professionnels : Steria a activement commencé à mesurer et réduire les déplacements professionnels de ses collaborateurs sans transiger sur son engagement envers les clients. À compter de 2010, Steria atteindra la neutralité carbone sur les déplacements professionnels⁽¹⁾ routiers et aériens de ses collaborateurs.

Gestion de l'énergie : en qualité de société technologique, Steria déploie actuellement un service de paiement d'énergie et d'analyse qui a été développé pour deux clients majeurs, et le met en œuvre au sein des entités du Groupe Steria.

Certification ISO 14001 : Steria a initié plusieurs projets afin d'obtenir la certification ISO 14001. Le Groupe a obtenu cette certification en Espagne, en Allemagne, en Autriche, en Pologne, en Suède, en Norvège et au Royaume-Uni (deux bureaux). Des procédures sont en cours dans les autres pays.

Global Reporting Initiative (GRI) : cette démarche étant intégrée au programme de responsabilité d'entreprise, Steria a décidé de mettre en place des comptes-rendus, aussi bien internes qu'externes, sur la base des indicateurs de performance du GRI et a défini des critères d'évaluation propres au Groupe, qui sont déjà appliqués. Steria a également participé au *Carbon Disclosure Project 2010*. Le Groupe a obtenu la note de 89 % et a reçu la qualification de « A Banding ». Steria est la seule entreprise de services informatiques à avoir atteint cette notation.

Offres respectueuses de l'environnement : bien que l'informatique ne génère que 2 % des émissions de CO₂ dans le monde, l'utilisation des technologies associées afin d'améliorer les processus opérationnels de

nos clients peut réduire de façon très significative l'empreinte carbone de leurs activités. Steria a développé plusieurs offres, du conseil à la recherche de solutions, pour les clients existants et potentiels du Groupe.

Sont résumés ci-dessous les domaines d'excellence de Steria qui aident les clients à atteindre un plus haut niveau de développement durable, à améliorer leur efficacité et à réduire leurs coûts :

- **conseil en développement durable** : des consultants expérimentés disposant de connaissances et de savoir-faire pratiques et étant capables de proposer des méthodes, des bonnes pratiques et des partenaires de premier plan, offrent un ensemble de services entièrement intégrés ;
- **gestion de l'énergie** : expertise, méthodes et logiciels d'évaluation de la consommation, de vérification, de mesure et de reporting en matière d'émissions de CO₂ : ces éléments permettent d'élaborer une stratégie de réduction de la consommation énergétique et de la mettre en œuvre ;
- **solutions de transport** : les principales solutions comprennent :
 - l'expertise en télématique intelligente afin d'accompagner les clients dans la transformation de leur parc automobile (voitures, bus...) afin de réduire la consommation de carburant et les émissions de CO₂, et d'améliorer la sécurité des conducteurs,
 - une solution de supervision *Traffic Expert* qui fournit des informations aux conducteurs, les aide dans les embouteillages et optimise leurs itinéraires, réduisant ainsi les bouchons et les émissions,
 - une solution *Taxi Expert* qui optimise les déplacements des taxis dans les aéroports afin d'améliorer la fluidité de la circulation et de réduire la pollution ;
- **la gestion des services mobiles** repose sur une expertise qui conjugue une technologie innovante (appareils mobiles, transfert de données) et les connaissances opérationnelles permettant de réduire les coûts et l'empreinte environnementale ;

(1) Tous déplacements à titre professionnel à l'exception des trajets domicile-lieu de travail.

- **les systèmes de gestion des documents et des dossiers électroniques** réduisent drastiquement les besoins en papier et le stockage en ligne, réduisant ainsi les émissions associées à l'équipement ;
- **les services d'impression gérés** aident à réduire les gaspillages de matériel, d'espace, de papier et d'énergie ;
- **la virtualisation** des serveurs et des applications permet de diminuer les investissements et les frais de fonctionnement, ainsi que les émissions ;
- **la gestion de l'énergie du poste de travail** minimise la consommation d'énergie et les émissions associées.

4.2.4 Communautés : donner plus d'indépendance aux personnes défavorisées

4.2.4.1 Permettre l'accès à l'éducation, à l'informatique et à l'emploi

Aider les personnes à s'aider elles-mêmes est le meilleur moyen de réduire la pauvreté et de promouvoir le respect de soi. L'engagement de Steria auprès des communautés se traduit par le soutien à plusieurs initiatives dans les différents pays d'implantation du Groupe. Il permet également de donner accès à l'éducation, à l'informatique et à un emploi, avec l'aide de bénévoles et avec nos clients. Trois programmes transverses servent cet objectif qui est décrit dans le paragraphe ci-après intitulé « Actions importantes à l'échelle nationale ».

- programmes locaux d'aide à la formation et à l'accès à l'informatique ;
- programme « *One Steria, One country, One School* » en Inde ;
- programme de formation diplômante.

4.2.4.2 Des programmes dirigés par des bénévoles

Ces programmes, tous encadrés par des bénévoles, sont mis en place sur le temps libre de ses salariés. Ils constituent un modèle communautaire innovant qui implique Steria, ses salariés et ses clients.

L'objectif est d'encourager les initiatives de ses salariés et de les aider à trouver des opportunités de développement personnel et professionnel qui viendraient compléter leur activité professionnelle. Le 19 novembre 2010, la troisième édition de la journée solidaire baptisée *One Day Challenge* a été organisée sur les sites de Steria dans le monde entier. L'objectif était d'attirer l'attention sur la situation des plus défavorisés et d'encourager le bénévolat local. Malgré la crise économique et la pression commerciale, le bilan de cet événement dont la préparation est longue et minutieuse a été remarquable. Dix clients ont participé à des activités solidaires et deux nouveaux pays, la Suisse et la Belgique, ont rejoint le *School Programme* en Inde.

Résultats du *One Day Challenge*, l'événement solidaire de Steria, en 2010 :

- collecte de fonds : 111 444 euros ;
- nombre de salariés Steria bénévoles : 4 383 ;
- nombre d'activités : 309 ;
- nombre d'œuvres de bienfaisance soutenues : 58.

4.2.4.3 Actions d'importance à l'échelle nationale

En France, la Fondation Steria – Institut de France soutient les projets informatiques qui contribuent à la réduction de la fracture numérique dans trois domaines : l'éducation et la formation, les solutions innovantes destinées à faciliter le quotidien des populations défavorisées et l'entrepreneuriat social.

La Fondation a été créée en 2001 grâce aux donations substantielles de 20 managers de Steria et a soutenu à ce jour 30 projets en France, au Maroc, au Niger, au Bénin, au Burkina Faso et au Cambodge, avec le concours de plus de 100 bénévoles de Steria. Un bénévole de Steria qui intervient en qualité de chef de projet s'engage auprès des associations soutenues et apporte les compétences appropriées avec l'aide d'autres bénévoles si nécessaire. En 2010, 11 projets informatiques étaient en cours, chaque projet disposant d'un financement pouvant atteindre 15 000 €. À titre d'exemple, le lancement en 2010 d'Interface Handicap, premier site Internet multi-accès pour les personnes handicapées ou encore le partenariat établi avec Digital Bridges, au Cambodge, afin de former des jeunes défavorisés à l'ingénierie informatique et de les aider à trouver un emploi. Ce projet, qui est au cœur d'un programme de certification diplômante, a permis à 25 jeunes d'obtenir un emploi et 50 étudiants étaient en cours de formation en 2010, grâce au parrainage de Steria France et aux missions organisées par la Fondation. Le programme a été étendu aux Philippines en 2010 où un bénévole d'origine indienne a donné des cours sur le matériel informatique pendant deux semaines.

Au Royaume-Uni, Steria accorde des subventions afin de soutenir les actions bénévoles des salariés dans le cadre de projets solidaires. En 2010, des salariés bénévoles ont consacré plus de 7 000 heures à des projets solidaires et recueilli plus de 105 000 euros pour plus de 100 œuvres de bienfaisance et associations. L'apport de montants équivalents et de subventions par Steria a dépassé les 70 000 euros au cours de cette même année.

Les priorités en matière d'engagement solidaire de Steria au Royaume-Uni a amené le Groupe à investir avec ses clients dans des partenariats gérés par la communauté et à créer des groupes d'action solidaire (GAS). Par exemple, des bénévoles GAS pour le compte du Royal Mail Group (RMG) sont désormais profondément impliqués dans l'engagement caritatif pris par le RMG envers un centre de jour local pour les sans-abris.

En Allemagne, le prix RSE 2010 a été remis à trois salariés impliqués dans des projets solidaires financés par la société à hauteur de 4000 euros. Dans le cadre du programme de leadership récemment lancé pour les consultants, il est prévu que les participants passent une semaine en Inde pour travailler dans l'école qui y est sponsorisée par l'Allemagne. Dernièrement, l'ensemble des 600 salariés allemands s'est engagé à faire don des montants en cents de leur salaire à une œuvre de bienfaisance locale.

En Inde, les conditions socio-économiques et d'alphabétisation ont amené Steria à concentrer presque tous ses efforts sur l'éducation, notamment pour les enfants issus des communautés rurales les moins favorisées, avec une attention particulière pour l'éducation des filles. Mais il faut également remonter la chaîne de valeur et permettre à ces enfants d'obtenir un emploi grâce à une formation certifiée.

Afin de traiter ces problématiques, le modèle d'actions solidaires en Inde est constitué d'un programme d'éducation pour 38 écoles, touchant 47 000 enfants, qui cible la maîtrise de l'outil informatique, les compétences linguistiques en anglais, ainsi que des conseils et orientations avec l'aide de plus de 600 bénévoles. L'accès à l'enseignement supérieur est une autre priorité : le *Graduate Scholarship Agreement Scheme* a été mis en place il y a deux ans afin d'accorder des bourses à de jeunes enfants brillants, issus des écoles soutenues par Steria, pour leur permettre de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement supérieur. À ce jour, ce programme a pris en charge les études universitaires de 62 boursiers qui étudient afin d'obtenir leur licence en ingénierie, en informatique et en commerce. Le programme est entièrement financé par des collectes de fonds en interne. Pour la troisième année consécutive, ce modèle d'action solidaire a reçu en décembre 2010 le prix « *Bombay Stock Exchange award* » des bonnes pratiques en matière de promotion des programmes d'éducation au sein des communautés.

Trois initiatives-clés ont été lancées en 2010 :

- à Noida, le premier centre de développement de carrière a été créé en partenariat avec NIIT Affirmative Action avec pour objectif principal de proposer des formations qualifiantes aux enfants des écoles soutenues par Steria, afin de les aider à obtenir un emploi.

Ce centre dispense des formations de courte durée indispensables à l'obtention d'un premier emploi dans les secteurs indiens florissants du tourisme et de la vente au détail ;

- la qualité de l'enseignement est un facteur crucial qui influence l'apprentissage et la vie scolaire de l'enfant. Dans plusieurs écoles soutenues par Steria, les enseignants en informatique ont été nommés et les bénévoles Steria viennent compléter leurs cours par le biais de classes et de tutoriels spécifiques. L'initiative « classes intelligentes » a été lancée dans une école pilote de Chennai où deux classes ont été converties en « classes intelligentes » en utilisant la technologie pour aider à l'enseignement. Les professeurs peuvent utiliser et adapter des contenus d'enseignement prêts à l'emploi avec l'aide d'un ordinateur et d'un tableau interactif. Ce projet sera étendu à d'autres classes en 2011 ;
- un autre projet pilote lancé en 2010 consistait à mettre en place un centre informatique fonctionnant à l'énergie solaire dans une école de Pune. L'objectif initial était de régler les problèmes de coupure d'électricité chroniques dans cette zone. Les panneaux solaires ont éveillé une grande curiosité chez les élèves et les ont sensibilisés à l'importance d'adopter des comportements éco-responsables, ce qui a contribué à l'amélioration de leur apprentissage. D'autres centres de ce genre seront proposés à l'avenir.

En Inde, le programme *One Steria One Country One School* (OSOCOS) propose aux différents pays où le Groupe est présent de parrainer une école en Inde, sur la base d'un partenariat de trois ans. Il se poursuit et a été étendu à 8 pays supplémentaires. Chaque pays adopte une école et parraine un centre informatique, une bibliothèque, un espace de jeu et prend en charge les autres dépenses inhérentes à la mise en place du projet. Des échanges entre les salariés et les élèves des écoles sont également prévus, tels que le parrainage d'orphelins, le tutorat en ligne, l'enseignement scolaire...

Le Groupe a également développé des procédures de collaboration solidaire avec certains de ses clients tels que The Co-operative Financial Services et Britannia. À l'heure actuelle, huit clients ont instauré des partenariats avec Steria et 67 ont participé à la journée solidaire *One Day Challenge*.

Nos programmes sont gérés par des bénévoles	2008	2009	2010
Nombre de salariés ayant participé aux projets bénévoles, dont le <i>One Day Challenge</i>	+ de 1 000	+ de 3 000	+ de 4 000
Permettre l'accès à l'éducation			
Nombre d'enfants et de jeunes bénéficiant de programmes d'éducation ou de formation	40 000	46 000	47 000
Nombre de boursiers Steria	11	28	62
Permettre l'accès à l'informatique			
Nombre de projets informatiques contribuant à la réduction de la fracture numérique	54	65	70
Permettre l'accès à l'emploi			
Nombre de personnes qui ont trouvé un emploi ou décidé de poursuivre leurs études suite à leur formation	25	25	28

5

“Facteurs de risques



5.1 Risques liés au marché et à l'activité 82

5.1.1	Les risques clients	83
5.1.2	Les risques partenaires, fournisseurs, sous-traitants	83
5.1.3	Les risques liés à la gestion des Ressources Humaines	84
5.1.4	Les risques liés aux projets et aux contrats	84
5.1.5	Les risques de continuité	85

5.2 Risques juridiques 86

5.3 Risques financiers 87

5.3.1	Risques de liquidité	87
5.3.2	Risques sur taux d'intérêt	87
5.3.3	Risques de change	87
5.3.4	Risques de contrepartie – Risques de crédit	87
5.3.5	Risques de Placements / Actions	87
5.3.6	Risques liés aux engagements relatifs aux régimes de retraite (« fonds de pensions »)	88
5.3.7	Risques liés aux dépréciations comptables des écarts d'acquisition	89

5.4 Politique de gestion des risques 90

5.5 Couverture de risques - Assurances 91

La description ci-après porte sur l'exposition du Groupe à certains risques jugés pertinents et significatifs eu égard notamment aux activités du Groupe. Les procédures de gestion des risques ainsi que leur couvertures sont décrites aux paragraphes 5.4 et 5.5 du présent document.

➔ 5.1 Risques liés au marché et à l'activité

Le marché des prestations de services informatiques est un marché très compétitif et en permanente mutation.

Il se caractérise par :

- un niveau de consolidation des acteurs encore faible, bien que croissant, avec un certain nombre d'opérations de fusions/acquisitions ;
- l'émergence continue de nouveaux acteurs de référence, notamment indiens ;
- une évolution particulièrement rapide de l'environnement technologique ;
- une mutation constante des offres et du paysage capitalistique des industries du logiciel et du matériel ;
- une évolution continue des besoins et attentes clients et de l'organisation de leurs services informatiques.

Les concurrents de Steria sont multiples :

- des grands groupes internationaux disposant d'activités en Europe ;
- de grandes sociétés, implantées dans des pays à faibles coûts salariaux, et affichant des ambitions importantes sur le marché européen ;
- de nombreux acteurs locaux dans les différents pays, dont une proportion importante de sociétés de taille réduite, se positionnant soit sur des segments de niche à forte valeur ajoutée, soit sur des prestations banalisées.

Le marché des services informatiques a par ailleurs, historiquement, présenté une corrélation importante de son activité avec les cycles économiques, pouvant conduire les acteurs à procéder à des ajustements dans la mise en œuvre de leurs orientations stratégiques.

Dans ce contexte de mutation rapide et permanente de son environnement concurrentiel, source d'opportunités mais aussi de risques, Steria veille à adapter de manière continue sa stratégie.

Il convient également de noter que, dans le contexte actuel, les clients font face à une forte pression sur leur structure de coûts, et leurs rentabilité et recherchent à optimiser leur budget informatique en réduisant les ressources mises à leur disposition, en renégociant des contrats existants, en mettant une forte pression sur les prix, ou en repoussant la mise en place de certains projets. La grande diversité des contrats, la présence équilibrée dans différents secteurs de marché, le nombre de contrats pluriannuels, mais également la forte présence dans le secteur public, permettent à Steria d'atténuer les effets négatifs et impacts potentiels du comportement des clients. Plus de 50 % du chiffre d'affaires du Groupe est généré par des contrats pluriannuels récurrents.

Ce marché est par ailleurs fortement soumis à la pression sur les prix exercés par les clients, phénomène particulièrement marqué dans les périodes de situation économique difficile.

5.1.1 Les risques clients

Au 31 décembre 2010, les 20 premiers clients représentent environ 39 % du chiffre d'affaires du Groupe. Aucun client ne représente plus de 5,4 % chiffre d'affaires du Groupe.

Il est à noter par ailleurs que 39 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé avec des administrations et des entités gouvernementales européennes. Une part marginale du chiffre d'affaires est faite avec des clients résidant hors de l'OCDE (moins de 1 %) et une part prépondérante du chiffre d'affaires est réalisée, conformément à la stratégie commerciale du Groupe, avec des grands comptes. L'exposition de Steria au risque de crédit client apparaît donc réduite.

Cependant, afin d'encadrer et d'atténuer tout risque potentiel d'insolvabilité ou de non paiement, le risque de contrepartie clients est suivi par la Direction Financière dans le cadre d'une procédure Groupe qui en régit les principaux aspects, à savoir principalement les règles d'ouverture d'un nouveau compte, la définition de limites de crédit, la mise en place de sûretés quand nécessaire, les procédures de relance ou le traitement des litiges.

Pour les clients privés – hors grands comptes – des enquêtes financières sont menées préalablement à toute prise d'engagements et la mise en place d'un schéma financier sécurisant les flux de trésorerie est systématiquement mis en place quand nécessaire. Le Groupe dispose par ailleurs d'une Procédure Export encadrant strictement ces activités en fonction du risque politique, financier, juridique et humain.

La Direction Financière Groupe réalise mensuellement, avec les entités opérationnelles, une revue détaillée des activités de trésorerie. Elle intègre une analyse spécifique des principaux paramètres clés relatifs à la gestion du poste clients (délais moyen de paiement, créances échues, évolution des provisions pour risques...) et la définition de plans d'actions spécifiques quand nécessaire.

Même si aucun client du groupe ne représente plus de 5,4 % du chiffre d'affaires du Groupe, le Groupe peut néanmoins avoir à faire face au non renouvellement de certains contrats majeurs, pour des motifs commerciaux ou dans certains cas du fait de changement de contrôle actionnarial chez le client. La gestion de la relation client est un point majeur et les comptes globaux font l'objet d'un suivi particulier centralisé au niveau du Groupe.

5.1.2 Les risques partenaires, fournisseurs, sous-traitants

Tant les projets d'intégration que les contrats d'infogérance intègrent un niveau de complexité de plus en plus important et nécessitent de travailler avec de nombreux partenaires (éditeurs, constructeurs, sociétés de conseil, sociétés de services informatiques...).

Le monde de l'informatique se caractérise par la multiplicité de ses acteurs, réduisant fortement le risque de dépendance. Le Groupe reste néanmoins soumis à un risque résiduel de défaillance éventuelle de ses fournisseurs.

En cas de défaillance de l'un de ses fournisseurs, Steria pourrait éventuellement ne pas être en mesure de respecter ses obligations contractuelles envers ses clients, ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur son chiffre d'affaires, ses activités, sa situation financière ou ses perspectives.

Afin d'encadrer ce risque, des contrats cadre de partenariat ont été établis et sont suivis au niveau du Groupe ou au niveau local avec des partenaires choisis.

En outre, le Groupe a mis en place des procédures de référencement et de contrôle de ses fournisseurs et de ses partenaires, gérées notamment par la Direction des Achats.

Steria ne fait appel à la sous-traitance que pour deux raisons essentielles :

- soit lorsque, sur une partie d'une opération pour un client final, Steria ne dispose pas du niveau de compétence attendu et fait appel aux compétences et à l'image d'un sous-traitant spécialiste d'un domaine ;
- soit pour des tâches à faible valeur ajoutée.

5.1.3 Les risques liés à la gestion des Ressources Humaines

La réussite de Steria dépend dans une large mesure de la compétence, de l'expérience, de la performance et de l'engagement de ses collaborateurs et membres clés de son management.

En cas de difficultés de recrutement, d'attrition élevée, d'inadaptation des compétences des collaborateurs aux besoins des clients, la performance financière de Steria pourrait être affectée, du fait de son incapacité à délivrer certains contrats dans les conditions économiques prévues ou encore du fait de son incapacité à gagner de nouveaux contrats faute de ressources compétentes pour les exécuter.

Les principaux risques encourus par la société en matière de ressources humaines sont liés :

- au recrutement et à la sélectivité ;
- à l'implication des salariés et à leurs conditions de travail ;
- à la compétence des collaborateurs et à leur adéquation vis-à-vis des besoins des clients ;
- au maintien des personnes-clés, et au plan de remplacement de ces derniers ;

- à l'attrition (turnover).

La Direction des Ressources Humaines joue un rôle essentiel dans la maîtrise de ces risques, avec des Responsables Ressources Humaines proches des départements opérationnels afin de les assister dans le recrutement, le suivi, la formation et l'évolution des collaborateurs.

Un reporting Groupe mensuel centralisé recense les informations clés de chacune des entités opérationnelles en matière de Ressources Humaines, permettant ainsi de disposer des indicateurs nécessaires pour appréhender la situation et de mettre en œuvre avec réactivité les plans d'actions nécessaires.

Le recrutement est mené par les départements opérationnels selon des processus et avec des critères définis par les Ressources Humaines pour en garantir la qualité et l'adéquation à la stratégie du Groupe.

L'ensemble des actions menées par la Direction des Ressources Humaines pour sécuriser les dits risques et répondre à la stratégie du groupe sont décrits de façon détaillée dans le chapitre 4 du présent document.

5.1.4 Les risques liés aux projets et aux contrats

Steria, dans le cadre de son activité, signe des contrats de services informatiques (intégration de services et/ou infogérance et/ou de Business Process Outsourcing « B.P.O. ») dans lesquels la Société prend des engagements de moyen et/ou de résultat. Selon les engagements contractuels, le défaut ou la mauvaise qualité de l'exécution des services définis dans ces contrats peut engendrer un risque pour le Groupe (risques de pénalités, risques de réclamations client, risques de dommages et intérêts, risques de non-paiement, risques de surcoût, risques de résiliation anticipée des contrats, risque d'image). Dans l'environnement actuel, les engagements contractuels et garanties demandés par les clients sont de plus en plus exigeants.

Malgré l'attention et les contrôles dans l'exécution des projets, ces derniers comportent toujours une part de risques. Afin d'encadrer ces risques durant les différentes phases des projets et de les réduire au maximum, Steria dispose d'une organisation et de processus spécifiques :

- avant la signature du contrat, une procédure de revue, selon des règles strictes, a pour objectif d'évaluer au mieux les risques techniques, humains, juridiques, contractuels et financiers afin de mettre en place les actions adéquates ;
- pendant leur réalisation, les projets sont revus régulièrement au sein des entités opérationnelles en présence des équipes gestion des risques, finance et juridiques locales ; ces revues sont complétées par un Comité mensuel de synthèse en présence de ces différents

acteurs ; les opérations majeures font en outre l'objet de revues ponctuelles par la Direction des « Risques Projets » du Groupe ;

- un mécanisme de revue et de reporting mensuel entre les entités opérationnelles et le Groupe donne lieu à un rapport de synthèse à la Direction Générale du Groupe ;
- des directions opérationnelles proches des clients et des projets (« Sector Units », « Profit Center ») permettent l'identification rapide des risques et la réactivité de la société dans leur traitement ;
- des directions fonctionnelles apportent un support actif aux directions opérationnelles :
 - la Direction des Ressources Humaines et la Direction des « Risques Projets » sont responsables des programmes de formation destinés aux directeurs de projets les plus expérimentés du Groupe,
 - la Direction des « Risques Projets » anime le processus global de contrôle des risques projets, son amélioration continue (outils, échanges de pratiques, programmes de formation) et s'assure de sa diffusion et de son application),
 - la Direction Juridique apporte son support aux directions opérationnelles pour encadrer et prévenir les risques au plan contractuel,
 - La Direction du Contrôle Interne et de l'Audit évalue l'application des règles internes et les règles relatives aux opérations.

Concernant les contrats, le Groupe Steria a mis en place un processus d'approbation des engagements contractuels tant lors de la soumission des propositions au client que de l'approbation du contrat en tant que tel lors de leur signature. Ce processus intègre pour les opérations importantes à l'échelle du Groupe (« large deal reviews »), en sus de la revue faite au niveau local, un dispositif spécifique de revues et d'approbation par les équipes fonctionnelles du siège et par la Direction Générale.

Les contrats sont gérés et signés par les différentes entités opérationnelles concernées en fonction des délégations de pouvoir, utilisant soit des contrats standards élaborés par la Direction juridique, soit l'assistance de la Direction Juridique et des Directions fonctionnelles dans le respect des règles de délégation.

Des formations de sensibilisation sur les aspects juridiques et contractuels sont dispensées aux différents managers du Groupe.

La directive « délégation de pouvoir et de responsabilité du Groupe » précise les pouvoirs de délégation, de signature et de responsabilité, de même que les processus à respecter en interne en fonction des différents engagements concernés. Cette directive fait l'objet d'une adaptation pays par pays afin de tenir compte notamment des contraintes juridiques locales.

5.1.5 Les risques de continuité

5.1.5.1 Risques de continuité d'activité (centres de production, réseaux de télécommunications)

Compte tenu de son modèle de développement intégrant des activités de production distantes du lieu de commercialisation (modèle *nearshore* et *offshore*), Steria est dépendant du bon fonctionnement de ses centres de production et des réseaux de télécommunications.

La défaillance éventuelle d'un centre de production informatique ou des réseaux de télécommunications pourrait affecter sensiblement les opérations du Groupe et les services rendus à ses clients, avec des conséquences possibles sur la réputation, les activités, le chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses perspectives.

En fonction de la criticité des activités qu'ils exercent, les centres de production disposent de la redondance des matériels, des logiciels et des données nécessaires. Les plans de reprise d'activité sont régulièrement testés.

En matière de réseaux de télécommunications, Steria dispose de réseaux virtuels à très haut débit (MPLS), dont chaque interconnexion avec le réseau Steria est doublée de manière à disposer de connexions de secours pour toutes les lignes principales en place. Un contrat de service a été passé avec un opérateur international de télécommunications qui sous-traite à des opérateurs locaux en fonction de leur couverture géographique.

Les centres d'appels du Groupe (France, Royaume Uni, Pologne...) sont interconnectés en voix et données, permettant ainsi à l'un quelconque des centres de reprendre les appels d'un autre centre en cas d'interruption momentanée du service.

Enfin, en matière de continuité d'activité, plusieurs entités du Groupe sont certifiées ISO 27001 (cette norme inclut un volet « Business Continuity »).

Le Groupe dispose par ailleurs d'un dispositif de gestion de crise déclinée au niveau des entités opérationnelles du Groupe.

5.1.5.2 Risques liés aux opérations en Inde

Une part importante et croissante des activités de production du Groupe est effectuée en Inde.

L'Inde est un pays présentant différentes caractéristiques pouvant constituer des facteurs d'instabilité. Des perturbations politiques, économiques, sociales, des catastrophes naturelles ou certaines pandémies sur cette région du monde pourraient fortement complexifier, voire rendre temporairement très difficile, la réalisation d'opérations nécessaires à la bonne marche du Groupe et avoir des conséquences financières significatives.

Pour suivre et maîtriser ces risques, Steria a mis en place en Inde une gouvernance en charge de la continuité d'activité (Business Continuity Management) et de la gestion de crise, comprenant un manager dédié et des comités de continuité d'activité pour chaque site, placés sous la responsabilité du directeur du site, et composés de représentants locaux du management, de la communication, de la finance, des ressources humaines, des moyens généraux et des systèmes d'information. En outre, les procédures liées à la continuité d'activité sont accessibles à tous les collaborateurs sur l'intranet.

Il est à noter que le Groupe dispose en Inde de trois centres de production fortement éloignés les uns des autres et répartis dans trois régions distinctes (Noida, Pune, Chennai), caractéristique permettant de sensiblement réduire les conséquences liées à la survenance de certains incidents ou risques existants dans une région spécifique.

Malgré les mesures prises, le Groupe reste soumis à un risque résiduel qui pourrait, dans certaines conditions, éventuellement affecter significativement son fonctionnement.

→ 5.2 Risques juridiques

Steria veille au respect de dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec ses clients et /ou partenaires. La Société n'est soumise à aucune nouvelle loi ou réglementation spécifique, ni disposition fiscale particulière, ni nouvelle disposition sociale, ni autorisation pour l'exercice de son activité, susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière.

Les risques juridiques du Groupe sont les risques juridiques pouvant naître de la réalisation des activités du Groupe, activités de conseil, d'intégrateur, de prestataires de services informatiques (maintenance, infogérance, BPO, etc) et de l'exécution des contrats associés. La recherche constante de la qualité et du niveau des services rendus, la mise en place de continuité de service doit permettre au Groupe de prévenir et de maîtriser ces risques.

De manière générale, le Groupe peut être impliqué, pour l'essentiel compte tenu de son activité, dans des litiges contractuels, de responsabilité civile, de propriété intellectuelle et de droit social.

Litiges – contentieux

Au regard de sa taille et de son niveau de chiffre d'affaires, le Groupe maintient un nombre faible de litiges et contentieux. Cela résulte en grande partie de la qualité de la gestion des projets, des processus internes de validation des propositions et des contrats, du suivi particulier de la direction des « risques projets », dédiée à la gestion des risques opérationnels, et de la gestion des risques via des équipes pluridisciplinaires. Une gouvernance spécifique a été mise en œuvre à ce titre afin de permettre interactivité et réactivité :

- la Direction Juridique regroupe également la Direction des risques globaux (« Global risk manager ») et la Direction Assurances, permettant interactivité et réactivité ;

- un comité mensuel des risques tant au niveau Groupe qu'au niveau pays, regroupant notamment la direction des opérations, la Direction Financière, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Systèmes d'Information et la Direction Juridique.

Les litiges et procédures sont suivis par la Direction Juridique de l'entité concernée, reportés et contrôlés par la Direction Juridique du Groupe et régulièrement revus notamment lors du Comité des risques en présence de la direction des risques projets, de la direction juridique, de la Direction Financière et de la Direction des Ressources Humaines.

Une directive interne prévoit l'information et la saisine de la Direction Juridique Groupe pour tout contentieux dès réception, ce qui permet notamment une information immédiate des compagnies d'assurance et le cas échéant la saisine d'un avocat.

L'évaluation des risques est faite sur la base d'une analyse du département opérationnel concerné, de la Direction des Risques Projets, de la Direction Financière et de la Direction Juridique. Les provisions financières sont établies suite à cette analyse commune sur le risque réel encouru conformément aux pratiques comptables en vigueur.

Dans la gestion courante des affaires, certaines sociétés du Groupe sont impliquées dans des procédures judiciaires, dont le nombre, comme précisé ci-dessus, reste toutefois limité. Bien que l'issue des procédures ne soit pas prévisible, le Groupe considère qu'à ce jour, elles n'auront pas d'effet défavorable significatif sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

→ 5.3 Risques financiers

5.3.1 Risques de liquidité

Les passifs financiers dont l'exigibilité pourrait exposer le Groupe à un risque de liquidité sont principalement :

- la convention de crédit multidevises signée le 29 juillet 2007 pour 5 ans ;
- les obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles jusqu'au 31 décembre 2012.

Cette structure de financement ainsi que les covenants y étant rattachés sont décrits dans le chapitre 6.2.5. du présent document, notes 4.10 et 4.11 des comptes consolidés.

5.3.2 Risques sur taux d'intérêt

Ce point est détaillé au chapitre 6.2.5. du présent document, note 4.17 des comptes consolidés.

5.3.3 Risques de change

Ce point est détaillé au chapitre 6.2.5. du présent document, note 4.17 des comptes consolidés.

5.3.4 Risques de contrepartie – Risques de crédit

Ce point est détaillé au paragraphe « Risques Clients » ci-dessus et en note 4.9 des comptes consolidés.

5.3.5 Risques de Placements / Actions

Ce point est détaillé au chapitre 6.2.5. du présent document, notes 4.5 et 4.17 des comptes consolidés.

5.3.6 Risques liés aux engagements relatifs aux régimes de retraite (« fonds de pensions »)

Ce point est détaillé au chapitre 6.2.5. du présent document, note 4.12 des comptes consolidés.

Steria offre des régimes de retraite dans plusieurs pays. Ces régimes de retraite sont généralement gérés par le biais de fonds de pension associés ou directement par le Groupe. Ils sont basés soit sur des prestations définies (le salarié se voit garantir un pourcentage de son salaire à titre de retraite) soit sur une contribution définie (la prestation de retraite est calculée en fonction du rendement du fonds au cours de la période de contribution). Les régimes de retraite à prestations définies sont enregistrés dans les comptes de Steria conformément à la norme IAS 19.

Au Royaume-Uni, les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont gérés dans des fonds administrés par des « trustees » indépendants, et les droits à retraite des salariés sont fonction de leur rémunération et de leur ancienneté.

Ainsi qu'il a été indiqué pour les régimes de retraite à prestations définies, l'employeur est dans l'obligation de supporter l'éventuel déficit entre la valorisation des actifs du fonds et les engagements de retraites à servir.

Il convient de noter qu'en 2009, le groupe a signé avec les représentants des salariés britanniques et les syndicats, un accord mettant fin à l'acquisition de droits au titre de ses régimes de retraite britanniques à prestations définies. Ils ont été remplacés par des régimes à contributions définies. Les plans à prestations définies ne sont maintenus que dans le cadre de projets d'externalisation concernant le secteur public. Cet accord a pris effet au 1^{er} avril 2010.

Les contributions payées au Royaume-Uni en 2010 sont basées sur les estimations (évaluations) les plus récentes des principaux fonds de pensions au Royaume Uni, à savoir :

Fonds	Date de valorisation*	
Steria Retirement Plan (SRP)	mars 2007	mars 2010
Steria Management Plan (SMP)	mars 2007	mars 2010
Xansa Pension Fund (XPF)	décembre 2006	décembre 2009

(*) Un accord avec les « Trustees » sur le niveau des contributions annuelles doit être trouvé dans un délai de 15 mois à compter de la date de valorisation.

À la date de rédaction du présent Document de référence, les négociations menées avec les « trustees » des régimes de retraite à prestations définies ont abouti à un accord de principe pour que les contributions annuelles en cash pour les 3 prochaines années soient comparables à celles versées en 2010.

En 2010, le Groupe a poursuivi sa concertation avec les « trustees » des régimes de retraite à prestations définies en ce qui concerne le réexamen

des stratégies d'investissement et de gestion des risques, dont l'objectif est de diminuer les risques financiers de chaque fonds en considérant une approche d'*asset liability management*, de manière à réduire dans le futur la variabilité des actifs et des engagements.

Au 31 décembre 2010, la ventilation du portefeuille d'actifs des régimes de retraite britanniques était la suivante (basée sur des valeurs moyennes de marché) :

	2009	2010
Actions	44 %	46 %
Obligations	44 %	43 %
Immobilier	3 %	3 %
Autres actifs	9 %	8 %
Total	100 %	100 %

Pour de plus amples informations, se reporter à la note 4.12 des états financiers consolidés qui précisent le détail des actifs et des engagements des régimes de retraite à prestations définies et les conséquences de la cessation de la constitution des droits à prestations.

La valeur présente des engagements de retraite au titre des régimes à prestations définies est calculée sur la base d'hypothèses actuarielles, et est donc sujette à l'évolution des paramètres macro-économiques. Les principaux paramètres concernés sont les hypothèses de taux d'intérêt à long terme, le taux d'inflation et de mortalité. À titre indicatif, une diminution de 0,5 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une augmentation des engagements de 94,7 millions d'euros.

Les actifs investis sur différentes classes d'actifs (y compris en actions) sont soumis aux risques de fluctuation des marchés financiers. À titre indicatif, une réduction de 10 % du taux de rendement des actifs entraînerait une diminution de ceux-ci de 40,0 millions d'euros.

Les déficits résultant de ces variations d'actifs et/ou de passifs, lesquels ne varient pas nécessairement dans le même sens, ainsi que d'éventuels changements de réglementation ou de normes comptables, pourraient éventuellement conduire à un accroissement des engagements et impacter les états financiers du Groupe.

5.3.7 Risques liés aux dépréciations comptables des écarts d'acquisition

Le Groupe procède annuellement, conformément aux normes en vigueur, aux tests de juste valeur visant à mesurer l'adéquation de la valeur des actifs au bilan et les performances économiques futures.

Ayant conduit au cours des dernières années une politique d'acquisition soutenue, avec le rachat des activités européennes de services informatiques de Bull en 2002, de Mummert Consulting en Allemagne en 2005 et plus récemment de Xansa au Royaume Uni et en Inde en octobre 2007, le Groupe affiche à son bilan un montant de survaleurs évalué à 728 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ce montant fait

l'objet de tests de valeurs périodiques afin de vérifier qu'il n'y ait pas lieu d'enregistrer des charges de dépréciations.

Pour plus de détail, se référer aux notes 1.5 et 4.1 de l'annexe des comptes consolidés.

➔ 5.4 Politique de gestion des risques

Le Groupe dispose d'une politique structurée de gestion de ses risques, constituée notamment des processus suivants :

- un processus de cartographie des risques, permettant d'identifier les risques majeurs de l'entreprise et de piloter les actions correctives, tant au niveau du siège que des entités opérationnelles des différents pays ;
- un processus de monitoring, de reporting, de revue, de suivi et de gestion des risques : chacune des entités (Areas) élabore un rapport de risques structuré abordant les principaux types de risques (risques projets, contentieux et pré-contentieux, risques Ressources Humaines, risques informatiques, risques financiers). Ces rapports de risques par Area sont examinés lors d'une revue mensuelle conduite en Comité Risques Groupe afin de bénéficier d'une revue par une équipe pluridisciplinaire et extérieure auxdits sujets en cause. Si nécessaire, des actions correctives ad hoc sont décidées et menées. Une synthèse des risques et des actions est ensuite adressée à la Direction Générale. Une revue des différents risques financiers et opérationnels est également présentée notamment à chaque Comité d'Audit ;

- un processus de gestion de crise, pour le cas où surviendrait un événement imprévisible ou non prévu.

L'ensemble de ces processus est placé sous la responsabilité globale de la Direction Financière Groupe, et plus précisément du Responsable Risques Groupe (*Group Risk Manager*), qui anime notamment le Comité Risques Groupe, auquel participent les experts métiers et responsables des différentes familles de risques (Direction des Risques Projets, Direction juridique, Direction des Ressources Humaines, Direction Informatique, Direction du Contrôle de Gestion, Direction de la Gestion Financière). Les Directions des Risques Groupe, Direction Juridique, Direction des Assurances, Direction des Opérations et Direction du contrôle interne et de l'audit sont ainsi regroupées afin de permettre une meilleure réactivité et interactivité.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessus.

→ 5.5 Couverture de risques - Assurances

En complément d'une politique volontariste de prévention, d'évaluation et de management des risques, la politique de couverture des risques et d'assurance se fonde sur les grands principes suivants.

Afin d'optimiser sa politique de couverture des risques, le Groupe a mis en place des programmes d'assurances globaux négociés de façon centralisée auprès d'assureurs de premier plan au niveau international. Toutes les sociétés du Groupe détenues à 50 % ou plus bénéficient de garanties délivrées dans le cadre de polices « Master » souscrites pour leur compte par la société Groupe Steria SCA par l'intermédiaire d'un courtier international en assurances.

Les limites de garanties sont étudiées chaque année au regard de l'évolution de la taille du Groupe et des risques encourus et sont adaptées en conséquence. Le Groupe se fait accompagner dans cet exercice par un courtier en assurance. Les franchises sont variables en fonction des risques couverts. Le niveau de ces franchises est défini afin d'inciter à la gestion des risques et une maîtrise du niveau des primes.

Dans certains cas et afin de répondre aux exigences réglementaires, des polices locales sont émises en place, la police « Master » étant alors appelée à jouer à travers un mécanisme dit « DIC/DIL » (différence de conditions/différence de limites) en complément de ces polices locales.

Les principaux programmes d'assurances mis en place par le Groupe sont :

- assurance Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle : le programme d'assurance responsabilité civile couvre (sous réserve des exclusions applicables) l'ensemble des filiales du groupe détenues à 50 % ou plus, dans le monde entier, pour les conséquences pécuniaires résultant de la mise en œuvre de leur responsabilité civile et professionnelle dans le cadre de leurs activités, du fait de dommages ou préjudices corporels matériels ou immatériels causés aux tiers. Ce programme mondial est organisé en plusieurs lignes d'assurances placées auprès de compagnies d'assurances de premier rang. La limite contractuelle d'indemnité globale est de 135 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance ;
- assurance Dommages Directs et Pertes d'Exploitation : ce programme couvre l'ensemble des sites du Groupe dans tous les pays pour les dommages matériels directs qu'ils pourraient subir et les pertes d'exploitation qui pourraient en résulter. La limite globale contractuelle d'indemnité (tous dommages et pertes d'exploitation confondus) est de 150 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance ;
- les risques concernant les actes de fraude et de malveillance, notamment en matière informatique, l'assistance et le rapatriement des collaborateurs du Groupe en déplacement sont également assurés par le biais de programmes d'assurances gérés au niveau du Groupe. Il en est de même de la responsabilité de l'employeur vis-à-vis des salariés (Employment Practice Liability) et de la responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux.

6

“Examen de la situation financière et des résultats



6.1	Rapport d'activité	94	6.3	Comptes sociaux au 31 décembre 2010	153
6.1.1	Situation du Groupe et son activité au cours de l'exercice 2010 – Progrès et transformations réalisés	94	6.3.1	Bilan	153
6.1.2	Résultats de l'exercice	94	6.3.2	Compte de résultat	155
6.1.3	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	95	6.3.3	Tableau de financement	156
6.1.4	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	95	6.3.4	Annexe aux comptes annuels	157
6.1.5	Filiales et Participations	95	6.3.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2010	178
6.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2010	96			
6.2.1	Compte de résultat consolidé	96			
6.2.2	Bilan consolidé	98			
6.2.3	Tableau des flux de trésorerie consolidé	100			
6.2.4	Variation des capitaux propres	101			
6.2.5	Annexe aux comptes consolidés	102			
6.2.6	Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010	151			

➔ 6.1 Rapport d'activité

6.1.1 Situation du Groupe et son activité au cours de l'exercice 2010 – Progrès et transformations réalisés

Le Groupe a renoué, dès le début de l'année 2010, avec une croissance organique de ses activités, le positionnant parmi les acteurs de référence du secteur en Europe.

Le chiffre d'affaires a en effet progressé sur l'exercice de 1,5 % à périmètre et taux de change constants, la croissance organique du deuxième semestre 2010 ayant été légèrement supérieure à celle du premier semestre (1,6 % contre 1,4 %).

Ce retour à la croissance s'est notamment manifesté, sur la plupart des zones d'implantation du Groupe, par des succès commerciaux majeurs, tant en termes de taille que de modèles mis en œuvre.

Au Royaume-Uni, le chiffre d'affaires a été de 655,2 M€, en progression de 2,6 %. À taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires a décliné de 1,3 % dans un contexte de négociation tendue avec le *Cabinet Office* britannique jusqu'à la signature d'un *Memorandum of Understanding* le 19 octobre 2010. Dans ce contexte ayant donné lieu à une baisse du niveau de dépenses discrétionnaires, le Groupe a démontré la robustesse de son modèle avec un taux de marge opérationnelle⁽¹⁾ de 10,6 % (11,3 % en 2009). L'exercice 2010 a également été marqué par la signature au mois de juin 2010 d'un des plus importants contrats signés par le Groupe pour un montant initial de 211 M€ sur 10 ans avec la Police de Cleveland. Ce contrat au périmètre très large (transformation IT, gestion des Infrastructures informatiques, BPO back office et métier) illustre le potentiel des opportunités d'externalisation de processus avec le secteur public au Royaume-Uni notamment parce qu'elles répondent aux fortes ambitions affichées de réduction de coûts.

En France, la dynamique d'activité a été soutenue. La croissance organique s'est accélérée au cours de l'année pour passer de 3,7 % de croissance sur le premier semestre 2010 à 5,7 % sur le deuxième. Des succès commerciaux majeurs et emblématiques du changement de profil du Groupe ont été enregistrés au cours de l'année : maintenance applicative de Chorus pour l'État, service desk pour BNPP, large transformation industrielle de la supervision d'applications pour une grande banque européenne... La marge opérationnelle⁽¹⁾ a progressé à 34,3 M€ (contre 32,6 M€ en 2009) faisant apparaître un taux de marge stable à 6,4 % (après prise en compte de la suppression de la taxe professionnelle).

En Allemagne, dans un marché des services informatiques globalement peu dynamique en 2010, le chiffre d'affaires a progressé de 0,6 % et le taux de marge opérationnelle⁽¹⁾ s'est établi à 6,6 % contre 7,1 % en 2009. L'année 2010 a été marquée par les succès remportés en termes d'extension sur cette géographie des activités du Groupe vers les prestations de maintenance applicative et par le dynamisme du secteur bancaire.

Dans la zone Autre Europe, le chiffre d'affaires a progressé de 3,0 % à taux de change et périmètre constants. La situation s'est sensiblement améliorée en Espagne avec un retour de la croissance au deuxième semestre ayant permis une stabilisation du chiffre d'affaires sur l'exercice 2010. En Scandinavie, l'activité a été soutenue avec une croissance organique de 6,6 %. Le taux de marge opérationnelle⁽¹⁾ s'est amélioré de 0,4 point.

6.1.2 Résultats de l'exercice

La marge opérationnelle⁽¹⁾ s'est établie à 120,4 M€ faisant apparaître un taux de marge de 7,1 %.

Cette performance est à mettre en perspective de la poursuite en 2010 d'importants investissements pour accélérer l'industrialisation des lignes de métiers, renforcer le portefeuille d'offres à caractère innovant et déployer des outils communs performants visant à renforcer le modèle de croissance rentable du Groupe dans le futur.

Les autres produits et charges opérationnels de l'exercice 2010 comprennent notamment 11,4 M€ de charges d'intégration et de restructurations nettes (20,2 M€ en 2009), une charge (non cash) de 10,5 M€ correspondant à la fraction des impacts actuariels reconnus dans le cadre de la méthode du corridor appliquée pour l'évaluation des engagements de retraites, et une provision pour coûts non récurrents de 6,5 M€ liée aux projets de rationalisation et d'optimisation des locaux du Groupe prévus en 2011.

(1) Avant amortissement d'actif incorporel lié au regroupement d'entreprises. La marge opérationnelle est l'indicateur clé du Groupe. Elle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles, celles-ci étant égales au total du coût des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), des frais commerciaux et des frais généraux et administratifs.

Le résultat financier de - 22,0 M€ intègre une diminution du coût net du financement (- 10,6 M€ à comparer à - 14 M€).

La contribution des sociétés mises en équivalence est positive de 1,6 M€ contre 0,8 M€ en 2008. Elle s'explique principalement par la nette amélioration du résultat de la joint-venture avec le NHS au Royaume-Uni (« NHS SBS ») qui s'est établie à 1,9 M€.

Après une charge d'impôt de 18,1 M€, le résultat net part du Groupe de l'exercice 2010 s'est établi à 42,9 M€ contre 48,2 M€ en 2009, l'écart observé étant pour l'essentiel dû à la provision non récurrente précédemment mentionnée relative à l'optimisation des locaux. Hors éléments non récurrents, le résultat net courant part du Groupe est quasiment stable à 70,9 M€ contre 70,4 M€ en 2009.

En termes de trésorerie, le Groupe a enregistré une génération de cash particulièrement soutenue, avec un montant qui a atteint 85,8 M€ sur l'exercice 2010. Cette performance vient confirmer la robustesse du modèle de génération de trésorerie du Groupe qui lui a permis, sur les

trois derniers exercices, de réduire son endettement financier net de 307 M€ à 101 M€. Au 31 décembre 2010, ce dernier ne représentait plus que 14 % des capitaux propres.

Les capitaux employés s'élèvent à 867,6 millions d'euros contre 866,1 millions d'euros au 31 décembre 2009. Les principales évolutions ont été :

- une diminution du besoin en fonds de roulement (- 10,1 M€ contre 11,9 M€ en 2009) ;
- des effets de change sur les actifs du bilan, en particulier sur le goodwill qui a augmenté de 21,6 M€ du fait de la hausse de la livre sterling au 31/12/2010 par rapport au 31/12/2009 (+ 3,2 %).

La hausse des capitaux propres du Groupe à 723,3 M€ (634,5 M€ en 2009) s'explique principalement par le résultat dégagé en 2010 (42,9 M€) et la hausse de la livre sterling (impact de 37,6 M€).

6.1.3 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Dans un marché des services informatiques en amélioration, le Groupe anticipe une accélération de sa croissance organique en 2011. Les tendances positives d'activité enregistrées depuis le début 2010 ont été confirmées par un niveau soutenu de commandes pendant l'exercice et notamment en fin d'année. Sur le quatrième trimestre 2010, les prises de commandes ont fortement progressé sur toutes les zones du Groupe et ont affiché une augmentation moyenne, hors effet de change, de 32,5 % portant la croissance des prises de commandes de l'année à + 6,2 % par rapport à l'exercice 2009. Au 31 décembre 2010, le ratio de prise de

commandes sur chiffre d'affaires de l'ensemble des activités s'est élevé à 1,07 (1,03 au 31 décembre 2009) et à 1,01 pour les activités de Conseil et d'Intégration de Systèmes.

Pour l'ensemble de l'exercice 2011, le Groupe a pour objectifs une croissance organique du chiffre d'affaires comprise entre 3 % et 4 % et un taux de marge opérationnelle⁽¹⁾ au moins égal à celui de 2010.

6.1.4 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2010.

6.1.5 Filiales et Participations

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan des comptes annuels (note 4.10). Pour plus d'informations, un renvoi est fait au paragraphe « 6.1.1. Activité générale du Groupe ».

(1) Avant amortissement d'actif incorporel lié au regroupement d'entreprises. La marge opérationnelle est l'indicateur clé du Groupe. Elle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles, celles-ci étant égales au total du coût des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), des frais commerciaux et des frais généraux et administratifs.

➔ 6.2 Comptes consolidés au 31 décembre 2010

6.2.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires	4.18	1 692 668	1 629 977
Achats consommés et sous-traitances		(303 040)	(283 740)
Charges de personnel		(1 001 318)	(945 949)
Charges externes		(246 712)	(235 327)
Impôts et taxes		(18 109)	(23 938)
Variation des stocks		412	(19)
Autres produits d'exploitation	4.19	20 969	21 015
Autres charges d'exploitation	4.19	(839)	(265)
Dotations nettes aux amortissements		(31 818)	(35 608)
Dotations nettes aux provisions	4.20	4 894	(10 938)
Dotations nettes sur dépréciation des actifs circulants	4.20	(1 407)	(817)
Marge opérationnelle*		115 700	114 391
Rentabilité opérationnelle		6,8 %	7,0 %
Autres produits opérationnels	4.21	81	14 616
Autres charges opérationnelles	4.21	(33 916)	(36 978)
Résultat opérationnel		81 865	92 029
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		4 490	3 049
Coût de l'endettement financier brut		(15 123)	(17 065)
Coût de l'endettement financier net	4.22	(10 633)	(14 016)
Autres produits financiers	4.22	11 626	12 685
Autres charges financières	4.22	(22 968)	(19 201)
Résultat financier		(21 975)	(20 532)
Charges d'impôt	4.7	(18 084)	(23 565)
Q-P de résultat des mises en équivalence	4.4	1 617	775
Résultat net des activités poursuivies		43 423	48 707
Résultat net des activités destinées à être cédées		-	-
Résultat net		43 423	48 707
Dont Part du groupe		42 936	48 189
Dont Intérêts ne conférant pas le contrôle		487	518
Résultat par action (en euros) :			
– des activités poursuivies	4.23	1,33	1,56
– des activités destinées à être cédées	-	-	-
Résultat dilué par action (en euros) :			
– des activités poursuivies	4.23	1,33	1,52
– des activités destinées à être cédées	-	-	-

(*) Après amortissement des relations clientèle reconnues dans le cadre de l'acquisition de Xansa et représentant (4 724) milliers d'euros en 2010 et (4 550) milliers d'euros en 2009.

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net		43 423	48 707
<i>Produits et charges non comptabilisés en résultat :</i>			
• Écarts de conversion sur entités étrangères		37 618	39 707
• Gains et pertes sur instruments financiers de couverture de flux de trésorerie	4.24	8 487	(7 519)
• Effets fiscaux des couvertures de flux de trésorerie		(2 939)	2 584
Total des produits et charges non constatés en résultat, net d'impôt		43 166	34 772
Résultat global de la période		86 589	83 479
Dont Part du groupe		86 000	83 006
Dont Intérêts ne conférant pas le contrôle		589	473

6.2.2 Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009 corrigé(*)	01/01/2009 corrigé(*)
Écarts d'acquisition	4.1	727 977	706 417	672 015
Immobilisations incorporelles	4.2	67 041	66 301	62 050
Immobilisations corporelles	4.3	70 365	74 004	85 453
Participations dans les entreprises associées	4.4	7 941	6 181	5 222
Actifs disponibles à la vente	4.5	1 808	1 809	2 203
Autres actifs financiers	4.6	3 234	3 977	12 466
Engagements de retraite - actif	4.12	44 592	42 230	3 440
Actifs d'impôts différés	4.7	14 149	10 560	15 310
Autres actifs non courants		3 525	2 900	2 189
Actif non courant		940 632	914 379	860 348
Stocks	4.8	8 165	9 194	6 201
Clients et comptes rattachés net	4.9	271 031	281 445	281 284
Montants dus par les clients(*)	4.9	167 164	170 292	174 401
Autres actifs courants	4.9	31 731	36 017	26 186
Part <1 an des actifs non courants	4.9	3 743	2 963	2 838
Actifs d'impôts exigibles	4.9	28 160	27 340	15 837
Paievements d'avance	4.9	24 043	24 491	27 885
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.11	177 246	149 859	141 138
Actif courant		711 283	701 601	675 770
Actifs non courants destinés à être cédés				
Total Actif		1 651 915	1 615 980	1 536 118

(*) Cf. note 1.2 Correction d'erreur.

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009 corrigé(*)	01/01/2009 corrigé(*)
Capital émis		30 084	29 349	28 535
Prime d'émission		409 502	400 025	389 242
Actions propres		(35 770)	(35 259)	(35 788)
Obligations convertibles hybrides subordonnées	4.10	150 300	150 300	150 300
Écart de conversion		(119 451)	(156 954)	(196 661)
Autres réserves		243 756	197 529	209 332
Résultat de l'exercice		42 936	48 189	-
Capitaux propres Part du groupe		721 357	633 179	544 960
Intérêts ne conférant pas le contrôle		1 897	1 283	555
Total des capitaux propres		723 254	634 462	545 515
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	4.11	204 110	270 001	325 837
Engagements de retraite – passif	4.12	35 052	33 698	39 898
Provisions pour risques et charges (> 1 an)	4.13	17 936	17 529	13 688
Passifs d'impôts différés	4.7	17 780	16 750	14 293
Autres passifs non courants	4.14	5 313	5 466	18 146
Passif non courant		280 190	343 444	411 862
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	4.11	74 332	66 866	50 583
Provisions pour risques et charges (< 1 an)	4.13	34 763	35 590	19 216
Fournisseurs et comptes rattachés nets	4.15	145 719	148 386	134 493
Montants bruts dus aux clients	4.15	76 900	78 024	76 928
Avances et acomptes reçus(*)	4.15	3 687	4 533	12 223
Passifs d'impôt exigible	4.15	43 197	34 900	31 366
Autres passifs courants(*)	4.15	269 873	269 776	253 932
Passif courant		648 471	638 075	578 741
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés				
Total Passif		1 651 915	1 615 980	1 536 118

(*) Cf. note 1.2 Correction d'erreur.

6.2.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net consolidé (y compris intérêts ne conférant pas le contrôle)		43 423	48 707
Ajustements :			
Élimination du résultat des sociétés mises en équivalence		(1 617)	(775)
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de l'actif circulant)		50 980	56 106
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		1 889	2 911
Profits et pertes de réévaluation à la juste valeur		2 987	(738)
Plus et moins values de cession		368	872
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts		98 030	107 083
Coût de l'endettement financier net		10 633	14 016
Charge d'impôts (y compris impôts différés)		18 084	24 075
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		126 747	145 174
Moins impôts versés		(15 299)	(18 498)
Variation du BFR lié à l'activité	4.16	21 851	(2 348)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		133 299	124 328
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(11 907)	(12 576)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(13 416)	(9 941)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-	(50)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		224	135
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		-	118
Prêts et avances consentis		(1 693)	(424)
Remboursements reçus sur prêts et avances consentis (y compris affacturage)		297	5 048
Incidence de variations de périmètre :			
– Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite		-	-
– Cession d'activités et de sociétés consolidées, sous déduction de la trésorerie cédée		-	(16)
Intérêts financiers nets reçus		78	117
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		-	74
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(26 416)	(17 515)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		8 812	11 523
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :			
– Dividendes versés aux actionnaires de la société mère et assimilés*		(11 222)	(12 629)
– Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		248	(980)
Cessions / (acquisition) d'actions propres		(192)	351
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		248	4 802
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location-financement)		(63 264)	(59 646)
Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite		(16 768)	(37 797)
Intérêts financiers versés (y compris contrats de location-financement)		(9 591)	(13 066)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(91 729)	(107 442)
Incidence de la variation des taux de change		11 915	10 004
Variation de la trésorerie		27 070	9 375
Trésorerie d'ouverture		145 312	135 937
Trésorerie de clôture	4.11	172 382	145 312

(*) Dont coupon versé au titre des obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles : (8 690) milliers d'euros en 2009 et 2010.

6.2.4 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes	Actions propres	Obliga- tions conver- tibles hybrides subordon- nées	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes constatés directe- ment en capitaux propres	Capitaux propres - Part du groupe	Capitaux propres - Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2009	28 535 232	28 536	389 242	(37 767)	150 300	211 816	(197 167)	544 960	555	545 515
Augmentation de capital	813 307	813	10 783			(74)		11 522		11 522
Dividendes versés *						(9 639)		(9 639)		(9 639)
Valorisation des paiements fondés en actions						2 914		2 914		2 914
Opérations sur actions propres				412				412		412
Autres						13		13	239	252
Gains et pertes sur instruments financiers de couvertures							(4 899)	(4 899)	(36)	(4 935)
Variation des écarts de conversion							39 707	39 707	7	39 714
Résultat net						48 189		48 189	518	48 707
Au 31 décembre 2009	29 348 539	29 349	400 025	(37 355)	150 300	253 219	(162 359)	633 179	1 283	634 462
Augmentation de capital	735 787	735	9 477			(86)		10 126		10 126
Dividendes versés *						(9 544)		(9 544)		(9 544)
Valorisation des paiements fondés en actions						1 853		1 853	27	1 880
Opérations sur actions propres				(191)				(191)		(191)
Autres						(65)		(65)	(2)	(67)
Gains et pertes sur instruments financiers de couvertures							5 561	5 561	(13)	5 548
Variation des écarts de conversion							37 502	37 502	115	37 617
Résultat net						42 936		42 936	487	43 423
Au 31 décembre 2010	30 084 326	30 084	409 502	(37 546)	150 300	288 313	(119 296)	721 357	1 897	723 254

(*) Dont coupon versé au titre des obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles net d'impôt : (5 698) milliers d'euros en 2009 et (5 698) milliers d'euros en 2010.

Le capital social de Groupe Steria SCA est divisé en 30 084 326 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune.

Le dividende net par action 2009 versé en 2010 s'est élevé à 0,12 euro par action (hors coupon à verser au titre des obligations subordonnées à durée indéterminée et à option et/ou échange en actions nouvelles et hors quote-part de résultat versé à l'associé commandité soit 482 milliers d'euros).

Les augmentations de capital en 2010 sont dues à des levées de stock-option pour un montant de 893 milliers d'euros, à l'attribution d'actions gratuites pour 66 milliers d'euros et à des créations d'actions dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe pour un montant de 8 172 milliers

d'euros. En outre, une partie du dividende de l'exercice 2009 a été versée en actions entraînant une augmentation de capital de 1 313 milliers d'euros. Les frais liés aux augmentations de capital ont été imputés sur la prime d'émission et s'élèvent à 232 milliers d'euros nets d'impôt.

Les actions propres sont détenues principalement par les trusts anglais intégrés dans le périmètre de consolidation à hauteur de 1 455 491 actions de Groupe Steria SCA et par l'entité mère du Groupe, Groupe Steria SCA, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en 2006 (35 668 actions). Leur valeur de marché au 31 décembre 2010 est de 28,93 millions d'euros, calculée sur la base du dernier cours de bourse à la clôture (19,40 euros).

6.2.5 Annexe aux comptes consolidés

Sommaire détaillé des notes

Note 1.	Principes comptables	103	Note 4.	Explications sur les états financiers consolidés	115
Note 1.1	Normes appliquées	103	Note 4.1	Écarts d'acquisition	115
Note 1.2	Correction d'erreur	103	Note 4.2	Autres immobilisations incorporelles	116
Note 1.3	Méthodes de consolidation	104	Note 4.3	Immobilisations corporelles	117
Note 1.4	Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition	104	Note 4.4	Participation dans les sociétés mises en équivalence : entités associées	117
Note 1.5	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition	104	Note 4.5	Actifs financiers disponibles à la vente	118
Note 1.6	Conversion des monnaies étrangères	104	Note 4.6	Autres actifs financiers	119
Note 1.7	Jugements et estimations significatifs	104	Note 4.7	Impôts sur le résultat	120
Note 1.8	Immobilisations incorporelles	105	Note 4.8	Stock et travaux en cours	122
Note 1.9	Immobilisations corporelles	105	Note 4.9	Clients et autres débiteurs	123
Note 1.10	Participations dans les entreprises associées	105	Note 4.10	Instruments de capitaux propres	124
Note 1.11	Actifs financiers	106	Note 4.11	Trésorerie et endettement financier net	125
Note 1.12	Impôts différés	106	Note 4.12	Engagements de retraite	128
Note 1.13	Stock et travaux en cours	106	Note 4.13	Provisions pour risques et charges	133
Note 1.14	Trésorerie et équivalents de trésorerie	106	Note 4.14	Autres passifs non courants	134
Note 1.15	Actions propres	106	Note 4.15	Fournisseurs et autres créditeurs	134
Note 1.16	Comptabilisation des contrats	106	Note 4.16	Éléments explicatifs du tableau des flux de trésorerie	135
Note 1.17	Avantages du personnel postérieurs à l'emploi	107	Note 4.17	Instruments financiers et gestion des risques de taux et de change	135
Note 1.18	Provisions	107	Note 4.18	Ventes et prestations de services	143
Note 1.19	Emprunts	108	Note 4.19	Autres produits et charges d'exploitation	143
Note 1.20	Stock-options et actions gratuites	108	Note 4.20	Dotations nettes aux provisions	143
Note 1.21	Présentation des états financiers	108	Note 4.21	Autres produits et charges opérationnels	143
Note 1.22	Résultat par action	108	Note 4.22	Résultat financier	146
Note 1.23	Instruments dérivés	108	Note 4.23	Résultat par action	147
Note 2.	Périmètre de consolidation	110	Note 4.24	Information sur les produits et charges non comptabilisés en résultat	147
Note 2.1	Variations de périmètres et restructurations juridiques	110	Note 5	Engagements hors bilan	148
Note 2.2	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010	110	Note 6	Transactions avec les parties liées	149
Note 3.	Information sectorielle	112	Note 6.1	Rémunérations des dirigeants	149
			Note 6.2	Relations avec la société NHS SBS	149
			Note 7.	Honoraires des Commissaires aux comptes	150

Note 1. Principes comptables

Note 1.1 Normes appliquées

Les états financiers consolidés de Groupe Steria SCA au 31 décembre 2010 comprennent la société Groupe Steria SCA et ses filiales (l'ensemble désigné "Le Groupe") et la quote-part du groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2010 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (IFRS) applicables au 31 décembre 2010 telles qu'adoptées par l'Union européenne et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice 2010 sont arrêtés par la Gérance après consultation du conseil de surveillance en date du 25 février 2011.

Les principes retenus pour l'établissement des informations financières résultent de l'application des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2010.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes d'application obligatoires au 1^{er} janvier 2010 :

- IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises et IAS 27 amendée – États financiers consolidés et individuels* ;
- IFRS 2 amendée – *Transactions intra-groupe réglées en trésorerie* ;
- IAS 39 amendée – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* ;
- IFRS 5 amendée – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* ;
- IFRIC 12 – *Accords de concession de services publics* ;
- IFRIC 15 – *Contrats de construction de biens immobiliers* ;
- IFRIC 16 – *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger* ;
- IFRIC 17 – *Distributions d'actifs non-monétaires aux propriétaires* ;
- IFRIC 18 – *Transferts d'actifs provenant de clients* ;
- améliorations des IFRS. Cette procédure a permis de modifier notamment :
 - IAS 1 révisée – *Présentation des états financiers*,
 - IAS 7 – *Tableau des flux de trésorerie*,
 - IAS 17 – *Contrats de location*,
 - IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*,
 - IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*,
 - IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*,
 - IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*,
 - IFRIC 9 – *Réévaluation des dérivés incorporés*,

- IFRIC 16 – *Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger*.

Ces amendements et interprétations sont sans incidence sur les états financiers consolidés.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2010, le Groupe Steria a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IAS 24 révisée – *Information relative aux parties liées* ;
- amendement d'IAS 32 – *Classement des émissions de droit* ;
- amendement d'IFRIC 14 – *Actifs de régimes à prestations définies et obligation de financement minimum* ;
- IFRIC 19 – *Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres*.

En outre, le groupe n'applique pas par anticipation les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2010 :

- amendements Améliorations des IFRS (05/10) ;
- amendement d'IFRS 7 – *Instruments financiers : transferts d'actifs financiers* ;
- amendement d'IAS 12 – *Impôts différés : recouvrement d'actifs sous-jacents* ;
- IFRS 9 – *Instruments financiers*.

Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces nouvelles normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Note 1.2 Correction d'erreur

Une erreur a été identifiée et corrigée au cours de l'exercice 2010 et concerne le bilan 2009 et son ouverture.

Un montant de factures intermédiaires sur projet a été incorrectement classé au bilan au 31 décembre 2009 et au 1^{er} janvier 2009. Ce reclassement a pour effet au 31 décembre 2009 :

- de diminuer de 26 300 milliers d'euros le poste de passif Avances et acomptes reçus ;
- de diminuer de 21 733 milliers d'euros le poste d'actif Montants dus par les clients ;
- d'augmenter de 4 567 milliers d'euros le poste Autres passifs courants.

Au 1^{er} janvier 2009, ce reclassement a pour effet :

- de diminuer le poste de passif Avances et acomptes reçus de 24 551 milliers d'euros ;
- de diminuer le poste d'actif Montants dus par les clients de 16 033 milliers d'euros ;
- d'augmenter le poste de passif Autres passifs courants de 8 518 milliers d'euros.

Cette correction d'erreur n'a aucun impact sur la marge opérationnelle, sur le résultat opérationnel, sur le résultat financier, sur le résultat du Groupe et sur les capitaux propres.

Note 1.3 Méthodes de consolidation

Les sociétés, dans lesquelles Groupe Steria SCA exerce directement ou indirectement le contrôle, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés sont mises en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

Note 1.4 Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle ou lorsque des indicateurs de perte de valeur sont identifiés.

Note 1.5 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition

Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie. L'unité génératrice de trésorerie est le pays. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs après impôt. Ces calculs s'appuient sur un plan prévisionnel à 5 ans élaboré par le management du pays et revu par la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans sont extrapolés avec un taux de croissance perpétuelle estimé à 1,75 % (identique à celui utilisé au 31 décembre 2009). L'ensemble des flux est actualisé avec un taux d'actualisation de 8,6 % correspondant au coût moyen pondéré du capital après impôt du Groupe Steria (identique à celui utilisé au 31 décembre 2009).

Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être éventuellement ajustées au cours des périodes ultérieures.

Si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat.

Note 1.6 Conversion des monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture. Les produits et les charges et les flux de trésorerie sont convertis en euro au taux de change moyen de l'exercice.

Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres (« Écarts de conversion »). Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Tout écart d'acquisition et tout ajustement à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés comme un actif ou un passif de la société acquise. Ils sont donc libellés dans la monnaie de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat, en autres produits et charges d'exploitation pour les transactions faisant l'objet d'une couverture de change et en autres produits et charges financiers pour les autres.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits en note 1.23. En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Note 1.7 Jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations communiquées sur les passifs éventuels.

Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait éventuellement résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

L'utilisation de jugements et d'estimations revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- comptabilisation des contrats (en particulier estimation des charges à terminaison) ;
- avantages postérieurs à l'emploi ;
- provisions pour risques (notamment pour pertes à terminaison, pour litiges) ;
- valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles et notamment des écarts d'acquisition ;
- actifs d'impôts différés ;
- juste valeur des instruments financiers dérivés.

Note 1.8 Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût dès lors que les avantages économiques futurs attribuables à l'immobilisation iront au Groupe et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Dans le cadre de regroupement d'entreprises les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du regroupement, séparément de l'écart d'acquisition si elles remplissent les conditions définies dans IFRS 3.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Les relations clientèle sont amorties sur leur durée estimée d'utilité.

Les concessions, brevets, licences informatiques et logiciels sont amortis sur une durée de 2 à 4 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les immobilisations incorporelles amortissables font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

La méthode utilisée pour la dépréciation des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les critères requis par la norme IAS 38 sont réunis, à savoir :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs.

Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée, en interne :

- son utilité doit être reconnue ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;

- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.

Les coûts de production immobilisés au titre du développement de logiciels destinés à l'usage interne comprennent les seuls coûts liés à la conception détaillée de l'application, à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique.

Les frais de développement inscrits en immobilisations incorporelles sont amortis au rythme de consommation des avantages économiques futurs qu'ils procurent, comme par exemple la durée de contrats clients.

Note 1.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs qui ont une durée d'utilité distincte, chaque élément étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif soit :

Constructions	20 à 50 ans - linéaire
Agencements	4 à 10 ans - linéaire
Matériel de transport	4 à 5 ans - linéaire
Matériel et mobilier de bureau	4 à 10 ans - linéaire
Équipements informatiques	3 à 8 ans - linéaire

Les immobilisations financées par des contrats de location financement, sont inscrites à l'actif immobilisé du bilan et amorties suivant leurs durées d'utilité. La dette correspondant au principal à rembourser figure au passif du bilan au poste « Emprunts et dettes financières ». Les frais financiers relatifs à cette dette sont enregistrés dans les charges financières.

Note 1.10 Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence : elles sont enregistrées initialement au coût et ensuite ajustées pour prendre en compte les évolutions de la quote-part du groupe dans l'actif net de ces entreprises. Le solde de cette quote-part apparaît à l'actif du bilan. Sa variation sur l'exercice est indiquée au compte de résultat (Q-P de résultat des mises en équivalence).

Note 1.11 Actifs financiers

Tous les investissements sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement.

- Prêts et dépôts :

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

- Actifs détenus à des fins de transaction :

Les Valeurs mobilières de placements font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisées à leur juste valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

- Actifs disponibles à la vente :

Conformément à la norme IAS 39, les actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers autres que :

- les prêts et créances émis par l'entreprise (autres actifs financiers),
- les placements détenus jusqu'à leur échéance,
- ou les actifs financiers détenus à des fins de transaction (valeurs mobilières de placement).

Sont considérés comme tels les titres de participation dans des sociétés non consolidées. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans la catégorie "actifs disponibles à la vente" sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisées en capitaux propres, sur une ligne spécifique, jusqu'à ce que l'investissement soit vendu ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur, date à laquelle la variation de juste valeur cumulée enregistrée jusqu'alors en capitaux propres passe en résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, dont la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable (titres non-cotés en bourse) sont comptabilisés à leur coût.

- Décomptabilisation des actifs financiers :

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est décomptabilisé du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Note 1.12 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un

bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur au 31 décembre 2010.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Note 1.13 Stock et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus bas du coût (selon le principe du premier entré et premier sorti) et de la valeur nette de réalisation.

Des coûts engagés dans la phase de démarrage d'un contrat peuvent être différés sur la durée du contrat et reconnus au bilan comme travaux en cours quand ils sont liés à des activités futures et à condition qu'il soit probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs.

Note 1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme et tous placements monétaires très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur.

Ce classement n'est pas remis en cause par les coûts fiscaux liés au contrôle des changes ou retenues à la source appliquées dans certains pays.

Note 1.15 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

Note 1.16 Comptabilisation des contrats

Les contrats de services se répartissent en trois familles :

- les contrats d'assistance technique et de maintenance qui sont facturés sur la base du temps passé, des achats et des dépenses effectués : le chiffre d'affaires est égal à la facturation et la marge est dégagée au prorata des coûts engagés ;
- les contrats au forfait qui sont facturés lors d'étapes prédéfinies et dont le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés suivant la méthode de l'avancement des travaux. Ce principe entraîne la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables ;

- les contrats au forfait qui sont facturés lors d'étapes prédéfinies et dont le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés sur la base de services rendus. Ce principe entraîne la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir lorsque la facturation n'est pas en phase avec les services rendus. Par ailleurs, des coûts engagés dans la phase de démarrage d'un contrat peuvent être reconnus au bilan comme travaux en cours quand ils sont liés à des activités futures du contrat et à condition qu'il soit probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Les travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût direct de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux.

De façon plus générale, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Si le résultat réestimé d'un contrat est déficitaire, la perte à terminaison est systématiquement provisionnée dans le poste provisions pour risques et charges.

Les prestations réalisées mais non encore facturées sont comptabilisées en montant dû par les clients.

Les prestations facturées par le Groupe à ses clients mais non encore réalisées sont comptabilisées en montant bruts dus aux clients.

Les paiements partiels reçus sur contrats, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif.

Les prestations facturées au Groupe par des prestataires externes sont comptabilisées en paiements d'avance si elles ne sont pas encore réalisées.

Le chiffre d'affaires déterminé selon la méthode de l'avancement repose sur l'estimation des coûts à terminaison d'un contrat. Cette estimation est susceptible d'être modifiée lors des périodes ultérieures et d'entraîner des ajustements de chiffre d'affaires et éventuellement des provisions pour pertes à terminaison.

Par ailleurs, le Groupe comptabilise du chiffre d'affaires sur ses ventes de matériels informatiques et de logiciels dès lors qu'a été satisfait l'ensemble des conditions de reconnaissance de ventes de biens préconisées par la norme IAS 18.

Note 1.17 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Suivant les pays, le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations définies et à des régimes de retraite à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont déterminés de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées (« *projected unit credit method* ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale ;

- ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la charge représentative du coût des services rendus au cours de la période et du coût des services passés (coûts liés aux services rendus au cours de périodes antérieures modifiés par l'introduction de changements ou de nouveaux régimes à prestations définies) est comptabilisée, en compte de résultat, dans la marge opérationnelle en charges de personnel ;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi, une fraction des écarts actuariels est reconnue au compte de résultat si les écarts actuariels nets cumulés non comptabilisés à la fin de la période de reporting précédente excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation ou 10 % de la juste valeur des actifs du régime. La fraction à comptabiliser au compte de résultat de la période est l'excédent ainsi déterminé divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres bénéficiant de ce régime. Le gain ou la perte actuarielle ainsi reconnu est constaté au compte de résultat en autres produits opérationnels ou en autres charges opérationnelles ;
- en cas de réductions ou de liquidations de régimes, les pertes ou profits au titre de la réduction ou de la liquidation sont enregistrés au moment où se produit la liquidation ou la réduction. Lorsqu'une réduction concerne uniquement certains membres couverts par un régime, le profit ou la perte en résultant inclut un prorata du coût des services passés et des écarts actuariels non comptabilisés auparavant déterminé sur la base de la valeur actuelle de l'obligation avant et après la réduction ou la liquidation. Les pertes ou profits reconnus sont comptabilisés au compte de résultat en autres charges opérationnelles ou en autres produits opérationnels ;
- la charge d'intérêts sur la dette diminuée du rendement des actifs financiers est comptabilisée au compte de résultat en autres charges financières ou en autres produits financiers pour son montant net.

Toute contribution additionnelle au coût des services rendus est considérée comme un décaissement lié aux opérations de financement.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis-à-vis des employés. Ces hypothèses sont revues annuellement et peuvent entraîner des ajustements comptables.

Note 1.18 Provisions

Les obligations actuelles résultant d'événements passés à l'égard des tiers sont comptabilisées en provisions dès lors qu'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupements d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures. L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

Provisions pour restructuration

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Notamment, une provision est constituée pour le montant des loyers et frais annexes à payer, net des recettes estimées de sous-locations, sur tout bien immobilier, si le bien est sous-loué ou vacant et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre des activités principales.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

Provisions pour litiges

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque lié à un procès ou litige de toute nature (commerciale, réglementaire, fiscale ou sociale) est identifié, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre ce risque et qu'une estimation fiable du coût lié à ce risque est possible. Dans de tels cas, le montant de la provision est déterminé sur la base de la meilleure estimation des coûts probables liés au procès ou litige.

Note 1.19 Emprunts

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu net des coûts d'émission.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Note 1.20 Stock-options et actions gratuites

La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées au personnel est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels sur la période d'acquisition des droits.

Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial d'évaluation d'options a été utilisé, modèle qui permet de valoriser des options pouvant être exercées à tout moment durant la vie de l'option. Les actions gratuites sont valorisées au cours du jour de l'attribution de l'action. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de juste valeur.

Note 1.21 Présentation des états financiers

Le Groupe présente ses états financiers en conformité avec la norme IAS 1 et le cadre conceptuel des IFRS et s'appuie sur la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2009-R.03 en date du 2 juillet 2009 relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international. Il en résulte, notamment, les éléments suivants :

- le compte de résultat est présenté par nature de produits et de charges afin de représenter au mieux le type d'activité du Groupe ;
- le principal indicateur de performance du Groupe est la marge opérationnelle qui se définit comme la différence entre les revenus et les dépenses liés aux activités courantes. En interne, cet agrégat est suivi prioritairement par le principal décideur opérationnel ;
- le résultat opérationnel est déterminé en retranchant à la marge opérationnelle d'autres produits et charges opérationnels, inhabituels, anormaux, peu fréquents, non prédictifs et de montant particulièrement significatif qui sont présentés distinctement de façon à faciliter la compréhension de la performance liée aux activités courantes du Groupe. Ils comprennent principalement la juste valeur estimée des paiements sur la base d'actions, l'impact des tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les charges de restructurations et d'autres charges et produits tels que le résultat des liquidations ou modifications de régimes d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi, les pertes ou gains actuariels reconnus dans le cadre de la comptabilisation (méthode dite du corridor) de ces mêmes régimes ;
- le résultat financier présente séparément le coût de l'endettement financier du Groupe et les autres charges et produits financiers ;
- le bilan présente une ventilation des actifs et des passifs courants et non courants.

Note 1.22 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiels dilutifs.

Note 1.23 Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des swaps et des options pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Tous gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères IAS 39 de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

- Couvertures de juste valeur
Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat (autres produits ou charges d'exploitation ou autres produits ou charges financiers en fonction de la nature de l'élément couvert). La part d'inefficacité des couvertures est traduite immédiatement en compte de résultat en autres produits financiers ou en autres charges financières. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

- Couvertures de flux de trésorerie

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat, en autres produits financiers ou en autres charges financières.

Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalise pas, les montants préalablement comptabilisés directement en capitaux propres sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

- Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie.

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Lors de la sortie de l'activité à l'étranger la valeur cumulée des profits ou des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

Note 2. Périmètre de consolidation

Note 2.1 Variations de périmètres et restructurations juridiques

En 2010, aucune variation de périmètre n'est intervenue.

En France, le Groupe a procédé à la fusion de la société Sernet avec Steria SA. Celle-ci n'a pas d'impact sur les comptes consolidés.

Note 2.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010

	Localisation	Méthode de consolidation au 31/12/2010	% d'intérêt au 31/12/2010	% de contrôle au 31/12/2010	Méthode de consolidation au 31/12/2009	% d'intérêt au 31/12/2009	% de contrôle au 31/12/2009
Entité mère							
Groupe Steria SCA	France						
Secteur opérationnel France							
Steria	France	IG	100	100	IG	100	100
Diamis	France	ME	40	40	ME	40	40
Intest	France	ME	43,99	43,99	ME	43,99	43,99
Sernet	France	-	-	-	IG	100	100
Stepar	France	IG	100	100	IG	100	100
U-Services	France	IG	100	100	IG	100	100
Steria Asia	Singapour	IG	100	100	IG	100	100
Steria Medshore SAS	Maroc	ME	50	50	ME	50	50
Xansa SAS	France	IG	100	100	IG	100	100
Secteur opérationnel Royaume-Uni							
Steria Holding Limited	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
Steria Limited	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
Steria Services Limited	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
Caboodle	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
ASL Information Services Limited	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
Druid Group Limited	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
OSI group Holdings Limited	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Employee Trustee company Limited	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Trustee Company limited	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
FI Group Limited	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
Druid Quest Limited	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
OSI Group Limited	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
Barclays Xansa Partnership Limited	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
NHS Shared Employee Services Limited	Royaume-Uni	IG	51	51	IG	51	51
NHS Shared benefit Services Limited	Royaume-Uni	ME	50	50	ME	50	50

	Localisation	Méthode de consolidation au 31/12/2010	% d'intérêt au 31/12/2010	% de contrôle au 31/12/2010	Méthode de consolidation au 31/12/2009	% d'intérêt au 31/12/2009	% de contrôle au 31/12/2009
Steria Holding Corporate UK	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
Mummert Partner UK Limited	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
Zansa Limited	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Cyprus (n 1).Limited	Chypre	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Cyprus (n 2).Limited	Chypre	IG	100	100	IG	100	100
Steria India Limited	Inde	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Pte Ltd	Singapour	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Holdings Inc.	Etats-Unis	IG	100	100	IG	100	100
Xansa U.S Inc.	Etats-Unis	IG	100	100	IG	100	100

Secteur opérationnel Allemagne

Steria Mummert Consulting GmbH Vienna	Autriche	IG	100	100	IG	100	100
Steria Mummert ISS GmbH	Allemagne	IG	100	100	IG	100	100
Steria Mummert Consulting. AG	Allemagne	IG	100	100	IG	100	100

Secteur opérationnel Autre Europe

Steria Benelux	Belgique	IG	100	100	IG	100	100
Steria Luxembourg	Luxembourg	IG	100	100	IG	100	100
Steria A/S	Danemark	IG	100	100	IG	100	100
Steria Iberica	Espagne	IG	100	100	IG	100	100
Steria A/S	Norvège	IG	100	100	IG	100	100
Steria Poland	Pologne	IG	100	100	IG	100	100
Steria A.B	Suède	IG	100	100	IG	100	100
Iocore	Suède	IG	100	100	IG	100	100
Steria Schweiz Ag	Suisse	IG	100	100	IG	100	100

IG : Intégration Globale.

ME : Mise en équivalence.

Note 3. Information sectorielle

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Gérance pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est la marge opérationnelle.

Groupe Steria SCA est géré selon huit secteurs opérationnels représentatifs de périmètres géographiques. Il exerce son activité dans trois pays majeurs : la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Les autres périmètres constitués de l'Espagne, de la Scandinavie (Norvège, Suède, Danemark), du Benelux (Belgique, Luxembourg), de la Suisse et de la Pologne sont regroupés dans une zone géographique commune dénommée « Autre Europe » pour les besoins de présentation d'IFRS 8. Les sociétés du Groupe exercent majoritairement leurs activités dans leurs pays de localisation. Toutefois, des activités en Afrique et en Asie sont exercées par Steria SA et d'autres en Autriche par Steria Mummert Consulting AG. Leur taille n'étant pas encore significative, celles-ci ont été conservées dans la zone géographique de rattachement de leur management.

L'Inde dont l'activité repose, pour l'essentiel, sur la fourniture de services industrialisés, utilisant des ressources off-shore, au profit principalement

de clients gérés par le secteur Royaume-Uni est présentée avec ce dernier.

Chaque secteur exerce son activité sur deux métiers :

- l'Infogérance qui consiste à gérer tout ou partie de l'infrastructure informatique d'une entreprise ou de ses processus métier (« Business Process Outsourcing ») ;
- l'Intégration de Système (IS) dont l'activité vise à concevoir, développer et mettre en œuvre des projets d'intégration de systèmes et de développements d'applications informatiques. Ce secteur inclut la Tierce Maintenance Applicative, le Conseil et les éventuelles ventes de matériel.

Les colonnes du tableau ci-dessous reprennent les chiffres propres de chaque secteur. Ceux-ci sont représentatifs de composantes du Groupe indépendantes percevant des produits et supportant des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement suivis par la Gérance et pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

La colonne « Éléments de rapprochements » regroupe les éliminations internes au Groupe et les frais de Groupe. Elle permet de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers du Groupe.

Exercice 2010

(en milliers d'euros)	France	Royaume-Uni	Allemagne	Autre Europe	Éléments de rapprochement		Total Groupe
					Éliminations	Frais de Groupe	
Chiffre d'affaires externe	532 004	655 154	237 485	268 025			1 692 668
% du Chiffre d'affaires	31,4 %	38,7 %	14,0 %	15,8 %			100,00 %
Ventes intersecteurs	1 647	9 258	2 633	13 955	(27 494)		-
Chiffre d'affaires Total	533 651	664 412	240 119	281 980	(27 494)		1 692 668
Marge opérationnelle ⁽¹⁾	29 710	58 521	13 477	13 466		525	115 700
Taux de Rentabilité opérationnelle	5,58 %	8,93 %	5,67 %	5,02 %			6,84 %
Frais de Groupe	4 591	6 195	2 121	2 343		(15 249)	-
Marge opérationnelle ^{(1) (2)}	34 301	64 716	15 598	15 808		(14 724)	115 700
Taux de Rentabilité opérationnelle	6,45 %	9,88 %	6,57 %	5,90 %		(0,87 %)	6,84 %
Résultat opérationnel	18 074	44 476	13 418	9 305		(3 409)	81 865
Coût de l'endettement financier net							(10 633)
Autres produits et charges financiers							(11 342)
Charges d'impôts							(18 084)
QP de résultat des mises en équivalence							1 617
Résultat net des activités en cours de cession							-
Résultat net							43 423
Part du groupe							42 936
Effectifs :							
Nombre moyen de collaborateurs	5 669	8 992	1 640	2 287		86	18 674
Dont en Inde		5 208					5 208
Nombre total de collaborateurs (en fin de période)	5 679	9 543	1 656	2 369		87	19 334
Dont en Inde		5 453					5 453

(1) Après amortissement des relations clientèle reconnues dans le cadre de l'acquisition de Xansa et représentant (4 724) milliers d'euros en 2010.

(2) Avant frais de groupe.

Exercice 2009

(en milliers d'euros)	France	Royaume-Uni	Allemagne	Autre Europe	Éléments de rapprochement		Total Groupe
					Éliminations	Frais de Groupe	
Chiffre d'affaires externe	507 335	638 683	236 053	247 907			1 629 977
% du Chiffre d'affaires	31,1 %	39,2 %	14,5 %	15,2 %			100,00 %
Ventes intersecteurs	1 633	4 854	3 046	8 695	(18 229)		-
Chiffre d'affaires Total	508 968	643 537	239 100	256 602	(18 229)		1 629 977
Marge opérationnelle ⁽¹⁾	27 466	60 201	14 537	11 224		964	114 391
Taux de Rentabilité opérationnelle	5,41 %	9,43 %	6,16 %	4,53 %			7,02 %
Frais de Groupe	5 087	7 168	2 144	2 376		(16 775)	-
Marge opérationnelle ^{(1) (2)}	32 553	67 370	16 681	13 600		(15 812)	114 391
Taux de Rentabilité opérationnelle	6,42 %	10,55 %	7,07 %	5,49 %		(0,97 %)	7,02 %
Résultat opérationnel	18 553	69 561	14 427	(6 520)		(3 993)	92 029
Coût de l'endettement financier net							(14 016)
Autres produits et charges financiers							(6 516)
Charges d'impôts							(23 565)
QP de résultat des mises en équivalence							775
Résultat net des activités en cours de cession							-
Résultat net							48 707
Part du groupe							48 189
Effectifs :							
Nombre moyen de collaborateurs	5 774	9 246	1 655	2 159		72	18 916
Dont en Inde		5 574					5 574
Nombre total de collaborateurs (en fin de période)	5 679	8 809	1 651	2 166		80	18 393
Dont en Inde		5 289					5 289

(1) Après amortissement des relations clientèle reconnues dans le cadre de l'acquisition de Xansa et représentant (4 550) milliers d'euros en 2009.

(2) Avant frais de groupe.

Sur chaque métier, les produits et services provenant de clients externes se répartissent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires IS	1 036 194	1 043 372
Chiffre d'affaires Infogérance	656 474	586 605
Chiffres d'affaires du Groupe	1 692 668	1 629 977

Aucun des clients ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe au sens d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels » §34.

Note 4. Explications sur les états financiers consolidés

Remarque préliminaire : tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

Note 4.1 Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Valeurs 31/12/2009	Dépréciations	Écarts de conversion	Autres	Valeurs 31/12/2010
Royaume-Uni	565 196		17 958		583 154
France	10 337				10 337
Allemagne	88 273				88 273
Norvège	20 990		1 345		22 335
Suède	7 456		1 070		8 526
Danemark	2 206		(3)		2 203
Espagne	-				-
Benelux	5 581				5 581
Suisse	6 378		1 190		7 568
Total Écarts d'acquisition	706 417		21 560		727 977

(en milliers d'euros)	Valeurs 31/12/2008	Dépréciations	Écarts de conversion	Autres	Valeurs 31/12/2009
Royaume-Uni	526 752		38 197	248	565 196
France	10 336				10 337
Allemagne	88 274				88 273
Norvège	17 868		3 122		20 990
Suède	7 032		424		7 456
Danemark	2 202		3		2 206
Espagne	7 598	(7 598)			-
Benelux	5 581				5 581
Suisse	6 372		6		6 378
Total Écarts d'acquisition	672 015	(7 598)	41 752	248	706 417

Le Groupe réalise des tests de valeur annuellement ou lorsque des indicateurs de perte de valeur se manifestent. Ceux-ci n'ont pas conduit le Groupe à reconnaître des pertes de valeur en 2010.

Par ailleurs, des tests de sensibilité ont été réalisés, sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie, par rapport aux hypothèses clefs de valorisation que sont le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuelle. Une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation ou une diminution de 0,5 point du taux de croissance perpétuelle n'engendrerait aucune charge additionnelle. Une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation et, concomitamment, une diminution de 0,5 point du taux de croissance perpétuelle n'entraîneraient aucune nouvelle dépréciation.

Les tests de valeur pratiqués montrent qu'une augmentation de 1,3 point du taux d'actualisation rendrait la valeur recouvrable des actifs du Royaume-Uni égale à leur valeur comptable.

Pour les autres UGT, compte tenu de leur valeur d'utilité, la Direction estime qu'il n'existe aucun changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé (taux d'actualisation ou taux de croissance perpétuelle) qui pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable.

Au 31 décembre 2009, le Groupe avait décidé de déprécier en totalité l'écart d'acquisition de sa filiale espagnole, soit une charge non courante de 7 598 milliers d'euros, en complément du montant de 1 000 milliers d'euros déjà comptabilisé au 31 décembre 2008.

Note 4.2 Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Total	Frais de développement	Concessions, brevets, licences, informatique, logiciels	Autres immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 31/12/2009	128 074	11 180	59 813	57 711
Acquisitions	11 174	1 417	2 532	7 225
Cessions – mises au rebut	(2 453)		(2 323)	(130)
Autres mouvements	3 144	(600)	8 523	(4 779)
Valeurs brutes au 31/12/2010	140 569	11 997	68 545	60 027
Amortissements au 31/12/2009	62 403	3 344	48 107	10 952
Dotations	11 521	1 753	4 844	4 924
Reprises – sorties	(2 130)		(2 000)	(130)
Autres mouvements	1 734	(600)	2 028	306
Amortissements au 31/12/2010	73 528	4 497	52 979	16 052
Valeurs nettes au 31/12/2009	66 301	7 836	11 706	46 759
Valeurs nettes au 31/12/2010	67 041	7 500	15 566	43 975

Les immobilisations incorporelles sont toutes à durée d'utilité finie.

Les impacts de change sur les immobilisations incorporelles sont de 1 409 milliers d'euros. Ils sont inclus dans les autres mouvements.

L'augmentation des frais de développement est essentiellement liée au développement, en Allemagne, de solutions à destination des clients.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées des relations clientèle reconnues suite à l'acquisition de Xansa d'une

valeur brute de 51 815 milliers d'euros. Elles sont amorties sur une période de onze années.

Dans le cadre de l'amélioration de son efficacité et de la réduction de ses coûts, le Groupe met en œuvre des solutions pour ses besoins propres. L'augmentation des autres immobilisations incorporelles traduit le développement de ces projets en cours de construction.

Note 4.3 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Total	Installations techniques y compris en crédit-bail	Terrains et constructions en crédit-bail	Agencement et installations y compris en crédit-bail	Autres immobilisations corporelles ⁽¹⁾
Valeurs brutes au 31/12/2009	239 554	11 554	40 100	57 399	130 501
Acquisitions	14 166	65	139	3 011	10 951
Cessions – mises au rebut	(13 618)	(46)		(1 347)	(12 225)
Autres mouvements	10 517	685	13 477	(9 217)	5 572
Valeurs brutes au 31/12/2010	250 619	12 258	53 716	49 846	134 799
Amortissements au 31/12/2009	165 550	8 884	8 296	41 944	106 426
Dotations	21 328	820	1 220	5 165	14 123
Reprises	(13 349)	(46)		(1 299)	(12 004)
Autres mouvements	6 725	610	11 209	(9 483)	4 389
Amortissements au 31/12/2010	180 254	10 268	20 725	36 327	112 934
Valeurs nettes au 31/12/2009	74 004	2 670	31 804	15 455	24 075
Valeurs nettes au 31/12/2010	70 365	1 990	32 991	13 519	21 865

(1) Les autres immobilisations corporelles comprennent le matériel de bureau et informatique, le mobilier, le matériel de transport et d'autres immobilisations corporelles.

Les impacts de change sur les immobilisations corporelles nettes sont inclus dans les autres mouvements pour un montant de 3 793 milliers d'euros et constituent la principale variation de la période avec les acquisitions, les mises au rebut et les dotations aux amortissements de l'exercice.

Aucune immobilisation corporelle n'est en cours de construction au 31 décembre 2010. Aucune immobilisation corporelle n'était en cours de construction au 31 décembre 2009.

Note 4.4 Participation dans les sociétés mises en équivalence : entités associées

(en milliers d'euros)	Valeurs 31/12/2009	Variations de périmètre	Résultat de la période	Écart de conversion	Distribution	Valeur 31/12/2010
Diamis	1 393		(34)			1 359
Intest	204					204
Steria Medshore	(475)		(248)	(11)		(734)
NHS Shared Business Services Ltd	5 059		1 899	154		7 112
Total sur les entités mises en équivalence	6 181		1 617	143		7 941

L'information résumée sur les actifs, passifs, chiffre d'affaires et résultat des principales sociétés mises en équivalence est la suivante :

(en milliers d'euros)	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	Valeur d'équivalence	Chiffre d'affaires	Résultat
NHS Shared Business Services Ltd	22 741	19 778	8 105	27 302	7 112	31 029	1 899
Diamis	49	2 391	66	1 015	1 359	2 688	(34)
Steria Medshore	94	1 054	-	1 882	(734)	1 311	(248)

En 2009, cette information est la suivante :

(en milliers d'euros)	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	Valeur d'équivalence	Chiffre d'affaires	Résultat
NHS Shared Business Services Ltd	20 085	21 259	8 526	27 761	5 059	26 642	1 194
Diamis	34	2 378	52	967	1 393	2 654	(30)
Steria Medshore	129	621	-	1 224	(474)	983	(400)

La joint-venture NHS Share Business Services (NHS SBS) a été créée le 1^{er} avril 2005 avec le ministère de la Santé anglais. Elle assure les services comptables et financiers de certains organismes de santé publique anglais. Sa valeur d'équivalence comprend un écart d'acquisition constaté à sa date de création de 13 187 milliers d'euros.

Note 4.5 Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participations non consolidés rentrent dans la catégorie bilancielle IFRS des actifs disponibles à la vente indépendamment de la volonté du Groupe de céder ces participations.

(en milliers d'euros)	Total	Travelsoft	Autres titres
Valeurs brutes au 31/12/2009	1 864	1 781	83
Augmentations			
Diminutions	(2)		(2)
Valeurs brutes au 31/12/2010	1 862	1 781	81
Dépréciations sur titres au 31/12/2009	55		55
Augmentations			
Diminutions	(1)		(1)
Dépréciations sur titres au 31/12/2010	54		54
Valeurs nettes au 31/12/2009	1 809	1 781	28
Valeurs nettes au 31/12/2010	1 808	1 781	27

Groupe Steria n'exerce pas d'influence notable sur la gestion de ces participations.

L'évaluation en juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- niveau 1 : données cotées : 0 % ;
- niveau 2 : données observables : 0 % ;
- niveau 3 : modèles internes : 100 % (cf. note 1.11 – Actifs financiers).

Note 4.6 Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	Total	Prêts	Dépôts et cautionnements	Autres	Instruments financiers dérivés – Change ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés – Taux ⁽¹⁾
Valeurs brutes au 31/12/2009	3 977	363	589	364	2 661	0
Variations de périmètre						
Augmentations	338	7	171			160
Diminutions	(500)	(46)	(10)		(917)	473
Autres mouvements	(581)	8	12	44	(645)	
Valeurs brutes au 31/12/2010	3 234	332	762	408	1 099	633
Dépréciations au 31/12/2009						
Dépréciations au 31/12/2010						
Valeurs nettes au 31/12/2009	3 977	363	589	364	2 661	0
Valeurs nettes au 31/12/2010	3 234	332	762	408	1 099	633

(1) cf. note 4.17.

Les impacts de change sur les autres actifs financiers sont de 360 milliers d'euros. Ils sont inclus dans les autres mouvements.

Les dépôts sont essentiellement constitués des disponibilités détenues par les trusts anglais inclus dans le périmètre de consolidation du Groupe. Les actifs détenus par ces trusts sont principalement destinés à des versements au profit des salariés du Groupe. La forme juridique de ces entités ne permet pas au Groupe de reconnaître les liquidités

qu'elles détiennent comme de la trésorerie et équivalent de trésorerie au regard des normes IFRS. Le montant de ces disponibilités s'élève à 248 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (110 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

Les montants comptabilisés au titre des dépôts constituent une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Note 4.7 Impôts sur le résultat

Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge théorique

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net consolidé	43 423	48 707
Impôts sur le résultat	18 084	23 565
Résultat avant impôt	61 507	72 272
Taux d'imposition en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt attendue théorique	21 177	24 883
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	2 616
Prise en compte de déficits antérieurs nets des déficits non activés	1 387	2 371
CVAE	4 469	-
Coupon versé sur instruments de capitaux propres (cf. note 4.10)	(2 992)	(2 992)
Différences permanentes	(2 275)	1 469
Résultat des mises en équivalence	(557)	(267)
Différentiel de taux d'imposition	(2 573)	(3 414)
Autres	(551)	(1 101)
Charge d'impôt effective	18 084	23 565
Taux d'imposition effectif	29,40 %	32,61 %

Le Groupe a décidé en décembre 2009 de qualifier la composante CVAE de la contribution économique territoriale (CET), nouvel impôt introduit en France par la loi de finances pour 2010, d'impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers. Elle représente une charge d'impôt de 6 816 milliers d'euros (soit 4 469 milliers d'euros après effet d'impôt). Au 31 décembre 2010, l'impôt différé passif associé s'élève à 391 milliers d'euros.

Hors impact de la qualification de la CVAE en impôt sur le résultat, la diminution par rapport à 2009 du taux d'imposition du Groupe s'explique principalement :

- par des charges dans le résultat avant impôt et par des charges d'impôt non récurrentes constatées en 2009 qui ne sont pas renouvelées en 2010, principalement la dépréciation de l'écart d'acquisition espagnol et la non reconnaissance des actifs d'impôts différés espagnols ;
- par des événements favorables exceptionnels dont le Groupe a bénéficié en 2010 qui n'ont pas vocation à se reproduire au cours des prochains exercices, un impact plus favorable de différentes dispositions fiscales notamment l'abaissement du taux d'impôt sur le résultat des sociétés au Royaume-Uni, celui-ci passant de 28 % à 27 %.

Au 31 décembre 2010, les éléments relatifs à la « prise en compte de déficits antérieurs nets des déficits non activés » comprennent principalement les déficits reportables espagnols non reconnus. Par prudence, eu égard au contexte économique espagnol, il a été jugé qu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage d'une partie de ces déficits dont le report est limité dans le temps. L'accroissement de la charge d'impôt lié à cet événement s'élève à 1 773 milliers d'euros en 2010 (contre 3 711 milliers d'euros en 2009).

Ventilation entre les impôts exigibles et différés au compte de résultat

(en milliers d'euros)	France 31/12/2010	International 31/12/2010	Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
Impôt exigible	(10 940)	(13 607)	(24 547)	(14 168)
Impôt différé	8 775	(2 312)	6 463	(9 397)
Impôt	(2 165)	(15 919)	(18 084)	(23 565)

Impôts différés comptabilisés au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Impact résultat	Impact réserves	Conversion et autres mvts	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	(16 527)	579		(449)	(16 397)
Immobilisations corporelles	6 106	317		72	6 495
Crédit-bail sur immobilisations corporelles	(5 688)	2 663	4	18	(3 003)
Actifs financiers non courants	(362)	(14)			(376)
Stock, encours de service et encours de facturation	(3 158)	488		2	(2 668)
Autres actifs courants	6 351	1 815	(7 616)	(165)	385
Engagements de retraite	(6 626)	720	(335)	(370)	(6 611)
Provisions	2 101	(535)		70	1 636
Autres passifs courants	(5 113)	96	4 573	192	(252)
Reports fiscaux déficitaires	16 726	334		99	17 159
Total impôts différés actifs nets	(6 190)	6 463	(3 374)	(531)	(3 632)
Impôts différés actifs comptabilisés	10 560				14 149
Impôts différés passifs comptabilisés	16 750				17 780

L'impact de la conversion représente un montant de - 525 milliers d'euros.

Actifs d'impôts différés non comptabilisés au 31 décembre 2010

Le montant total d'impôts différés non activés au 31 décembre 2010 s'élève à 25 618 milliers d'euros :

- sur déficits : 24 178 milliers d'euros
- sur décalages temporaires : 1 440 milliers d'euros

Répartition des actifs d'impôts différés non comptabilisés par pays (en milliers d'euros)	Total au 31/12/2009	Total au 31/12/2010	Date d'expiration < 2 ans	Date d'expiration > 2 ans
Allemagne ⁽²⁾	859	868		868
Autriche	930	1 001		1 001
Danemark	1 564	1 240		1 240
Espagne	9 503	11 048		11 048
France ⁽²⁾	3 119	2 870		2 870
Grande Bretagne	773	798		798
Suède	4 511	4 838		4 838
Singapour ⁽²⁾	844	912		912
Autres pays ^{(1) (2)}	1 951	2 043		2 043
Total impôts différés actifs non comptabilisés	24 054	25 618		25 618

(1) Canada, Chypre, États-Unis, Luxembourg.

(2) Actifs d'impôts différés principalement issus du rachat de Xansa.

Note 4.8 Stock et travaux en cours

(en milliers d'euros)

Valeurs brutes au 31/12/2009	9 835
Variations nettes de l'exercice	(1 554)
Valeurs brutes au 31/12/2010	8 281
Dépréciations sur stock au 31/12/2009	641
Variations nettes de l'exercice	(525)
Dépréciations sur stock au 31/12/2010	116
Valeurs nettes au 31/12/2009	9 194
Valeurs nettes au 31/12/2010	8 165

Les stocks et travaux en cours sont essentiellement constitués des encours de services engagés lors de la phase de démarrage d'importants contrats principalement en France et dans une moindre mesure au Royaume-Uni.

Note 4.9 Clients et autres débiteurs

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients, les soldes clients faisant également l'objet d'un suivi permanent. Par ailleurs, une revue des créances encours est menée mensuellement par la Direction Financière du Groupe où sont analysées les éventuelles créances à risques. Une dépréciation de la créance peut être décidée

et comptabilisée quand il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture.

Les créances clients ne portent pas d'intérêts et sont généralement payables à échéance de 30 à 90 jours.

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 corrigé *
Créances clients- Valeur brute	273 797	283 598
Dépréciations	(2 766)	(2 152)
Clients et comptes rattachés	271 031	281 445
Montants dus par les clients	167 164	170 292
Avances et acomptes versés	470	638
Créances sur personnel et organismes sociaux et fiscaux	23 177	20 540
Comptes courants	485	427
Débiteurs – Valeur brute	2 349	6 107
Instruments financiers dérivés – Taux ⁽¹⁾		1 802
Instruments financiers dérivés – Change ⁽¹⁾	5 419	6 515
Dépréciations	(169)	(13)
Autres actifs courants	31 731	36 017
Prêts et cautionnements à 1 an	3 743	2 963
Parts à –1 an des actifs non courants	3 743	2 963
Actifs d'impôts exigibles	28 160	27 340
Paievements d'avance	24 043	24 491
Clients et autres débiteurs	525 872	542 548

(1) cf. note 4.17.

* cf. note 1.2 – Correction d'erreur.

Au cours du mois de décembre 2010, le Groupe a procédé à la cession de 13 107 milliers d'euros de créances commerciales en France et de 1 986 milliers d'euros en Espagne sans recours. Une cession sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur

est analysée comme un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à l'actif permettant la décomptabilisation du bilan de ces créances, le risque de retard de paiement ayant été jugé marginal eu égard aux créances cédées.

L'échéancier des créances clients est résumé ci dessous :

(en milliers d'euros)	TOTAL	Non échues et non dépréciées	< 30 jours	30 < 60 jours	60<90 jours	90<120 jours	> 120 jours
Créances clients 2010	273 797	178 804	42 712	12 625	3 582	4 117	31 957
Créances clients 2009	283 598	180 518	56 065	16 200	2 762	310	27 743

Les créances non échues et non dépréciées représentent au 31 décembre 2010 un montant de 178 804 milliers d'euros soit 65,3 % du montant total des créances clients.

Ces dernières, ajoutées au montant des créances à moins de 30 jours, soit 221 516 milliers d'euros, représentent 80,9 % du montant total des créances clients.

Les créances présentant une indication objective de non recouvrement, telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives, sont dépréciées.

Le détail des dépréciations des créances clients est le suivant :

(en milliers d'euros)	2010	2009
Au 1 ^{er} janvier	(2 152)	(1 920)
Variations de périmètre	-	-
Dotations de l'année	(1 312)	(364)
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	636	894
Reprises non consommées	125	-
Reclassement	(63)	(735)
Conversion	-	(27)
Au 31 décembre	(2 766)	(2 152)

Note 4.10 Instruments de capitaux propres

Dans le cadre du financement de l'acquisition de XANSA, le Groupe a lancé le 12 novembre 2007 l'émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles. Au 14 novembre 2007, 4 080 549 obligations étaient émises pour un montant total de 152 449 milliers d'euros soit 150 300 milliers d'euros frais déduits.

Ces obligations ont été classées en capitaux propres en IFRS. En effet, conformément aux termes contractuels de ces obligations présentés dans la note d'opération AMF n°07-394 en date du 12 novembre 2007, le Groupe n'a aucune obligation contractuelle de paiement vis-à-vis des porteurs puisque toutes les décisions de paiement sont à sa discrétion :

1. Le paiement des coupons peut être suspendu par le Groupe dès lors qu'aucune distribution de dividende ou d'acompte sur dividende n'a été décidée depuis la date de paiement d'intérêts précédente. Les intérêts dont le paiement a été suspendu sont cumulatifs et portent eux-mêmes intérêt. Toutefois, leur paiement reste à la discrétion du Groupe tant qu'aucune distribution de dividende n'est décidée par le Groupe.

2. En dehors des options de remboursement anticipé à la main du Groupe, les seuls cas d'amortissement / remboursement obligatoire sont la liquidation et l'échéance de la durée de vie indiquée dans les statuts de la Société. Ces deux situations ne remettent pas en cause le classement en capitaux propres en IFRS.

3. Enfin, l'option de conversion en actions ordinaires à la main des porteurs ne remet pas en cause le classement en capitaux propres dans la mesure où la parité est fixe.

Sous réserve d'une décision de suspension de paiement par le Groupe, ces obligations portent intérêt à un taux d'intérêt de 5,70 % jusqu'au 1^{er} janvier 2013, puis à un taux Euribor trois mois majoré de 800 points de base ensuite. Ces taux sont majorés de 500 points de base en cas de changement de contrôle. Conformément au classement de l'instrument en capitaux propres, le coupon versé au titre de ces obligations est considéré comme un dividende et n'a pas d'impact sur le compte de résultat. Au 31 décembre 2010, net d'impôt, il s'élève à 5 698 milliers d'euros (5 698 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

Note 4.11 Trésorerie et endettement financier net

La trésorerie nette est déterminée de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Autres valeurs mobilières	132 891	108 189
Disponibilités	44 356	41 670
Trésorerie et équivalent de trésorerie	177 247	149 859
Concours bancaires courants	(4 762)	(4 304)
Intérêts courus non échus sur découverts bancaires	(102)	(242)
Trésorerie nette figurant au tableau de flux de trésorerie	172 382	145 312

Les autres valeurs mobilières sont constituées de placements monétaires à court terme, de dépôts à court terme et d'avance de fonds dans le cadre du contrat de liquidité. Ces placements sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie nette comprend 99 607 milliers d'euros en Inde.

Les emprunts et dettes financières figurant au bilan et l'endettement net sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variation de périmètre	Variations nettes de l'exercice	31/12/2010
Emprunts auprès des établissements de crédit	269 938		(65 875)	204 074
Dettes financières de crédit-bail immobilier				
Dettes financières de crédit-bail mobilier				
Autres dettes financières	63		(27)	36
Total emprunts et dettes financières à + 1 an (a)	270 001		(65 902)	204 110
Concours bancaires courants	4 304		458	4 762
Emprunts auprès des établissements de crédit	60 437		8 832	69 269
Autres dettes assimilées	216		(22)	194
Dettes financières de crédit-bail immobilier et mobilier	1 667		(1 662)	5
Intérêts courus non échus sur découverts bancaires	242		(141)	101
Total emprunts et dettes financières à - 1 an (b)	66 866		7 466	74 332
Total emprunts et dettes financières (c) = (a) + (b)	336 867		(58 436)	278 442
Total trésorerie et équivalent de trésorerie (d)	149 859		27 388	177 247
Endettement net (e) = (c) - (d)	187 008		(85 824)	101 195

Le montant des frais d'émission d'emprunt restant à amortir s'élève à 2 863 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (3 974 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

Gestion du risque de liquidité

La politique globale de couverture du Groupe a pour objectif de sécuriser et d'optimiser la liquidité. Les décisions de financement externes sont centralisées au niveau du Groupe sous la responsabilité de la Direction Financière. Une revue de la situation de trésorerie et des lignes de crédit disponibles est conduite mensuellement avec le Directeur Financier du Groupe et à chaque Comité d'audit avec ses membres.

Le Groupe a conclu une convention de crédit multidevises le 29 juillet 2007, pour un montant d'environ 1 milliard d'euros auprès d'une banque de premier ordre, pour une durée de cinq ans. Ce crédit multidevises a été syndiqué fin 2007 auprès d'un pool de douze banques de premier plan. L'utilisation de ce crédit multi devises syndiqué explique l'évolution des emprunts et dettes financières.

Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose de lignes de financement de 523,5 millions d'euros qui sont utilisées à hauteur de 54 %. Elles sont rémunérées à taux variables. Elles se décomposent comme suit :

	Montant autorisé au 31/12/2010		Utilisation au 31/12/2010		Taux d'utilisation au 31/12/2010	Échéance	Taux au 31/12/2010
	en M€	en M€	en M€	en M€			
Crédit syndiqué							
Facilité A1 A	171,2		171,2		100 %	Amortissable jusqu'en 2012	1,30 %
Facilité A1 B		28,8		28,8	100 %	Amortissable jusqu'en 2012	1,09 %
Facilité A2		33,8		33,8	100 %	Amortissable jusqu'en 2012	1,09 %
Facilité C	31,0		31,0		100 %	In fine 2012	1,30 %
Crédit renouvelable	200,0		0,0		0 %	In fine 2012	N/A
Autres	0,0	1,2	0,0	1,2	100 %	Amortissable 2012	1,07 %
Découvert	47,3	0,0	4,8	0,0	10 %	N/A	1,08 %
Total par devises	449,5	63,7	206,9	63,7			
Total équivalent €		523,5		281,0	54 %		1,24 %

Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie concernée au moment des tirages, plus une marge définie pour une période de six mois en fonction du ratio de levier (*leverage*).

Les conditions bancaires auxquelles est assujéti ce crédit syndiqué comprennent notamment l'engagement de respecter des covenants bancaires.

Deux ratios financiers, calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés publiés, sur une base glissante de 12 mois sont à respecter : le premier, dit ratio de levier (*leverage*) qui calcule le rapport dette nette / EBITDA, le second, dit ratio de couverture des intérêts (*interest coverage*) qui calcule le rapport Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / coût de l'endettement financier net.

Le premier ratio financier, dit ratio de levier (*leverage*) qui calcule le rapport dette nette / EBITDA ne doit pas dépasser, à chaque date de calcul, 2,25 (niveau requis pour les périodes allant de décembre 2008 à décembre 2012).

La dette nette désigne sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupe), augmenté des déficits de fonds de pensions nets d'impôts et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.

L'EBITDA est la marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle consolidée majorée des dotations aux amortissements et provisions courantes.

Au 31 décembre 2010, le ratio dette nette / EBITDA est respecté, à savoir 0,70 en regard du covenant de 2,25.

Il se calcule de la façon suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
Dette nette (y compris engagements de retraite) (en millions d'euros)		
Emprunts & dettes financières (< 1 an)	74,3	66,9
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	204,1	270,0
Trésorerie & équivalents de trésorerie	(177,2)	(149,9)
Engagement de retraite provisionné	(9,5)	(8,5)
IDA sur engagement de retraite	6,6	6,6
Total dette nette	98,3	185,1
EBITDA (en millions d'euros)		
Total EBITDA	139,8	159,6
Ratio Dette nette / EBITDA	0,70	1,16

Le second ratio financier, dit ratio de couverture des intérêts (*interest coverage*) qui calcule le rapport Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / Coût de l'endettement financier net, ne doit pas être inférieur, à chaque date de calcul, à 5 (niveau requis pour les périodes allant de juin 2009 à décembre 2012).

La marge opérationnelle définie dans les covenants est la marge opérationnelle consolidée avant amortissements des relations clientèle liées à l'acquisition, recalculée sur une base de douze mois glissants.

Le coût de l'endettement financier net est également recalculé sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2010, le ratio Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / coût de l'endettement financier net est respecté, à savoir 11,33 en regard du covenant de 5,00. Il se calcule de la façon suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle (en millions d'euros)		
Total marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle	120,4	118,9
Coût de l'endettement financier net (en millions d'euros)		
Total coût de l'endettement net	10,6	14,0
Ratio marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / coût de l'endettement net	11,33	8,49

En sus du non respect des engagements financiers décrits ci-dessus, la convention de crédit contient également un certain nombre :

- d'engagements de faire, classiques pour ce genre de financement ;
- d'engagements de ne pas faire, tels que la restriction de la capacité du Groupe à procéder à des opérations de restructurations, acquisitions, joint-ventures, constitution des sûretés, endettement additionnel ;
- de cas de défaut tels que défaut de paiement, inexactitude d'une déclaration, défaut croisé, faillite, survenance d'un événement ayant un effet significatif défavorable.

Par ailleurs, la convention de crédit prévoit un certain nombre de cas de remboursement anticipé du prêt, en tout ou partie selon le cas, ou de renégociation avec les banques :

- remboursement anticipé en totalité en cas de changement de contrôle de la Société tel que défini, ou de cession de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société ;

- remboursement à hauteur des produits des cessions d'actifs (au-delà d'un seuil) ;
- remboursement à hauteur de toute nouvelle dette souscrite par la Société (au-delà d'un seuil) ;
- renégociation des conditions de financement en cas de désorganisation des marchés financiers – i.e. clause de *market disruption* -. Cette clause ne peut être mise en œuvre que si un nombre minimum de banques se trouvent exceptionnellement dans l'impossibilité de se refinancer sur le marché des capitaux le jour où le tirage est demandé compte tenu de l'évolution des taux. Le but de cette clause est de trouver un taux de substitution.

Au 31 décembre 2010, l'échéancier de remboursement de la dette brute du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2011 *	2012	Plus de 5 ans	Total
Dette à taux fixe	-	-	-	-
Dette à taux variable	71,5	206,9	-	278,4
Total	71,5	206,9	-	278,4

* Dont 68,2 millions d'euros dus au 31 juillet 2011.

Au 31 décembre 2010, la répartition par nature et devise de l'endettement brut du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Devises d'origine			Total
	Euro	Livre Sterling	Autres	
Emprunts auprès établissements de crédit	154,2	52,7	-	206,9
Emprunts auprès établissements. de crédit - part < 1 an	47,9	21,3	-	69,2
Emprunts et intérêts liés au crédit-bail	-	-	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	3,0	1,6	0,1	4,7
Autres	(2,5)	0,1	-	(2,4)
Endettement brut	202,6	75,7	0,1	278,4

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2010 :

(en millions d'euros)	Placements court terme	Avance de fonds contrat de liquidité	Total du portefeuille de valeurs mobilières
Position à l'actif	131,9	1,0	132,9
Hors bilan	-	-	-
Position nette globale	131,9	1,0	132,9

Les placements court terme sont soumis à l'approbation du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

À change constant par rapport au 31 décembre 2010 et tenant compte des placements à court terme en portefeuille à cette date, une diminution de 50 points de base des taux variables diminuerait les produits financiers annuels de 0,66 million d'euros.

Gestion du risque de contrepartie

Toutes les couvertures de change et de taux sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan, faisant partie du pool bancaire et avec lesquels ont été signées des conventions d'opérations de marché.

Les placements financiers éventuels sont effectués soit sur des dépôts bancaires court terme auprès d'établissements bancaires faisant partie du pool bancaire, soit sur des supports de nature monétaire gérés par des établissements financiers de premier plan, eux-mêmes filiales des établissements bancaires faisant partie du pool. Ces placements sont soumis à l'approbation du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

À titre d'exemple, chaque banque ne peut détenir plus d'un certain pourcentage des placements d'une filiale, sauf approbation exceptionnelle de la Trésorerie centrale. De même, les placements monétaires ne doivent pas contenir d'ABS (« Asset Back Securities ») et doivent être systématiquement approuvés par la Trésorerie centrale si leur montant dépasse un certain seuil.

Le Groupe privilégie des placements ayant une durée courte et analyse systématiquement la composition des portefeuilles des fonds proposés par les banques.

Le Groupe évalue également le risque de solvabilité de ses clients. Cette solvabilité tient compte à la fois des éléments purement internes au Groupe, mais aussi d'éléments contextuels comme sa localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évolution sectorielle.

Grâce à ces différentes mesures, le Groupe considère avoir mis en place un cadre réduisant sensiblement son risque de contrepartie dans le contexte économique actuel. Le Groupe reste néanmoins soumis à un risque résiduel qui pourrait, sous certaines conditions, éventuellement altérer sa performance.

Note 4.12 Engagements de retraite

Les passifs relatifs aux retraites couvrent les engagements de Groupe Steria vis-à-vis de ses employés au titre des Indemnités de Fin de Carrière en France (1,5 % des obligations totales du Groupe) et au titre des régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni (94,1 %), en Allemagne (2,4 %), au Benelux (1 %) et en Norvège (1 %). Au 31 décembre 2010, elles représentent un montant net de (9 540) milliers d'euros correspondant à un excédent des charges payées d'avance sur les charges futures à payer.

La valorisation des actifs et des obligations est réalisée annuellement en fin d'exercice.

Les montants comptabilisés en compte de résultat et bilan de l'année sont basés sur des projections effectuées en fin d'année précédente pour les coûts des services rendus, les charges d'intérêts sur la dette et le rendement attendu des actifs.

L'essentiel des engagements de retraite du Groupe se trouvant au Royaume-Uni, l'évolution des obligations et des actifs dans ce pays au titre des cinq dernières années est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007 retraité	31/12/2006
Valeur actualisée de l'obligation en début de période	919 573	640 914	940 295	556 596	532 317
Obligations issues d'un regroupement d'entreprise				426 874	
Écart de conversion	29 084	47 244	(200 085)	(69 503)	11 142
Coût des services rendus	5 966	12 185	20 130	10 109	5 013
Coût des services passés				56	
Intérêts	53 575	43 591	51 206	32 574	26 123
Contributions des employés	343	249	696	237	3 219
(Gains) et pertes actuariels	10 675	219 845	(147 024)	2 121	(6 198)
Modification du régime		(17 367)			
Prestations servies	(24 317)	(27 089)	(24 304)	(18 769)	(15 020)
Valeur actualisée de l'obligation en fin de période	994 899	919 573	640 914	940 295	556 596
Juste valeur des actifs du régime en début de période	768 198	613 935	881 743	492 064	441 602
Actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprise				416 800	
Écart de conversion	24 160	44 882	(189 883)	(64 606)	9 702
Rendement attendu	47 959	37 573	52 055	34 601	29 022
Gains et (pertes) actuariels	38 351	47 490	(155 162)	(615)	8 853
Cotisations de l'employeur	22 970	51 157	48 790	22 031	14 686
Contributions des employés	343	249	696	237	3 219
Prestations servies	(24 317)	(27 089)	(24 304)	(18 769)	(15 020)
Juste valeur des actifs du régime en fin de période	877 663	768 196	613 935	881 743	492 064

Les limites du corridor, soit 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements, ont été franchies en 2010 comme elles l'avaient été en 2009 compte tenu de l'évolution défavorable des paramètres actuariels et des écarts actuariels qui en avaient résulté.

Conformément aux principes comptables applicables aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi décrits en note 1.17, le Groupe comptabilise le gain ou la perte actuariel reconnu en autres produits opérationnels ou en autres charges opérationnelles. Il en est de même pour les pertes ou profits issus de la réduction ou de la liquidation de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

L'amortissement de cet écart actuariel sur la durée de vie active moyenne attendue des salariés (comprise entre 7,4 et 14 ans) bénéficiant des régimes concernés représente en 2010 une charge de 8 895 milliers de

livres sterling soit 10 364 milliers d'euros. Au titre de l'exercice 2011, cette charge s'élèvera à 5 526 milliers de livres sterling.

En 2009, le Groupe avait signé, avec les représentants des salariés britanniques et les syndicats, un accord mettant fin à l'acquisition de droits au titre de ses régimes à prestations définies. Ils ont été remplacés par des régimes à cotisations définies. Les plans à prestations définies ne sont maintenus que dans le cadre de projets d'externalisation concernant le secteur public. Cet accord a pris effet au 1^{er} avril 2010.

Cette modification de régime a eu pour effet de réduire, au 31 décembre 2009, les obligations de retraites du Groupe au Royaume-Uni de 16 506 milliers de livres sterling. Le gain associé s'élevait à 14 487 milliers d'euros (hors impact des écarts actuariels non reconnus), celui-ci ayant été comptabilisé en 2009 à la date de signature de l'accord entérinant la mise en place du nouveau régime.

Les actifs des régimes de fonds de pension au Royaume-Uni se répartissent en quatre catégories :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actions	399 497	342 265
Obligations	377 809	334 995
Immobilier	29 788	24 893
Autres actifs	70 568	66 044
Total	877 661	768 196

Le taux d'actualisation utilisé à l'égard des engagements vis-à-vis du personnel est basé sur le rendement des obligations « AA » en cohérence avec la durée des passifs arrondi au point de décimale le plus proche. Ainsi, au Royaume-Uni qui supporte l'essentiel des engagements du Groupe, la référence utilisée est la courbe de rendement Mercer.

Une diminution de 0,5 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une augmentation des engagements de 94,7 millions d'euros. Une réduction de 10 % du taux de rendement des actifs entraînerait une diminution de ceux-ci de 40,0 millions d'euros.

Les ajustements liés à l'expérience représentent les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues en début d'exercice et ce qui s'est effectivement passé au cours de celui-ci. Ainsi, au Royaume-Uni, les ajustements des actifs liés à l'expérience représentent un gain de 37,9 millions d'euros et ceux des passifs représentent une perte de 11,2 millions d'euros.

L'évolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2010 est présentée ci-dessous :

	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Indemnités de Fin de Carrière (IFC) France	Fonds de pension à prestations définies Norvège	Fonds de pension à prestations définies Belgique
Hypothèses de calcul des dettes actuarielles					
Taux d'actualisation	5,40 %	4,30 %	4,60 %	3,20 %	3,70 %
Taux moyen de rendements des actifs	6,02 %	-	-	4,60 %	4,00 %
Taux d'inflation	3,20 %	-	2 %	3,75 %	2,50 %
Augmentation des salaires	3,45 %	2 % / 0 %	2 %	-	3 %
Age de départ à la retraite	Variable	60/63 ans	63 ans	-	-
Montants comptabilisés au bilan					
Valeur actualisée de l'obligation financée avec corridor	994 899	24 952	15 666	10 618	10 162
Juste valeur des actifs du régime	877 661			9 660	8 115
Différentiel	117 237	24 952	15 666	958	2 046
(Pertes) / gains actuariels non comptabilisés	(161 830)	(7 115)	(847)	1 154	(423)
Coût non comptabilisé des services passés			(2 876)		
Passif net au bilan (provision après dotation de l'année)	(44 593)	17 838	11 942	2 113	1 624
<i>Dont :</i>					
Actifs	44 593	-	-	-	-
Passifs	-	17 838	11 942	2 113	1 624
Montants enregistrés au compte de résultat					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 966	22	1 253	315	432
Intérêts sur l'obligation	53 575	1 174	692	418	450
Rendement attendu des actifs du régime	(47 959)			(494)	(408)
Pertes (gains) actuariel(le)s net(te)s comptabilisées au titre de l'exercice	10 364	89		5	
Coût des services passés			220		
Gains sur modification de régime				(12)	54
Total des charges	21 946	1 284	2 166	233	528
Variations du passif					
Passif net à l'ouverture (avec corridor)	(42 230)	17 459	10 623	2 151	1 650
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	21 946	1 284	2 166	233	528
Cotisations	(22 970)	(906)	(846)	(404)	(554)
Différences de change	(1 339)			133	
Passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise					
Changements de méthode					
Passif net à la clôture	(44 593)	17 838	11 942	2 113	1 624
<i>Dont :</i>					
Actif	44 593	-	-	-	-
Passif		17 838	11 942	2 113	1 624

Des engagements à court ou moyen terme de pré-pension sont également comptabilisés en Allemagne pour un montant de 770 milliers d'euros et en Belgique pour un montant de 766 milliers d'euros.

Pour rappel, l'évolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2009 est présentée ci-dessous :

	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Indemnités de Fin de Carrière (IFC) France	Fonds de pension à prestations définies Norvège	Fonds de pension à prestations définies Belgique
Hypothèses de calcul des dettes actuarielles					
Taux d'actualisation	5,70 %	5,75 %	5,20 %	4,40 %	4,25 %
Taux moyen de rendements des actifs	6,06 %	-	-	5,60 %	4,75 %
Taux d'inflation	3,40 %	-	2 %	4 %	2,50 %
Augmentation des salaires	4,15 %	2 % / 0 %	2 %	-	-
Age de départ à la retraite	Variable	60/63 ans	63 ans	-	-
Montants comptabilisés au bilan					
Valeur actualisée de l'obligation financée avec corridor	919 573	20 850	13 312	11 087	10 609
Juste valeur des actifs du régime	768 196			8 672	8 313
Différentiel	151 377	20 850	13 312	2 415	2 296
(Pertes) / gains actuariels non comptabilisés	(193 607)	(3 390)	(326)	(264)	(646)
Coût non comptabilisé des services passés			(2 364)		
Passif net au bilan (provision après dotation de l'année)	(42 230)	17 459	10 623	2 151	1 650
<i>Dont :</i>					
Actifs	42 230	-	-	-	-
Passifs		17 459	10 623	2 151	1 650
Montants enregistrés au compte de résultat					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	12 185	33	1 027	413	381
Intérêts sur l'obligation	43 591	1 256	673	435	627
Rendement attendu des actifs du régime	(37 573)			(536)	(409)
Pertes (gains) actuariel(le)s net(te)s comptabilisées au titre de l'exercice	(212)	104	(10)	22	
Coût des services passés	1 157		220		
Gains sur modification de régime	(14 487)				105
Total des charges	4 662	1 393	1 911	334	705
Variations du passif					
Passif net à l'ouverture (avec corridor)	4 122	16 931	9 342	1 841	2 385
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	4 662	1 393	1 911	334	705
Cotisations	(51 157)	(865)	(630)	(346)	(1 440)
Différences de change	145			321	
Passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise					
Changements de méthode					
Passif net à la clôture	(42 230)	17 459	10 623	2 151	1 650
<i>Dont :</i>					
Actif	42 230	-	-	-	-
Passif		17 459	10 623	2 151	1 650

Au 31 décembre 2009, des engagements à court ou moyen terme de pré-pension étaient également comptabilisés en Allemagne pour un montant de 1 085 milliers d'euros et en Belgique pour un montant de 730 milliers d'euros.

Note 4.13 Provisions pour risques et charges

En 2010, l'évolution des provisions pour risques et charges se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Dotations	Reprises	Autres	Écarts de conversion	31/12/2010	Part non courante	Part courante
Provisions pour litiges	10 405	3 319	(2 710)		70	11 084	1 036	10 048
Provisions pour pertes sur contrats	2 305	3 013	(2 716)		74	2 676		2 676
Autres provisions pour risques	24 667	8 204	(13 982)	706	672	20 267	11 973	8 294
Provisions pour restructurations	12 996	11 129	(5 344)	(632)	247	18 396	4 927	13 469
Provisions pour impôt	2 746		(2 470)			276		276
Total provisions pour risques et charges	53 119	25 665	(27 222)	74	1 063	52 699	17 936	34 763

En 2009, elle se décomposait comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises	Autres	Écarts de conversion	31/12/2009	Part non courante	Part courante
Provisions pour litiges	3 206	8 344	(1 312)	98	69	10 405	1 589	8 816
Provisions pour pertes sur contrats	2 987	953	(1 760)		125	2 305		2 305
Autres provisions pour risques	16 688	10 508	(2 881)	(609)	961	24 667	9 090	15 577
Provisions pour restructurations	6 458	10 374	(4 280)	22	422	12 996	6 850	6 146
Provisions pour impôt	3 565	566	(1 385)			2 746		2 746
Total provisions pour risques et charges	32 904	30 745	(11 618)	(489)	1 577	53 119	17 529	35 590

Les provisions pour litiges consistent en des litiges avec les salariés en France et au Royaume-Uni et en une provision pour litige sur contrat de matérialité significative considérée comme non courante.

Les provisions pour pertes sur contrats à terminaison concernent essentiellement le secteur opérationnel Royaume-Uni.

Les autres provisions pour risques sont essentiellement liées à des risques clients en France et au Royaume-Uni à hauteur de 7 896 milliers d'euros et aux coûts de remises en état des locaux au Royaume-Uni pour 10 389 milliers d'euros.

Les provisions pour restructurations correspondent essentiellement aux coûts des locaux laissés vacants. Ainsi, au Royaume-Uni, suite à l'acquisition du Groupe Xansa, ceux-ci sont provisionnés à hauteur de 6 147 milliers d'euros. En France, les actions de réorganisation des

infrastructures et des locaux entraînent la vacance de ces derniers et des coûts afférents à leur remise en état. Le coût de ces opérations s'élève à 8 311 milliers d'euros. Enfin, des coûts d'adaptation des ressources sont provisionnés à hauteur de 3 548 milliers d'euros en France, au Royaume-Uni et en Espagne.

La provision pour risques de vérification de comptabilité des exercices 2005, 2006 et 2007 comptabilisée par les entités françaises a été intégralement reprise suite au règlement des redressements notifiés.

Les reprises de provisions non utilisées sur l'ensemble des provisions pour risques et charges s'élèvent à 11 029 milliers d'euros. Elles correspondent à des risques clients dénoués favorablement pour le Groupe et concernent les autres provisions pour risques.

Note 4.14 Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations nettes de l'exercice	31/12/2010
Subvention publique	19	(19)	-
Autres dettes part à plus d'un an	4 547	(443)	4 104
Instruments financiers dérivés – Taux ⁽¹⁾	0	251	251
Instruments financiers dérivés – Change ⁽¹⁾	900	58	958
Produits constatés d'avance part à plus d'un an	-	-	-
Total	5 466	(153)	5 313

(1) cf. note 4.17.

Les autres dettes part à plus d'un an sont constituées notamment de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise en France à hauteur de 4 077 milliers d'euros.

Note 4.15 Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 corrigé *
Fournisseurs de biens et services et comptes rattachés	145 719	148 386
Montant brut dû aux clients	76 900	78 024
Avances et acomptes reçus	3 687	4 533
Passifs d'impôts exigibles, impôt société	43 197	34 900
Dettes sociales	166 205	150 012
Dettes fiscales	92 841	95 519
Intérêts à payer		3
Dividendes à payer	9 287	9 029
Instruments financiers dérivés – Taux ⁽¹⁾	118	11 044
Instruments financiers dérivés – Change ⁽¹⁾	465	25
Autres dettes diverses	957	4 143
Total des autres passifs courants	269 873	269 776
Total fournisseurs et autres créditeurs	539 376	535 619

(1) cf. note 4.17.

* cf. note 1.2 – Correction d'erreur.

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont majoritairement payables entre 30 et 90 jours en fonction des conditions générales existantes dans les pays. À titre exceptionnel, des conditions de paiements inférieurs à 30 jours peuvent être accordées si elles répondent à des usages locaux.

Note 4.16 Éléments explicatifs du tableau des flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement (BFR) s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euro)s	31/12/2010	31/12/2009 corrigé *	Variation nette	Dont éléments hors BFR	Dont éléments de BFR	Dont éléments de BFR sans effet de trésorerie		Dont éléments du tableau des flux de trésorerie
						Change	Autres	
Variation liée aux stocks			(1 029)	-	(1 029)	78	-	1 107
Clients et comptes rattachés	271 031	281 445	(10 414)	-	(10 414)	4 599	5 033	20 047
Avances et acomptes reçus	(3 687)	(4 533)	846	-	846	(12)	4 469	3 611
Montants dus par les clients	167 164	170 292	(3 128)	-	(3 128)	3 538	(4 123)	2 542
Montant brut dû aux clients	(76 900)	(78 024)	1 124	-	1 124	(1 704)	5 033	(7 861)
Variation liée aux clients			(11 572)	-	(11 572)	6 421	346	18 339
Fournisseurs et comptes rattachés	(145 719)	(148 386)	2 668	(39)	2 707	(1 900)	-	(4 607)
Variation liée aux fournisseurs			2 668	(39)	2 707	(1 900)	-	(4 607)
Autres actifs non courants	1 843	1 059	784	-	784	65	-	(719)
Autres actifs courants (hors Instruments financiers dérivés)	50 356	52 191	(1 835)	-	(1 835)	1 427	1 459	4 722
Autres passifs non courants	(4 105)	(4 546)	441	-	441	(233)	(5)	(679)
Autres passifs courants	(259 994)	(249 679)	(10 315)	-	(10 315)	(4 921)	(1 706)	3 688
Variation liée aux autres créances et dettes			(10 925)	-	(10 925)	(3 661)	(252)	7 012
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité					(20 819)	937	94	21 851

* cf. note 1.2 – Correction d'erreur.

Note 4.17 Instruments financiers et gestion des risques de taux et de change

Les instruments financiers inscrits au bilan se répartissent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2010		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente	1 808	1 808		1 808			
Autres actifs financiers	3 234	3 234			1 502		1 732
Autres actifs non courants	1 844	1 844			1 844		
Clients et comptes rattachés nets	271 031	271 031			271 031		
Autres actifs courants	31 731	31 731			26 312		5 419
Part <1 an des actifs non courants	3 743	3 743			3 743		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	177 246	177 246	177 246				
Total des actifs	490 637	490 637	177 246	1 808	304 432		7 151
Emprunts et dettes financières (>1 an)	204 099	204 099				204 099	
Autres passifs non courants	1 247	1 247			38		1 209
Emprunts et dettes financières (<1 an)	74 342	74 342				74 342	
Fournisseurs et comptes rattachés nets	145 719	145 719			145 719		
Avances et acomptes reçus	3 687	3 687			3 687		
Autres passifs courants	269 873	269 873			269 290		583
Total des passifs	698 967	698 967			418 734	278 441	1 792

(en milliers d'euros)	31/12/2009 corrigé *		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente	1 809	1 809		1 809			
Autres actifs financiers	3 977	3 977			1 316		2 661
Autres actifs non courants	1 059	1 059			1 059		
Clients et comptes rattachés nets	281 445	281 445			281 445		
Autres actifs courants	36 017	36 017			27 699		8 316
Part <1 an des actifs non courants	2 963	2 963			2 963		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	149 859	149 859	149 859				
Total des actifs	477 129	477 129	149 859	1 809	314 483		10 978
Emprunts et dettes financières (>1 an)	270 001	270 001				270 001	
Autres passifs non courants	1 328	1 328			428		900
Emprunts et dettes financières (<1 an)	66 866	66 866				66 866	
Fournisseurs et comptes rattachés nets	148 386	148 386			148 386		
Avances et acomptes reçus	4 533	4 533			4 533		
Autres passifs courants	269 776	269 776			258 707		11 069
Total des passifs	760 890	760 890			412 054	336 867	11 969

* cf. note 1.2 – Correction d'erreur.

Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine.

Les actifs disponibles à la vente sont, conformément à la norme IAS 39, comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Ces passifs peuvent faire l'objet d'une comptabilité de couverture.

L'impact au compte de résultat de ces instruments financiers est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Total des produits d'intérêts	4 559			4 559		
Total des charges d'intérêts	(4 845)				(4 845)	
Réévaluation	(10 347)	9				(10 356)
Gains nets ou (pertes nettes)	(10 633)	9		4 559	(4 845)	(10 356)

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti Instruments dérivés
Total des produits d'intérêts	2 907			2 907	
Total des charges d'intérêts	(8 915)				(8 915)
Réévaluation	(8 008)	198			(8 206)
Gains nets ou (pertes nettes)	(14 016)	198		2 907	(8 915)
					(8 206)

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques et en raison de la taille significative des activités de production en Inde et en Pologne, le Groupe a conclu et continue à mettre en œuvre des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change par l'utilisation d'instruments dérivés, instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang.

Le Groupe se prémunit également contre les fluctuations de taux d'intérêts en swappant à taux fixe une partie de la dette financière variable.

En application d'IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs inscrits au bilan consolidé, les variations de juste valeur du dérivé et de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat sur la même période.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de juste valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en compte de résultat.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

La juste valeur des instruments financiers de couverture de taux et de change se détaille de la façon suivante :

Gestion du risque de taux

L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêts en couvrant une partie de la dette financière variable et en plaçant ses liquidités pour une période inférieure à trois mois.

Les instruments financiers dérivés utilisés afin de couvrir la dette sont des contrats de swap de taux d'intérêts ou des options, éligibles ou non à la comptabilité de couverture.

Les contreparties éligibles, tant sur les couvertures de taux que sur les placements, sont des établissements financiers de premier plan, membres du pool bancaire de Steria. Ces instruments financiers sont gérés par la Direction Financière du Groupe.

Toutes les couvertures de taux du Groupe ont été réalisées par l'intermédiaire de la société mère (Groupe Steria SCA).

Le total des dettes financières brutes soumises à un risque de taux d'intérêt s'élève à 278,4 millions d'euros. Les contrats de couverture de taux existant au 31 décembre 2010 permettent de réduire cette exposition à un montant de 116,8 millions d'euros.

Le Groupe a souscrit à plusieurs contrats d'échange de conditions d'intérêts, dont le détail est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Justes valeurs 31/12/2010				Notionnel	Échéances		
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros	372		122	118	120 000	35 000	85 000	
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	42				11 618		11 618	
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	219		129		30 000		30 000	
Total couverture risques de taux	633		251	118	161 618	35 000	126 618	

(en milliers d'euros)	Justes valeurs 31/12/2009				Notionnel	Échéances		
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros				7 001	247 000	247 000		
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise				2 606	67 560	67 560		
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros				791	28 000	28 000		
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise				646	16 890	16 890		
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en euros		1 801			70 000	70 000		
Total couverture risques de taux		1 801		11 043	429 450	429 450		

La revalorisation en capitaux propres de ces instruments financiers est comptabilisée en gains et pertes sur instruments financiers de couverture.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de taux se présentent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Valeurs au bilan ⁽¹⁾			Variations de justes valeurs ⁽²⁾			
	31/12/2009	Variation	31/12/2010	Impact en capitaux propres	Impact sur le résultat		
					Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros	(7 001)	7 133	131	7 133			
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	(2 606)	2 648	42	2 648			
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	(790)	881	90	858	23		
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	(646)	646	-	643	3		
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	1 801	(1 801)	-				(1 801)
Impact total avant impôt	(9 242)	9 506	264	11 281	26		(1 801)

(1) Les valeurs négatives correspondent à des éléments de passif, celles positives à des éléments d'actif.

(2) Les variations de juste valeur sont une composante de la variation des valeurs au bilan qui comprend également celles issues des effets de conversion et des primes versées.

(en milliers d'euros)	Valeurs au bilan ⁽¹⁾			Variations de justes valeurs ⁽²⁾			
	31/12/2008	Variation	31/12/2009	Impact en capitaux propres	Impact sur le résultat		
					Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros	(6 483)	(518)	(7 001)	(518)			
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	(3 060)	454	(2 606)	454			
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	57	(57)	-				(57)
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture en devise	189	(189)	-				(189)
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	(665)	(125)	(790)	(143)	18		
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	(762)	117	(646)	103	14		
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	1 413	388	1 801				502
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devise	(5)	5					5
Impact total avant impôt	(9 317)	75	(9 242)	(104)	32		262

(1) Les valeurs négatives correspondent à des éléments de passif, celles positives à des éléments d'actif.

(2) Les variations de juste valeur sont une composante de la variation des valeurs au bilan qui comprend également celles issues des effets de conversion et des primes versées.

La sensibilité du portefeuille de dérivés de taux à une variation de plus ou moins 50 points de base sur les courbes de taux euro et sterling au 31 décembre 2010 est la suivante :

(en millions d'euros)	- 50 bp		+ 50 bp	
	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité de la couverture)	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité de la couverture)
Swaps de couverture de flux de trésorerie en euros	(1,2)	-	1,2	-
Swaps de couverture de flux de trésorerie en devise	(0,1)	-	0,1	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	(0,2)	(0,1)	0,1	0,1
TOTAL	(1,5)	(0,1)	1,4	0,1
<i>Soit</i>	<i>(1,6)</i>		<i>1,5</i>	

L'évaluation en juste valeur des dérivés de couverture de taux est effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- niveau 1 : données cotées : 0 % ;
- niveau 2 : données observables : 100 % ;
- niveau 3 : modèles internes : 0 %.

Gestion du risque de change

Le Groupe est soumis à deux grandes catégories de risques liés à l'évolution des cours de change. Premièrement, le risque de conversion dans les différents états financiers des comptes consolidés du Groupe d'activités réalisés dans les pays ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro. Deuxièmement, le risque transactionnel relatif à des flux opérationnels d'achat ou de ventes de prestations dans des devises différentes de celle du pays où la prestation est comptabilisée.

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, le Groupe Steria a pour pratique de systématiquement couvrir les risques commerciaux présentant un caractère significatif à l'échelle du Groupe. Afin de gérer son exposition aux risques de change, le Groupe utilise des instruments dérivés.

Les couvertures sont effectuées par la Direction Financière Groupe en utilisant les instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang, membres du pool bancaire.

La politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Enfin, la structure de l'endettement financier du Groupe, dont une partie est tirée en livre sterling, constitue une couverture naturelle, bien que partielle, contre le risque de conversion sur la situation nette, constatée directement au bilan.

La couverture du risque de change concerne essentiellement les couvertures GBP / INR et EUR / PLN des plateformes de production du Groupe en Inde et en Pologne. Ces couvertures portant conjointement sur des éléments facturés et des flux de trésorerie futurs, la variation de juste valeur correspondante est enregistrée en compte de résultat pour la partie facturée et en capitaux propres pour les flux de trésorerie futurs.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers couvrant des éléments bilanciaux trouve sa contrepartie dans la revalorisation des créances en devises sur la période.

La valeur des instruments de couverture de change se présente de la façon suivante au bilan, accompagnée de l'information sur les notionnels couverts :

(en milliers d'euros)	Justes valeurs 31/12/2010				Notionnel	Échéances		
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Couverture de juste valeur								
Contrats de change à terme		1 596			12 944	12 944		
Options de change		2 790		13	20 912	20 912		
Couverture de flux futurs								
Contrats de change à terme	563	566	511	3	53 021	15 844	37 177	
Options de change	536	456	446	109	20 727	10 432	10 294	
Instruments non qualifiés de couverture *		11		345	31 531	31 531		
Total couverture risques de change	1 099	5 419	958	470	139 135	91 664	47 471	

* Le Groupe couvre le risque transactionnel de change mais choisit dans certains cas de ne pas appliquer le traitement comptable de couverture.

(en milliers d'euros)	Justes valeurs 31/12/2009				Notionnel	Échéances		
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Couverture de juste valeur								
Contrats de change à terme		4 251			31 168	31 168		
Couverture de flux futurs								
Contrats de change à terme	484	1 760			47 490	34 129	13 361	
Options de change	2 177	36	900	25	46 836	3 200	43 636	
Instruments non qualifiés de couverture *		468			8 355	8 355		
Total couverture risques de change	2 661	6 515	900	25	133 848	76 851	56 997	

* Le Groupe couvre le risque transactionnel de change mais choisit dans certains cas de ne pas appliquer le traitement comptable de couverture.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en autres produits et charges d'exploitation, à l'exception de la valeur temps et de l'impact des instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture classés en autres produits et charges financiers.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de change se présentent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Valeurs au bilan ⁽¹⁾			Variations de justes valeurs ⁽²⁾			
	31/12/2009	Variation	31/12/2010	Impact en capitaux propres	Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading
Couverture de juste valeur							
Contrats de change à terme	4 251	(2 655)	1 596			(3 168)	
Options de change		2 776	2 776			2 736	
Couverture de flux futurs							
Contrats de change à terme	2 245	(1 630)	614	(1 888)			
Options de change	1 288	(851)	437	(907)	(626)		
Instruments non qualifiés de couverture	468	(801)	(333)				(854)
Impact total avant impôt	8 251	(3 161)	5 090	(2 795)	(626)	(432)	(854)

(1) Les valeurs négatives correspondent à des éléments de passif, celles positives à des éléments d'actif.

(2) Les variations de juste valeur sont une composante de la variation des valeurs au bilan qui comprend également celles issues des effets de conversion et des primes versées.

(en milliers d'euros)	Valeurs au bilan ⁽¹⁾			Variations de justes valeurs ⁽²⁾			
	31/12/2008	Variation	31/12/2009	Impact en capitaux propres	Impact sur le résultat		
					Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading
Couverture de juste valeur							
Contrats de change à terme	4 633	(383)	4 251			(462)	
Couverture de flux futurs							
Contrats de change à terme	10 343	(8 098)	2 245	(8 280)			
Options de change	54	1 234	1 288	866	263		
Instruments non qualifiés de couverture		468	468				466
Impact total avant impôt	15 030	(6 779)	8 251	(7 414)	263	(462)	466

(1) Les valeurs négatives correspondent à des éléments de passif, celles positives à des éléments d'actif.

(2) Les variations de juste valeur sont une composante de la variation des valeurs au bilan qui comprend également celles issues des effets de conversion et des primes versées.

L'exposition au risque de change est la suivante :

(en millions d'euros)	EUR	GBP	INR
Créances	(0,1)	33,3	(33,2)
Dettes	50,9	(50,9)	0,0
Position bilantielle	50,9	(17,7)	(33,2)
Position hors-bilan	0,0	0,0	0,0
Position nette avant gestion	50,9	(17,7)	(33,2)
Couvertures	17,2	16,2	(33,5)
Position nette après gestion équivalent EUR	33,6	(33,9)	0,3
Position nette après gestion en devises	33,6	(29,2)	16,3
Exposition globale		(33,6)	

La sensibilité du portefeuille de dérivés de change à une variation de plus ou moins 5 % au 31 décembre 2010 est la suivante :

(en millions d'euros)	- 5 % défavorable		+ 5 % favorable	
	Impact capitaux propres	Impact résultat	Impact capitaux propres	Impact résultat
Position Bilantielle	(1,78)	(0,01)	1,61	0,01
Dérivés de change	3,01	0,31	(2,78)	(0,91)
Total sensibilité au risque de change	1,22	0,30	(1,16)	(0,89)
Soit		1,52		(2,05)

L'évaluation en juste valeur des dérivés de couverture de change est effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- niveau 1 : données cotées : 0 % ;
- niveau 2 : données observables : 100 % ;
- niveau 3 : modèles internes : 0 %.

Note 4.18 Ventes et prestations de services

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Ventes de biens	23 214	21 804
Prestations de services	1 669 454	1 608 173
Ventes et prestations de services	1 692 668	1 629 977

Note 4.19 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent notamment des impacts de change s'élevant à 7 649 milliers d'euros sur l'entité Steria India et à 229 milliers d'euros sur l'entité Steria Polska. Au 31 décembre 2009, ils s'élevaient à 9 539 milliers d'euros.

Ceux-ci comprennent les gains et pertes de change sur les créances commerciales et le résultat des opérations de couverture de change relatif à ces mêmes créances. Ce dernier correspond aux variations de juste valeur (hors parts inefficaces) définies conformément à la comptabilité de couverture et aux débouclages de ces positions de couverture.

Note 4.20 Dotations nettes aux provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions	(11 150)	(16 358)
Reprises des provisions	16 044	5 420
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions opérationnelles	4 894	(10 938)
Dotations sur actif circulant	(1 454)	(840)
Reprises sur actif circulant	47	23
(Dotations) / Reprises nettes sur actif circulant	(1 407)	(817)
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions	3 487	(11 755)

Note 4.21 Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Stock-options et autres paiements en action	(2 007)	(2 911)
Cessions d'activités	-	(28)
Dépréciations d'actifs	(1 031)	(7 598)
Coûts nets de restructuration et d'intégration	(11 406)	(20 222)
Amortissement des écarts actuariels et modification des régimes de retraite	(10 453)	14 610
Provision pour litige sur contrats non courante	(2 414)	(5 700)
Autres produits opérationnels	-	6
Autres charges opérationnelles	(6 525)	(520)
Autres produits et charges opérationnels	(33 836)	(22 362)
– dont autres produits opérationnels	81	14 616
– dont autres charges opérationnelles	(33 916)	(36 978)

Stocks-options et autres paiements en actions

Les plans de stock-options et d'actions gratuites pris en compte au 31 décembre 2010 sont les suivants :

- Le 19 décembre 2007 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains de ses salariés. Au terme du plan, soit le 19 décembre 2010, 66 379 actions ont été attribuées. Ces actions sont soumises à une période d'indisponibilité, jusqu'au 19 décembre 2012, pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. Au titre de ce plan, un produit de 14 milliers d'euros a été comptabilisé en 2010.
- Le 16 décembre 2008 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains de ses salariés. Au maximum, 96 900 actions seront attribuées aux salariés présents dans le Groupe au terme de la période d'acquisition, à savoir le 16 décembre 2011, et sous condition d'atteinte de critères de performance liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe sur une période de trois années. Ces actions sont soumises à une période d'indisponibilité, jusqu'au 16 décembre 2013 pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. La juste valeur des actions gratuites à la date d'attribution s'élève à 6,70 euros. Un produit de 184 milliers d'euros a été comptabilisé en 2010 à titre de régularisation car aucune action ne sera attribuée à l'issue de ce plan, les conditions de performance n'ayant pas été respectées.
- Le 29 juillet 2009 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites de performance au profit de certains de ses salariés dans différents pays. Au maximum, 110 550 actions seront attribuées aux salariés présents dans le Groupe au terme de la période d'acquisition, à savoir le 29 juillet 2011 pour l'Espagne, le 29 juillet 2012 pour la France et le 29 juillet 2013 pour les autres, et sous condition d'atteinte de critères de performance liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe en 2009 et au respect des covenants bancaires apprécié sur une période de deux ans à compter de l'attribution. Ces actions sont soumises à une période d'indisponibilité courant jusqu'au 29 juillet 2014 pour la France et l'Espagne pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. Pour les pays ayant une période d'acquisition de quatre ans, les actions ne sont soumises à aucune période d'indisponibilité. Selon ces paramètres, la juste valeur des actions gratuites à la date d'attribution s'élève à 12,44 euros pour la France, 12,75 euros pour l'Espagne et 12,43 euros pour les autres pays, et la charge 2010 à 248 milliers d'euros.
- Le 16 avril 2010 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites de performance au profit de certains de ses salariés dans différents pays. Au maximum, 35 761 actions seront attribuées aux salariés présents dans le Groupe au terme de la période d'acquisition, à savoir le 16 avril 2012 pour l'Espagne, le 16 avril 2013 pour la France et le 16 avril 2014 pour les autres, et sous condition d'atteinte de critères de performance liés à l'évolution du chiffre d'affaires consolidés du Groupe en 2010. Ces actions sont frappées d'une période d'indisponibilité courant jusqu'au 16 avril 2015 pour la France et l'Espagne pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. Pour les pays ayant une période d'acquisition de quatre ans, les actions ne sont soumises à aucune période d'indisponibilité. Selon ces paramètres, la juste valeur des actions gratuites à la date d'attribution s'élève à 23,02 euros pour la France, 23,13 euros pour l'Espagne et 23,34 euros pour les autres pays, et la charge 2010 à 141 milliers d'euros.
- Le 6 juillet 2010 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites de performance au profit de certains de ses salariés dans différents pays. Au maximum, 159 250 actions seront attribuées aux salariés présents dans le Groupe au terme de la période d'acquisition, à savoir le 6 juillet 2013 pour l'Espagne et la France et le 6 juillet 2014 pour les autres, et sous condition d'atteinte de critères de performance liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe pour les exercices clos en 2010, 2011 et 2012. Ces actions sont soumises à une période d'indisponibilité courant jusqu'au 6 juillet 2015 pour la France et l'Espagne. Selon ces paramètres, la juste valeur des actions gratuites à la date d'attribution s'élève à 17,66 euros pour la France et l'Espagne et 18,05 euros pour les autres pays, et la charge 2010 à 328 milliers d'euros.

Les caractéristiques de valorisation des plans de souscriptions d'actions et d'actions gratuites sont les suivantes :

	Actions gratuites 6/07/2010	Actions gratuites 16/04/2010	Actions gratuites 29/07/2009	Actions gratuites 16/12/2008
Cours de l'action	19,57 €	25,30 €	14,63 €	8,14 €
Prix d'exercice				
Taux sans risque	2,0 % / 1,63 %	2,39 % / 2,01 %	2,69 % / 2,37 %	2,77 %
Dividendes	2 %	2 %	4 %	4 %
Volatilité	NA	NA	NA	45,0 %

L'évolution de l'intégralité des plans de souscriptions d'actions et d'actions gratuites est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2010		2009	
	Nombre	Prix moyen d'exercice	Nombre	Prix moyen d'exercice
Actions pouvant être souscrites en début de période	581 863	8,51	1 070 211	18,80
Options et actions annulées durant la période	(118 645)	1,17	(481 518)	0,85
Actions souscrites durant la période	(163 200)	1,60	(117 380)	2,23
Actions gratuites conditionnelles créées durant la période	175 011	-	110 550	-
Actions ajustées au cours de la période	-	-	-	-
Actions pouvant être souscrites en fin de période	475 029	8,42	581 863	8,51

Les paiements en actions comprennent également les charges liées aux avantages accordés au personnel par le Groupe dans le cadre du plan d'actionnariat salarié.

Ainsi, par décision du 16 décembre 2010, la Gérance a procédé à une augmentation de capital réservée aux adhérents du plan épargne Groupe dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié (*Group Employees Share Plan*) comportant une formule classique et une formule à effet de levier. La formule à effet de Levier offerte en 2010 a permis aux salariés ayant souscrit des actions selon celle-ci de bénéficier d'un complément bancaire permettant au FCPE (investi en actions du Groupe) d'investir 10 fois l'apport personnel des salariés. Selon cette formule, les salariés sont assurés de récupérer leur apport personnel majoré soit d'un pourcentage par actions achetées de la hausse moyenne protégée de l'action soit d'un rendement minimum garanti annuel. Dans la formule classique, les salariés se voient attribuer un certain nombre d'actions gratuites. Pour les deux formules, les salariés ont bénéficié d'un prix de souscription assorti d'une décote de 20 % par rapport au prix de référence. Le montant total de l'augmentation de capital social s'est élevé à 511 milliers d'euros. La valeur de l'avantage accordé au salarié correspond à la valeur de marché de l'action attribuée diminuée du coût d'incessibilité et s'élève à 1 298 milliers d'euros.

L'avantage accordé aux salariés est calculé à l'aide des principales hypothèses suivantes :

- date d'évaluation (correspondant à la date de fin de la période de rétractation) : 21 novembre 2010 ;
- prix de référence : 19,93 euros ;
- prix de souscription : 15,94 euros ;
- taux sans risques : 1,93 % pour la formule classique et 2,07 % pour la formule à effet de levier ;
- taux de dividendes : 2 % du cours de l'action ;
- volatilité : 44 %.

En 2009, par décision du 15 décembre 2009, la Gérance a procédé à une augmentation de capital réservée aux adhérents du plan épargne Groupe dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié (*Group Employees Share Plan*) comportant une formule classique et une formule à effet de levier. La formule à effet de Levier offerte en 2009 a permis aux salariés ayant souscrit des actions selon celle-ci de bénéficier d'un complément bancaire permettant au FCPE (investi en actions du Groupe) d'investir 10 fois l'apport personnel des salariés. Selon cette formule, les salariés

sont assurés de récupérer leur apport personnel majoré soit d'un pourcentage par actions achetées de la hausse moyenne protégée de l'action soit d'un rendement minimum garanti annuel. Pour les deux formules, les salariés ont bénéficié d'un prix de souscription assorti d'une décote de 20 % par rapport au prix de référence soit 16,61 euros. Le montant total de l'augmentation de capital social s'est élevé à 611 milliers d'euros. La valeur de l'avantage accordé au salarié correspond à la valeur de marché de l'action attribuée diminuée du coût d'incessibilité et s'élève à 1 086 milliers d'euros.

Coûts nets de restructuration et d'intégration

L'effort de restructuration et d'intégration du Groupe en 2010 a continué de porter sur la réorganisation des activités suite à l'acquisition de XANSA, en particulier l'optimisation des infrastructures. Ces coûts s'élèvent à 4 719 milliers d'euros (9 961 milliers d'euros en 2009).

D'autre part, le Groupe a continué de procéder à l'adaptation de ses ressources dans un environnement en forte mutation. Ces charges s'élèvent à 6 687 milliers d'euros (9 938 milliers d'euros en 2009).

Amortissement des écarts actuariels et modification des régimes de retraite (cf. note 4.12)

L'évolution des engagements de retraite, essentiellement au Royaume-Uni, et des paramètres actuariels servant à leur valorisation a eu pour conséquence le franchissement des limites du corridor. Ainsi, les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne attendue des salariés bénéficiant de ce régime. À ce titre, le Groupe a reconnu une perte actuarielle de 10 453 milliers d'euros (dont 10 364 milliers d'euros sur les plans au Royaume-Uni).

En 2009, le Groupe avait constaté un gain non courant de 14 487 milliers d'euros relatif à la réduction de ses obligations suite à l'accord obtenu au Royaume-Uni pour mettre fin à l'acquisition de droits au titre des régimes de retraites à prestations définies.

Dépréciations d'actifs et autres charges opérationnelles

D'importants changements de locaux sont prévus en France en 2011, principalement en Ile-de-France. Afin de faire face aux coûts qui seront à supporter en 2011, le Groupe a provisionné l'impact de ces changements à hauteur de 6 537 milliers d'euros. Il se décompose essentiellement en

des charges de double loyer et en des coûts de remise en états des locaux. D'autre part, le Groupe a procédé à l'amortissement accéléré, en vue de leur mise au rebut, des biens et agencements qui ne seront pas transférés dans les futurs locaux. L'impact de cet amortissement complémentaire par rapport à la durée d'utilité initiale s'élève à 1 031 milliers d'euros.

En 2009, les dépréciations d'actifs étaient représentées par la perte de valeur de l'écart d'acquisition espagnol à hauteur de 7 598 milliers d'euros.

Provision pour litige sur contrats non courante

Une provision pour litige sur contrat de matérialité significative et inhabituelle a été comptabilisée et représente une charge non courante de 2 414 milliers d'euros (cf. note 4.13). En 2009, la dotation représentait 5 700 milliers d'euros. Le solde de cette provision s'élève à 8 114 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Note 4.22 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	4 490	3 049
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4 490	3 049
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(4 767)	(8 859)
Résultat des couvertures de taux et de change sur équivalent de trésorerie	(10 356)	(8 206)
Coût de l'endettement financier brut	(15 124)	(17 065)
Coût de l'endettement financier net	(10 633)	(14 016)
Gains de changes sur gestion de trésorerie	10 383	10 857
Pertes de changes sur gestion de trésorerie	(7 189)	(7 184)
Escomptes accordés	(1 355)	(1 168)
Cession de titres de participation (non consolidés)	-	(402)
Variation de juste valeur des dérivés Taux - Produits	18	294
Variation de juste valeur des dérivés Taux - Charges	(1 680)	-
Variation de juste valeur des dérivés Change - Produits	312	777
Variation de juste valeur des dérivés Change - Charges	(1 797)	(49)
Charge d'intérêts nette sur engagements de retraite	(7 448)	(8 140)
Charge d'actualisation des provisions pour risques et charges	(1 632)	(873)
Autres produits financiers	913	757
Autres charges financières	(1 865)	(1 385)
Total autres produits et charges financières	(11 341)	(6 516)
– dont autres produits financiers	11 626	12 685
– dont autres charges financières	(22 968)	(19 201)
Résultat financier	(21 974)	(20 532)

Les autres charges financières comprennent essentiellement l'amortissement des frais d'émission d'emprunt.

Note 4.23 Résultat par action

Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les actions gratuites, les stock-options et les 4 080 549 obligations à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles émises le 14 novembre 2007 et considérées comme des instruments de capitaux propres.

Par ailleurs, le coupon versé au titre de ces obligations est déduit du résultat Groupe pour déterminer le résultat attribuable aux actionnaires.

	31/12/2010	31/12/2009
Numérateur (en milliers d'euros)		
Résultat net part du groupe (a)	42 936	48 189
Résultat net attribuable aux actionnaires (b)	37 239	42 491
Dont résultat net des activités destinées à être cédées	-	-
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (c)	29 443 521	28 634 002
Nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle (d)	(1 460 731)	(1 453 928)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (e) = (c) + (d)	27 982 790	27 180 075
Nombre moyen pondéré d'obligations convertibles hybrides subordonnées	4 202 965	4 202 965
Effet dilutif des stock-options	-	17 164
Effet dilutif des actions gratuites réservées à des salariés	194 449	253 411
Nombre moyen pondéré de titres de capitaux propres théorique (f)	32 380 204	31 653 615
Résultat par action (euros) (b/e)		
– dont résultat par action sur activités poursuivies	1,33	1,56
– dont résultat par action sur activités destinées à être cédées	1,33	1,56
	-	-
Résultat par action dilué (euros) (a/f)		
– dont résultat par action sur activités poursuivies	1,33	1,52
– dont résultat par action sur activités destinées à être cédées	1,33	1,52
	-	-

Note 4.24 Information sur les produits et charges non comptabilisés en résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture de flux de trésorerie :		
– Gains / (Pertes) encourus au cours de la période	11 638	3 106
– Moins : ajustement de reclassement des (gains) / pertes en compte de résultat	(3 152)	(10 625)
Total	8 486	(7 519)

Note 5 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe donnés et reçus correspondent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés			Engagements reçus		
Avals et cautions bancaires	8 550	7 035	Avals		
Engagements donnés au titre des contrats clients ⁽¹⁾	278 411	228 419	Cautions bancaires sur contrat (cotraitant)		
Garantie de passif	271	187	Facilité de caisse (concours bancaires courants)		
Droit Individuel de Formation	3 783	3 586	– autorisé	45 675	44 682
Autres engagements donnés	6 375	4 479	– utilisé (bilan)	4 762	4 304
			– non utilisé (hors bilan)	40 913	40 378
			Crédit moyen terme		
			– autorisé	200 000	200 000
			– utilisé (bilan)	-	-
			– non utilisé (hors bilan)	200 000	200 000
Total des engagements donnés	297 390	243 706	Total des engagements reçus	240 913	240 378

(1) Dans le cadre des contrats de prestations informatiques qu'il conclut avec ses clients, le Groupe est amené, sur demande formelle des clients, à souscrire des engagements de garantie vis-à-vis de ses filiales eu égard aux engagements pris par ces dernières dans les contrats qui les lient directement aux clients (lettre de garantie, ou parent company guarantee). De telles garanties sont principalement demandées par les clients gouvernementaux anglais et les clients publics scandinaves. À ce jour, aucune garantie de ce type n'a été appelée.

En complément des informations mentionnées ci-dessus, le Groupe a pris ou reçu d'autres engagements.

Ainsi, la valeur nominale des loyers futurs au titre des contrats de location simple s'élève à 132 510 milliers d'euros pour les contrats immobiliers et 17 220 milliers d'euros pour les contrats mobiliers. Par ailleurs, la valeur nominale des loyers futurs à recevoir sur les sous-locations du Groupe est de 13 088 milliers d'euros.

Les risques d'exigibilité des dettes financières ont été décrits dans la note 4.11.

D'autre part, depuis le 17 octobre 2007, date de l'acquisition de Xansa, toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police « Master » Responsabilité civile générale et professionnelle. Cette police prévoit une limite contractuelle d'indemnité générale de 135 000 000 euros par sinistre et par année. De même depuis cette date, toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police dommages et pertes d'exploitation « Master » prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale (tous

dommages et pertes d'exploitation confondus) de 150 000 000 euros par an et pour l'année 2010.

Dans le cadre de l'acquisition de Mummert Consulting, Groupe Steria SCA avait conclu en sa faveur une garantie de passif à des conditions usuelles. Celle-ci a pris fin le 11 janvier 2007, excepté pour les sujets relevant du droit des sociétés et les sujets fiscaux pour lesquels elle expirera en janvier 2015.

Dans le cadre de la cession de la société Sysinter en janvier 2008 à la société Kobaltt Groupe, le Groupe avait consenti une garantie d'actif et de passif. Celle-ci a expiré au 31 décembre 2010 à l'exception des sujets d'ordre fiscal, parafiscal, douanier ou social pour lesquels elle est consentie pour une durée égale à celle de la prescription légale.

Enfin, différents engagements ont été donnés par le Groupe pour garantir la valorisation de la participation détenue dans Travelsoft (actuellement 23,3 % du capital) notamment en cas d'augmentation du capital et pour permettre la sortie du Groupe.

Les autres engagements donnés ou reçus sont non significatifs.

Note 6 Transactions avec les parties liées

Les transactions significatives avec les parties liées sont constituées des rémunérations versées aux dirigeants, à savoir le Gérant et les membres du Conseil de surveillance, et des relations avec la société NHS SBS comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (cf. note 4.4).

Note 6.1 Rémunérations des dirigeants

Les avantages à court terme accordés aux dirigeants en 2010 et en 2009 sont de :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	2009
Gérant	732	612
Membres du Conseil de surveillance	245	228
Total	977	840

Au 31 décembre 2010, le Gérant, M. François Enaud, bénéficie d'un droit à indemnisation dans certains cas de cessation de son mandat de Gérant de Groupe Steria SCA. Cette indemnité de cessation de fonctions, soumise à des conditions de performance, ne pourrait excéder deux années de la rémunération brute, fixe et variable, du Gérant. Aucune charge n'a été comptabilisée en 2010 au titre de cette indemnisation.

Le Gérant et les membres du Conseil de surveillance ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique ni d'autres avantages à long terme.

Le montant des honoraires facturés au titre des conventions de prestations de services s'élève à 209 milliers d'euros (200 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

Les options d'achat et les actions gratuites attribuées aux dirigeants dans l'exercice et au cours des exercices précédents ainsi que les charges associées sont les suivants :

	2010	2009
Options d'achat d'actions ou actions gratuites attribuées dans l'exercice	-	-
Options d'achat d'actions ou actions gratuites attribuées à la clôture	28 327	58 389
Actions gratuites attribuées sous condition dans l'exercice	12 000	-
Actions gratuites attribuées sous condition à la clôture	22 000	20 000
Charge résultant de l'évaluation des options d'achats et des actions gratuites (en milliers d'euros)	58	96

Note 6.2 Relations avec la société NHS SBS

Les créances et dettes vis-à-vis de la société NHS SBS sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances d'exploitation	3 647	4 171
Dettes d'exploitation	(597)	(976)

Les transactions de ventes et d'achats réalisées par le Groupe avec la société NHS SBS sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Ventes	40 084	33 948
Achats	-	(17)

Par ailleurs, toutes les transactions sont conclues à des conditions normales de concurrence.

Note 7. Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Ernst & Young				Pimpaneau & Associés			
	Montant		%		Montant		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit	1 596	1 621	78 %	76 %	192	207	98 %	98 %
– Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés annuels et semestriels	1 594	1 595	78 %	71 %	192	207	98 %	98 %
Émetteur	252	220	12 %	10 %	69	99	35 %	47 %
Filiales intégrées globalement	1 342	1 375	66 %	61 %	123	108	63 %	51 %
– Autres missions accessoires et autres missions d'audit	3	26	-	5 %				
Émetteur								
Filiales intégrées globalement	3	26	-	5 %				
Autres prestations	452	524	22 %	24 %	4	5	2 %	2 %
– Juridique, fiscal, social	402	321	20 %	15 %	4	5	2 %	2 %
– Autres	50	203	2 %	9 %				
TOTAL	2 049	2 145	100 %	100 %	196	212	100 %	100 %

6.2.6 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Steria S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe applique la méthode dite « à l'avancement » dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat des contrats au forfait, comme cela est exposé en note 1.16 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de cette méthode par la revue des procédures existantes au sein de votre groupe et par la revue, par sondages, de contrats avec les responsables financiers et opérationnels.
- Votre groupe retient pour les tests d'évaluation des écarts d'acquisition, l'actualisation des flux de trésorerie d'exploitation attendus sur la base des données prévisionnelles, comme cela est exposé en notes 1.4 et 1.5 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis et des estimations retenues par votre groupe, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour les données prévisionnelles et de l'évaluation des écarts d'acquisition qui en résulte.

- Un montant d'actif d'impôt différé de M€ 14,1 figure au bilan consolidé dont les modalités de reconnaissance sont décrites dans la note 1.12 de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons validé la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation de l'actif d'impôt différé.
- Le groupe provisionne son obligation au titre des avantages du personnel postérieurs à l'emploi sur la base de la méthode des unités de crédit projetées comme cela est exposé en note 1.17 de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses actuarielles retenues, vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses et des évaluations qui en résultent ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans ladite note.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

PIMPANEAU ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Lelong

Denis Thibon

→ 6.3 Comptes sociaux au 31 décembre 2010

6.3.1 Bilan

Actif

(en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissements	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	15 018	4 516	10 502	5 828
Autres immobilisations incorporelles	6 802		6 802	5 488
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	893	392	501	513
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence	991 406		991 406	920 953
Autres titres immobilisés	958	296	662	485
Prêts	39 409		39 409	48 081
Autres immobilisations financières	1 031		1 031	1 213
Total Actif immobilisé	1 055 517	5 205	1 050 313	982 562
Avances et acomptes versés sur commande	30		30	63
Créances d'exploitation				
Créances clients et comptes rattachés	18 880		18 880	15 553
Autres créances d'exploitation	12 982		12 982	44 202
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 800		2 800	
(dont actions propres) :				
Disponibilités	540		540	145
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	1 736		1 736	285
Total Actif circulant	36 968		36 968	60 248
Écart de conversion actif	10 351		10 351	14 318
Total Actif	1 102 836	5 205	1 097 632	1 057 127

Passif

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Capital social ou individuel (dont versé : 30 084)	30 084	29 349
Primes d'émission, de fusion, d'apport	409 502	400 025
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : 88 339)	88 339	17 886
Réserve légale	2 935	2 816
Réserves réglementées	240	240
Autres réserves	2 513	2 600
Report à nouveau	60 138	1 242
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 655	63 015
Provisions réglementées	5 139	3 536
Capitaux propres	600 546	520 708
Produits des émissions de titres participatifs	161 139	161 139
Autres fonds propres	161 139	161 139
Provisions pour risques	178	
Provisions pour charges	664	2 838
Provisions pour risques et charges	842	2 838
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	274 911	330 554
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 109	10 490
Dettes fiscales et sociales	5 875	4 800
Autres dettes d'exploitation	23 478	126
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 319	1 649
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	69	72
Total dettes	316 761	347 691
Écart de conversion passif	18 345	24 751
Total Passif	1 097 632	1 057 127

6.3.2 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires net	37 351	26 507
Production immobilisée	4 905	2 619
Reprise sur amortissements et provisions	110	85
Transferts de charges	2 874	2 081
Autres produits		(22)
Total produits d'exploitation	45 241	31 269
Autres achats et charges externes	32 500	21 524
Impôts, taxes et versements assimilés	662	286
Salaires et traitements	8 591	6 875
Charges sociales	3 385	2 850
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 659	1 221
Dotations aux provisions pour risques et charges	294	91
Autres charges	854	771
Total charges d'exploitation	47 946	33 619
Résultat d'exploitation	(2 705)	(2 349)
Produits financiers de participation	24 000	64 039
Produits des autres VMP et créances de l'actif immobilisé	929	1 293
Autres intérêts et produits assimilés	6 471	12 933
Reprises sur provisions et transferts de charges	230	16 403
Différences positives de change	6 817	9 096
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		2
Total Produits financiers	38 447	103 765
Dotations financières aux amortissements et provisions	41	255
Intérêts et charges assimilées	28 662	35 467
Différences négatives de change	5 686	4 546
Total Charges financières	34 389	40 268
Résultat financier	4 058	63 497
Résultat courant avant impôt	1 353	61 148
Produits exceptionnels sur opérations en capital	177	346
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 949	
Produits exceptionnels	2 126	346
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 938	2 090
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	71	523
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 603	1 655
Charges exceptionnelles	4 613	4 267
Résultat exceptionnel	(2 487)	(3 922)
Impôts sur les bénéfices	(2 789)	(5 789)
Total produits	85 814	135 380
Total charges	84 159	72 365
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	1 655	63 015

6.3.3 Tableau de financement

EMPLOIS	31/12/2010	31/12/2009	RESSOURCES	31/12/2010	31/12/2009
Distrib. mises en paiement au cours de l'exercice	4 003	3 940	Capacité d'autofinancement de l'exercice	2 963	49 750
Acquisitions éléments actif immobilisé			Cessions éléments actif immobilisé		
– Immobilisations incorporelles	7 468	5 833	– Immobilisations incorporelles		
– Immobilisations corporelles	166	50	– Immobilisations corporelles		
– Immobilisations financières	221	34 513	– Immobilisations financières	12 828	8 855
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Réduction des capitaux propres			Augmentation des capitaux propres		
– Capital ou apports			– Capital ou apports	736	813
– Autres capitaux propres			– Autres capitaux propres	9 509	10 709
Remboursements des dettes financières			Augmentations des dettes financières		
– Emprunt moyen long terme	71 437	60 985	– Emprunt moyen long terme	8 690	8 690
– Compte Courant associé			– Compte Courant associé		
Total Emplois	83 295	105 321	Total Ressources	34 726	78 817
Ressources Nettes			Emplois Nets	48 569	26 504

Variation du fonds de roulement net global	Besoins (B)	Dégagement (D)	(D) - (B)	31/12/2009
Variations d'exploitation				
Variations des actifs d'exploitation				
– Stocks et encours				
– Avances et acomptes versés sur commandes		33		
– Créances clients, comptes rattachés et autres créances		26 424		
Variations des dettes d'exploitation				
– Avances et acomptes reçus sur commandes				
– Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes		25 345		
Totaux		51 802		23 786
A - Variations nettes d'exploitation			51 802	23 786
Variations hors exploitation				
– Variations des autres débiteurs		8		
– Variations des autres créditeurs	20			
Totaux	20	8		10
B - Variations nette « Hors exploitation »			(12)	10
TOTAL (A) + (B) Dégagement net de fonds de roulement			51 790	23 796
Variations trésorerie				
– Variations des disponibilités	3 308			
– Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banques		87		
Totaux	3 308	87		2 708
C - Variation nette de trésorerie			(3 221)	2 708
Variation du fonds de roulement net global (A + B + C) : Ressource nette			48 569	26 504

6.3.4 Annexe aux comptes annuels

Sommaire détaillé des notes

Note 1.	Principes et méthodes comptables et faits caractéristiques	158	Note 3.	Notes sur le compte de résultat	168
Note 1.1	Principes comptables	158	Note 3.1	Résultat financier	168
Note 1.2	Immobilisations incorporelles	158	Note 3.2	Résultat exceptionnel	168
Note 1.3	Immobilisations corporelles	158	Note 3.3	Ventilation de l'impôt sur les sociétés (IS)	169
Note 1.4	Participations	158	Note 3.4	Production immobilisée et transferts de charge	170
Note 1.5	Créances	159			
Note 1.6	Produits financiers	159	Note 4.	Autres informations	171
Note 1.7	Valeurs mobilières de placement	159	Note 4.1	Effectif moyen	171
Note 1.8	Opérations en devises	159	Note 4.2	Droit individuel à la formation	171
Note 1.9	Comptabilisation des engagements de retraite	159	Note 4.3	Rémunération organes de Direction	171
Note 1.10	Chiffre d'affaires	159	Note 4.4	Solde des opérations réalisées avec les sociétés du Groupe	171
Note 1.11	Faits significatifs	159	Note 4.5	Engagements de retraite	172
			Note 4.6	Historique des attributions de toutes natures en faveur des salariés au 31 décembre 2010	173
Note 2.	Notes sur le bilan	160	Note 4.7	Engagements hors bilan	174
Note 2.1	Actif immobilisé	160	Note 4.8	Transactions avec les parties liées	175
Note 2.2	Créances d'exploitation	161	Note 4.9	Honoraires des Commissaires aux comptes	176
Note 2.3	Écart de conversion actif	162	Note 4.10	Résultat des cinq derniers exercices	176
Note 2.4	Éléments fongibles de l'Actif	162	Note 4.11	Liste des filiales et participations	177
Note 2.5	Capitaux Propres	163			
Note 2.6	Autres fonds propres	163			
Note 2.7	Provisions pour Risques et Charges	164			
Note 2.8	Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	164			
Note 2.9	Dettes d'exploitation	166			
Note 2.10	Écart de conversion passif	167			
Note 2.11	Politique de couverture de change et de taux	167			
Note 2.12	Événement postérieur à la clôture de l'exercice	167			

Au 31 décembre 2010, le bilan avant répartition présente un total de 1 097 632 194 euros, le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, fait apparaître un total des produits de 85 814 433 euros, un total des charges est de 84 159 285 euros et un bénéfice de 1 655 148 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1. Principes et méthodes comptables et faits caractéristiques

Note 1.1 Principes comptables

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques sauf pour les titres de participation.

Il est établi un bilan et un compte de résultat consolidés au niveau de Groupe Steria SCA.

Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes suivantes :

Note 1.2 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis par le Groupe sont amortis sur une période de trois ans en linéaire.

Les brevets et autres immobilisations incorporelles sont amortis sur une période de trois ans en linéaire.

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Les frais de développement internes sont activés s'ils répondent aux critères donnés par l'article 311-3 du PCG. Sinon ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les frais d'enregistrement liés à l'acquisition d'un fonds de commerce sont imputés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

La durée d'amortissement des nouveaux systèmes d'information mis en service dans le cadre du projet *One Steria* est définie de manière à ce que l'ensemble des plans d'amortissements s'achève le 31 décembre 2016, soit au plus sept ans pour les biens mis en service à compter du 1^{er} janvier 2010.

Note 1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés uniquement sur le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité prévue et de la nature du bien.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations acquises sont généralement les suivantes :

- Agencements 7 à 10 ans – linéaire
- Matériel informatique 3 ans – linéaire
(micro-ordinateurs type PC, petit matériel de bureau)
- Autres équipements informatiques 5 ans – linéaire

Note 1.4 Participations

Dans le souci d'homogénéisation des comptes sociaux et consolidés de Groupe Steria SCA, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont comptabilisés pour la quote-part des capitaux propres que ces titres représentent.

L'option pour cette méthode d'évaluation par équivalence est prévue par l'article L. 232-5 du Code de commerce, introduit par la loi du 3 janvier 1985 et le décret d'application du 17 février 1986.

- le périmètre d'application de la méthode correspond aux sociétés consolidées par intégration globale ;
- les capitaux propres de ces sociétés sont déterminés sur la base des principes comptables retenus pour la consolidation ;
- pour l'évaluation d'une filiale, les titres que celle-ci détient dans la société contrôlée de façon exclusive par le Groupe sont valorisés selon la même méthode ;
- lorsque la valeur d'équivalence est inférieure au coût d'acquisition des titres, une provision pour risque financier est comptabilisée ;
- les titres de participation des sociétés non contrôlées de façon exclusive figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si elle est inférieure ;
- les frais d'acquisition sont incorporés au coût d'entrée des titres.

Note 1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure.

Note 1.6 Produits financiers

Les dividendes des filiales sont constatés dans le résultat financier de l'exercice dès lors que l'Assemblée générale de ces sociétés s'est tenue avant la date de clôture de l'exercice de Groupe Steria SCA et a décidé de la mise en distribution d'un dividende.

Note 1.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'inventaire. Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'une moins value latente est constatée.

Dans le cas de titres cotés et d'actions propres, la valeur d'inventaire est déterminée sur la base du cours moyen de Bourse du dernier mois de clôture de l'exercice.

Note 1.8 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du jour de la clôture de l'exercice. La différence résultant

de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les écarts de conversion actifs donnent lieu à une provision pour risques et charges du même montant, à l'exception des opérations dont les termes sont suffisamment voisins. Dans ce cas, les pertes et les gains latents sont considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

Note 1.9 Comptabilisation des engagements de retraite

Les cotisations versées dans le cadre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les engagements résultant des conventions collectives applicables au sein du Groupe sont comptabilisés sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ». Ils sont calculés, salarié par salarié, en tenant compte de l'actualisation des salaires, de la probabilité d'espérance de vie et de la présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au *pro rata* de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

L'engagement est calculé par la méthode des Unités de crédits Projetées.

En application de la recommandation 2003-R01 du CNC, les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne attendue des salariés bénéficiant de ce régime.

Au 31 décembre 2010, les hypothèses de calcul de la dette actuarielle des indemnités de fin de carrière et médailles du travail sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Taux 2010	Taux 2009
Taux d'actualisation	4,60 %	5,20 %
Augmentation des salaires	2,00 %	2,00 %
Age de départ à la retraite	63 ans	63 ans

De plus, la réforme de l'âge de départ en retraite adoptée en 2010 est sans incidence sur l'âge de départ retenu par Groupe Steria, celui-ci étant déjà fixé à 63 fin 2009.

Note 1.10 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société correspond à la facturation de prestations de services réalisées pour le compte des sociétés du Groupe, ainsi que la refacturation de frais.

Note 1.11 Faits significatifs

L'exercice 2010 est marqué principalement par l'augmentation du capital de 736 milliers d'euros et l'augmentation de la prime d'émission de 9 477 milliers d'euros dus :

- au paiement d'une partie du dividende de l'exercice 2009 en actions entraînant l'émission de 62 698 actions pour un montant de 1 313 milliers d'euros dont 1 251 milliers d'euros de prime d'émission ;
- aux levées d'options de souscriptions entraînant l'émission de 74 850 actions pour un montant de 893 milliers d'euros dont 818 milliers d'euros de prime d'émission ;

- à l'attribution définitive d'actions gratuites entraînant l'émission de 66 379 actions pour un montant de 66 milliers d'euros, par prélèvement sur les autres réserves ;
 - à l'émission de 511 361 actions dans le cadre du plan d'épargne Groupe pour un montant de 8 151 milliers d'euros dont 7 640 milliers d'euros de prime d'émission, ainsi que l'attribution gratuite d'actions, en substitution de l'abondement, de 20 499 actions pour un montant de 20 milliers d'euros, par prélèvement sur les autres réserves.
- Les frais liés aux augmentations de capital pour un montant de 232 milliers d'euros net d'impôt ont été imputés sur la prime d'émission.

Note 2. Notes sur le bilan

Tous les tableaux sont présentés en milliers d'euros et les tableaux obligatoires ne sont fournis que dans la mesure où ils donnent une information complémentaire significative par rapport au bilan et au compte de résultat.

Aucune réintégration ne porte sur les catégories de frais généraux visés à l'article 27 de la loi du 12 juillet 1965.

Note 2.1 Actif immobilisé

Tableau de variation des immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes 31/12/2009	Acquisitions ou augmentations	Reclassements	Cessions, mises au rebut ou diminutions	Valeurs brutes 31/12/2010
Concessions, brevets, logiciels	8 863	243	5 912		15 018
Immobilisations en cours ⁽¹⁾	5 488	7 225	(5 912)		6 802
Immobilisations incorporelles	14 351	7 468	0		21 820
Immobilisations corporelles	728	166			893
Participations évaluées par mise en équivalence	920 953	70 452			991 406
Autres titres immobilisés	740	218			958
Prêts	48 081			8 672	39 409
Autres immobilisations financières	1 213	3		185	1 031
Immobilisations financières	970 988	70 673		8 857	1 032 804
Valeurs brutes au 31/12/2010	986 067	78 307	0	8 857	1 055 517

(1) Un montant de 5 912 milliers d'euros correspondant au système d'information du Groupe (People One) et au système de gestion des projets (Project One) a été activé au 1^{er} décembre 2010.

Tableau de variation des amortissements

(en milliers d'euros)	Amortissements 31/12/2009	Augmentations et dotations	Diminutions et reprises	Amortissements 31/12/2010
Immobilisations incorporelles	3 035	1 481		4 516
Immobilisations corporelles	214	178		392
Total amortissements	3 250	1 659		4 909

Tableau de variation des provisions sur postes d'actif

(en milliers d'euros)	Dépréciations 31/12/2009	Augmentations et dotations	Diminutions et reprises	Dépréciations 31/12/2010
Actions propres	255	41		296
Total provisions sur postes d'actif	255	41	0	296

Participation évaluée par mise en équivalence

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Coût d'acquisition	903 068			903 068
Valeur d'équivalence	920 953	70 452		991 406
Écart d'équivalence	17 886	70 452		88 339

La variation des participations évaluées par mise en équivalence est essentiellement liée aux résultats contributifs des sociétés mises en équivalence, à la variation du taux de change de la livre sterling et de la roupie indienne, et à la distribution de dividendes des filiales.

La valeur d'équivalence étant supérieure au coût d'acquisition des titres, l'écart d'équivalence 2010 d'un montant de 88 339 milliers d'euros a été comptabilisé en capitaux propres.

Note 2.2 Créances d'exploitation

Échéancier des créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2010	À moins d'1 an
Avances et acomptes Fournisseurs versés	30	30
Clients et comptes rattachés	18 880	18 880
Fournisseurs débiteurs	22	22
Créances sur le personnel	41	41
Créances sur État et collectivités	3 776	3 776
Comptes courants	9 137	9 137
Débiteurs divers	6	6
Autres créances	12 982	12 982

Produits à recevoir rattachés aux postes de créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À moins d'1 an
Intérêts courus à recevoir sur comptes courants	73	73
Intérêts courus à recevoir sur Swaps	5	5
Total	78	78

Note 2.3 Écart de conversion actif

(en milliers d'euros)	31/12/2010
Immobilisations financières	10 344
Créances d'exploitation	2
Dettes d'exploitation	5
Total	10 351

L'écart de conversion actif de 10 344 milliers d'euros porte principalement sur un prêt d'un montant de 33 572 milliers de livres sterling à notre filiale au Royaume-Uni.

Note 2.4 Éléments fongibles de l'Actif**Actions autodétenues**

(en nombre d'actions)	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Contrat de liquidité	418	224 863	212 880	12 401
Autres	23 267			23 267
Total actions propres	23 685	224 863	212 880	35 668

Conformément à l'avis 98-D du CNC, s'agissant d'opérations de courte durée, les actions propres détenues par Groupe Steria SCA en vue de régulariser son marché boursier sont comptabilisées en titres de placement.

(en milliers d'euros)	Actions autodétenues
Valeur d'acquisition	958
Valeur de marché	662

Contrat de liquidités avec la Société Générale Securities SAS

En date du 31 octobre 2006, Groupe Steria SCA a signé un contrat de liquidités avec la Société Générale Securities SAS en vue de favoriser sur le Marché la liquidité des transactions, la régularité des cotations des titres et la réduction de la volatilité de la cotation du titre ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. À cet effet, l'émetteur Groupe Steria SCA a mis à disposition de l'Intermédiaire Société Générale Securities SAS une somme de 735 milliers d'euros et 22 500 titres.

Au 31 décembre 2010, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 12 401 titres Groupe Steria ;
- des liquidités pour 1 028 044 euros.

Note 2.5 Capitaux Propres

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes	Réserves et report à nouveau	Écart de réévaluation (mise en équivalence des titres)	Résultat	Provisions réglementées	Total Capitaux propres
Au 31 décembre 2009	29 348 539	29 349	400 025	6 897	17 886	63 015	3 536	520 708
Affectation résultat 2009 et dividendes versés				59 016		(63 015)		(3 999)
Variation	735 787	736	9 477	(87)	70 452		1 603	82 181
Résultat net 2010						1 655		1 655
Au 31 décembre 2010	30 084 326	30 084	409 502	65 826	88 339	1 655	5 139	600 546

Composition du capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social de GROUPE STERIA SCA est de 30 084 326 euros, soit une augmentation de 735 787 actions sur l'exercice 2010. Il est divisé en 30 084 326 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Opérations intervenues sur le capital social durant l'exercice

Les opérations sont les suivantes :

- décision de la Gérance du 3 mai 2010 : augmentation de capital de 60 684 euros de nominal (prime d'émission de 663 276 euros) par émission de 60 684 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune en conséquence de la levée d'options de souscription d'actions ;
- décision de la Gérance du 7 juillet 2010 : augmentation de capital de 62 698 euros de nominal (prime d'émission de 1 250 825 euros) par émission de 62 698 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune en conséquence de la distribution d'une partie du dividende de l'exercice 2009 en actions ;
- décision de la Gérance du 30 septembre 2010 : augmentation de capital de 14 166 euros de nominal (prime d'émission de 154 835 euros) par émission de 14 166 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune en conséquence de la levée d'options de souscription d'actions ;
- décision de la Gérance du 16 décembre 2010 : augmentation de capital de 531 860 euros de nominal (prime d'émission de 7 639 733 euros) en conséquence de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe sur délégation consentie par l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2010 par émission de 511 361 actions nouvelles de 1 euro de nominal ;
- décision de la Gérance du 20 décembre 2010 : augmentation de capital de 66 379 euros de nominal en conséquence de l'attribution définitive de 66 379 actions gratuites par prélèvement sur les autres réserves.

Les frais liés aux augmentations de capital pour un montant de 232 milliers d'euros net d'impôt ont été imputés sur la prime d'émission.

Note 2.6 Autres fonds propres

Le 12 novembre 2007, Groupe Steria a lancé l'émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles ayant pour objet de participer au remboursement partiel d'une des deux tranches du prêt relais mis en place pour l'acquisition de XANSA. Cette opération a été concomitante à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription consistant en l'émission de 8 663 204 actions nouvelles au prix de souscription par action de 23,2 euros (soit une augmentation de capital de 197 786 milliers d'euros).

La valeur unitaire des Obligations a été fixée à 37,36 euros avec une prime d'émission de 25 % et un intérêt annuel jusqu'au 31/12/12 de 5,7 %. À partir du 1^{er} janvier 2013, les Obligations non converties en actions ou non remboursées par anticipation cesseront d'être convertibles et porteront des intérêts trimestriels au taux annuel Euribor trois mois + 8 %.

Au 14 novembre 2007, 4 080 549 obligations ont été émises pour un montant total de 152,4 millions d'euros. Afin de tenir compte de cette modification du capital de la Société, en date du 27 décembre 2007 la Gérance a décidé, conformément aux dispositions légales, d'ajuster les conditions de conversions des 4 080 549 obligations subordonnées à durée déterminée et à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes jusqu'au 31 décembre 2012, à compter du 11 décembre 2007 selon les bases suivantes : 1,03 action Steria de 1,00 euro de nominal pour une obligation subordonnée à durée déterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles ou existantes jusqu'au 31 décembre 2012.

Le montant du coupon pour l'exercice s'élève à 8 690 milliers d'euros. L'emprunt obligataire et le coupon sont comptabilisés en « Autres fonds propres ».

Au 31 décembre 2010 aucune obligation n'a été remboursée.

Note 2.7 Provisions pour Risques et Charges

En milliers d'euros	31/12/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2010
Provisions pour licenciement		178			178
Total provisions pour risques	0	178	0	0	178
Provision pour redressement fiscal	2 179		2 179		0
Provision retraites	659	116	110		664
Total provisions pour charges	2 838	116	2 289	0	664
Total provisions pour risques et charges	2 838	294	2 289	0	842

Note 2.8 Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2010	A moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts à plus d'1 an et à 5 ans au plus à l'origine	274 770	68 256	206 515	0
Intérêts courus sur emprunt auprès des établissements de crédit	10	10	0	0
Soldes bancaires créditeurs	92	92	0	0
Commission de non utilisation	40	40	0	0
Total des emprunts et dettes financières	274 911	68 396	206 515	0

En vue de l'acquisition de Xansa, la Société a conclu une convention de crédit multidevises le 29 juillet 2007, pour un montant d'environ 1 milliard d'euros auprès d'une banque de premier ordre, pour une durée de cinq ans. Ce crédit multidevises a été syndiqué fin 2007 auprès

d'un pool de douze banques de premier plan. L'évolution des emprunts et dettes financières est essentiellement due à l'utilisation de ce crédit multi devises syndiqué.

Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose de lignes de financement de 474,8 millions d'euros qui sont utilisées à hauteur de 58 %. Elles se

décomposent comme suit :

	Montant autorisé au 31/12/2010		Utilisation au 31/12/2010		Taux d'utilisation au 31/12/2010	Échéance	Taux au 31/12/2010
	en M€	en M£	en M€	en M£			
Crédit syndiqué							
Facilité A1 A	171,2		171,2		100 %	Amortissable jusqu'en 2012	1,30 %
Facilité A1 B		28,8		28,8	100 %	Amortissable jusqu'en 2012	1,09 %
Facilité A2		33,8		33,8	100 %	Amortissable jusqu'en 2012	1,09 %
Facilité C	31,0		31,0		100 %	In fine 2012	1,30 %
Crédit renouvelable	200,0		0,0		0 %	In fine 2012	N/A
Total équivalent €		474,8		274,8	58 %		1,25 %

Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie concernée au moment des tirages, plus une marge définie pour une période de six mois en fonction du ratio de levier (*leverage*).

Les conditions bancaires auxquelles est assujéti ce crédit syndiqué comprennent notamment l'engagement de respecter des covenants bancaires.

Deux ratios financiers, calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés publiés, sur une base glissante de 12 mois sont à respecter : le premier, dit ratio de levier (*leverage*) qui calcule le rapport dette nette / EBITDA, le second, dit ratio de couverture des intérêts (*interest coverage*) qui calcule le rapport Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / coût de l'endettement financier net.

Le premier ratio financier, dit ratio de levier (*leverage*) qui calcule le rapport dette nette / EBITDA ne doit pas dépasser, à chaque date de calcul, 2,25 (niveau requis pour les périodes allant de décembre 2008 à décembre 2012).

La dette nette désigne sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupe), augmenté des déficits de fonds de pensions nets d'impôts et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.

L'EBITDA est la marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle consolidée majorée des dotations aux amortissements et provisions courantes.

Au 31 décembre 2010, le ratio dette nette / EBITDA est respecté, à savoir 0,70 en regard du covenant de 2,25.

Il se calcule de la façon suivante :

Dette nette (y compris engagements de retraite) en millions d'euros

Emprunts & dettes financières (< 1 an)	74,3	66,9
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	204,1	270,0
Trésorerie & équivalents de trésorerie	(177,2)	(149,9)
Engagement de retraite provisionné	(9,5)	(8,5)
IDA sur engagement de retraite	6,6	6,6
Total dette nette	98,3	185,1

EBITDA en millions d'euros

Total EBITDA	139,8	159,6
Ratio Dette nette / EBITDA	0,70	1,16

Le second ratio financier, dit ratio de couverture des intérêts (*interest coverage*) qui calcule le rapport Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / Coût de l'endettement financier net, ne doit pas être inférieur, à chaque date de calcul, à 5 (niveau requis pour les périodes allant de juin 2009 à décembre 2012).

La marge opérationnelle définie dans les covenants est la marge opérationnelle consolidée avant amortissements des relations clientèle liées à l'acquisition, recalculée sur une base de douze mois glissants.

Le coût de l'endettement financier net est également recalculé sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2010, le ratio Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / coût de l'endettement financier net est respecté, à savoir 11,33 en regard du covenant de 5,00. Il se calcule de la façon suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle en millions d'euros		
Total marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle	120,4	118,9
Coût de l'endettement financier net en millions d'euros		
Total coût de l'endettement net	10,6	14,0
Ratio marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / coût de l'endettement net	11,33	8,49

En sus du non respect des engagements financiers décrits ci-dessus, la convention de crédit contient également un certain nombre :

- d'engagements de faire, classiques pour ce genre de financement ;
- d'engagements de ne pas faire, tels que la restriction de la capacité du Groupe à procéder à des opérations de restructurations, acquisitions, joint-ventures, constitution des sûretés, endettement additionnel ;
- de cas de défaut tels que défaut de paiement, inexactitude d'une déclaration, défaut croisé, faillite, survenance d'un événement ayant un effet significatif défavorable.

Par ailleurs, la convention de crédit prévoit un certain nombre de cas de remboursement anticipé du prêt, en tout ou partie selon le cas, ou de renégociation avec les banques :

- remboursement anticipé en totalité en cas de changement de contrôle de la Société tel que défini, ou de cession de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société ;

- remboursement à hauteur des produits des cessions d'actifs (au-delà d'un seuil) ;
- remboursement à hauteur de toute nouvelle dette souscrite par la Société (au-delà d'un seuil) ;
- renégociation des conditions de financement en cas de désorganisation des marchés financiers – i.e. clause de *market disruption* -. Cette clause ne peut être mise en œuvre que si un nombre minimum de banques se trouvent exceptionnellement dans l'impossibilité de se refinancer sur le marché des capitaux le jour où le tirage est demandé compte tenu de l'évolution des taux. Le but de cette clause est de trouver un taux de substitution.

Note 2.9 Dettes d'exploitation

Échéancier des dettes d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Dont à moins d'1 an
Fournisseurs de biens et services et comptes rattachés	10 109	10 109
Personnel et comptes rattachés	3 839	3 839
Dettes sociales	690	690
Dettes fiscales	1 345	1 345
Dettes fiscales et sociales	5 875	5 875
Dettes sur immobilisations	2 319	2 319
Compte courant Groupe	23 236	23 236
Autres dettes diverses	242	242
Autres dettes diverses	23 478	23 478
Total fournisseurs et autres créditeurs	41 781	41 781

Charges à payer rattachées aux postes de dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2010	A moins d'1 an
Intérêts courus sur emprunt auprès des établissements de crédit	10	10
Commission de non utilisation	39	39
Emprunts et dettes auprès des Étab. de crédit	48	48
Fournisseurs et comptes rattachés	3 648	3 648
Dettes sur personnel et comptes rattachés	3 784	3 784
Dettes sociales	45	45
Dettes fiscales	300	300
Dettes fiscales et sociales	4 129	4 129
Dettes sur immobilisations	2 305	2 305
Autres dettes diverses	18	18
Total fournisseurs et autres créiteurs	10 148	10 148

Note 2.10 Écart de conversion passif

(en milliers d'euros)	31/12/2010
Dettes financières	17 690
Autres dettes	641
Dettes d'exploitation	14
Total	18 345

L'écart de conversion passif de 18 345 milliers d'euros porte principalement sur le crédit multidevises auprès d'un pool bancaire de premier plan pour sa partie en livres sterling d'un montant de 62 500 milliers de livres

Note 2.12 Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est intervenu.

Note 2.11 Politique de couverture de change et de taux

Le Groupe a souscrit à plusieurs contrats d'échange de conditions d'intérêts, *swaps* et options de taux, afin de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêts.

La société n'utilise pas de couverture de matières premières au 31 décembre 2010.

La juste valeur des dérivés de taux s'élève à 264 milliers d'euros, et la juste valeur des couvertures de change s'élève à - 253 milliers d'euros

Note 3. Notes sur le compte de résultat

Note 3.1 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2010
Dividendes reçus des participations	24 000
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées	(4 090)
Intérêts sur obligations subordonnées	(8 690)
Intérêts reçus et versés sur prêts Groupe	929
Intérêts reçus et versés sur comptes courants Groupe	1 038
Impacts positifs et négatifs de change	1 130
Autres dotations et reprises de provisions financières	189
Intérêts sur instruments de couverture	(10 356)
Autres produits et charges financières	(93)
Résultat financier	4 058

Note 3.2 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2010
Mali sur rachats d'actions propres liées au contrat de liquidité	(71)
Coûts d'intégration ⁽¹⁾	(2 850)
Amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition Xansa	(1 603)
Dons	(84)
Pénalités, amendes fiscales et divers	(5)
Charges exceptionnelles	(4 613)
Boni sur rachats d'actions propres liées au contrat de liquidité	111
Divers	66
Reprise provision pour redressement fiscal	1 949
Produits exceptionnels	2 126
Résultat exceptionnel	(2 487)

(1) L'effort d'intégration du Groupe en 2010 a continué de porter sur la réorganisation des activités suite à l'acquisition de XANSA, en particulier l'optimisation des infrastructures. Ces coûts s'élèvent à 2 850 milliers d'euros.

Note 3.3 Ventilation de l'impôt sur les sociétés (IS)

Intégration fiscale

Groupe Steria SCA fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.

Les sociétés concernées sont : Steria SA, Stepar, U-Services.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés sont assises sur le résultat de l'ensemble du Groupe. Conformément aux dispositions de l'article 223A du CGI, Groupe Steria SCA est seule redevable de l'impôt

sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le Groupe formé par elle-même et ses filiales.

Les filiales doivent verser à Groupe Steria SCA à titre de participation le montant de l'IS, des contributions additionnelles à l'IS, IFA dont elles auraient dû s'acquitter auprès du Trésor public si elles n'avaient pas été membres du groupe intégré.

Ces charges d'IS et de contributions additionnelles à l'IS sont déterminées à partir de l'état 2058-A bis c'est-à-dire en particulier après imputation, dans les conditions de droit commun, des déficits, crédits d'impôts, créances sur le Trésor, etc.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et exceptionnel

(en milliers d'euros)	Global	Courant	Exceptionnel
Résultat avant impôt et participation	(1 134)	1 353	(2 487)
Résultat avant impôt	(1 134)	1 353	(2 487)
Impôt brut de Groupe Steria SCA	(53)	(53)	
Redressement fiscal	(1 937)		(1 937)
Charge d'intégration fiscale sur redressement fiscal Steria SA	(44)		(44)
Incidence de l'intégration fiscale sur l'impôt	4 823	4 823	
Impôt sur les bénéfices	2 789	4 770	(1 981)
Résultat net	1 655	6 123	(4 468)

Situation fiscale différée ou latente

(en milliers d'euros)	Montant en base	Montant de la créance future d'impôt
Écarts de conversion	(10 351)	
Impôts différés passifs (dette future)	(10 351)	(3 564)
Provision pour retraites	664	
Provision pour risques	178	
Organic	38	
Écarts de conversion	18 345	
Déficits reportables fiscalement	35 937	
Impôts différés actifs (créance future)	55 161	18 992
Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts	44 810	15 428

Nature et contenu de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	31/12/2010
Charge d'IS sur redressement fiscal	(1 937)
Charge d'intégration fiscale sur redressement fiscal Steria SA	(44)
Contribution versée par Steria SA	4 823
Charges d'impôt sur frais d'augmentation de capital	(122)
Crédit impôt mécénat	69
Total de l'économie d'impôt	2 789

L'économie nette d'impôts sur les sociétés, qui résultera de l'application du régime de fiscalité de groupe pour un exercice donné, sera immédiatement acquise à Groupe Steria SCA à la clôture de cet exercice.

Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt supporté si absence d'intégration fiscale

(en milliers d'euros)	31/12/2010
Produit d'impôt comptabilisé suite à l'intégration fiscale	2 789
Charge d'impôt supporté si absence d'intégration fiscale	(53)
Total effet intégration fiscale	2 841

Déficits reportables

(en milliers d'euros)	31/12/2010
Déficits reportables au 31/12/2009	(20 353)
Imputation des déficits	-
Déficits nés au titre de l'exercice 2010	(15 584)
Total des déficits fiscaux reportables	(35 937)

Note 3.4 Production immobilisée et transferts de charge

(en milliers d'euros)	31/12/2010
Production immobilisée ⁽¹⁾	4 905
Total Production immobilisée	4 905
Remboursement assurance	24
Coûts d'intégration ⁽²⁾	2 850
Total Transfert de charges d'exploitation	2 874

(1) Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité et de la réduction des coûts, Groupe Steria SCA met en œuvre des solutions pour ses besoins propres et ceux de ses filiales. La production immobilisée traduit le développement de ces projets en cours de construction.

(2) Les coûts d'intégration ayant transité par le compte de transfert de charges d'exploitation ont été transférés au poste de charges exceptionnelles.

Note 4. Autres informations

Note 4.1 Effectif moyen

	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	78	65
Non cadres	9	5
Total	87	70

Note 4.2 Droit individuel à la formation

Les dépenses liées au DIF ne sont pas provisionnées puisque, comme le précise l'avis rendu sur la question par le Conseil National de la Comptabilité le 13 octobre 2008, l'entreprise par l'accord qu'elle passe avec son salarié va pouvoir retirer de la formation un avantage futur. Le crédit DIF disponible est de 616 heures pour un montant de 138 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Note 4.3 Rémunération organes de Direction

La rémunération versée au Gérant en 2010 s'élève à 732 milliers d'euros, dont 400 milliers d'euros de rémunération fixe, 332 milliers d'euros de rémunération variable (au titre de l'exercice 2009).

Le montant des jetons de présence versé en 2010 aux membres du Conseil de surveillance s'élève à 108 milliers d'euros.

Le Gérant et les membres du Conseil de surveillance ne bénéficient en 2010 d'aucune avance, d'aucun crédit alloué et d'aucun engagement de cessation de fonctions.

Note 4.4 Solde des opérations réalisées avec les sociétés du Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2010
Immobilisations financières	942 476
Clients	18 732
Comptes courants débiteurs	9 137
Fournisseurs	3 880
Comptes courants créditeurs	23 236
Produits constatés d'avance	69
Produits financiers (y compris dividendes reçus)	26 227
Charges financières	17

Note 4.5 Engagements de retraite

Montants comptabilisés au bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2010
Valeur actualisée de l'obligation financée avec corridor	792
Juste valeur des actifs du régime	-
Différentiel	792
Valeur actualisée de l'obligation financée :	
Pertes actuarielles non comptabilisées (différence)	(127)
Coût non comptabilisé des services passés	-
Passif net au bilan (provision après dotation de l'année)	664
Montants au bilan :	
Passifs	664
Actifs	
Obligation nette au bilan	664

Montants comptabilisés au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	53
Intérêts sur l'obligation	36
Pertes actuarielles nettes comptabilisées au titre de l'exercice	-
Coût des services passés	-
Pertes (profits) sur réductions et liquidations	-
Total porté en « frais de personnel »	89
Rendement réel sur actifs du régime	-
Passif net à l'ouverture (avec corridor)	659
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	89
Cotisations	(110)
Transfert intra-groupe	27
Passif net à la clôture	664

Note 4.6 Historique des attributions de toutes natures en faveur des salariés au 31 décembre 2010

Options de souscriptions d'actions

Date d'Assemblée générale	28/05/2002	
	Plan n° 6	Plan n° 7
Date d'attribution par la Gérance	11/04/2003	20/04/2004
Nombre total d'options pouvant être souscrites :	230 000	200 000
Actions additionnelles suite à l'ajustement lié à l'augmentation de capital du 11/12/2007	8 702	13 770
Nombre d'options pouvant être souscrites par :		
– les mandataires sociaux ⁽¹⁾	14 500	28 317
– les dix premiers attributaires salariés ⁽²⁾	77 500	61 234
Point de départ d'exercice des options	12/04/2006	21/04/2007
Date d'expiration	11/04/2010	20/04/2011
Prix de souscription (en €)	11,93	26,16
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)		
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2010	185 023	11 500
Options de souscription d'actions annulées à la date du 31/12/2010	53 679	49 400
Options de souscription d'actions restantes	0	152 870

(1) Mandataires de Groupe Steria SCA, à savoir François Enaud, Gérant, pour 14 708 options et Séverin Cabannes, membres du Conseil de surveillance, pour 13 619 options.

(2) Du Groupe.

Il n'existe pas d'options d'achats d'actions.

Attribution d'actions gratuites de performance

	Plan n° 5 ⁽¹⁾	Plan n° 6 ⁽²⁾	Plan n° 7 ⁽³⁾	Plan n° 8 ⁽¹⁾
Date d'Assemblée générale	06/06/2008	06/06/2008	06/06/2010	28/05/2010
Date d'attribution par la Gérance	16/12/2008	29/07/2009	16/04/2010	06/07/2010
Nombre total d'actions attribuées	96 900	110 550	35 761	139 250
Nombre d'actions attribuées aux :				
– mandataires sociaux ⁽⁵⁾	10 000	0	0	12 000
– 10 premiers attributaires salariés ⁽⁶⁾	30 300	33 000	12 834	31 000
Date d'attribution définitive	16/12/2011			
– Espagne		29/07/2011	16/04/2012	06/07/2013
– France		29/07/2012	16/04/2013	06/07/2013
– Autres pays		29/07/2013	16/04/2014	06/07/2014
Expiration de la période de conservation	16/12/2013			
– Espagne et France		29/07/2014	16/04/2015	06/07/2015
– Autres pays		(4)	(4)	(4)
Droits annulés au 31/12/2010	96 900	11 000	1 600	0
Attributions définitives au 31/12/2010	-	-	-	-
Actions restantes au 31/12/2010	0	99 550	34 161	139 250

(1) Plan avec attribution conditionnelle liée à la présence du bénéficiaire ainsi qu'à des conditions de performance en fonction à l'évolution de la marge opérationnelle appréciée sur une période de trois années.

(2) Plan avec attribution conditionnelle liée à la présence ainsi qu'à l'évolution de la marge opérationnelle appréciée sur l'exercice 2009 ainsi qu'aux covenants bancaires appréciés sur une période de deux années à compter de l'attribution.

(3) Plan avec attribution conditionnelle liée à la présence ainsi qu'à la croissance organique du chiffre d'affaires pour l'exercice 2010.

(4) Pas de période d'indisponibilité.

(5) Le mandataire social concerné est le Gérant de la Société.

(6) Du Groupe.

Bons de souscription d'actions

Dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe réalisée le 27 août 2007, il a été créé 49 198 bons de souscription d'actions (BSA) souscrits par les salariés allemands dans le cadre du FCPE en substitution de la décote.

Note 4.7 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe donnés et reçus correspondent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2010
Engagements donnés	
Avals et cautions bancaires	
Garanties non bancaires	128 822
Droit Individuel de Formation	138
Valeur nominale des loyers futurs de location immobilière simple	4 668
Valeur nominale des loyers futurs de location mobilière simple	253
Total des engagements donnés	133 882

(en milliers d'euros)	31/12/2010
Engagements reçus	
Avals	
Facilité de caisse (concours bancaires courants)	
– autorisé	
– utilisé (bilan)	
– non utilisé (hors bilan)	
Crédit moyen terme	
– autorisé	200 000
– utilisé (bilan)	0
– non utilisé (hors bilan)	200 000
Total des engagements reçus	200 000

Engagements complexes

Garanties reçues par Groupe Steria SCA et Steria SA pour l'acquisition de Mummert Consulting

Groupe Steria SCA a conclu une garantie de passif conclue à des conditions usuelles.

La garantie de passif a pris fin le 11 janvier 2007, excepté pour les sujets relevant du droit des sociétés pour lesquels elle expirera en janvier 2015.

Groupe Steria SCA a désigné Steria SA comme « nommée » ; en conséquence les titres Mummert sont détenus par Steria SA qui est subrogée dans tous les droits et obligations souscrits par Groupe Steria dans le cadre du contrat d'acquisition. Groupe Steria SCA reste tenu solidairement au titre des obligations qui incombent à Steria SA.

Autres engagements hors-bilan

Il convient de rappeler que depuis le 17 octobre 2007, date de l'acquisition de Xansa, toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police « Master » Responsabilité civile générale et professionnelle (différences de conditions/différences de limites) et prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale de 135 000 000 euros par sinistre et par année d'assurance.

De même depuis cette date, toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police « Master » dommages et pertes d'exploitation prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale (tous dommages et pertes d'exploitation confondus) de 150 000 000 euros par an et par sinistre.

Note 4.8 Transactions avec les parties liées

Les avantages à court terme accordés aux dirigeants en 2010 et en 2009 sont de :

(en milliers d'euros)	2010	2009
Gérant	732	612
Membres du Conseil de surveillance	108	100
Total	840	712

Au 31 décembre 2010, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement au titre de la cessation de leurs fonctions.

Le Gérant et les membres du Conseil de surveillance ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique ni d'autres avantages à long terme.

Le montant des honoraires facturés au titre des conventions de prestations de services s'élève à 85 milliers d'euros (57 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

Les options d'achat et les actions gratuites attribuées aux dirigeants dans l'exercice et au cours des exercices précédents ainsi que les charges associées sont les suivants :

Le Gérant, M. François Enaud bénéficie d'un droit à indemnisation dans certains cas de cessation de son mandat de Gérant de la Société. Cette indemnité de cessation de fonctions, soumise à des conditions de performance, ne pourrait excéder deux années de la rémunération brute, fixe et variable, du Gérant.

	2010	2009
Options d'achat d'actions ou actions gratuites attribuées dans l'exercice	-	-
Options d'achat d'actions ou actions gratuites attribuées à la clôture	28 327	58 389
Actions gratuites attribuées sous condition dans l'exercice	12 000	-
Actions gratuites attribuées sous condition à la clôture	22 000	20 000

Par ailleurs, toutes les transactions sont conclues à des conditions normales de concurrence.

Note 4.9 Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Ernst & Young	Pimpaneau & Associés
Audit		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés annuels et semestriels	252	69
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	-	-
Autres prestations		
Juridique, fiscal, social	-	-
Autres	-	-
TOTAL	252	69

Note 4.10 Résultat des cinq derniers exercices

(en euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	30 084 326	29 348 539	28 535 232	28 155 419	18 623 257
Nombre d'actions ordinaires	30 084 326	29 348 539	28 535 232	28 155 419	18 623 257
Nombre maximum d'actions à créer	475 029	581 863	1 070 211	1 167 694	1 459 275
Opérations et résultats					
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	173 756	43 961 266	11 066 512	18 495 069	6 203 226
Impôts sur les bénéfices	(2 788 790)	(5 788 908)	(6 677 508)	(5 350 821)	8 408 209
Dotations aux amortissements provisions	1 307 398	(13 264 604)	21 569 356	1 724 827	(78 086)
Résultat net	1 665 148	63 014 778	(3 825 336)	22 121 063	(2 126 897)
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,10	1,70	0,63	0,85	(0,12)
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,06	2,15	(0,13)	0,79	(0,11)
Personnel					
Masse salariale	8 591 270	6 874 797	7 032 824	2 179 373	111 278
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales,...)	3 385 754	2 849 927	2 640 588	929 363	987

Note 4.11 Liste des filiales et participations

(en milliers d'euros)	Capital / Capitaux propres (hors capital)	Quote-part de détention / Dividendes	Valeur brute titres / Valeur équivalence	Prêts Avances/ Cautions	Chiffre d'affaires / Résultat
Filiales (+ de 50 %)					
STERIA SA	14 877	99,99 %	199 890	7 468	546 045
12 rue Paul Dautier 78140 VELIZY	299 517	24 000	338 090		25 041
STEPAR	950	99,99 %	1 141	1 596	0
12 rue Paul Dautier 78140 VELIZY	(760)	0	109		(10)
XANSA UK CORPORATE LTD	20 718	100,00 %	698 322	39 003	0
Three Cherry Trees Lane	130 575	0	647 837		(402)
Hemel Hempstead, HP27AH / Grande-Bretagne					
STERIA POLSKA	4 638	100,00 %	3 714	406	9 045
Ul. Uniwersytecka 13 40-007 Katowice / Pologne	1 364	0	5 369		1 364

Les données en devises locales ont été converties au cours de clôture, soit :

Cours de conversion au 31/12/2010 : 1 € = 0,86075 GBP.

Cours de conversion au 31/12/2010 : 1 € = 3 975 PLN.

6.3.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Steria S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société applique la méthode dite « d'évaluation par équivalence » prévue par l'article L. 232-5 du Code de commerce pour la comptabilisation des titres de participation, comme cela est exposé en note 1.4 de l'annexe. L'évaluation des valeurs d'équivalence de ces titres est établie sur la base des règles et des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés du groupe.

Pour apprécier cette évaluation, nous nous sommes appuyés sur le résultat des diligences que nous avons mises en œuvre dans le cadre de l'audit des comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2010.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

PIMPANEAU ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Lelong

Denis Thibon

7

“ Informations générales - Capital social

7.1	Renseignements juridiques concernant la Société	182
	Dénomination et siège social	182
	Forme juridique (article 1 des statuts)	182
	Objet social	182
	Date de création de la Société	182
	Durée	182
	Registre du commerce et des sociétés	183
	Code Ape – Code Naf	183
	Acte constitutif et Statuts	183
7.2	Organisation Juridique du Groupe	184
7.2.1	Organigramme Juridique simplifié du Groupe au 31 décembre 2010	184
7.2.2	Relations mère-filiales	185
7.3	Capital social	186
7.3.1	Capital social	186
7.3.2	Répartition du capital social	186
7.3.3	Évolution du capital social au cours des cinq dernières années	188
7.3.4	Capital potentiel et titres donnant accès au capital	190
7.3.5	Autorisations relatives au capital et utilisation des autorisations	192
7.3.6	Rachat d'actions	193
7.4	Actionnariat	195
7.4.1	Données boursières	195
7.4.2	Franchissements de seuils	198
7.4.3	Pactes d'actionnaires	198
7.4.4	Dividendes	198
7.4.5	Calendrier Financier - Contacts	199
7.5	Documents accessibles au public	200

→ 7.1 Renseignements juridiques concernant la Société

Dénomination et siège social

Groupe Steria SCA

12, rue Paul Dautier - 78140 Vélizy-Villacoublay.

Forme juridique (article 1 des statuts)

Société en commandite par actions de droit français (SCA).

La société existe sous la forme de société en commandite par actions entre :

- ses Associés commanditaires ; et
- son Associé commandité, la société Soderi, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est au 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux immatriculée sous le n°

404 390 486 RCS Nanterre, représentée, conformément à ses statuts, soit par son Président, soit par son Directeur Général. Les associés de Soderi s'engagent à posséder directement ou par l'entremise du ou des Fonds communs de placement d'entreprise un nombre d'actions de Groupe Steria SCA représentant ensemble au moins 5 % du capital de la société Groupe Steria SCA. Si cette condition cessait à être respectée les modalités prévues à la clause 14.2 des statuts seraient appliquées.

Objet social

L'objet social est décrit à l'article 2 des Statuts figurant en annexe au présent Document de référence.

Date de création de la Société

La société Groupe Steria a été constituée le 18 février 1988 sous forme de Société anonyme. Elle a été transformée en Société en commandite par actions par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 18 juillet 1996.

Durée

La durée de la Société est de 99 ans à compter de la date de création, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Registre du commerce et des sociétés

RCS Versailles 344 110 655 (88 B 00 665)

Code Ape – Code Naf

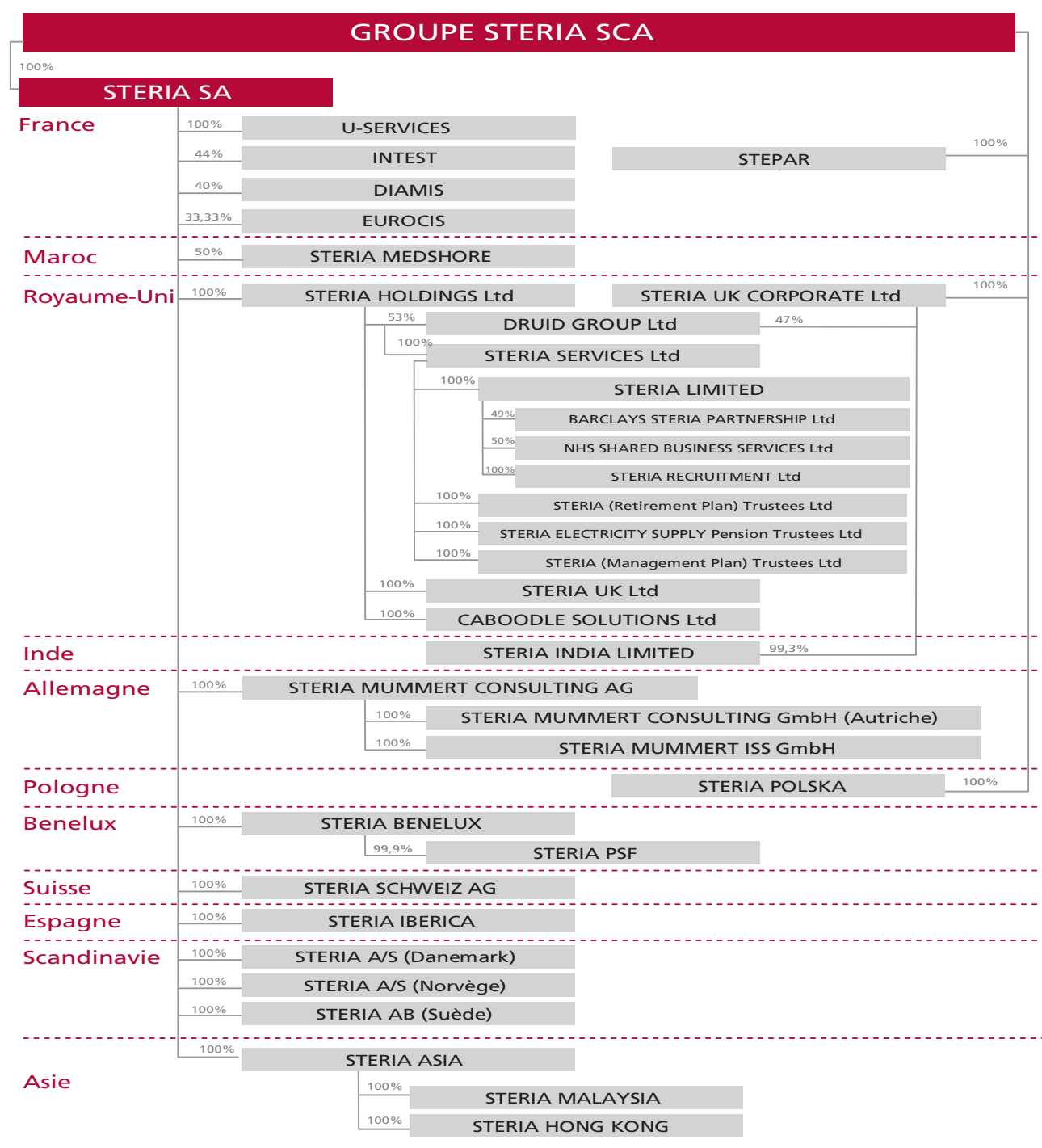
6202 A

Acte constitutif et Statuts

Une copie des Statuts de la société Groupe Steria SCA dans sa dernière version du 20 décembre 2010 figure en annexe au présent Document de référence.

→ 7.2 Organisation Juridique du Groupe

7.2.1 Organigramme Juridique simplifié du Groupe au 31 décembre 2010



7.2.2 Relations mère-filiales

Groupe Steria SCA est une holding opérationnelle qui supervise les activités du groupe.

À ce titre, Groupe Steria SCA assure l'animation du groupe, la gestion et le contrôle de l'ensemble des filiales.

L'ensemble des directions fonctionnelles (la Communication, la Stratégie, le Marketing, le Contrôle interne et l'Audit, les Ressources Humaines, les Systèmes d'Information, la Finance, les Achats, la Gestion des risques projets, le Juridique et les Risques globaux) sont regroupées au sein de la société mère.

Groupe Steria SCA fournit par ailleurs, dans un souci d'efficacité, certaines prestations centralisées aux filiales qui donnent lieu à refacturation spécifique.

Groupe Steria SCA assure par exemple la négociation, la contractualisation et le suivi des assurances pour le groupe, dont elle refacture le coût aux filiales.

Au 31 décembre 2010, l'effectif de Groupe Steria SCA était de 87 personnes.

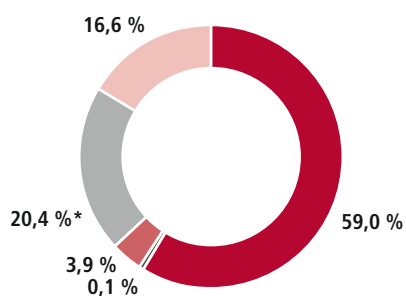
→ 7.3 Capital social

7.3.1 Capital social

Au 31 janvier 2011, le montant du capital social est de 30 084 326 euros divisé en actions de 1 euro de nominal chacune.

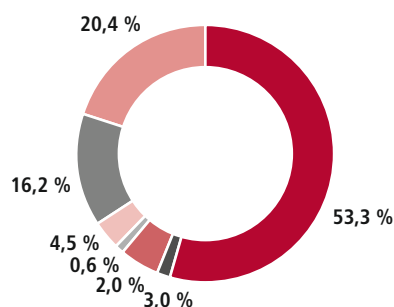
7.3.2 Répartition du capital social

a) Répartition du capital social au 31 janvier 2011



- Institutionnels
- Autocontrôle
- Famille Carteron (Fondateur)
- Salariés *
- Individuels et non attribué

* Dont : les « SET Trust » et « XEBT Trust » (4,72 % du capital), trusts soumis au droit anglais dont les actifs ont vocation à promouvoir l'actionariat salarié.



- France
- Autre Monde
- UK
- Allemagne
- Autre Europe
- États-Unis
- Salariés

b) Répartition actuelle du capital et des droits de vote ;
évolution au cours des trois dernières années

Actionnariat	Situation au 31/01/2011			Situation au 26/01/2010			Situation au 6/02/2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Actionnariat salarié ⁽²⁾	6 149 978	20,44	23,14	5 767 475	19,65	23,40	4 942 218	17,32	21,20
Famille CARTERON (fondateur) ⁽³⁾	1 165 308	3,87	6,43	1 160 508	3,95	6,85	1 224 584	4,29	7,34
Fidelity Management & Research Company	1 849 022	6,15	5,15	0	0	0	0	0	0
Financière de l'Échiquier	1 760 100 ⁽⁴⁾	5,85	4,89	1 681 200 ⁽⁵⁾	5,73	5,00	2 167 220 ⁽⁶⁾	7,59	6,65
Nobel	1 301 441	4,33	7,24	0	0	0	0	0	0
Groupe Steria SCA (auto détention)	25 877	0,09	0	32 768	0,11	0	91 716	0,32	0
Public	17 832 600	59,28	49,63	20 706 588	70,55	64,75	20 109 494	70,47	64,78
TOTAL	30 084 326	100,00	100,00	29 348 539	100,00	100,00	28 535 232	100,00	100,00

(1) Total droits de vote (hors actions d'autocontrôle).

(2) Dont les « SET Trusts » et « XEBT Trusts » (4,72 % du capital). Trusts soumis au droit anglais dont les actifs ont vocation à promouvoir l'actionnariat salarié.

(3) Titres détenus en pleine propriété et en nue-propriété (famille).

(4) TPI 31/01/2011.

(5) TPI 6/02/2009.

(6) TPI 28/02/2008.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Un droit de vote double est conféré aux actions inscrites nominativement au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins.

Le nombre total de droits de vote (hors actions d'autocontrôle) exerçables en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire au 31 janvier 2011 s'élevait à 35 928 984 droits de vote.

7.3.3 Évolution du capital social au cours des cinq dernières années

Date de réalisation	Type d'opération Augmentation du capital par	Nominal	Prime d'émission/ souscription	Nombre de titres créés	Nombre cumulé d'actions	Capital
7 janvier 2005	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	6,62 €	25 500	17 978 373	17 978 373 €
15 juin 2005	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	6,62 €	17 050	17 995 423	17 995 423 €
12 août 2005	Souscription du FCPE et par souscription directe des salariés	1 €	24 €	96 501	18 091 924	18 091 924 €
	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	6,62 €	3 150	18 095 074	18 095 074 €
17 octobre 2005	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	6,62 €	26 578	18 121 652	18 121 652 €
16 janvier 2006	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	6,62 €	7 650	18 129 302	18 129 302 €
16 juin 2006	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	6,62 €	5 850		
		1 €	42,33 €	300		
		1 €	35 €	4 000	18 139 452	18 139 452 €
	Exercice de bons de souscription d'actions émis au profit de certains titulaires	1 €	0 €	136 839	18 276 291	18 276 291 €
25 août 2006	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	42,33 €	138		
		1 €	35 €	1 772	18 278 201	18 278 201 €
	Réservée aux salariés du Groupe (via FCPE et par souscription directe)	1 €	31,70 €	334 556	18 612 757	18 612 757 €
23 octobre 2006	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	35 €	7 500		
		1 €	12 €	3 000	18 623 257	18 623 257 €
18 avril 2007	Suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	42,33 €	58 122		
		1 €	42,33 €	5 550		
		1 €	35 €	48 995		
		1 €	12 €	10 180	18 746 104	18 746 104 €
28 Mai 2007	Suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	42,33 €	25 445		
		1 €	42,33 €	258		
		1 €	35 €	625		
		1 €	12 €	13 500	18 785 932	18 785 932 €
29 juin 2007	Exercice de bons de souscription d'actions émis au profit de certains titulaires	1 €	26,50 €	133 400	18 919 332	18 919 332 €
27 août 2007	Suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	42,33 €	476		
		1 €	42,33 €	4 310		
		1 €	35 €	23 000		
		1 €	12 €	34 400		
	Réservée aux salariés du Groupe (formule classique)	1 €	37,38	90 658		
	Réservée aux salariés du Groupe (formule levier)	1 €	37,38 €	320 706	19 416 984	19 416 984 €
	Réservée à Calyon	1 €	37,38 €	24 102		

Date de réalisation	Type d'opération Augmentation du capital par	Nominal	Prime d'émission/ souscription	Nombre de titres créés	Nombre cumulé d'actions	Capital
31 octobre 2007	Suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	42,33 €	10 931		
		1 €	35 €	20 100		
		1 €	12 €	31 200		
		1 €	27,50 €	11 500		
		1 €	12 €	1 500	19 492 215	19 492 215 €
11 décembre 2007	Avec maintien du droit préférentiel de souscription	1 €	22,20 €	8 663 204	28 155 419	28 155 419 €
31 janvier 2008	Suite à l'exercice de BSA	1 €	26,50 €	145 590	28 301 009	28 301 009 €
27 juin 2008	Suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	10,93 €	1 090	28 302 099	28 302 099 €
29 juillet 2008	Réservée aux salariés	1 €	15,23 €	197 853	28 535 232	28 535 232 €
7 juillet 2009	Suite au paiement du dividende en actions	1 €	11,53 €	106 132	28 641 364	28 641 364 €
18 septembre 2009	Suite à l'attribution d'actions gratuites par création d'actions nouvelles	1 €	0 €	65 673	28 707 037	28 707 037 €
15 décembre 2009	Réservée aux salariés du Groupe (formule classique)	1 €	15,61 €	90 254	28 797 291	28 797 291 €
	Réservée aux salariés du Groupe (formule levier)	1 €	15,61 €	521 123	29 318 414	29 318 414 €
	Suite à la levée d'options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs	1 €	10,93 €	21 953	29 340 367	29 340 367 €
	Suite à l'attribution d'actions gratuites par création d'actions nouvelles	1 €	0 €	8 172	29 348 539	29 348 539 €
3 mai 2010	Suite à la levée d'options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs	1 €	10,93 €	60 684	29 409 221	29 409 221 €
7 juillet 2010	Suite au paiement du dividende en actions	1 €	19,95 €	62 698	29 471 921	29 471 921 €
30 septembre 2010	Suite à la levée d'options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs	1 €	10,93 €	14 166	29 486 087	29 486 087 €
16 décembre 2010	Réservée aux salariés du Groupe (formule classique)	1 €	14,94 €	130 078		
	Par création d'actions gratuites attribuées en substitution de l'abondement (formule classique)	1 €	0 €	20 499		
	Réservée aux salariés (formule levier)	1 €	14,94 €	381 283	30 017 947	30 017 947 €
20 décembre 2010	Suite à l'attribution d'actions gratuites par création d'actions nouvelles	1 €	0 €	66 379	30 084 326	30 084 326 €

7.3.4 Capital potentiel et titres donnant accès au capital

Options de souscription d'actions, actions gratuites, bons de souscription d'actions

L'ensemble des informations concernant le capital potentiel, y inclus les options de souscription d'actions octroyées ou exercées, les actions gratuites et/ou bons de souscription d'actions durant l'exercice 2010, figurent aux annexes des comptes sociaux (note 4.6) et comptes consolidés (note 4.21).

Obligations à options de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes.

Par décisions en date des 12, 13 et 16 novembre 2007, le Gérant, faisant usage des délégations de compétence qui lui ont été conférées par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2006, a émis 4 080 549 obligations subordonnées à durée indéterminée à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, pour une valeur unitaire nominale de 37,36 euros, soit un montant nominal total de l'emprunt de 152 449 310,64 euros.

L'ensemble des éléments concernant ladite obligation figure en annexe des comptes sociaux (note 2.6) et des comptes consolidés (note 4.10) de la Société.

Il n'existe pas d'autre titre donnant accès au capital.

Synthèse des informations relatives à la dilution potentielle du capital au 31 décembre 2010

Capital : 30 084 326 euros.

Nature des titres	Date d'attribution ou d'émission	Conditions de performance	Prix d'exercice (en euros)	Bénéficiaires	Période d'exercabilité	Nbre d'actions auxquelles donnent droit ces titres	Dilution potentielle (en % du capital actuel)
1. Options de souscription d'actions attribuées	20/04/2004	-	26,16	Certains salariés et mandataires du Groupe	du 21/04/2007 au 20/04/2011	153 889	0,51
Total 1		-				153 889	0,51
2. Bons de souscription d'actions	27/08/2007	-	47,97	FCPE Groupe Steriactions (salariés)	du 27/08/2007 au 3/09/2012	49 198	0,16
Total 2		-				49 198	0,16
3. Actions gratuites de performance ⁽¹⁾	16/12/2008	Évolution de la marge opérationnelle sur une période de 3 ans à compter de l'attribution	0,0	Certains salariés et mandataires du Groupe	date d'attribution : 16/12/2011 durée de conservation : 2 ans à compter du 16/12/2011	93 400	0,31
	29/07/2009	Évolution de la marge opérationnelle sur l'exercice 2009 Respect des covenants bancaires sur une période de 2 ans à compter de l'attribution	0,0	Certains salariés et mandataires du Groupe	date d'attribution : 29/07/2011 (Espagne), 29/07/2012 (France) ou 20/07/2013 (autres pays) durée de conservation : 2 ans (France), 3 ans (Espagne), absence de conservation (autres pays)	110 550	0,37
	16/04/2010	Croissance du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2010 par rapport à 2009	0,0	Certains salariés et mandataires du Groupe	date d'attribution : 16/04/12 (Espagne), 16/04/13 (France), 16/04/14 (autres pays) durée de conservation : 2 ans (France), 3 ans (Espagne), absence de conservation (autres pays)	35 761	0,12
	06/07/2010	Évolution de la marge opérationnelle sur une période de 3 ans à compter de l'attribution	0,0	Certains salariés et mandataires du Groupe	date d'attribution : 06/07/13 (Espagne et France) et 06/07/14 (autres pays) durée de conservation : 2 ans (Espagne et France), absence de conservation (autres pays)	139 250	0,46
Total 3						378 961	1,26
4. Obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou d'échange d'actions	12/11/2007	-	37,36	Public	À tout moment jusqu'au 31/12/2012	4 202 965*	14,32
Total 4						4 202 965	14,00
Dilution potentielle totale						4 785 013	15,94

* Sur la base d'un ratio de conversion de 1,03 action pour 1 obligation.

(1) Attribution soumise à conditions de présence et de performance.

7.3.5 Autorisations relatives au capital et utilisation des autorisations

Le tableau, ci-après, récapitule les délégations d'autorisation d'augmentation de capital en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires à la Gérance dans le domaine des augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice.

Décision	Échéance	Montant ou pourcentage du capital autorisé	Utilisation faite au cours de l'exercice	Autorisation résiduelle au 31/12/2010
AG mixte du 29/05/2009				
Délégation de compétence à la Gérance pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	29/07/2011	14 M€ (valeur nominale) au titre de l'émission de valeurs mobilières 150 M€ (valeur nominale) au titre de l'émission de titres d'emprunt	Néant	Totalité
Autorisation à la Gérance d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital réalisée en vertu des autorisations ci-dessus	29/07/2011	15 % de l'émission initiale	Néant	Totalité
Délégation de compétence à la Gérance pour augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange de la Société sur les titres d'une autre société	29/07/2011	4,2 M€ (valeur nominale)	Néant	Totalité
Délégation de compétence à la Gérance pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	29/07/2011	10 % du capital social	Néant	Totalité
AG mixte du 28/05/2010				
Délégation de compétence à la Gérance pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, et possibilité d'un délai de priorité, par offre au public	28/07/2011	4,2 M€ (valeur nominale) au titre de l'émission de valeurs mobilières 150 M€ (valeur nominale) au titre de l'émission de titres d'emprunt	Néant	Totalité
Délégation de compétence à la Gérance pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée à l'article L 411-2-II du Code monétaire et financier	28/07/2011	4,2 M€ (valeur nominale) au titre de l'émission de valeurs mobilières 150 M€ (valeur nominale) au titre de l'émission de titres d'emprunt	Néant	Totalité
Délégation de compétence à la Gérance pour augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital réalisée en vertu des autorisations ci-dessus	28/07/2011	15 % de l'émission initiale	Néant	Totalité
Autorisation donnée à la Gérance pour l'attribution gratuite d'actions de la Société	28/09/2012	300 000 actions	139 250 actions	160 750 actions
Autorisation donnée à la Gérance de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne entreprise	28/07/2012	1 M€	531 860 €	468 140 €
Autorisation donnée à la Gérance de procéder à des augmentations de capital réservées à toute entité ou tout établissement bancaire dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actionnariat à l'international	28/11/2011	1 M€	Néant	Totalité

7.3.6 Rachat d'actions

7.3.6.1 Descriptif du programme de rachat d'actions

I – Cadre juridique

Ce descriptif est établi en application des dispositions des articles 241-2 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003.

Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 13 mai 2011.

II – Nombre de titres et part du capital détenus par la Société

Au 28 février 2011 le capital de la Société était composé de 30 084 326 actions.

À cette date, la Société détenait 26 049 actions propres, représentant 0,08 % du capital.

III – Répartition par objectif des titres détenus par la Société

Au 28 février 2011, les actions propres détenues par la Société étaient réparties comme suit par objectif :

Mise en œuvre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de tout plan d'épargne Groupe conformément aux articles L. 3332-2 et suivants du Code du travail ou de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce	16 602
Attribution d'actions aux titulaires de titres de créances convertibles en actions de la Société	6 507
Achat d'actions par Groupe Steria SCA pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	158
Mise en œuvre du contrat de liquidité	2 782
TOTAL	26 049

IV – Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions

Les objectifs de ce nouveau programme sont :

- la mise en œuvre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de tout plan d'épargne Groupe conformément aux articles L. 3332-2 et suivants du Code de travail et de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de titres de créances convertibles en actions de la Société ;
- l'achat d'actions par Groupe Steria SCA pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Steria SCA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre

d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'approbation de la résolution figurant à l'ordre du jour de la présente Assemblée ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

V – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital : Part maximale du capital de la Société susceptible d'être rachetée – caractéristiques des titres du capital

La part maximale susceptible d'être rachetée est égale à 10 % du capital de la société Groupe Steria SCA existant au moment de l'utilisation du programme de rachat.

Le capital social est de 30 084 326 euros réparti en 30 084 326 actions de 1 euro de valeur nominale. Sur cette base, la société Groupe Steria SCA serait autorisée à acquérir au maximum 10 % de son capital, soit 3 008 432 actions, compte non tenu des actions déjà détenues.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés

Le montant maximal cumulé des opérations d'achat d'actions propres que la société Groupe Steria SCA serait susceptible de payer dans le cadre du programme de rachat, ne pourra excéder la somme de 120 337 280 euros (hors frais), sur la base d'un prix maximal d'achat par action de 40 euros.

Modalités des rachats

L'achat, la cession ou le transfert par la Société de ses propres actions pourra s'opérer à tous moments (hors périodes d'offres publiques) et par tous moyens, y compris de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés en une ou plusieurs fois et dans les proportions et aux époques qu'il plaira à la Gérance.

VI – Durée du programme de rachat

Le programme a une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'Assemblée générale soit jusqu'au 13 novembre 2012.

7.3.6.2 Mise en œuvre du programme de rachat d'actions**Contrat de liquidité**

Par contrat en date du 30 octobre 2006 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, le Groupe Steria a confié à SG Securities (Paris) SAS, société par actions simplifiée au capital de 2 400 000 euros, dont le siège social est Tour Société Générale, 17 cours Valmy, 92 987 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro d'identification unique 784 198 483 RCS Nanterre, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI datée du 14 mars 2005 et approuvée par l'AMF par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 1^{er} avril 2005.

Au 31 décembre 2010, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 12 401 titres Groupe Steria SCA, des liquidités pour un montant de 1 028 044,40 euros.

→ 7.4 Actionnariat

7.4.1 Données boursières

Groupe Steria SCA est une société cotée depuis le 4 juin 1999, actuellement cotée sur Euronext Paris, sur le compartiment B.

Codes et classification du titre Groupe Steria SCA

Code ISIN : FR 0000072910

Mnemo : RIA

Code Euronext : FR 0000072910

Marché : Euronext Paris - Eurolist - Valeurs locales

CFI : ESEUFB

(E = equity ; S = shares ; E = enhanced voting ; F = fully paid ; B = Bearer)

Type : Action - Action ordinaire – Continu

Compartiment : B (Mid-caps)

Caractéristiques du titre Groupe Steria SCA

Industrie : 9000, Technologie

Super secteur : 9500, Technologie

Secteur : 9530, Logiciels et services informatiques

Sous secteur : 9533, Services informatiques

Éligibilité au plan d'épargne en actions (PEA) : Oui

Éligibilité au Service à règlement différé (SRD) : Oui

Local : 7291

Principaux tickers du titre Groupe Steria SCA

Euronext : RIA

Bloomberg : RIA FP

Reuters : TERI.PA

Principaux indices auxquels appartient le titre Steria

CAC ALL SHARES ;

CAC MID&SMALL 190 ;

CAC MID 100 ;

CAC Soft&CS ;

CAC Technology ;

EURONEXT FAS IAS ;

Indice Général SBF 120 ;

SBF 250 ;

SBF 80 ;

CAC IT ;

NEXT 150.

L'évolution du cours de Bourse de Groupe Steria SCA depuis juin 2002 est indiquée ci-après.

Données boursières

2010 - Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	59 878	57 974	65 065	92 432	112 912	198 616	77 341	74 021	64 241	166 137	114 382	82 173
Plus haut €	23,33	22,37	23,45	26,57	25,46	24,84	21,81	21,81	22,84	23,19	19,94	19,5
Plus bas €	21,00	19,52	20,74	22,92	20,80	20,15	19,11	18,92	19,39	19,15	17,64	17,54
Capitaux en millions d'euros *	26,65	24,42	33,74	45,98	55,45	95,39	34,98	33,14	29,94	72,92	47,60	34,97
2009 - Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	102 938	117 192	97 906	123 742	113 867	112 512	104 808	80 508	165 503	130 481	95 397	64 014
Plus haut €	8,81	10,32	11,30	14,83	15,65	15,10	17,00	19,35	25,19	25,29	21,50	21,60
Plus bas €	7,30	7,61	8,10	10,29	12,60	12,50	12,08	16,21	18,62	20,15	18,42	19,50
Capitaux en millions d'euros *	17,52	21,50	21,04	30,24	32,00	34,20	33,26	29,98	77,02	66,59	41,13	28,65
2008 - Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	257 798	201 115	145 657	141 753	110 412	141 370	224 774	192 173	198 183	282 509	229 775	156 552
Plus haut €	25,20	21,99	21,20	23,00	23,38	21,50	17,71	18,60	20,65	16,10	11,55	8,88
Plus bas €	15,53	17,65	17,40	20,30	19,55	16,91	13,43	13,91	14,80	8,22	8,08	7,35
Capitaux en millions d'euros *	107,63	84,0	52,9	67,0	49,58	56,88	82,38	68,33	79,51	76,05	45,70	26,04
2007 - Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	70 119	85 106	76 706	58 367	92 319	93 154	89 976	146 575	68 210	101 585	346 597	276 844
Plus haut €	49,67	47,87	46,33	46,72	47,27	45,42	46,02	41,01	37,77	35,18	30,84	27,33
Plus bas €	45,51	43,14	41,76	44,15	42,27	41,85	37,69	31,30	32,45	29,42	23,25	22,37
Capitaux en millions d'euros *	74,39	85,61	81,22	55,25	99,5	92,98	93,37	130,88	51,37	82,06	201,72	131,28
2006 - Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	62 383	50 451	56 998	36 784	67 928	55 815	64 894	59 416	48 429	49 928	60 879	46 734
Plus haut €	48,05	47,33	50,65	50,45	48,74	43,99	41,71	40,95	43,45	46,25	48,38	45,99
Plus bas €	42,10	44,50	45,25	45,00	40,27	39,10	31,37	31,33	38,01	40,20	43,51	43,80
Capitaux en millions d'euros *	62,77	46,29	63,18	32,50	66,85	50,86	50,27	49,32	41,64	47,80	61,33	39,83

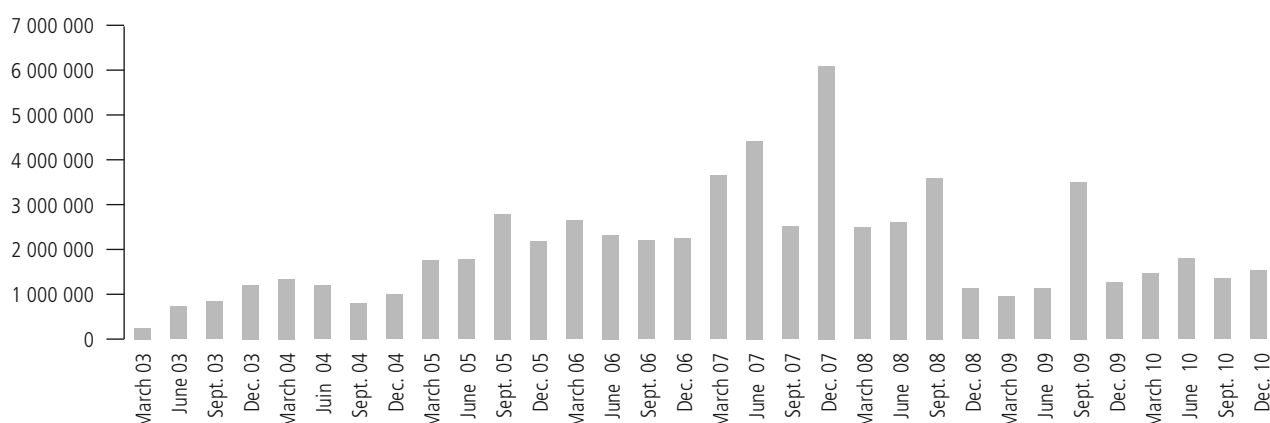
Source : Euronext.

* Montant des capitaux échangés dans le mois.

Évolution du cours du titre Steria depuis juin 2002 (cours au 1^{er} février 2011)

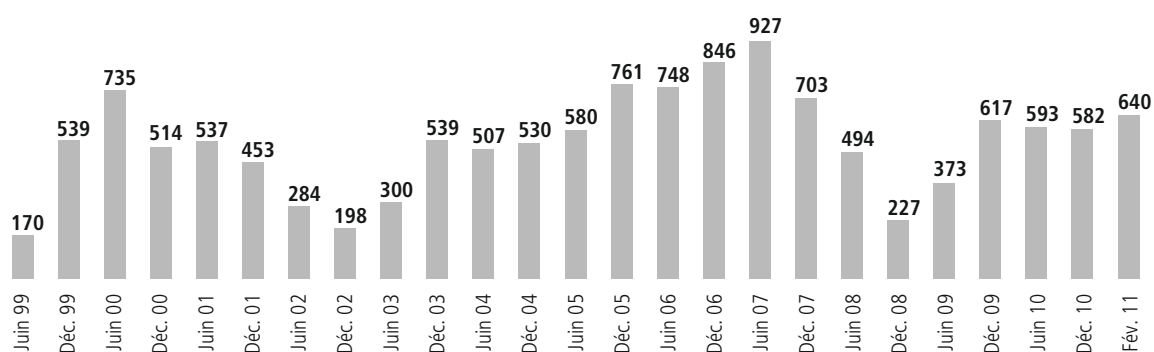


Évolution des capitaux moyens échangés par jour (en €)



Source : Facset

Évolution de la capitalisation boursière (en M€) depuis juin 1999



Source : Facset

7.4.2 Franchissements de seuils

Au cours de l'exercice 2010, les avis de franchissement de seuils suivants ont été déclarés et publiés auprès de l'Autorité des marchés financiers :

- la société Nobel a déclaré, par courrier du 30 avril 2010 (n° 210C0382), avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital ;
- la société Financière de l'Échiquier a déclaré, par courrier du 3 mai 2010 (n° 210C0385), pour le compte de fonds dont elle a la gestion, avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital ;
- la société FMR LLC (société holding du groupe Fidelity) a déclaré, par courrier du 13 octobre 2010 (n° 210C1154) et rectificatif du 10 novembre 2010, avoir franchi à la hausse, le seuil de 5 % du capital ;
- la société HSBC HOLDING Plc a déclaré, par courrier du 19 novembre 2010 (n° 210C1190), avoir franchi indirectement par l'intermédiaire des sociétés Nobel, Internationale Kapitalanlagegesellschaft (Inka) et HSBC Private Wealth Managers (Hpwm) qu'elle contrôle, à la baisse, le seuil de 5 % du capital.

7.4.3 Pactes d'actionnaires

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaire ni aucune clause de convention prévoyant des conditions préférentielles de

cession ou d'acquisition d'actions portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote.

7.4.4 Dividendes

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Montants versés aux actionnaires commanditaires (en euros)

Exercice	Dividende net par action	Avoir fiscal/réfaction
2007	0,42 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date
2008	0,12 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date
2009	0,12 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date

Proposition de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 13 mai 2011)

Exercice	Dividende net par action	Réfaction
2010	0,24 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date

Option pour le paiement du dividende ou numéraire ou en actions

Il sera proposé aux actionnaires, sous réserve de l'approbation de cette proposition par l'Assemblée générale du 13 mai 2011, une option en vue du paiement en numéraire ou en action du dividende. Cette option portera sur la totalité du dividende mis en paiement soit 0,24 euro par action.

Le prix d'émission des actions nouvelles est fixé à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant l'Assemblée

générale, diminué du montant net du dividende. La Gérance aura la faculté d'arrondir ce prix, jusqu'au centime d'euro immédiatement supérieur.

Les actionnaires qui souhaiteraient obtenir le paiement de leur dividende en actions, disposeront d'un délai compris entre le 6 et le 23 juin 2011 pour en faire la demande auprès des intermédiaires habilités.

À défaut d'option à l'expiration de cette période, le dividende sera payé en numéraire à compter du 6 juillet 2011.

7.4.5 Calendrier Financier - Contacts

Responsable de l'information financière

M. Olivier Psaume

Direction des Relations Investisseurs et du *Corporate Development*

Steria – 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux

Tél. : + 33 (0)1 34 88 55 60

Fax : + 33 (0)1 34 88 62 00

E-mail : olivier.psaume@Steria.com

Site Internet : www.steria.com

Calendrier de communication financière 2011

13 & 14 janvier 2011	Analyst Day
28 février 2011 (après Bourse)	Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre et résultats annuels 2010
1 ^{er} mars 2011 à 11h30	Réunion analystes financiers (à Issy les Moulineaux)
2 mai 2011 (après Bourse)	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2011
13 mai 2011 (à 14h00)	Assemblée générale annuelle
28 Juillet 2011 (après Bourse)	Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre et résultats semestriels 2011
29 Juillet 2011 à 9h00	Réunion analystes financiers (par webcam)
2 novembre 2011 (après Bourse)	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2011

➔ 7.5 Documents accessibles au public

Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'Assemblées générales, rapports des Commissaires aux comptes...) peuvent être consultés à la Direction Juridique Groupe, 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux.

Communiqués de presse

Résultats annuels 2010	28/02/2011	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2010	28/02/2011	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2010	18/10/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Assemblée générale mixte : résultats des votes	03/06/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Résultats semestriels 2010	29/07/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2010	29/07/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Document préparatoire à l'Assemblée générale mixte du 28 Mai 2010	30/04/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Avis de convocation de l'Assemblée générale mixte du 28 Mai 2010	23/04/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	02/08/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2010	11/05/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Résultats annuels 2009	15/03/2010	Site internet Steria/ Site AMF

Autres documents déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers

Bilan semestriel du contrat de liquidité H2 2010	07/01/2011	Site internet Steria/ Site AMF
Calendrier communication financière 2011	13/12/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Augmentation de capital réservée aux salariés	02/08/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Rapport financier semestriel 2010	22/10/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Dividende de l'exercice 2009	08/07/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Bilan semestriel du contrat de liquidité H1 2010	07/07/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Option pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2009	07/06/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Document de référence 2009	29/04/2010	Site internet Steria/ Site AMF

Autres documents déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers (suite)

Bilan semestriel du contrat de liquidité H2 2009	14/01/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Déclarations de franchissement de seuil	25/11/2010	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations de franchissement de seuil	22/11/2010	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations de franchissement de seuil	10/11/2010	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations de franchissement de seuil	13/10/2010	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations de franchissement de seuil	04/05/2010	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants	10/08/2010	Site AMF/Siège administratif STERIA

Autres documents déposés sur le site Steria

Droits de vote mensuels février 2011	04/03/2011	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels janvier 2010	07/02/2011	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels décembre 2010	07/01/2011	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels novembre 2010	06/12/2010	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels octobre 2010	05/11/2010	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels septembre 2010	05/10/2010	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels août 2010	13/09/2010	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels juillet 2010	09/08/2010	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels juin 2010	08/07/2010	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels mai 2010	07/06/2010	Site Internet Steria
Droits de vote Assemblée générale du 28 Mai 2010	03/06/2010	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels avril 2010 (rectificatif)	09/06/2010	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels avril 2010	07/05/2010	
Droits de vote mensuels mars 2010	08/04/2010	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels février 2010	05/03/2010	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels janvier 2010	08/02/2010	Site Internet Steria

Informations publiées au Bulletin des annonces légales obligatoires

Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du 28 Mai 2010 (Balo n°48)	21/04/2010
---	------------

8

” Responsable
du Document
de référence



Responsable du Document de référence	204	Responsables du contrôle des comptes	205
---	------------	---	------------



➔ Responsable du Document de référence

Attestation du responsable du Document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 94 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 151 et 178 dudit document.

Il convient de rappeler que les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont attiré l'attention des actionnaires sur la note 1.1 de l'annexe qui expose le changement de méthode lié à la première application de la norme IFRS 8 – Information sectorielle.

François Enaud

Gérant de Groupe Steria SCA

➔ Responsables du contrôle des comptes

	Date de première nomination	Date de fin de mandat (Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au)
Titulaires		
Pimpaneau & Associés Nexia International Représenté par M. Olivier Lelong 23 rue Paul Valéry 75116 Paris	18 décembre 1998	31 décembre 2011
Ernst & Young & Autres Représenté par M. Denis Thibon 41 rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex	17 juin 1993	31 décembre 2010
Suppléants		
IDF Expertise et Conseil 23 rue Paul Valéry 75016 Paris	14 juin 2006	31 décembre 2011
Mme Brigitte Geny Tour Franklin 92042 Paris La Défense cedex	4 juin 2003	31 décembre 2010

// Tableaux de concordance



**Tableau de concordance
du Document de référence**

208

**Tableau de concordance
du rapport financier annuel**

212

→ Tableau de concordance du Document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel déposé comme Document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations visées à l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809 : 2004.

Informations	Rapport annuel - Pages
PERSONNES RESPONSABLES	
Responsables du Document de référence	204
Attestations des responsables du Document de référence (Gérants, Président du Conseil de surveillance)	204
CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	205
INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	
Présentation résumée des informations financières historiques (comptes consolidés)	96 et S
Présentation résumée des informations financières intermédiaires éventuellement sélectionnées (comptes semestriels ou trimestriels)	N/A
FACTEURS DE RISQUE	
Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	87 et S
Risques juridiques (réglementations particulières, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	86 et S
Risques industriels et liés à l'environnement	N/A
INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
Histoire et évolution de la Société	10
- Raison sociale et nom commercial	182
- Lieu et numéro d'enregistrement	183
- Date de constitution et durée de vie	182
- Siège social et forme juridique	182
- Événements importants dans le développement des activités	10
Investissements	21
- Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	21
- Principaux investissements en cours	21
- Principaux investissements envisagés	21
APERÇU DES ACTIVITÉS	
Principales activités	13 et S
- Nature des opérations effectuées et principales activités	13 et S
- Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	20
Principaux marchés (par type d'activité et par marchés géographiques)	12 et S
Événements exceptionnels ayant affecté ces marchés	12
Dépendance éventuelle vis-à-vis de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers	83
Sources relatives aux positions concurrentielles citées	12

Informations	Rapport annuel - Pages
ORGANIGRAMME	
Description sommaire du Groupe	184
Principales filiales	184
PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées (en propriété ou en location) et charges majeures pesant dessus	21-117
Incidences environnementales sur leur utilisation	75
EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	94 et S
Situation financière	94 et S
Résultat d'exploitation	94 et S
- Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	94 et S
- Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	94 et S
- Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités	82 et S
TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
Information sur les capitaux	99, 101, 124
Flux de trésorerie	100, 106
Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	125
Restriction à l'utilisation des capitaux	127
Services de financement attendus	124 et S
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	20
INFORMATION SUR LES TENDANCES	95
Principales tendances ayant affecté l'activité depuis fin 2010	95
Tendances et événements raisonnablement susceptibles d'affecter les perspectives en 2011	95
PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	24 et S
Informations concernant les membres des organes de Direction, de surveillance et l'Associé commandité	24 et S
- Nom, adresse et fonction dans la société émettrice	7
- Lien familial existant entre ces personnes.	33
- Expertise et expérience en matière de gestion	34 et S
- Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices	34 et S
- Toute condamnation pour fraude au cours des 5 dernières années	33
- Déclaration de toute faillite, incrimination et/ou sanction publique	33
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction Générale	33
RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	28 et S
Rémunérations des dirigeants et membres du Conseil de surveillance	28 et S
Provisions pour pensions, retraites ou autres avantages	28 et S
FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	24 et S
- Date d'expiration des mandats actuels	42
- Information sur les contrats de services liant l'émetteur	31-32, 56 et S
- Informations sur le Comité d'audit et le Comité des nominations et rémunérations	45 et S
- Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	41
- Rapport du Président sur le contrôle interne	41 et S
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	54 et S

Tableaux de concordance

Tableau de concordance du Document de référence

Informations	Rapport annuel - Pages
SALARIES	
- Effectifs salariés, répartition par activité et par site ; travailleurs temporaires	5-62
- Participation au capital et options de souscription ou d'achat d'actions des mandataires sociaux	28 et S
- Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	66
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	186 et S
- Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote	187
- Information sur les droits de vote	187-216
- Informations sur la détention ou le contrôle de l'émetteur	186
- Informations sur tout accord connu de l'émetteur pouvant entraîner un changement de contrôle	198
OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	185
INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
Informations financières historiques	96 et S, 153 et S
Informations financières pro forma	N/A
- Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux de comptes	151 et S, 178 et S
États financiers annuels consolidés	96 et S
Vérification des informations financières historiques annuelles (rapports des Commissaires aux comptes)	151 et S
- Déclaration de la vérification des informations financières historiques	151 et S
- Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	151 et S
- Informations financières non tirées des états financiers vérifiés par la Société	N/A
Dates des dernières informations financières	151 et S, 178 et S
Informations financières intermédiaires et autres (informations semestrielles et trimestrielles)	N/A
Politique de distribution des dividendes	198
Procédures judiciaires et d'arbitrage (douze derniers mois)	86
Changement significatif de la situation financière ou commerciale (depuis la clôture du dernier exercice)	94 et S
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	186 et S
Capital social	186 et S
- Capital souscrit et capital autorisé	186
- Actions non représentatives du capital	216
- Actions détenues par la Société ou par ses filiales	187, 193
- Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions	190
- Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	190
- Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option	191
- Historique du capital social de la Société au cours des cinq derniers exercices	188
Actes constitutifs et statuts	214
- Objet social de l'émetteur	182, 215
- Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de Direction et de Surveillance	44
- Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	187, 216
- Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	216 et S, 221 et S
- Convocation des Assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	48, 222
- Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	221

Informations	Rapport annuel - Pages
- Déclarations de franchissements de seuils statutaires	198
- Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	216
CONTRATS IMPORTANTS (des deux dernières années)	10
INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	200
INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS significatives (filiales et participations)	94 et S, 177

→ Tableau de concordance du rapport financier annuel

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF. La table de concordance suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

Rapport financier annuel	Document de référence Pages
I. Comptes annuels de la Société	153 et S
II. Comptes consolidés du Groupe	96 et S
III. Rapport de gestion	94 et S
IV. Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	204
V. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	178
VI. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	151
VII. Honoraires des Commissaires aux comptes	176
VIII. Rapport du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance, sur les principes et les règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.	41 et S
IX. Rapport des Commissaires aux comptes sur Le Rapport du Président du Conseil de surveillance	54 et S

“ Statuts de Groupe Steria SCA

(Statuts mis à jour le 20 Décembre 2010)

TITRE I LA SOCIÉTÉ

Article 1 Forme

La société anonyme dénommée « Groupe Steria », dont le siège social est à Vélizy-Villacoublay (78140) – 12, rue Paul Dautier, constituée par acte sous seing privé en date du 18 février 1988, a été transformée en société en commandite par actions (« SCA »), par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 18 juillet 1996. Elle a adopté les présents statuts par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} février 2007.

La société existe sous la forme de société en commandite par actions entre :

- ses Associés commanditaires (désignés aux présentes les « actionnaires ») ; et
- son Associé commandité (désigné aux présentes l'« Associé commandité » ou le « Commandité »), la société Soderi, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est au 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée sous le n° 404 390 486 RCS Nanterre, représentée, conformément à ses statuts, soit par son Président, soit par son Directeur Général. Les associés de Soderi s'engagent à posséder directement ou par l'entremise du ou des fonds communs de placement d'entreprise un nombre d'actions de Groupe Steria SCA représentant ensemble au moins 5 % du capital de la société Groupe Steria SCA. Si cette condition cessait à être respectée les modalités prévues à la clause 14.2 des présents statuts seraient appliquées.

Il est ici précisé que les termes les « Associés » désigne aux présentes collectivement le Commandité et les actionnaires commanditaires.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux sociétés en commandite par actions et par les présents statuts.

Article 2 Objet

La société a pour objet, dans tous pays, directement ou indirectement :

- la promotion, la gestion, la recherche et l'application des projets et des services dans le domaine des technologies de l'information et de la gestion d'entreprises, ainsi que l'acquisition et la gestion de toutes participations dans des sociétés de même nature ;
- la Direction, l'animation du Groupe, y inclus des prestations de conseil et d'assistance notamment dans les domaines juridique, social, financier, administratif ;
- la participation de la Société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandites, souscriptions, ou rachats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou autrement ;

- et, généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant, même indirectement, à l'objet ci-dessus et pouvant contribuer à son développement.

Article 3 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est : « Groupe Steria ».

Cette dénomination devra, dans tous actes ou documents émanant de la Société, être précédée ou suivie immédiatement des mots « société en commandite par actions », ou des initiales « S.C.A. » et de l'indication du montant de son capital.

Article 4 Siège social

4.1 Siège

Le siège social est fixé à Vélizy-Villacoublay (78140),
12 rue Paul Dautier.

4.2 Transfert

Il pourra être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe, par décision de la Gérance, qui pourra modifier en conséquence le texte du présent article, sous réserve de ratification de cette décision par l'Assemblée générale ordinaire suivante, et partout ailleurs, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

4.3 Établissements secondaires

Des agences, succursales, bureaux ou autres établissements secondaires pourront être créés, transférés ou supprimés sur simple décision de la Gérance.

Article 5 Durée

La durée de la Société reste de 99 ans à compter de la date de sa création, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Le Commandité et les commanditaires devront être consultés sur la prorogation éventuelle de la Société un an au moins avant l'expiration de cette dernière.

TITRE II LE CAPITAL – LES ASSOCIÉS

Article 6 Capital social

6.1 Montant

Le montant du capital social est de 30 084 326 euros, et est divisé en 30 084 326 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

6.2 Modifications

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti, dans les conditions prévues par la loi, soit par l'émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existant, par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir reçu l'accord de l'Associé commandité. L'Assemblée générale peut déléguer cette compétence à la Gérance. L'Assemblée générale qui a décidé d'une augmentation de capital peut également déléguer à la Gérance le pouvoir de fixer les modalités de l'émission.

La Gérance a tous pouvoirs pour procéder à la modification des statuts résultant d'une augmentation ou d'une réduction de capital et aux formalités consécutives.

Dans le cadre des décisions de l'Assemblée générale, la Gérance procède aux appels de fonds nécessaires à la libération des actions.

Tout versement en retard sur le montant des actions porte intérêt de plein droit en faveur de la Société au taux d'intérêt légal majoré de 3 points, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice ou d'une mise en demeure, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcées prévues par la loi.

6.3 L'Associé commandité, Soderi SAS a fait apport de son industrie à la Société, en contrepartie de sa quote-part dans les bénéfices

Article 7 Forme des actions

7.1 Les actions émises par la Société sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. Notamment les actions des membres du Conseil de surveillance sont obligatoirement nominatives.

7.2 La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central, ou à tout organisme chargé de la compensation des titres, des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Article 8 Transmission des actions

La transmission des actions est libre. Elle s'opère dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Article 9 Droits attachés à chaque action

9.1 Droits sur l'actif et les bénéfices

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, en vertu de l'article 19, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes ; notamment et sous ces réserves, toute action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société.

9.2 Regroupements

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque – notamment en cas d'échange ou d'attribution de titres provenant d'une opération telle que : regroupement ou division des actions, réduction du capital, augmentation du capital par incorporation de réserves, fusion, scission, apport partiel, etc. donnant droit à un titre nouveau contre remise ou justification de la propriété de plusieurs actions anciennes - les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la Société, les actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du regroupement du nombre des actions nécessaires ou des droits y attachés, de la cession ou de l'acquisition des actions ou des droits formant rompus.

9.3 Droits de vote

Sous réserve du droit de vote double ci-après prévu, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Excepté en ce qui concerne le droit de vote ou la date de jouissance, toutes les actions nouvelles créées au cours de vie de la Société seront entièrement assimilées aux actions anciennes de même catégorie, les différents impôts et taxes qui pourront devenir exigibles en cas de remboursement total ou partiel du capital effectué en cours de Société ou lors de sa liquidation devant être supportés uniformément, compte tenu de leur valeur nominale respective, par toutes les actions existantes lors du remboursement et y participant, de sorte que chacune d'elles reçoive de la Société, pour une même valeur nominale, une même somme nette, et ce quelle que soit son origine ou la date de sa création.

9.4 Amortissement

Les actions pourront être amorties en totalité ou en partie, suivant décision de l'Assemblée générale ordinaire, et tant qu'elles ne seront pas entièrement amorties, elles continueront à être inscrites en compte comme actions de capital ; il sera fait mention sur ce compte du remboursement opéré. Lorsqu'elles auront été amorties en totalité, elles seront inscrites en compte comme actions de jouissance.

9.5 Indivisibilité

Chaque action de la Société est indivisible vis-à-vis de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont tenus de se faire représenter auprès de la Société et aux Assemblées générales par l'un d'eux, par son conjoint ou par un mandataire unique actionnaire.

En cas de désaccord entre co-indivisaires, le mandataire choisi parmi les actionnaires est désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

9.6 Démembrements

Sauf convention contraire notifiée à la Société, les usufruitiers d'actions représentent valablement les nus-proprétaires à l'égard de la Société.

Toutefois, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées générales extraordinaires ou spéciales.

Article 10 Information sur les prises de participations significatives franchissements de seuils

En sus des obligations d'information de franchissement des seuils visés à l'article L 1233-7-I alinéa 1 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à franchir, à la hausse ou à la baisse, le seuil de 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, devra satisfaire à l'obligation d'information prévue à l'article L 233-7 du Code de commerce. Cette obligation devra également être satisfaite chaque fois qu'un multiple de 2,5 % du capital ou des droits de vote sera franchi à la hausse ou à la baisse.

TITRE III LA GÉRANCE

Article 11 Gérance

11.1 Les Gérants

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, personne physique ou personne morale, Associé commandité ou étrangers à la Société. Dans le cas de plusieurs gérants, toute disposition des présents statuts visant « le Gérant » ou « la Gérance » s'applique à chacun d'eux qui peuvent agir ensemble ou séparément, sauf lorsqu'il est prévu leur accord unanime par d'autres dispositions des présents statuts.

11.2 Durée des fonctions

Les fonctions de Gérant sont d'une durée maximum de six années qui prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tiendra dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

11.3 Nomination, renouvellements

Au cours de l'existence de la Société, et sauf cas de vacance, la nomination ou le renouvellement de tout gérant est décidé(e) par l'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil de surveillance, après accord de l'Associé commandité.

11.4 Cessation des fonctions, révocation

Les fonctions du Gérant prennent fin par l'arrivée du terme de son mandat, le décès, l'incapacité, l'interdiction, le redressement ou la liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 65 ans.

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le Gérant qui démissionne doit prévenir l'Associé commandité et le Conseil de surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, sauf accord donné par l'Associé commandité, après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance pour réduire le délai de ce préavis.

La révocation de tout gérant peut être demandée à l'initiative soit du Conseil de surveillance, soit de l'Associé commandité soit d'un ensemble d'actionnaires conformément à l'article 17.3 des présents statuts.

Dans le cas d'une initiative de l'Associé commandité, celui-ci ne peut prendre sa décision sans avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance, qui doit être donné dans les vingt jours de la notification du projet de révocation faite par le Commandité au Président du Conseil de surveillance.

Dans le cas d'une initiative du Conseil de surveillance, celui-ci saisit l'Associé commandité.

En cas de désaccord, le Congrès, tel que défini à l'article 18 des présents Statuts, devra être réuni afin de rechercher un consensus.

Si le désaccord perdure dans les quarante jours à compter de la notification du projet de révocation, la décision finale revient à l'Associé commandité.

11.5 Vacance de la Gérance

Dans tous les cas de vacance de la Gérance qui résulteraient des cas visés à la clause 11.4 des statuts, la Gérance est assurée de plein droit par le Commandité qui peut alors déléguer tout ou partie des pouvoirs nécessaires pour la gestion de la Société jusqu'à la nomination du ou des nouveaux gérants. Dès sa prise de fonction à la Gérance de la Société, le Commandité devra mettre en œuvre au plus tôt la procédure de nomination et /ou de renouvellement visée à la clause 11.3 des Statuts.

11.6 Rémunération

La rémunération de la Gérance est fixée sur proposition du Conseil de surveillance par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les gérants ont également droit au remboursement de leurs frais et débours et frais de représentation.

Article 12 Pouvoirs de la gérance

12.1 Rapports avec les tiers

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées générales d'actionnaires, comme sous réserve des avis ou accords nécessaires du Commandité et/ou du Conseil de surveillance selon ce qui est prévu aux présents statuts.

12.2 Rapports entre les associés

Dans les rapports entre les associés, la Gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes de gestion mais seulement dans l'intérêt de la Société et dans le respect des pouvoirs attribués par les présents statuts à l'Associé commandité et au Conseil de Surveillance.

En particulier, la Gérance devra recueillir l'avis préalable et/ou l'accord préalable du Commandité et du Conseil de surveillance pour les décisions visées aux clauses 14.9 et 14.10 des présents statuts, et dans les conditions prévues audit clauses et à la clause 13.10.

12.3 Délégations

La Gérance peut procéder, sous sa responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'elle juge nécessaire au bon fonctionnement de la Société et de son Groupe, notamment pour les périodes d'indisponibilités temporaires. Elle peut également procéder à une délégation générale, comportant ou non des limitations, à un ou plusieurs cadres de la Société qu'elle peut également autoriser à faire usage du titre de Directeur Général ou de celui de Directeur Général Délégué.

12.4 Rapports

La Gérance devra présenter au Commandité et au Conseil de surveillance, aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert et au moins quatre fois par an, un rapport sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de la période écoulée.

TITRE IV LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Article 13 Conseil de surveillance

13.1 Composition

Il est institué un Conseil de surveillance, composé d'au moins trois membres, personnes physiques ou personnes morales

Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut avoir la qualité de commandité, de gérant ou de représentant légal de la Société, Associée commanditée du Groupe Steria SCA.

La moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance doivent être âgés de moins de 65 ans à la date de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes du dernier exercice clôturé.

Chaque membre du Conseil devra être propriétaire d'au moins cent cinquante actions de la Société. Les actions des membres du Conseil de surveillance sont obligatoirement nominatives.

13.2 Nomination – Durée des fonctions

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire, pour une durée maximum de six années prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tiendra dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout membre du Conseil de surveillance est rééligible sans limitation.

13.3 Révocation

Les membres du Conseil de surveillance sont révocables à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire, statuant soit à l'initiative des actionnaires selon les conditions de l'article 17 des présents statuts, soit sur proposition faite par le Conseil de surveillance. La révocation peut être décidée même si elle ne figure pas à l'ordre du jour de la réunion. Un actionnaire ayant la qualité de Commandité ne peut participer ni à leur élection, ni à leur révocation

13.4 Représentant permanent

Toute personne morale nommée membre du Conseil de surveillance doit, lors de sa nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil de surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

13.5 Vacance

Si un ou plusieurs sièges de membres du Conseil deviennent vacants, le Conseil de surveillance peut pourvoir provisoirement à la nomination de nouveaux membres ; il est tenu de le faire dans les quinze jours si le nombre de ses membres est devenu inférieur à trois. Ces nominations provisoires sont soumises à ratification lors de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil de surveillance n'en demeurent pas moins valables.

Le membre remplaçant ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

13.6 Bureau et réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil nomme un Président parmi ses membres et un secrétaire qui peut être pris en dehors de son sein. Il peut également élire un ou deux vice-Présidents. En l'absence du Président, le vice-Président présent le plus âgé préside le Conseil, à défaut celui-ci élit son Président de séance.

Le Conseil se réunit sur la convocation de son Président, de la moitié de ses membres, de la Gérance, ou de l'Associé commandité, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins quatre fois par an, pour entendre le rapport de la Gérance, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Les convocations sont adressées par lettres simples, ou par tout moyen établissant preuve en matière commerciale, huit jours au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf cas d'urgence où le Conseil pourra être convoqué par tout moyen et avec un délai moindre. Dans toute la mesure du possible, l'auteur de la convocation envoie préalablement au Conseil les documents sur lesquels le Conseil sera amené à délibérer ou qui sont nécessaires à ses délibérations.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres est présente.

Tout membre du Conseil de surveillance peut se faire représenter par un autre membre du Conseil, chaque membre du Conseil ne pouvant recevoir qu'un seul mandat.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

La Gérance doit être convoquée et peut assister aux séances du Conseil, mais sans voix délibérative.

Le fondateur de la Société est également invité et peut assister aux séances du Conseil, sans voix délibérative.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion au travers de moyens de communication permettant aux membres de suivre les débats et d'y participer de vive voix, telle que communication téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télétransmission permettant leur identification. Lorsqu'un membre n'est pas physiquement présent, il appartient au Président de vérifier l'identité du membre participant à la réunion.

Lorsque des membres ont participé à la réunion sans être présents physiquement, mention expresse en est faite au procès-verbal.

Le Conseil de surveillance peut s'entourer et désigner en son sein des Comités spécialisés tels que prévus à l'article 13.8 des présents statuts.

13.7 Procès-verbaux

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et le secrétaire ou par la majorité des membres présents.

13.8 Règlement intérieur

Le Conseil de surveillance peut établir un règlement intérieur pour préciser les modalités de son fonctionnement et, s'il en juge ainsi, établir tous comités qui seraient utiles.

13.9 Jetons de présence

Il peut être alloué par l'Assemblée générale au Conseil de surveillance une rémunération fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est porté en frais généraux. La répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de surveillance est décidée par le Conseil.

13.10 Pouvoirs du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société.

13.10.1 Il peut, à cet effet, se faire communiquer par la Gérance, toute information ou tout document utile pour l'exercice de sa mission générale de contrôle.

13.10.2 Avis préalables

Le Conseil de Surveillance, de par son rôle de contrôle, émet un avis préalable auprès de la Gérance, sur :

- les grandes orientations stratégiques de la Société : plans à moyen et long terme, budgets consolidés, politique d'acquisition, acquisitions significatives, investissements significatifs ;
- les opérations ayant une incidence notable sur le capital, les financements et la trésorerie de la Société et de ses filiales ;
- les opérations affectant significativement la répartition du capital social de la Société.

13.10.3 Accord préalable sur certaines décisions

La Gérance doit requérir, outre l'accord préalable de l'Associé commandité, celui du Conseil de surveillance avant tout engagement important tels qu'énumérés ci-après :

- a) tout emprunt de la Société dès lors que la totalité des emprunts excède 50 % du montant de la situation nette comptable consolidée du Groupe Steria, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la "Situation Nette") ;
- b) la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la Société, dès lors que l'ensemble des créances garanties représentent plus de 50 % du montant de la Situation Nette ;
- c) toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 20 % du montant de la Situation Nette ;

- d) toute décision ayant pour objet ou pour effet d'entraîner, immédiatement ou à terme, la perte de la majorité dans le capital d'une filiale, directe ou indirecte, de la Société représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Groupe Steria SCA, tel que ce chiffre d'affaires résulte des derniers comptes consolidés du Groupe.

Il fait à l'Assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur la conduite des affaires sociales et sur les comptes de l'exercice. Il fait également un rapport à toute Assemblée générale extraordinaire.

Il peut convoquer l'Assemblée générale des Actionnaires.

Il vérifie que les conditions prévues par l'article 1 des présents statuts, pour que la Société Soderi soit ou reste Associée commandité de la société Groupe Steria SCA sont remplies.

13.11. Responsabilité

Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

TITRE V RESPONSABILITÉ, NOMINATION, COMPOSITION ET POUVOIRS DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

Article 14 Composition et pouvoirs de l'associé commandité

14.1 Responsabilité et droits

L'Associé commandité est tenu indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

Les droits attachés à la qualité d'Associé commandité sont attribués *intuitu personae*. Ils ne sont pas cessibles.

14.2 Composition

L'Associé commandité est la société Soderi SAS, dont les associés doivent à tout moment, à titre de condition déterminante du statut d'Associé commandité, respecter (I) l'ensemble des conditions posées à l'article 1^{er} des statuts de Soderi SAS et (II) la condition posée à l'article 1 des présents statuts de détention directement ou par l'entremise du ou des fonds communs de placement d'entreprise d'un nombre d'actions de Groupe Steria SCA représentant ensemble au moins 5 % du capital de la société Groupe Steria SCA, et ce sauf à perdre de plein droit la qualité d'Associé commandité.

La société Groupe Steria SCA pourra à tout moment demander à la Société Soderi SAS de rapporter la preuve que ses associés répondent à cette double condition.

Si cette preuve n'est pas rapportée dans un délai de deux mois de la demande formulée, la Gérance sera tenue de convoquer, dans un délai d'un mois, une Assemblée générale extraordinaire ayant pour objet : soit la modification de la condition définie à l'article 1, soit la désignation

d'un nouvel Associé commandité, soit la transformation de la forme juridique de la société Groupe Steria SCA.

Faute par la Gérance de procéder à la convocation de ladite Assemblée dans le délai prévu, celle-ci pourra être convoquée par le Conseil de Surveillance ou un mandataire nommé à cet effet par M. le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé.

14.3 Nomination

La nomination d'un ou plusieurs nouveaux Associés commandités est décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires sur proposition du Commandité, sauf les cas prévus à l'article 23, lorsqu'il n'y a plus d'Associé commandité.

14.4 Retrait

Tout Associé commandité peut à tout moment se retirer de la Société et perdre ainsi sa qualité de commandité, sans préjudice de ses droits éventuels en qualité de commanditaire. Pour ce faire, il doit notifier sa décision avec un préavis de trois mois à la Gérance, et au Président du Conseil de Surveillance.

14.5 Le Commandité non gérant, ne participe pas directement à la gestion de la Société. Il exerce les prérogatives prévues par la loi et les présents statuts. Notamment, il peut obtenir de la Gérance toutes informations et documents qu'il estimerait nécessaires.

14.6 Pouvoir de nomination et de révocation du Gérant

L'Associé commandité donne son accord sur la nomination du Gérant conformément aux dispositions prévues à l'article 11 des présents statuts. L'Associé commandité a le pouvoir de révoquer tout gérant, dans les conditions prévues au même article.

14.7 Vacance de la Gérance

En cas de vacance de la Gérance, le Commandité non gérant devient de plein droit Gérant de la Société, pendant le temps nécessaire à la nomination du ou des nouveaux gérants, selon ce qui est prévu à l'article 11 des présents statuts.

14.8 Décisions collectives

Une délibération en Assemblée générale de la Société ne peut entrer en vigueur qu'avec l'accord du Commandité.

À ce titre, le Commandité donne son accord, si possible préalable, à toute décision relevant d'une Assemblée générale des actionnaires, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, telle que visée à l'article 17 des présents Statuts, sauf pour celles relatives à la nomination des membres du Conseil de surveillance, à la nomination des Commissaires aux comptes, à leur révocation et à la fixation ou modification de la rémunération du Gérant.

14.9 Avis préalables

L'Associé commandité :

- a) peut émettre des avis auprès de la Gérance sur toutes questions d'intérêt général pour le Groupe ;
- b) est l'interlocuteur de la Gérance pour tout ce qui concerne l'actionariat salarié ;
- c) émet un avis préalable auprès de la Gérance sur :
 - les grandes orientations stratégiques de la Société : plans à moyen et long terme, budgets consolidés, politique d'acquisition, acquisitions significatives, investissements significatifs ;
 - les opérations ayant une incidence notable sur le capital, les financements et la trésorerie de la Société et de ses filiales ;
 - les opérations affectant significativement la répartition du capital social de la Société

14.10 Accord préalable sur certaines décisions

La Gérance doit préalablement à tout engagement important tel qu'énuméré ci-après, outre l'accord du Conseil de surveillance, recueillir l'accord de l'Associé commandité :

- a) tout emprunt de la Société dès lors que la totalité des emprunts excède 50 % du montant de la situation nette comptable consolidée du Groupe Steria, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la "Situation Nette") ;
- b) la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la Société, dès lors que l'ensemble des créances garanties représentent plus de 50 % du montant de la Situation Nette ;
- c) toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 20 % du montant de la Situation Nette ;
- d) toute décision ayant pour objet ou pour effet d'entraîner, immédiatement ou à terme, la perte de la majorité dans le capital d'une filiale, directe ou indirecte, de la Société représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Groupe Steria SCA, tel que ce chiffre d'affaires résulte des derniers comptes consolidés du Groupe.

14.11 Procès-verbaux

Toute décision de l'Associé commandité est constatée par un procès-verbal reporté sur un registre.

14.12 Droit du Commandité sur les résultats

Du fait de ses missions et responsabilités, l'Associé commandité perçoit la quote-part des bénéfices sociaux fixée à l'article 19 des présents Statuts.

TITRE VI ACTIONNAIRES - ASSEMBLÉES DES ACTIONNAIRES

Article 15 Droits et responsabilité des actionnaires

Les droits des actionnaires sont proportionnels au nombre d'actions qu'ils détiennent. En leur qualité de commanditaires, ils ne sont tenus des pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Article 16 Décisions collectives, règles générales

Les décisions des associés ne sont opposables aux associés, à la Société et aux tiers qu'après constatation de la concordance de la volonté exprimée par le Commandité avec le vote de l'Assemblée générale des actionnaires.

Cette concordance résulte soit d'un procès-verbal dressé, soit simplement de la signature du Commandité sur le procès-verbal de l'Assemblée générale. Toutefois, cette concordance de la volonté du Commandité avec les décisions de l'Assemblée générale n'est pas requise pour les nominations et révocations des membres du Conseil de surveillance, la nomination, la révocation des Commissaires aux comptes, et la fixation ou modification de la rémunération du Gérant.

Les procès-verbaux des décisions du Commandité et de l'Assemblée des actionnaires, ainsi que le certificat de concordance établi par la Gérance, comme il est dit ci-dessus, sont établis les uns à la suite des autres sur le registre spécial des délibérations d'associés, conformément à l'article 10 du décret du 23 mars 1967.

Toutes les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée.

Article 17 Assemblées d'actionnaires

Les dispositions applicables aux Assemblées d'actionnaires sont celles prévues par la loi pour les Assemblées générales d'actionnaires des sociétés anonymes.

17.1 Nature des Assemblées

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. L'Assemblée générale extraordinaire délibère valablement sur toute modification des statuts, y inclus notamment, sans que cette liste soit limitative :

- toute modification du capital social de la Société ;
- la modification des conditions de cession des titres émis par la Société ;
- la modification de l'objet social, de la durée, du siège social sous réserve des pouvoirs conférés au Gérant, la transformation de la Société en une forme différente ;
- la dissolution de la Société ;
- la fusion ou la scission de la Société.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

17.2 Convocation

Les actionnaires sont réunis chaque année, dans les six mois de la clôture de l'exercice social en Assemblée générale ordinaire.

Les Assemblées Générales, soit ordinaires réunies extraordinairement, soit extraordinaires, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

Les Assemblées Générales sont convoquées au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation par la Gérance, le Conseil de surveillance, l'Associé commandité ou, à défaut par le ou les

Commissaires aux comptes ou un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé et à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le minimum du capital social requis par la réglementation en vigueur, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions légales requises.

La convocation est faite quinze jours avant la date de l'Assemblée, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social. En cas de convocation par insertion, chaque actionnaire doit également être convoqué par lettre simple ou sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

17.3 Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

17.4 Admission – Tenue des Assemblées

Sauf dans les cas expressément prévus par la loi, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance, ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres. Ce droit de participer aux Assemblées générales ou délibérations est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation.

Ce délai peut être abrégé par le Conseil de surveillance.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Peuvent également assister aux Assemblées toutes personnes invitées par la Gérance ou le Président du Conseil de surveillance, et l'Associé commandité.

La Gérance assiste et participe à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil de Surveillance. En cas d'absence du Président du Conseil de Surveillance, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Toutefois, dans le cas de convocation par une autre personne spécialement habilitée par la loi, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée, présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence, dûment émarginée par les participants et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux constatant les délibérations de l'Assemblée sont signés par les membres du bureau.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont certifiés par l'un des gérants ou par un membre du Conseil de Surveillance.

17.5 Quorum, majorité et vote

17.5.1 Assemblée générale ordinaire

Sur décision de la Gérance, les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée générale ordinaire par voie de visioconférence, ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO).

L'Assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent le nombre minimum d'actions ayant le droit de vote prévu par l'article L. 225-98 du Code de commerce. Pour le calcul de ce quorum, il est tenu compte des formulaires de vote par correspondance ainsi que, le cas échéant des formulaires électroniques de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée, reçus par la Société avant réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes réglementaires en vigueur. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Gérant et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, à savoir l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, sera considéré comme un écrit non révocable et opposable à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Les décisions sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission. En cas de vote par correspondance, les formulaires de vote ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

À l'exception des délibérations concernant les décisions visées à l'article 14, une délibération ne peut être adoptée lors d'une Assemblée générale ordinaire, qu'avec l'accord unanime et préalable du ou des Commandités. Ledit accord doit être recueilli par la Gérance, préalablement à la réunion de ladite Assemblée générale ordinaire.

17.5.2 Assemblée générale extraordinaire

Sur décision de la Gérance, les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée générale extraordinaire par voie de visioconférence, ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO).

L'Assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent, sur première et sur seconde convocation, le nombre minimum d'actions ayant le droit de vote prévu par l'article L. 225-96 du Code de commerce.

Pour le calcul du quorum, il est tenu compte des formulaires de vote par correspondance, ainsi que, le cas échéant, des formulaires électroniques de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes réglementaires en vigueur. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Gérant et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, à savoir l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, sera considéré comme un écrit non révocable et opposable à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Les décisions sont prises à la majorité des deux-tiers dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou ayant votés par correspondance ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission. En cas de vote par correspondance, les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs. S'il s'agit de décider ou d'autoriser la Gérance à réaliser l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le quorum nécessaire n'est que du quart sur première convocation. La délibération est valable sur seconde convocation, quel que soit le nombre des actions représentées.

Une délibération ne peut être adoptée lors d'une Assemblée générale extraordinaire qu'avec l'accord unanime et préalable du ou des Commandités ; toutefois, en cas de pluralité de commandités, les délibérations requises pour décider la transformation de la Société en société anonyme ou en société à responsabilité limitée ne nécessiteront l'accord préalable que de la majorité de ceux-ci.

L'accord du ou des Commandités devra être recueilli par la Gérance, préalablement à la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire concernée.

17.5.3 Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède ou représente.

TITRE VII LE CONGRÈS

Article 18 Congrès du conseil de surveillance et de l'associé commandité

18.1 Composition et convocation

Il est institué un congrès du Conseil de surveillance de la Société et de l'Associé commandité (le « Congrès »).

Dans tous les cas où les présents statuts prévoient que le Congrès, doit être réuni ou à chaque fois que cela sera nécessaire dans l'intérêt de la Société, la Gérance, ou le Président du Conseil de surveillance ou le Commandité convoquent ou peuvent décider de convoquer le Congrès.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, sept jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec accord unanime du Président du Conseil de surveillance ou du Commandité.

Le Congrès est composé à parts égales de membres du Conseil de surveillance, non salarié, de la Société et de membres désignés par le Commandité, et est convoqué selon des modalités décidées d'un commun accord par le représentant légal du Commandité et le Président du Conseil de surveillance. Ces modalités sont, en tant que de besoin, précisées par le règlement intérieur de la Société.

18.2 Réunion et bureau

Le Congrès se réunit au lieu indiqué sur l'avis de convocation. Il est présidé par le Président du Conseil de surveillance de la Société ou, en

cas de son absence, par un Vice-Président du Conseil de surveillance de la Société ou, à défaut, par le membre du Conseil de surveillance présent le plus âgé.

Le Gérant peut être convoqué et participer sans voix délibératives aux réunions du Congrès, sur décision commune du Conseil de surveillance et du Commandité.

Le Congrès désigne en son sein un secrétaire.

18.3 Rôle

Le Congrès est un organe qui permet l'échange entre Associé commandité et Conseil de surveillance, de même qu'il peut être le lieu de consensus.

Il connaît de toutes questions qui lui sont soumises par l'auteur de la convocation ou dont il se saisit, sans pouvoir pour autant se substituer en matière de prises de décisions aux organes auxquels ces pouvoirs sont attribués par la loi ou les statuts de la Société.

Il peut à ce titre être saisi par la Gérance de questions particulières.

18.4 Procès-verbaux

Les délibérations des réunions du Congrès sont consignées dans un procès-verbal signé par les Présidents des deux Conseils qui le composent et son secrétaire, lequel est reporté dans un registre spécial.

TITRE VIII COMPTES – AFFECTATION DU RÉSULTAT – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Article 19 Année sociale - comptes sociaux - bénéfices

19.1 Chaque exercice social commence le premier janvier et expire le trente et un décembre.

19.2 À la clôture de chaque exercice, les comptes annuels et leurs annexes sont arrêtés et établis dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

19.3 Sur le bénéfice distribuable tel que défini ci-après, l'Associé commandité a droit à un prélèvement égal à 1 % du bénéfice net consolidé (part du groupe) de Groupe Steria SCA pour l'exercice clos jusqu'à ce que ce prélèvement atteigne six cent mille euros (600 000 euros), et 0,5 % au-delà.

Les droits des actionnaires portent sur le solde du bénéfice distribuable de l'exercice après ce prélèvement.

Le solde est réparti entre les actionnaires au *pro rata* du nombre de leurs actions.

19.4 Affectation du résultat

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué du report à nouveau déficitaire, augmenté du report à nouveau bénéficiaire et, en tant que de besoin, diminué des sommes nécessaires pour constituer le fonds de réserve légale en application de la loi.

Sur ce bénéfice distribuable, il est d'abord prélevé la somme revenant aux commandités es-qualités tel que définie à l'article 19.3 ci-dessus.

Le solde est réparti entre les actionnaires au *pro rata* du nombre de leurs actions.

Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée générale peut, sur proposition de la Gérance, décider le prélèvement sur la part revenant aux propriétaires d'actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenables de fixer pour être reportées à nouveau au profit desdits actionnaires sur l'exercice suivant, ou pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels l'Associé commandité n'a, en cette qualité, aucun droit.

L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de toutes sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes des réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Cette distribution sera effectuée dans la mesure où les réserves distribuées auront été constituées au moyen de prélèvements effectués sur la part

de bénéfices revenant aux seuls actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Article 20 Conventions réglementées

Les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce sont autorisées ou approuvées dans les conditions prévues par la loi.

TITRE IX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 21 Commissaires aux comptes

Les comptes de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs Commissaires aux comptes et ce, dans les conditions prévues par la loi.

TITRE X DISPOSITIONS FINALES

Article 22 Dissolution - liquidation

La société est dissoute et liquidée dans les conditions prévues par la loi. Le produit net de la liquidation après règlement du passif, est employé à rembourser le capital libéré et non amorti des actions.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre l'Associé commandité et les actionnaires, dans les proportions fixées à l'article 19 ci-dessus. La part de l'Associé commandité étant prélevée sur le boni de liquidation, déduction faite du report à nouveau positif, s'il existe, et de toutes autres réserves.

Article 23 Décès, interdiction, faillite personnelle, redressement ou liquidation judiciaire d'un associé

23.1 Actionnaires

Le décès, l'interdiction la faillite personnelle, le redressement ou la liquidation judiciaire d'un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

23.2 Associé commandité

23.2.1 L'interdiction d'exercer une profession commerciale, la faillite personnelle, le redressement ou la liquidation judiciaire de l'Associé commandité, qui perd alors automatiquement et de plein droit sa qualité d'Associé commandité, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

23.2.2 Dans tous les cas où la Société ne comporte plus d'Associé commandité, elle n'est pas dissoute. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires doit néanmoins être réunie dans les meilleurs délais, soit pour désigner un ou plusieurs Associés commandités nouveau, soit pour modifier la forme de la Société. Cette modification n'emporte pas création d'un être moral nouveau.

L'Associé commandité qui perd cette qualité a droit, au versement par la Société, *prorata temporis*, de son droit aux bénéfices jusqu'au jour de la perte de sa qualité.

Article 24 Contestations

Les contestations relatives aux affaires sociales survenant pendant la durée de la Société au cours de sa liquidation, soit entre les actionnaires, l'Associé commandité, la Gérance et la Société, soit entre les actionnaires et/ou l'Associé commandité lui-même, sont soumises au Tribunal de Commerce compétent.



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

